Feuilleton : Sur la route des Croisades

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15078 – 7 F

MERCREDI 21 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Un recours devant la Haute Cour britannique

Le traité de Maastricht en difficulté à Londres

Les « eurosceptiques » britanniques ont marqué un point important, lundi 19 juillet, dans leur combat contre la ratification du traité de Maastricht. La Haute Cour de Londres a jugé recevable, sans se prononcer sur le fond, un recours contestant la validité juridique du processus de ratification. L'examen de ce recours peut prendre quelques jours comme plusieurs mois, repoussant d'autant la ratification finale.

La décision de la Haute Cour de Londres intervient alors qu'un débat parlementaire aux Communes, jeudi 22 juillet, portant sur le volet social du traité d'Union européenne, pourrait mettre en minorité le premier ministre, John Major.

L'imbroglio

« JEU, set et match pour la Grande Bretagne ! ». En lançant cette phrase, d'un air triomphant, à Maastricht, en décembre 1991, John Major, fort des exemptions obtenues en faveur de son pays, faisait preuve d'un optimisme bien audacieux. C'est aujourd'hui son seul viatique dans l'interminable course d'obstacles qu'est devenue la ratification du traité d'Union européenne.

Car le plus récent épisode de la guerre d'usure menée par les « eurosceptiques » contre le traité place la Grande-Bretagne dans une situation juridique que l'Allemagne connaît déjà. Celle-ci, bien qu'elle ait ratifié le traité, attend en effet, pour l'automne, la décision de la Cour de Karlsruhe sur la constitutionnalité des « transferts de souveraineté », en matière de politique monétaire, étrangère et de défense.

LORD REES-MOGG, l'ancien rédacteur en chef du « Times » qui est à l'origine de la saisine de la Haute Cour de Londres, fait ouvertement front commun avec les eurosceptiques allemands en espérant que dans les deux pays « le droit » l'emportera. Soutenu financièrement par le milliardaire franco-britannique James Goldsmith, il reproche au projet de ratification de n'englober ni le volet social de Maastricht ni celui portant sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

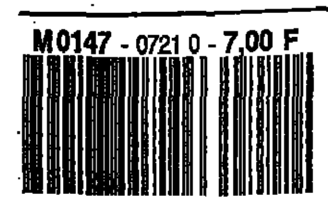
C'est donc pour « défendre la souveraineté » d'un Parlement auquel serait, selon lui, soumis un projet de ratification croupion, que Lord Rees-Mogg prétend se battre. Il récuse les accusations de ceux qui lui reprochent de mener un combat de retardement alors même qu'une majorité parlementaire existe en faveur de la ratification.

LE gouvernement britannique estime, pour sa part, qu'il n'est contraint que de présenter un projet de ratification mettant en conformité la législation britannique avec les dispositions du traité de Maastricht qui lui sont contraires. La Haute Cour devra trancher : cela prendra au mieux quelques jours, au pire plusieurs mois, retardant d'autant la ratification finale.

En attendant, le premier ministre britannique devra affronter jeudi une nouvelle tempête parlementaire : une alliance contre nature, regroupant, par tactique, sur le chapitre social du traité, les conservateurs « eurosceptiques » et l'opposition travailliste et libérale, pourrait mettre en minorité le gouvernement.

La majorité de M. Major n'étant que de dix-huit voix, la défection d'une dizaine de conservateurs suffirait à placer une nouvelle fois le premier ministre dans une position délicate, même s'il ne cesse de répéter que ce scrutin ne peut être assimilé à un vote de censure du gouvernement. Les négociations de couloir, notamment avec les députés unionistes de l'Ulster qui pourraient être intéressés par un accord avec le gouvernement, se poursuivront jusqu'à jeudi dans une atmosphère d' « intrigue et de bluff », comme le souligne le « Financial Times ». A l'évidence, pour M. Major, la partie s'annonce encore longue.

M 0147 - 0721 0 - 7,00 F



Des enfants victimes d'une hormone de croissance

Une contamination mortelle devant la justice

Le professeur Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse, et le professeur Fernand Dray, responsable jusqu'en 1988, à l'Institut Pasteur de Paris, de la fabrication d'hormone de croissance à partir d'hypophyses prélevées sur des cadavres, ont été mis en examen pour homicide involontaire. Traités par cette hormone, vingt-cinq enfants ont déjà été victimes d'une affection dégénérative mortelle, connue sous le nom de maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Les premiers éléments de la contamination de l'hormone de croissance produite à partir d'hypophyses humaines remontent à 1985. En France, sur environ un millier d'enfants traités en 1984 et jusqu'en juin 1985, vingt-cinq ont été contaminés (dont la plupart sont décédés) par l'agent infectieux fort mal connu à l'origine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Les responsables français ont tenté, dès la mi-1985, de prévenir les futures contaminations en améliorant la technique de fabrication de l'hormone de l'Institut Pasteur. Toutefois, dans un rapport demandé par Bernard Kouchner alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, l'inspection générale des affaires sociales souligne le caractère dangereux des collectes de dizaines de milliers d'hypophyses dans les hôpitaux français ou achetées en Europe de l'Est.

Il révèle d'autre part que les hormones potentiellement contaminées n'ont pas été retirées de la circulation en juin 1985.

Lire page 8 les articles de LAURENCE FOLLÉA et de JEAN-YVES NAU

Football : confrontation à Valenciennes

TOUR DE FR...

LE PROCUREUR S'ÉCHAPPE !!

ENCORE UN SPORT TRUQUÉ !

PLANTU

A la veille de la confrontation générale, prévue mercredi 21 juillet à Valenciennes, entre le directeur général de l'OM, Jean-Pierre Bernès, et les joueurs valenciennois et marseillais qui l'accusent de corruption, les responsables du football international hésitent sur les sanctions à appliquer au cas où la corruption, dans le match du 20 mai, serait prouvée.

page 9

Réfugiées bosniaques en France

Elles sont écartelées. Arrivées en France il y a huit mois à l'initiative de l'association lyonnaise Equilibre, quelques centaines de femmes venues de Bosnie avec leurs enfants ne parviennent pas à oublier les horreurs de la guerre.

Lire page 3 le reportage d'ANNICK COJEAN

L'ÉTÉ FESTIVAL

Six comédiens roumains, désenchantés, sont passés par Avignon, où une expérience menée par un Allemand, Adam Heinecke, amène les visiteurs à pénétrer la nuit totale du monde des aveugles.

A Châteauvallon, le chorégraphe Jean-Claude Gallotta redonne une de ses premières œuvres – *Ulysse*, – créée il y a plus de dix ans. Les Chorégies d'Orange ont démarré avec *la Traviata*. L'opéra de Verdi est dirigé par Michel Plasson, mais la mise en scène, imaginée par Francesca Zambello, a du mal à s'imposer face au monument antique. Enfin, la neuvième édition des Francofolies de la Rochelle s'est conclue avec deux chanteurs : Mauranne et Michel Jonasz.

pages 13 et 14

Le Zaïre à la dérive

Deux gouvernements, deux Parlements, une monnaie ruinée... et toujours le même chef d'Etat

KINSHASA

de notre envoyé spécial

La vedette file plein gaz, coupant le courant du fleuve. Les vagues soulevées par l'étrave bousculent les îlots de jacinthes flottantes qui dérivent lentement vers l'océan. Brazzaville s'amenuise à l'arrière du bateau tandis que les contours de Kinshasa l'orgueilleuse se précisent. Quelques kilomètres d'eaux brunâtres séparent les capitales du Congo et du Zaïre, à la fois frontière et lien précieux entre deux pays qui s'enfoncent dans la crise.

Le Congo glisse progressivement sur la piste zaïroise. De scrutins contestés en fusillades anarchiques, le président Pascal Lissouba a finalement instauré l'état d'urgence, tandis que les gesticulations de l'opposition ont abouti à la « nomination » d'un gouvernement fantôme.

Mais le pays, pour avoir deux premiers ministres, n'a pas encore sombré dans l'ubuesque qui prévaut de l'autre côté du fleuve, au Zaïre, où l'Etat n'existe virtuellement plus. En accostant à Kinshasa, la vedette est prise d'assaut par une horde de porteurs, de trafiquants en tout genre et de précieux « protocoles ». Ceux-là, sésames des voyageurs pressés, ont su se rendre indispensables. Ils connaissent tous les circuits, les policiers et les douaniers. Pour quelques millions de zaïres, ils entraînent au pas de charge leurs clients de bureau en bureau, indiquant à qui et combien il convient de donner pour s'acquitter de formalités qui, jadis, furent ordinaires.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

Lire la suite page 5

Edouard Balladur aux aguets

Résistant à la fois à M. Mitterrand et à M. Giscard d'Estaing, le premier ministre veut préserver la cohésion de sa majorité

par Thierry Bréhier

Une implosion menace-t-elle vraiment la majorité ? Edouard Balladur, en tout cas, donne l'impression de le redouter. En moins d'une semaine, il vient de prendre deux décisions qui ne peuvent s'expliquer que par l'utilisation de la bonne vieille méthode du couvercle sur la marmite. Proposer de se dévouer en prenant la tête d'une liste RPR-UDF, lors des prochaines élections européennes, c'est, bien entendu, s'efforcer d'éviter que la droite ne se présente en ordre dispersé à cette ultime répétition de la présidentielle. Repousser au lendemain de celle-ci une nouvelle réforme constitutionnelle, c'est refuser d'ouvrir un chantier dont il mesure qu'il aurait le plus grand mal à garder la maîtrise, tant il sait bien que tous ceux qui voudraient en être les architectes, comme tous ceux qui devront en être les contremaîtres, ont des idées bien différentes sur le monument à construire.

Cette recette, héritée d'Henri Queuille et de Georges Pompidou, implique que son utilisateur ait une autorité aussi souple d'apparence qu'incontestable dans les faits. Est-ce le cas de l'actuel premier ministre, à qui Valéry Giscard d'Estaing ne reconnaît que le titre de *« chef de la majorité parlementaire »* et certainement pas celui de *« chef de la majorité »* tout court ? Et qui doit *« cohabiter »* avec un président de la République qui ne le soutient que par obligation ?

Cette fermeture brutale du débat constitutionnel est, en tout cas, le premier accroc de cette seconde cohabitation. C'est, en effet, le premier point de désaccord entre François Mitterrand et Edouard Balladur dans un des éléments du « domaine partagé » que le chef du gouvernement se flattait, jusqu'alors, de gérer en bonne intelligence avec le chef de l'Etat, puisque celui-ci a l'initiative de la révision constitutionnelle sur proposition du premier ministre et que le président de la République avait redit, le 14 juillet, son souhait de voir accrues *« les compétences du Parlement »*. C'est donc en toute connaissance de cause que M. Balladur a désobéi. Devant ses amis, il pourra s'en vanter et faire valoir que, sachant user du rapport de forces, il est à l'origine de cette première fêlure, alors qu'il y a sept ans, c'est M. Mitterrand qui, le premier, avait « dégainé » en refusant de signer les ordonnances sur les privatisations.

Cependant son argument sur l'impossibilité de réformer la Constitution à l'approche de l'élection présidentielle a déjà été rejeté à Versailles par certains des orateurs UDF qui, tel Pierre Fauchon, sénateur centriste, se sont au contraire déclarés heureux que la règle commune soit modifiée en période de cohabitation ; Bernard Pons lui-même trouvant *« sain »* que soit recherché pour une telle œuvre *« un consensus aussi large que possible »*.

Lire la suite page 7 et nos informations pages 6 et 7

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

SUR LA ROUTE DES CROISADES

par Jean-Claude Guillebaud

2. – Clermont-Ferrand le temps des cathédrales

L'appel lancé le 27 novembre 1095 à Clermont-Ferrand par le pape Urbain II déclencha le premier phénomène « médiatique » de l'Histoire. En quelques mois, de la Scandinavie à la Sicile, des foules innombrables se mirent en route vers Jérusalem.

FRANCE

Chrétiens
Musulmans
Clermont-Ferrand
500 km

C'est ici!

Les retraités qui chuchotent sur les bancs de la place de la Victoire comprendraient-ils mon léger trouble? Savent-ils seulement? La statue qui coiffe aujourd'hui la fontaine des Croisades, à Clermont-Ferrand, ne porte aucune mention, ni plaque de bronze ni prière gravée dans le roc. Ce clerc à la crosse dressée vers la cathédrale noire en lave de Volvic, c'est le pape Urbain II, qui vint ici, en novembre 1095, prêcher la première Croisade devant treize archevêques et deux cent vingt-cinq évêques réunis en concile, quatre centaines d'abbés et quelques milliers de laïcs. Un «appel» aux formidables conséquences dont l'écho, dans toute l'Europe médiévale, de la Scandinavie à la Sicile normande, de la Basse-Lotharingie au pays occitan, stupéfia son auteur lui-même. *Deus lo volt!* Dieu le veut! L'un des plus étonnants «phénomènes médiatiques» de tous les temps, en quelque sorte.

C'est ici!

La place de la Victoire et la cathédrale dédiée à Notre-Dame sont au centre du vieux Clermont, ce «secteur piétonnier» aux venelles emmêlées en attente de ravalement, ce cœur historique qu'entourait jadis «l'enceinte aux cinq portes» et qui couronne la butte où naquit la ville. Bien des Clermontois ignorent aujourd'hui quel est ce prélat anonyme campé sur son socle et combien son rôle fut prodigieux. Ce n'est point par hasard. Le souvenir des Croisades n'est pas anodin.

La statue non plus.

Erigée en 1895 par Jean-Baptiste Teillard, architecte municipal, à l'occasion du huitième centenaire de la première Croisade, elle déclencha en ce dix-neuvième siècle finissant de mémorables polémiques. Dans cette capitale de l'Auvergne de tradition laïque et radicale, il faut dire que ce huitième centenaire tombait mal : en pleine lutte anticléricale, au tout début de l'affaire Dreyfus (le capitaine juif fut dégradé en janvier de cette même année), alors même que les pieuses célébrations catholiques, de leur côté, ne s'embarrassaient point de nuances ni d'ouvertures progressistes. (Qu'on se souvienne de ce qu'écrivait à l'époque le journal des Jésuites, *la Civiltà cattolica*...). Les républicains de la ville s'étranglèrent de fureur. Magnifier un pape combattant! Honorer les Croisades! On en vint presque aux mains. Une fois le pugilat consommé, après que *l'Avenir du Puy-de-Dôme* et *la Croix d'Auvergne* (les deux journaux concurrents de l'époque) en eurent répercuté les échos, la statue fut laissée en place. Il n'empêche. Les vieux Clermontois ne parlent de cet épisode qu'avec un peu de gêne.

> Urbain II a gardé le secret le plus absolu sur l'appel qu'il s'apprête à lancer du haut de cette modeste estrade

A tout prendre, et plutôt que ce pape prêcheur aux initiatives «controversées», Clermont-Ferrand préfère honorer benoîtement Vercingétorix, vainqueur très païen de Gergovie, qui exhibe son torse musculeux sur la place de Jaude. Vercingétorix dont le mythe fut ostensiblement réactivé par Napoléon Ier. S'il y va de la paix municipale...

Providence du voyageur : une rumeur me rejoint soudain sur la place de la Victoire, qui n'est qu'à portée de voix des usines Michelin en pleine «réduction d'effectifs», une rumeur forte de cantiques et de prières à pleines voix. La surprise est assez forte pour qu'on sursaute en se frottant les yeux. Le pugilat auvergnat reprendrait-il autour d'Urbain II? Une nouvelle Croisade serait-elle en partance? Non. Juste une coïncidence de date : comme chaque année, la procession de Notre-Dame-du-Port rassemble quelques milliers de fidèles derrière une Madone noire en majesté que les ouvriers polonais de chez Michelin assimilaient, avant guerre, à la Vierge noire de Czestochowa. Je me mêle au cortège de scouts et de quidams auvergnats qui, lentement, gravement, descend bientôt la rue Pascal.

C'est un dimanche de printemps. Des affiches collées sur les porches annoncent un concert de Vanessa Paradis. Vers le sud, sur les monts d'Auvergne cavalent les ombres de quelques nuages. La foule reprend les cantiques avec une ferveur manifeste. Cette «procession du Port» rassemblait autrefois toute l'Auvergne, ou presque. Nous ne sommes plus aujourd'hui que trois mille ou quatre mille à cheminer dans ces ruelles en pentes sonorisées par l'évêché. Passé l'église romane dédiée à Notre-Dame-du-Port, je quitte la procession pour déboucher sur la place Delille. Et m'y asseoir solitairement.

J'ai mes raisons.

Qu'on imagine un peu...

Transportons-nous à ce même endroit neuf siècles plus tôt, le 27 novembre 1095. Au-delà de la place Delille, qu'on appelle alors le «champ herm» et qui marque les limites nord de la cité, s'étend un paysage imprécis de talus herbeux et de chemins creux où s'est assemblée une foule énorme qui grelotte sous le ciel de novembre. On a dressé, hors les murs, une estrade de madriers pour le pontife et ses prélats, parmi lesquels Adhémar de Monteil, évêque du Puy, qui sera bientôt désigné comme chef spirituel de la Croisade. La cathédrale, où s'est tenu le concile proprement dit, n'aurait pas suffi, en effet, à contenir les milliers d'hommes et de femmes convoqués par la rumeur dans cette cité des Arvernes déjà fameuse pour ses pèlerinages.

CLAUDE TRESCARTES

La statue qui coiffe la fontaine des Croisades ne porte aucune mention...

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

... Erigée en 1895, elle provoqua de mémorables polémiques.

Sait-on seulement qu'en 1096 la seule ville de Clermont compte cinquante-quatre églises?

Calcul publicitaire ou prudence politique? Urbain II, dit-on, a gardé le secret le plus absolu sur l'appel qu'il s'apprête à lancer du haut de cette modeste estrade. Le concile convoqué à Clermont s'est consacré jusqu'alors à des questions liturgiques et disciplinaires dont l'une au moins n'allait pas sans témérité : l'excommunication pour bigamie du roi de France Philippe Ier, coupable d'avoir conquis – et enlevé – l'épouse de son rival le duc d'Anjou. Ce secret, cet embargo, dirait-on maintenant, qu'a maintenu le pape sur l'essentiel de ce qu'il doit dire ne comptera pas pour rien dans l'effet de surprise qui va littéralement électriser toute la chrétienté.

Ce pape-là, il est vrai, n'est pas un prédicateur ordinaire ni l'un de ces mystiques illuminés que décrit la légende. De son vrai nom Eudes de Châtillon, originaire de la Champagne voisine, c'est un pape français – et la chose est exceptionnelle. Mais c'est surtout ce qu'on appellerait en 1993 un intellectuel. Ancien disciple du grand pape réformateur Grégoire VII, ancien moine érudit de la puissante abbaye de Cluny (et ses deux mille abbayes filles!), Urbain II a inscrit son pontificat dans la logique de la réforme grégorienne qui vise – notamment – à restaurer l'autorité de l'Eglise contre les empiétements et les abus de la féodalité. Un pape de gauche, en somme...

Et pacifiste, de surcroît! En imposant peu à peu aux seigneurs féodaux la trêve de Dieu et la paix de Dieu, Rome entend limiter la dévastation des guerres privées et des chamailleries meurtrières qui opposent ces chevaliers au sang vif et aux manières brusques. On devine ce que déjà, en son for intérieur, il se répète : *«Ah! ils aiment se battre!» «Canaliser la violence, la diriger contre les infidèles, la faire servir à une juste cause,* écrira Jacques Le Goff au sujet de cet appel, *restait plus que jamais un souci majeur.»*

A voix forcée pour se faire entendre de la foule, dans une langue romane simplifiée par les nécessités oratoires, Urbain II commence à parler. Les chroniqueurs ont retenu, dans le détail, une version assez fiable de son prêche. Le pape évoque les persécutions dont sont victimes, en Terre sainte, les pèlerins qui s'y rendent quelquefois par milliers. Persécutions aggravées au début du onzième siècle par le khalife fâtimide Al Hakim bi'Amr Allah, une sorte de Néron musulman qui alla jusqu'à raser le Saint-Sépulcre. Ces persécutions ne sont pas tout à fait imaginaires, comme le prétendront, ultérieurement, certains historiens laïcs. En 1064, par exemple, les sept mille pèlerins conduits par Gunther, évêque de Bamberg, ont été attaqués par les Bédouins. Refusant de se défendre, des centaines d'entre eux ont été exterminés. Ces persécutions se sont d'ailleurs renouvelées depuis la conquête de Jérusalem, en 1071, par les Turcs Seldjoukides du général Atsiz qui, sans états d'âme, a massacré une partie des habitants.

Pour un homme du onzième siècle, cette «souillure» des Lieux saints est un désastre eschatologique qui touche au cœur même de la chrétienté. Imaginons ce que serait aujourd'hui la réaction de l'Islam si l'on annonçait l'occupation brutale de La Mecque et la destruction de la Ka'aba par un régiment de «marines» ou une division de Tsahal...

L'auteur de *la Chanson d'Antioche*, Richard le Pèlerin, trouvère de Flandres, dans le truculent parler de l'époque, désignera l'horreur du scandale dans un vers brutal :

«Jherusalem ont pris la pute gent haïe!»

Urbain II s'emporte. Il évoque explicitement un sujet plus grave encore : les menaces qui planent sur l'empire chrétien de Constantinople (*«Vos frères d'Orient»*) depuis que l'empereur byzantin, ayant perdu, en 1071, la bataille de Manzikert, (ou Malâzgerd) a été refoulé de l'Orient qu'il occupait et se trouve quasiment assiégé par les Turcs Seldjoukides à deux pas du Bosphore. L'empereur de Byzance, assure le pape, adjure les chrétiens d'Occident de venir à son secours. *«Si vous laissez à présent* [les Turcs et les Arabes] *sans résister, ils vont étendre leur vague plus largement sur beaucoup de fidèles serviteurs de Dieu. C'est pourquoi je vous prie et vous exhorte – et non pas moi, mais le Seigneur vous prie et vous exhorte comme hérauts du Christ – de vous hâter de chasser cette vile engeance des régions habitées par nos frères.»*

Le pape promet ensuite la remise des péchés *«sur l'heure»* à ceux qui perdraient leur vie pendant le voyage ou *«dans la bataille contre les païens»*. Il exhorte enfin les chevaliers batailleurs et ceux qui ont été *«mercenaires en échange de gages sordides»* à s'engager immédiatement au service du Christ. Faisant cela, il fonde mine de rien une institution qui ne sera pas pour rien – quatre siècles plus tard – dans la Réforme luthérienne : les «indulgences». Puis il jette cette exclamation fameuse que la foule va bientôt reprendre et qui, répétée de place en place, de décennie en décennie, dans toutes les langues, va faire plusieurs fois le tour de la chrétienté : *«Dieu le veut!»*

Commentaire ébahi d'un historien d'aujourd'hui, Edgar Weber, auteur d'un remarquable ouvrage sur le djihad et les Croisades : *«Le génie d'Urbain II fut de proposer à la foule des croisés disons un «mythe» capable de retenir les imaginations. Le pape a inventé un jeu de signes capable de résumer toute une prédication abstraite et de se propager en contagion. Un mot de passe,* «Dieu le veut», *un étendard, la croix.»*

Pendant neuf siècles, on va débattre et argumenter à l'infini sur tous ces points d'histoire : la réalité des persécutions antichrétiennes, la véracité des appels au secours venus de Byzance et leur interprétation «disproportionnée», les calculs «politiques» d'Urbain II, etc. Nous y reviendrons. La polémique n'est visiblement pas close. En 1993, on trouve encore, d'un livre à l'autre, les mêmes conflits d'interprétations.

C'est à la foule qu'il faut revenir, à cette foule rassemblée sur le «champ herm». Comprendrait-on, faute de cela, l'inimaginable?

Voyez ces hommes et ces femmes, ces nobliaux et ces marchands... Des milliers d'entre eux vont bientôt coudre une croix sur leur chemise, ferrer leurs bœufs, installer femmes et enfants sur un chariot et prendre la route. Certains vendront leur terre, donneront leurs biens, céderont leurs échoppes, quitteront village et province... Ils mourront sur les cailloux d'Anatolie ou les chemins de Syrie, et plus souvent qu'à leur tour. Ils le savent. Mais ils partent. D'un seul mouvement. Comment l'expliquer?

Voilà neuf siècles qu'on s'y essaye.

Michelet lui-même, le grand Michelet, peu suspect de complaisance bigote, laisse percer sa stupéfaction : *«Ce fut un spectacle extraordinaire et comme un renversement du monde. On vit subitement des hommes prendre en dégoût tout ce qu'ils avaient aimé. Leurs riches châteaux, leurs épouses, leurs enfants, ils avaient hâte de tout laisser là...»* Pourquoi? Des raisons profanes ont certainement joué : expansion démographique de l'époque, inaction des fils cadets dans les familles nobles, tradition du pèlerinage remontant au quatrième siècle – après qu'Hélène, femme de l'empereur Constantin, crut y découvrir la «vraie croix» et le lieu de la crucifixion – mais tradition renouvelée au moins sept fois depuis le millième anniversaire (en 1037) de la mort du Christ, etc.

On insistera encore, plus tard, sur les calculs politiques d'Urbain II et quelques motivations inavouables que Diderot énumérera sarcastiquement dans le chapitre «Croisade» de *l'Encyclopédie* : *«L'intérêt des papes et de plusieurs souverains de l'Europe, la haine des chrétiens pour les musulmans, l'ignorance des laïques, l'autorité des ecclésiastiques, l'avidité des moines, une passion désordonnée pour les armes...»* Cette interprétation qui donnera le ton pendant plus d'un siècle à l'historiographie des Croisades est à la fois polémique et datée. En outre, elle n'explique pas grand-chose du principal : l'incroyable, l'invraisemblable élan des foules et des chevaliers.

C'est sans doute dans la date elle-même qu'il faut chercher la principale explication.

La date?

> Un peu partout on érige ces défis au sens commun, à la pénurie, à la pesanteur : les cathédrales

Il faudrait des pages pour resituer – même sommairement – l'extraordinaire «instant» historique que constitue cette période à cheval sur le onzième et le douzième siècle. Ce lent et formidable moment où s'accumule, en Europe, une énergie spirituelle, culturelle et politique sans équivalent.

La terreur des grandes invasions, ce voile noir brusquement jeté pour plusieurs siècles sur l'empire d'Occident, vient de se dissiper. En Espagne, soumise depuis le huitième siècle à l'islam, la *Reconquista* a commencé, et les troubadours colportent partout une épopée fabuleuse dont certains croisés feront un refrain de marche : *la Chanson de Roland*.

Ce n'est pas tout. Les grandes peurs de l'an mil, ce pressentiment de fin du monde, ces prédictions d'apocalypse et de *«triomphe de l'antéchrist»*, ont reculé avec le changement de millénaire. Dans l'ordre temporel – socio-économique, comme on dirait maintenant – les famines disparaissent, des villes naissent.

Et la chrétienté s'épanouit. Des abbayes surgissent et rayonnent. Un peu partout, on érige ces défis au sens commun, à la pénurie, à la pesanteur, ces cantiques de pierre et de poutres qui donnent à la France un visage : les cathédrales. Ebloui, le chroniqueur Raoul Glaber évoque dans son *Historiarum sui Temporis* ce *«blanc manteau d'églises qui recouvre la chrétienté»*.

Sait-on seulement ce que fut l'emploi du temps d'Urbain II dans les mois qui précèdent et qui suivent son appel de Clermont? Il inaugure, de ville en ville, des cathédrales qui, pour la plupart, sont encore là aujourd'hui. La basilique de Cluny, la cathédrale de Valence, l'église de Saint-Flour, l'abbatiale Saint-Géraud d'Aurillac, la cathédrale de Maguelone, celle de Nîmes, la collégiale Saint-Sernin à Toulouse. Les autres, toutes les autres, surgiront bientôt, dans les décennies qui viennent : Notre-Dame de Paris, Reims...

Les hommes qui bâtissent les cathédrales et ceux qui vont partir vers Jérusalem : ce sont les mêmes.

Est-ce assez? ■

PROCHAIN ÉPISODE : BOUILLON (BELGIQUE), L'EUROPE EN ARMES

Tandis que les combats se poursuivent sur les hauteurs de Sarajevo

La présidence collégiale bosniaque envisage de participer aux négociations de Genève

Forces serbes et armée gouvernementale bosniaque ont continué à s'affronter dans la nuit du 19 au 20 juillet pour le contrôle du mont Igman, qui surplombe Sarajevo au sud-ouest. Cette hauteur, bastion de l'armée musulmane, a été soumise à un feu roulant d'artillerie lourde, d'après les habitants de la capitale. Sarajevo elle-même a subi des tirs d'armes antiaériennes et de mitrailleuses lourdes avant de retrouver un calme précaire à l'aube de mardi.

Un commandant de l'armée bosniaque, Mustafa Hajrulajovic, responsable du premier corps d'armée chargé de la défense de Sarajevo, a été démis de ses fonctions lundi, apparemment en raison des sérieux revers subis par les forces musulmanes, notamment la veille au mont Igman. Déjà la semaine dernière, les Serbes avaient repris la ville de Trnovo, isolant ainsi l'enclave musulmane de Gorazde, en Bosnie orientale, de Sarajevo.

Les experts militaires sur place estiment toutefois que, malgré une offensive de grande ampleur des unités serbes, qui ont reçu des renforts en blindés et en hommes, les assaillants auront du mal à prendre le mont Igman. Une telle éventualité resserrerait davantage l'étau sur Sarajevo qui serait ainsi privée d'un canal vital d'approvisionnement en armes et devrait faire face à un nouvel afflux de réfugiés.

Des combats opposant Musulmans et Croates se sont par ailleurs poursuivis lundi en Bosnie centrale, notamment à Bugojno, Vitez et au sud de Mostar.

«En ce qui nous concerne, la guerre est finie depuis longtemps, a déclaré lundi le général Ratko Mladic, qui commande les forces serbes de Bosnie, *mais les Bosniaques continuent de refuser d'accepter l'inévitable.»* La présidence collégiale bosniaque a annoncé lundi qu'elle avait arrêté la composition de sa délégation aux discussions de Genève, auxquelles l'invitent les médiateurs David Owen et Thorvald Stoltenberg. La présidence a cependant émis des doutes sur l'intérêt de sa participation à de telles discussions tant que les Serbes poursuivent leurs offensives et le siège de plusieurs villes bosniaques. A Bruxelles, *où ils étaient réunis lundi*, les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont décidé de dépêcher leur président en exercice, le Belge Willy Claes à Zagreb, Belgrade et peut-être Sarajevo. M. Claes est chargé de demander à la présidence collégiale bosniaque de se rendre aux négociations de Genève.

A Zagreb, l'émissaire de la Communauté devrait avertir le président Tudjman que son pays s'expose à des sanctions commerciales si les Croates poursuivent leurs pratiques de nettoyage ethnique en Bosnie centrale et de mauvais traitement des prisonniers musulmans, notamment à Mostar. – *(AFP, Reuter.)*

L'exil à vif des réfugiées à Rumilly

Reconnaissantes à la France de les avoir accueillies, elles sont hantées par l'impossible retour dans leur pays

RUMILLY

de notre envoyée spéciale

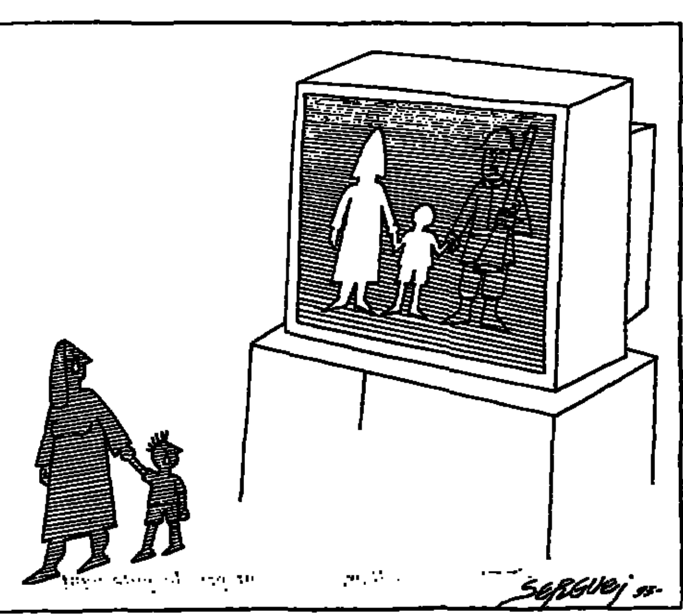
Elles sont vivantes, insistent-elles. Et c'est bien sûr cela qui compte. Elles le soulignent d'entrée de jeu, pour bien montrer qu'elles ne perdent pas de vue l'essentiel, qu'elles ne sont ni aveugles ni ingrates, qu'elles savent le prix de la vie et ce qu'elles doivent à leurs sauveteurs.

Elles sont vivantes donc. On pourrait ajouter qu'elles sont belles dans ces vêtements d'été qu'elles n'ont pourtant guère choisis, bronzées déjà par le soleil de la Haute-Savoie qu'elles ont rejointe depuis une semaine, et qu'à les voir ainsi, assises en cercle dans l'herbe du jardin, interrompues seulement par un enfant, pris d'une envie de câlin, on les prendrait pour les vacancières ordinaires d'un centre familial. Vivantes, mais prisonnières d'un entre-deux infernal, écartelées entre la guerre où se débattent leurs maris – *«Pendant que nous parlons, ce soir, l'une de nous est peut-être devenue veuve»* – et la paix vers laquelle ont foncé leurs enfants. Sauvées sans doute, mais piégées par la vie.

La longue bâtisse, prêtée par la fédération lyonnaise du bâtiment, et isolée sur les hauteurs du village de Rumilly, est étonnamment silencieuse à cette heure. Cuisine et réfectoire ont été débarrassés par l'équipe «de corvée» du soir, et l'atelier de dessin est pour une fois désert. Devant les bâtiments-dortoirs aux volets fermés, des rangées de linge d'enfant font de petites taches de couleurs vives dans la pénombre qui enveloppe le jardin et presse une bande d'adolescents de conclure leur match de foot. Mais les femmes ne sont pas pressées de retrouver la solitude de leur lit. *Le tête-à-tête avec elles-mêmes,* le tumulte de leurs pensées. *«Il y a du chaos dans ma tête, et mon cœur... Mon cœur est dans un étau.»*

C'est Ljiljana qui trouve les mots. Ljiljana, de Mostar, qui a travaillé un jour – c'était dans une autre vie – dans le tourisme et parle bien le français. Mais toutes les autres approuvent et disent avec leurs gestes, avec leurs yeux, et quelques phrases inachevées, les vertiges, le vacarme, la violence des images qui les obsèdent depuis huit mois qu'elles sont en France et ne leur laissent aucun repos.

«La guerre est dans ma tête», dit Djuka en la prenant entre ses mains. Infirmière à l'hôpital de Doboj, elle y a travaillé jour et nuit, plusieurs mois d'affilée, témoin privilégiée des horreurs de la guerre, avant d'être transférée dans un camp et d'y saisir la proposition d'Equilibre afin que ses deux enfants, Slaven et Natacha, fassent partie des «mille» que l'association lyonnaise promettait de mettre «à l'abri».



Souvenirs obsédants

Mais l'exil est un piège et peut devenir tourmente. Les souvenirs sont trop obsédants, les nerfs toujours à vif. *«On doit être vaillantes, assumer notre choix, insuffler de la force à nos enfants puisque c'est pour eux qu'on est là. Et pourtant, notre esprit ne suit pas. Notre vie n'est pas ici, nous ne sommes pas d'ici. Moi, je vis dans un songe. Entre parenthèses. Et j'attends, j'attends...»*

Mais qui sait combien de temps? Venues en principe pour huit mois – le temps d'un long hiver, presque une année scolaire – les quatre cents familles bosniaques rassemblées par l'association Equilibre et toutes issues de camps, savent qu'il serait folie aujourd'hui de repartir au devant de ce qu'elles ont fui. La situation n'a fait que se dégrader, la plupart n'ont plus aucun logement, et aucun des pères qui parviennent, par la radio et les camions postaux d'Equilibre, à donner des nouvelles, ne peut souhaiter dans ces conditions le retour des leurs.

Certaines familles d'accueil – Equilibre avait reçu au début de l'opération plus de vingt-deux mille propositions – veulent prolonger la cohabitation jusqu'à la fin de la guerre. D'autres, pour des raisons pratiques ou financières, ont demandé à être relevées de leurs responsabilités, et l'organisation humanitaire s'oriente désormais vers une formule de logement des réfugiés en appartements collectifs, financés par des groupes de familles françaises. Une solution plus autonome.

En attendant la rentrée, et pour beaucoup d'entre elles un nouveau déménagement, Rumilly leur offre une pause bienvenue. De leurs familles d'accueil auxquelles sans aucun doute la pause est aussi salutaire, elles parlent beaucoup entre elles – certaines leur téléphonent sans cesse, – assez peu publiquement. Peut-on évoquer décemment des «bienfaiteurs» autrement que pour chanter leurs louanges? Elles ont peur d'être injustes ou de paraître ingrates. On leur a tant donné. Mais cette situation, malgré parfois une affection profonde pour leurs hôtes, est aussi très pesante. Elles en ont marre, c'est vrai, de dire *«Merci, s'il vous plaît, il me manque...»*

Elles ont honte de demander et acceptent toujours avec gêne. Elles n'ont pas la moindre ressource, ne gèrent aucun budget, ne décident donc aucune dépense. *«Il n'est pas un T-shirt, un slip, une chaussette qui ne nous ait été offert*, dit Zinetta. *On dépend totalement de la générosité des gens. Le gouvernement, lui, n'a pas fait un geste.»* Un jour, lors d'une réunion paroissiale, des familles ont incité Zinetta à faire des gâteaux yougoslaves. Elle a gagné quatre mille francs. *«Mais j'étais très rouge en les proposant : Monsieur, un gâteau de mon pays? J'avais honte, l'impression de mendier comme une Tsigane.»*

Elles sont de plus en plus nombreuses à chercher à faire du ménage, du jardinage, du repassage pour gagner quelques francs. Avoir le choix d'organiser elles-même quelques dépenses. S'offrir ces cigarettes qu'elles fument d'abondance, ce qui leur vaut bien des regards réprobateurs. Se permettre le luxe d'une crème pour le visage, d'une petite mise en plis – *«les Yougoslaves aiment les frisures, les enfants doivent pouvoir rester fiers de nous»* – peut-être même d'une eau de toilette – *«pas pour séduire, seulement pour le moral»*. Désirs secrets, désirs inavouables. L'une d'entre elles se rappelle avec effroi la réflexion glacée de son hôtesse un jour qu'elle s'était parfumée : *«Quand on a un mari dans la souffrance...»* Elle en aurait pleuré.

Elles souffrent qu'on ne les considère que pour ce qu'elles paraissent : des assistées. Elles crèvent d'envie de crier : *«Je n'étais pas comme cela, vous savez. J'ai eu ma dignité. J'ai tenu une maison, mené une vie sociale.» «Et puis quand je me vois dans la glace, avec cette jupe trop grande, ce T-shirt mal coupé : quand j'aperçois ma valise entrouverte dans la chambre où mes deux enfants ont laissé du fouillis, quand j'entends mon français anonnant, je me dis que mon image est plus qu'une image. Qu'elle traduit au fond une nouvelle réalité, et qu'il faudrait que je l'accepte plutôt que de continuer à rêver sur le passé.»*

Mais l'humilité personnelle dont elles font preuve parfois, simplement pour ne pas risquer de paraître arrogantes, devient impossible dès qu'il s'agit d'évoquer leur pays ou leur peuple. Ce serait une démission, dit l'une d'elles. Il y aurait tant à dire pour corriger la vision désastreuse que les Français se font de l'ex-Yougoslavie!

«Ils ne réalisent pas qu'avant la guerre, nous étions très civilisés, s'étonne Nermina, elle aussi infirmière. *Ils nous traitent comme si nous débarquions d'Afrique!»* Le sujet est sensible, les annecdotes s'enchaînent. Elles sont écroulées de rire. *«Mon hôtesse*, commence l'une d'elles, *m'a expliqué très sérieusement à quoi servait un aspirateur!»*. Fous rires. *«Et la mienne*, dit Dragana, *m'a longuement parlé des avantages d'un congélateur.»* Refous rires.

Quant à la famille de Fatima, elle *n'a pu cacher sa déception de ne* pas voir la jeune femme bluffée par la grosse télévision en couleur du salon! *«Ce n'est que lorsque j'ai avoué avoir passé un jour quelques semaines de vacances à Monaco et sur la Côte d'Azur que ma famille a brusquement réalisé que je n'étais pas une primitive»*, se souvient Nermina. Ne lui avait-on pas demandé un jour si elle avait entendu parler d'un monsieur nommé Picasso?... *«Voyons madame, avais-je répondu, sa peinture a fait l'objet d'un cours pendant toute une année d'école! Dans mon pays, la peinture et la musique s'étudient au même titre que la physique ou les mathématiques.»*

L'engrenage, aujourd'hui, ne leur laisse plus d'espoir. *«Le désir de guerre est passé dans le sang*, pense Ljiljana. *On ne raisonne plus. On veut rendre œil pour œil et venger chaque mort.»* Et cela les rend malades, ces mères si différentes qui cohabitent sans heurts. *«Elle est musulmane, moi je suis catholique, mon mari est musulman comme celui de ma voisine ici, qui, elle, est orthodoxe... Notre pays est né de mélanges. Il faut qu'il demeure ainsi. Que deviendront sinon les couples mixtes et les enfants de ces mélanges?»*

Personne ne peut leur dire quand elles repartiront. Cette absence de repère, cette impossibilité de se projeter dans le futur, les plongent dans la panique. Que faire si l'attente se prolonge? Tout miser sur la France? Apprendre mieux sa langue? Commencer à chercher un emploi? Ce serait faire une croix sur la Bosnie, trahir les maris! s'offusquent-elles en chœur. *«Je ne veux pas m'habituer à la France*, dit Ljiljana, *je ne veux pas trop bien m'adapter.»*

N'ont-elles pas tout fait cependant pour que leurs enfants se lovent en douceur dans la société française? Ne sont-elles fascinées par la capacité d'adaptation de ces enfants et en même temps inquiètes de voir que les plus petits en ont oublié le serbo-croate? *«Nous sommes pleines de contradictions*, dit Ljiljana. *Tiraillées entre deux mondes et d'une certaine façon entre nos maris et nos enfants.»*

ANNICK COJEAN

«Ici, ils ne peuvent pas comprendre»...

RUMILLY

de notre envoyée spéciale

«Chacun a son truc» pour apprendre le français. Pour Edis, douze ans, c'était le sport. *«Football, rugby, volley-ball se disaient de la même façon. Ça faisait une base pour commencer...»*

Tous les jeunes Bosniaques arrivés en novembre dernier ont appris la langue française à une vitesse record. Et tous sont aujourd'hui scolarisés. Les institutrices ont joué un rôle essentiel, les familles d'accueil également. *«Myriam, la dame chez qui j'étais, me demandait de raconter ma journée,* se souvient Amela, *et puis plus tard c'était elle qui me racontait des histoires»*. Elle est devenue la deuxième de sa classe. Bojana, sa cousine de dix ans, est première. *«Mais c'est parce que je travaille tout le temps»*, dit-elle. Ses cahiers l'accompagnent partout. *«Il faut que j'apprenne encore plein de mots.»*

L'école est un endroit *«super»*, selon Natacha, neuf ans, pour se faire des amis. Il y a juste quelques questions qui la gênent. *«Par exemple quand on me demande où est mon père. Je ne veux pas en parler. Je ne peux pas leur expliquer les grenades, les maisons cassées, les grands-mères, les papas qui restent. En Bosnie, quand il y avait des coups de feu, je prenais mon livre, et je réfléchissais très fort à l'histoire pour oublier le bruit. Ici, ils ne peuvent pas comprendre cela.»* Un jour, dans l'école d'Amela, des enfants agenouillés par terre ont mimé la prière des musulmans. *«Alors j'ai pleuré, ils ont été surpris, j'ai dit que cela me faisait penser à mon pays, et je leur ai expliqué un peu ma religion.»*

Slaven a eu la chance de pouvoir quitter le pays malgré ses quinze ans. Quinze ans, c'est l'âge à partir duquel, en Bosnie, on est bon pour faire la guerre. Il veut faire de vraies études, avoir un métier. *«On verra où»*, dit-il.

Amela pense à la Bosnie tous les soirs, *«mais toute seule, sans en parler»*. Boyana aussi *«rêve tout le temps»* de son ancien appartement mais ne le dit pas *«pour ne pas rendre triste maman»*. Edis sort parfois le camion miniature à remorque bleue comme celui de son père camionneur. Et Natacha imagine un retour aussi merveilleux qu'un *«dessin animé»* : *«Ce sera dans un parc, et je marcherai à côté de papa. Il y aura mon chat, ma grand-mère et ma cousine Ljiljana qui est aussi restée là-bas. Il y aura des tas d'oiseaux autour de nous. Et pleins de coccinelles...»*

A. Co.

230 malades mentaux abandonnés à Fojnica

Des observateurs canadiens de l'ONU ont découvert, *dimanche 18 juillet*, quelque 230 malades mentaux laissés à eux-mêmes dans un hôpital psychiatrique de Fojnica, à 47 km à l'ouest de Sarajevo.

Les «casques bleus» canadiens n'ont pu pénétrer dans la ville déserte qu'après deux jours de difficiles négociations avec les forces musulmanes. La population avait été évacuée par les milices croates vendredi, à l'approche de l'armée bosniaque. Parmi les patients abandonnés à l'hôpital psychiatrique, quasiment sans eau ni nourriture depuis au moins trois jours – pour la plupart des enfants et des adolescents – *deux bébés ont été retrouvés* morts tandis que cinq autres sont dans un état critique. Deux infirmières et un médecin ont été dépêchés auprès de 430 malades de l'hôpital général où n'était resté qu'un *membre du personnel* soignant.

Militaires et organisations humanitaires ont dû se retirer dimanche soir devant de nouveaux bombardements. Ils devaient revenir à Fojnica au plus vite avec un premier convoi d'urgence, chargé de 300 kg de lait en poudre et d'aliments pour bébés. – *(AFP, UPI, Reuter.)*

ESTONIE : la querelle sur le statut des russophones

Les résultats controversés d'un référendum ambigu

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Aussitôt connus, les résultats du référendum sur *«l'autonomie nationale territoriale»*, organisé vendredi 16 et samedi 17 juillet dans les villes à écrasante majorité russophone de Narva et de Sillamae, ont donné lieu à polémiques. Si 97 % des votants à Narva et 98,6 % à Sillamae ont répondu «oui» à la question posée, le taux de participation à ce scrutin d'un type très particulier a été bien plus modeste : 55 % des habitants de Narva et 61 % de ceux de Sillamae se sont en effet rendus aux urnes.

Il n'en fallait pas plus pour que le premier ministre estonien Mart Laar *«félicite»* la *«majorité des citoyens de Narva»*, qui, selon lui, a refusé de voter. Pour le premier ministre, en effet, les résultats ont été falsifiés et la participation a été *en réalité inférieure à 50%*.

Les autorités de Narva, qui avaient organisé ce référendum en réaction à l'adoption par le Parlement estonien de lois jugées discriminatoires pour les russophones, ont estimé, pour leur part, que ses résultats pouvaient servir de base à des négociations avec les autorités estoniennes en vue de modifier les lois litigieuses. Le président du conseil municipal de Narva, Vladimir Tchoukhine, qui espérait une participation de 80 %, a toutefois reconnu que la question posée était *«un peu vague»*.

En fait, l'immense majorité des russophones de Narva, loin de revendiquer une autonomie, souhaitent être davantage intégrés au pays et devenir des «citoyens comme les autres». A Moscou, le ministère des affaires étrangères a fait savoir que les résultats du référendum *«ne pouvaient pas être ignorés»*.

Si les dirigeants estoniens avaient jugé «illégale» la tenue de ce référendum qui pouvait mettre en cause l'intégrité du territoire, la *Cour constitutionelle de Tallinn* doit maintenant se prononcer, et certains des responsables de Narva ont déja déclaré qu'ils se soumettraient à son verdict.

Il reste que le faible taux de participation pourrait, contrairement aux apparences, favoriser la recherche d'une solution au difficile problème de la minorité russophone d'Estonie. En montrant que celle-ci n'était pas unanimement derrière les responsables actuels de Narva, d'anciens communistes qui n'ont pas vraiment accepté l'indé*pendance du pays, ces résultats* pourraient obliger ces responsables à passer la main à des hommes plus modérés, dont certains ont d'ailleurs combattu contre la dictature soviétique. Les dirigeants estoniens, pour leur part, devraient aussi tirer les conséquences de ce scrutin.

S'il paraît difficile qu'ils reviennent une nouvelle fois sur les lois concernant la nationalité – qu'ils avaient légérement modifiées pour tenir compte des avis des organisations internationales –, ils pourraient prendre, après discussion avec les représentants des russophones, les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'application de ces lois soit la plus ouverte possible.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **ALLEMAGNE : arrestation de l'avocat Wolfgang Vogel.** – L'ancien intermédiaire de la RDA pour les échanges d'espions avec l'Ouest et la vente des prisonniers politiques à la RFA, Wolfgang Vogel, a *été arrêté, dimanche 18 juillet*, à Berlin, car la justice craignait sa fuite à l'étranger. Ce proche de l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker est mis en accusation pour chantage et extorsion de fonds, fraude fiscale et parjure lors d'un récent procès. – *(AFP.)*

□ **La communauté juive dénonce un projet de détruire les quais d'une gare de Berlin.** – Le président de la communauté juive d'Allemagne, Ignatz Bubis, a protesté dans un entretien publié, *lundi 19 juillet*, par le quotidien *Die Welt*, contre un projet de la compagnie allemande des chemins de fer de raser les quais de la gare de Berlin-Grunewald, actuellement utilisée pour les trains de marchandises. Elle *était devenue un lieu où l'on com*mémorait la déportation de près de 36 000 juifs berlinois, qui avait été acheminés depuis cette gare vers les camps d'extermination entre 1941 et 1945. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Au terme d'une visite d'un haut responsable de l'ONU

Bagdad accepte de soumettre ses armements à vérification

Une nouvelle crise entre l'Irak et les Nations unies a pu être évitée au terme d'une visite de cinq jours à Bagdad du chef de la commission spéciale de l'ONU chargée du désarmement de l'Irak, Rolf Ekeus.

Après avoir refusé pendant près de deux ans la résolution 715 adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU en octobre 1991, Bagdad s'est en effet déclaré disposé à en accepter les termes, c'est-à-dire à soumettre ses programmes d'armements à un contrôle international à long terme. L'Irak est *« prêt à mettre en application les plans relatifs au contrôle et à la vérification »* de ses armements, a déclaré M. Ekeus, lundi 19 juillet.

A la question de savoir si cela équivalait à une acceptation formelle par Bagdad de la résolution 715, il a cependant répondu : *« Je ne dirai pas que nous avons conclu un accord en bonne et due forme, mais l'Irak a pris la voie pour sortir de cette très dangereuse situation »*. Des négociations entre l'ONU et l'Irak, portant notamment sur les modalités d'application de la résolution 715 doivent, selon lui, s'ouvrir vers la fin d'août ou le début de septembre à New-York.

M. Ekeus a indiqué qu'un accord *« intérimaire »* avait été trouvé avec Bagdad en ce qui concerne l'installation de caméras de surveillance sur deux sites balistiques situés à une soixantaine de kilomètres de Bagdad *(le Monde* du 16 juillet). Il n'a fourni aucun détail sur le contenu de l'accord, qu'il a qualifié d' *« arrangement complexe »* mais néanmoins *« satisfaisant »*. Selon des diplomates à New-York, l'Irak a accepté l'installation de telles caméras, à condition qu'elles ne fonctionnent pas dans l'immédiat.

Le *« cercle vicieux »* de l'intransigeance irakienne et des pressions de l'ONU a été brisé, a estimé M. Ekeus, pour qui l'accord conclu avec Bagdad demeure toutefois insuffisant pour une levée rapide des sanctions de l'ONU. Le Conseil de sécurité a d'autres exigences, notamment l'acceptation par l'Irak du tracé de sa frontière avec le Koweït, des informations sur le démantèlement des armes de destruction massive de Bagdad, et des questions d'ordre humanitaire, a-t-il rappelé. Il a néanmoins indiqué que l'accord pouvait avoir une incidence positive sur les pourparlers relatifs à la levée partielle de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad *(le Monde* du 7 juillet). – *(AFP, Reuter.)*

Le possible retour de l'Irak sur le marché pétrolier accentuant la chute des cours

Une conférence extraordinaire de l'OPEP est convoquée

Les pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) vont se réunir en conférence extraordinaire, à partir du 28 juillet, à Vienne (Autriche), pour tenter de stopper l'effritement des cours du brut qui, commencé en mars, s'est brusquement accéléré ces jours derniers sur les marchés internationaux. *« Les prix du pétrole ont trop baissé. On ne peut plus rester sans réagir »*, a déclaré, mardi 20 juillet au *Monde*, Jean Ping, ministre gabonais du pétrole et président de l'OPEP, qui devait entamer, mercredi, une tournée dans les pays du Golfe pour préparer la conférence.

La situation s'est sérieusement détériorée. Au cours de la première semaine de juillet, le prix moyen du panier de sept brut, qui sert de référence à l'OPEP, est tombé en dessous de 16 dollars.

Le chiffre de 20 dollars atteint à l'automne dernier n'est plus qu'un lointain souvenir. Et l'objectif officiel des 21 dollars fixé par l'Organisation n'est plus, lui qu'un vœu pieux.

La récession économique dans les principaux pays industrialisés, qui freine la croissance de la demande, le maintien d'exportations russes élevées, expliquent la dégringolade actuelle des cours. Mais pour partie seulement. Le comportement de certains membres de l'OPEP – le Nigeria et l'Iran ne respectent pas leur quota officiel de production ; le Koweït a choisi de faire cavalier seul – est aussi responsable de la dégradation. Il explique que, selon les dernières statistiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'OPEP dépasse de 700 000 barils, jour son plafond officiel de production.

« Mais s'il n'y avait que ces seuls facteurs, les prix du pétrole seraient au-dessus de 17 dollars », observe Jean Ping. Si le marché, déjà *« fragile »*, est devenu *« nerveux »*, la raison tient aux craintes d'un possible retour, sur le marché pétrolier, de l'Irak, soumis à un embargo depuis l'été 1990. Or, de l'avis des spécialistes, l'accord entre Bagdad et l'ONU à propos de l'inspection de sites de missiles ouvre la voie à un accord pétrolier qui jetterait sur le marché un demi-million de barils/jour supplémentaires. Sur un marché déjà déséquilibré, les conséquences peuvent en être catastrophiques pour les autres pays producteurs.

Pourtant, officiellement, même si le président de l'OPEP s'est longuement entretenu, lundi, avec le ministre irakien du pétrole, la prochaine réunion de Vienne n'abordera pas la question irakienne. Pour faire remonter les cours et redonner confiance au marché, l'OPEP mise sur les vertus d'un retour à la discipline de ses membres et, sans trop y croire, sur un ralliement du Koweït à l'accord péniblement intervenu en juin.

J.-P. T.

Dans le Kurdistan irakien

Sept personnes ont été tuées par des bombardements iraniens

L'armée iranienne a intensifié, au cours des dix derniers jours, ses bombardements contre les régions du Kurdistan irakien qui abritent des bases de l'opposition kurde iranienne, tuant sept personnes, ont affirmé des sources kurdes et des organisations humanitaires internationales.

Téhéran, qui affirme que l'opposition kurde mène des opérations en Iran à partir du Kurdistan irakien, avait dépêché, la semaine dernière, une délégation officielle auprès des dirigeants kurdes irakiens pour qu'ils mettent un terme aux activités des opposants iraniens. La mission s'était soldée par un échec, mais les Kurdes iraniens avaient affirmé, jeudi dernier, avoir déplacé leurs combattants de la frontière vers des zones situées plus au sud, en territoire irakien.

En raison des bombardements iraniens, vingt-trois villages dans la région de Qala-Diza (nord-est de l'Irak) ont été abandonnés par leurs habitants et environ 7000 personnes ont fui la région, ont ajouté les mêmes sources. Par ailleurs, environ 200 soldats iraniens ont effectué une incursion, au milieu de la semaine dernière, dans la région de Darbendikhan, à 150 kilomètres au sud de Qala Diza, selon le commandant des forces kurdes dans le secteur. Un journaliste de l'AFP a constaté, de son côté, que les villages de Sune et de Chiwaraz étaient totalement détruits et qu'une partie des champs avait brûlé.

□ **Trois villages chiites détruits par l'armée irakienne.** – L'Assemblée suprême de la révolution islamique d'Irak (ASRII), principal mouvement d'opposition chiite irakien, a affirmé dimanche 18 juillet dans un communiqué, que l'armée irakienne avait *« en partie »* détruit la semaine dernière les villages de Hasharia, de Salimah et d'Al Gharbiah, dans la région des marais, dans le sud de l'Irak. Une *« offensive militaire massive »* irakienne a provoqué au début de juillet l'exode de 2 000 personnes vers l'Iran, a indiqué par ailleurs l'ASRII, dans une lettre adressée à l'ONU. – *(AFP.)*

□ **ARABIE SAOUDITE : Arrestation d'un professeur d'université.** – Accusé de soutenir le « Comité saoudien pour la défense des droits légitimes », d'inspiration islamiste, un professeur d'université, Khaled Al-Houmaïdan, a été arrêté, lundi 19 juillet, a indiqué l'organisation non gouvernementale Liberty, basée à Londres. Les autorités saoudiennes ont interdit les activités de ce comité, quelques jours après sa création, le 3 mai dernier. Ses membres fondateurs se sont vu interdire l'exercice de leurs professions. – *(AFP.)*



□ **ÉGYPTE : La Jamaa Islamiya revendique l'attentat du Caire.** – Dans un communiqué, l'organisation clandestine de la Jamaa islamiya a revendiqué, lundi 19 juillet, l'attentat qui avait fait quatre morts et cinq blessés la veille, au Caire *(le Monde* du 20 juillet). Elle a confirmé que sa cible, qu'elle a ratée, était bien le président de la Haute Cour militaire. La Jamaa islamiya avait menacé, le 8 juillet, de venger les islamistes pendus et affirmé que, par ces exécutions, le président Hosni Moubarak *« creusait sa propre tombe »*. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Les homosexuels seront tolérés dans l'armée s'ils ne font pas état de leur sexualité

Six mois après avoir déclaré qu'il mettrait fin à l'interdiction faite aux homosexuels de servir dans l'armée, le président Bill Clinton a annoncé, lundi 19 juillet, une demi-mesure qui ne satisfait vraiment personne : la carrière militaire est ouverte aux gays et lesbiennes pour peu qu'ils n'affichent pas leur sexualité.

WASHINGTON

de notre correspondant

S'il s'agissait d'un conte, on l'intitulerait : « De la bonne utilisation de la politique de l'autruche »... Ainsi peut-on résumer la décision annoncée par le président dans une affaire qui l'embarrasse au plus haut point depuis son arrivée à la Maison Blanche. La décision se résume à trois injonctions, à la brièveté toute militaire : *« Ne dites rien de vos orientations sexuelles »*, est-il conseillé aux jeunes recrues ; *« Ne posez pas de question sur ce sujet »*, est-il ordonné aux sergents recruteurs de l'armée américaine ; *« Ne poursuivez plus pour seul fait d'homosexualité »*, est-il enjoint aux tribunaux militaires (politique dite du *« don't tell, don't ask, don't pursue »*).

L'interdiction n'est pas formellement levée. Certes, on ne demandera plus aux candidats à la carrière militaire quelle est leur orientation sexuelle (l'homosexualité avouée étant un motif de rejet immédiat). Certes, on ne pratiquera plus la chasse aux sorcières pour débusquer des rangs « gays » et lesbiennes et les chasser de l'armée, comme ce fut le cas jusqu'à présent ; l'administration Reagan consacra un demi-milliard de dollars à cette traque. Mais toute manifestation d'homosexualité reste interdite et peut être un motif de renvoi de l'armée.

Ce compromis, en forme de retrait par rapport aux promesses initiales de M. Clinton, a été laborieusement mis au point par le secrétaire à la défense Les Aspin. Dans cette bataille bureaucratico-idéologique, M. Les Aspin a dû céder l'essentiel du terrain aux opposants résolus à la levée de l'interdiction : les généraux du Pentagone, mais aussi la majorité des élus du Congrès (y compris démocrates), à commencer par le sénateur Sam Nunn, le président de la commission des forces armées, un homme en principe censé être un allié politique de Bill Clinton.

Une semi-défaite politique

S'adressant à un parterre de militaires à Fort-McNair, près de Washington, M. Clinton a reconnu que ce compromis, pour *« honorable »* qu'il soit, n'était *« pas parfait »* et *« ne correspondait pas exactement à ce qu'il avait souhaité »*. Il constitue tout de même, a poursuivi le président, un *« important pas en avant »* dans la lutte contre les discriminations dont les homosexuels faisaient l'objet. Les porte-parole du très organisé groupe de pression des gays et lesbiennes d'Amérique n'en ont pas moins accusé M. Clinton de renier ses promesses d'une levée de l'interdiction. Celles-ci avaient été formulées au cours d'une campagne électorale qui vit le « lobby » homosexuel apporter 3 millions de dollars et un soutien actif au candidat Bill Clinton. Certains expliquent qu'ils auraient souhaité voir le président refuser de « négocier » avec l'état-major et, en tant que commandant en chef, abolir par décret, purement et simplement, l'interdiction faite aux homosexuels de servir dans l'armée.

C'est là un argument qui relève tout à la fois de l'angélisme et de l'hypocrisie, a répliqué, en substance, M. Clinton, appuyé par une bonne partie de la presse. Car un tel décret aurait immédiatement été annulé par le Congrès, qui avait déjà fait part de son intention de contrer le président, en cas de levée pure et simple de l'interdiction, en faisant voter une législation prohibant expressément l'entrée des homosexuels dans l'armée. Sur ce point, M. Clinton a été soutenu par les deux membres de la Chambre des représentants, qui, homosexuels déclarés, se sont faits, au Congrès, les représentants des gays et lesbiennes d'Amérique. Ce qui ne les empêche pas de critiquer le compromis adopté, qui se traduit dans les faits par une série d'interdictions de comportements qui seraient ouvertement révélateurs de l'homosexualité d'un (ou d'une) militaire.

Ces six mois de débats reflètent l'intensité de la bataille menée par les gays et lesbiennes contre les discriminations. En privé, M. Clinton a confié que cette bataille était celle qui avait le plus ébranlé son capital politique dans le pays. De l'avis de tous les commentateurs, M. Clinton ne doit s'en prendre qu'à lui même. Si, dans cette affaire, il essuie une semi-défaite politique – aucun camp n'est vraiment satisfait, – c'est pour avoir refusé une approche évolutive et avoir lui même présenté la levée de l'interdiction des homosexuels dans l'armée comme une question de principe sur laquelle il ne transigerait pas. Il a transigé.

ALAIN FRACHON

Bill Clinton a congédié le directeur du FBI

WASHINGTON

de notre correspondant

Tirant les conclusions d'une enquête judiciaire amorcée par l'administration Bush, le président Bill Clinton a annoncé, lundi 19 juillet, qu'il avait congédié le directeur du FBI, William Sessions, accusé d'avoir abusé des avantages matériels liés à sa fonction. M. Sessions, qui pourrait être remplacé à la tête de la police fédérale par un juge new-yorkais, Louis Freeh, avait été nommé en 1987 par le président Ronald Reagan pour une période de dix ans. La durée de ce mandat était en principe destinée à assurer l'indépendance politique d'un poste qui reste néanmoins à l'entière disposition du président.

L'administration Bush avait ordonné une enquête judiciaire sur la gestion de M. Sessions après que ce dernier eut été accusé d'avoir utilisé à des fins familiales et touristiques l'avion, les voitures et certaines autres facilités du FBI. A quelques jours du départ du président Bush de la Maison Blanche, le département de la justice avait conclu que ces accusations devaient entraîner le départ de M. Sessions.

L'administration Clinton a hérité du dossier et de l'entêtement du directeur du FBI. Ce dernier a toujours nié ce qu'on lui reprochait et, en conséquence, s'est toujours refusé à poliment démissionner, comme on le lui suggère depuis des mois. Tenace comme un magistrat texan qu'il est, William Sessions venait encore cette semaine de résister aux pressions de Janet Reno, le ministre de la justice, qui était arrivée aux mêmes conclusions que son prédécesseur républicain. S'il était sorti de l'entretien en se cassant un bras en butant sur un trottoir, sa détermination à ne pas démissionner était, elle, intacte : *« C'est une affaire de principe »*, avait-il dit. Le président Clinton, qui aurait souhaité ne pas en arriver là, n'avait plus d'autre choix que de congédier un homme depuis trop longtemps sur la sellette.

Critiqué aussi bien dans les milieux républicains que démocrates, M. Sessions est-il seulement victime d'indélicatesses ? Le *Wall Street Journal* rappelait cette semaine que ses ennuis avaient commencé en 1991. C'était immédiatement après qu'il eut ordonné au FBI d'enquêter sur des prêts bancaires qui pouvaient révéler la politique de soutien à l'Irak menée par les Etats-Unis au lendemain du conflit entre Bagdad et Téhéran.

Al. Fr.

□ **L'ancien directeur du Bureau postal de la Chambre des représentants plaide coupable dans une affaire de détournement de fonds.** – L'ancien directeur du Bureau postal de la Chambre des représentants, Robert Rota, a plaidé coupable, lundi 19 juillet, dans une affaire de détournement de fonds. M. Rota, qui avait donné sa démission en 1992, a également plaidé coupable dans une affaire de complot, lors d'une audition devant le juge fédéral Norma Johnson. Il est passible d'une peine de trois années de prison. – *(AFP.)*

□ **CHILI : des proches de Pablo Escobar quittent le pays.** – Un avion transportant sept membres de la famille de Pablo Escobar a quitté le Chili, lundi 19 juillet. Nicolas Escobar, neveu du chef en fuite du cartel de Medellin, était arrivé au Chili le 2 juin et avait été rejoint par six membres de sa famille – dont la sœur de Pablo Escobar – quelques jours plus tard. – *(AFP, Reuter.)*

□ **VENEZUELA : lettres piégées à la Cour suprême.** – La Cour suprême du pays a reçu une série de lettres piégées dont l'une a explosé lundi 19 juillet, blessant l'employé qui l'avait ouverte. Nul n'a revendiqué la responsabilité de cet attentat qui visait les magistrats de la Cour. La Cour suprême est sous les projecteurs depuis que le président Carlos Andres Perez a été suspendu en mai pour répondre d'accusations de détournement de fonds publics. Son dossier est en cours d'examen, comme celui de l'ancien président Jaime Lusinchi, qui fait l'objet d'accusations analogues. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

ITALIE

La justice demande l'arrestation de l'ancien ministre de la santé

Deux magistrats de Naples ont demandé, lundi 19 juillet, la levée de l'immunité parlementaire et l'arrestation de Francesco De Lorenzo, ancien ministre de la santé. Il est accusé d'avoir touché, lorsqu'il était en fonctions, des pots-de-vin d'une vingtaine de firmes pharmaceutiques en échange d'autorisations d'augmentation du prix des médicaments. Douze mandats d'arrêt ont déjà été lancés dans cette affaire, dont l'un concerne le propre frère de l'ancien ministre, Renato De Lorenzo, actuellement en fuite. Un professeur de pharmacie de l'université de Naples, Antonio Vittoria, lui aussi impliqué, s'était suicidé au début de ce mois (*le Monde* du 9 juillet).

Par ailleurs, Carlo De Benedetti, président d'Olivetti, a été entendu lundi par les magistrats milanais, dans le cadre de l'enquête sur le financement illégal de partis politiques par la société Sasib, produisant des matériels ferroviaires, dans laquelle M. De Benedetti occupait des fonctions opérationnelles jusqu'en 1986. – *(AFP, Reuter.)*

Décès en prison de l'ex-président de l'ENI

L'ex-président du holding public italien ENI (hydrocarbures et énergie), Gabriele Cagliari, 67 ans, est mort mardi matin 20 juillet d'un infarctus dans sa cellule de la prison San Vittore de Milan, a-t-on appris de source judiciaire. Gabriele Cagliari était détenu depuis le 9 mars dernier pour corruption dans le cadre de la vaste enquête « mani pulite » (mains propres) .

Il avait été incarcéré à la suite des déclarations faites aux magistrats par Florio Fiorini, le financier incarcéré à Genève pour la faillite du holding Sasea, selon lesquelles l'ENI aurait versé en dix ans l'équivalent de 4,5 millions de francs par an aux partis gouvernementaux italiens. – *(AFP.)*

PAKISTAN

Le premier ministre intérimaire promet des élections propres

La nomination, lundi 19 juillet, du nouveau premier ministre intérimaire, Moeen Qureshi, en remplacement de Nawaz Sharif, et celle du président du Sénat, Wasim Sajjad, à la tête de l'Etat à la place de Ghulam Ishaq Khan (*le Monde* du 20 juillet), n'ont apparemment pas soulevé d'objections de la part de l'opposition ou de l'armée. M. Qureshi a la réputation d'un économiste de haut niveau. Agé de soixante-trois ans et docteur en économie de l'université américaine d'Indiana, il a commencé sa carrière dans l'administration pakistanaise avant d'entrer au Fonds monétaire international (FMI) en 1958. En 1970, il est entré à la Société financière internationale (IFC), affiliée à la Banque mondiale, dont il est devenu vice-président en juillet 1979.

Le nouveau premier ministre a déclaré que *« sa priorité numéro un est l'organisation d'élections justes et libres »*, qui auront lieu le 6 octobre. Il répondait ainsi aux exigences du chef de l'opposition, Benazir Bhutto, de réformer le système électoral.

AFRIQU

Le Zaïre à la dérive

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

... seront tolérés dans l'ar...
... pas état de leur sexualité

... on a congédié
... teur du FBI

...S LE MONDE

AFRIQUE

Le Zaïre à la dérive

Suite de la première page

Le «beach», port fluvial de Kinshasa, est une source de revenus fabuleuse pour ceux qui ont la chance d'y «travailler». Depuis les dernières émeutes de janvier et l'abandon par les compagnies aériennes occidentales de l'escale zaïroise, jugée trop dangereuse par les assureurs, il est devenu le point de passage obligé pour entrer à Kinshasa *via* Brazzaville. Quelques milliers de francs CFA par ici, quelques dollars par là, la corruption est partout institutionnalisée.

Plus rien ne fonctionne. L'administration n'existe qu'à travers ses milliers de fonctionnaires, dont les salaires ne sont plus payés depuis longtemps. Les militaires, les gendarmes, les policiers, et plus généralement ceux qui disposent d'une arme, ont fini par mettre la capitale en coupe réglée. L'uniforme et la kalachnikov remplacent désormais le carnet de chèques. Des maisons sont quotidiennement pillées et des familles dépouillées par des militaires sans soldes ni scrupules. Les gendarmes qui règlent la circulation en ville jouissent d'une rente de situation. L'infraction – fût-elle imaginaire – est sanctionnée sur-le-champ par une ponction de billets.

L'époque est révolue où il faisait bon vivre à Kinshasa. Les quartiers populaires sont devenus de véritables coupe-gorge, où plus personne ne s'aventure la nuit tombée. Survivre est une aventure. Les Zaïrois ont érigé la «débrouille» en système. Comment pourrait-il en être autrement dans un pays où le paquet de cigarettes coûte jusqu'à 10 millions de zaïres dans la rue? Les nantis vont au restaurant un sac en plastique bourré de billets sous le bras pour payer des additions où les zéros n'en finissent pas de s'aligner.

Trafics en tout genre

Au mois de juin, l'Hôtel Intercontinental, un fleuron de l'hôtellerie africaine où s'étale un luxe insolent, a été privé d'eau. La compagnie nationale distributrice n'avait pas trouvé d'autre moyen pour contraindre la direction de l'hôtel à s'acquitter d'une note s'élevant à plus de 200 milliards de zaïres. Les chèques n'ont plus de valeur, les virements bancaires n'existent plus. Tout se paie cash. Mais les banques n'ont plus un billet en caisse. L'argent liquide ne se trouve que dans la rue.

«Si tu veux changer beaucoup va à Wall Street», conseille un loueur de voitures qui a pignon sur rue. L'humour zaïrois n'a pas été entamé par la crise. Ce qu'il appelle *«Wall Street»* n'est qu'une artère du centre-ville, où des dizaines de «mammas» travaillant pour des épouses de ministres ou de hauts fonctionnaires changent des sommes colossales au noir, convertissant du papier zaïrois en devises fortes, qui vont aussitôt grossir les comptes étrangers des apparatchiks du régime. En 1967, lorsque le président Mobutu Sese Seko avait créé sa monnaie, il fallait 2 dollars pour acheter 1 zaïre. En avril 1990, 1 dollar valait 530 zaïres. Au mois de juin dernier, un seul dollar s'échangeait *au cours parallèle contre 4 millions de zaïres!*

Une dégringolade qui reflète le délabrement de l'économie. Selon un document émis conjointement par la Banque du Zaïre et l'Institut national de la statistique, le taux de croissance économique a commencé de décroître au début des années 80. Il s'inscrivait à – 1,2 % en 1982 et à 10,6 % en 1992. L'inflation était de 100 % en 1983, de 3 333 % en 1992 et *«pourrait frôler les 10 000 % cette année»*, estime Edouard Mambu, le vice-président de l'Union des démocrates indépendants (UDI, opposition) et ministre de l'économie du gouvernement d'Etienne Tshisekedi.

En 1990, le pays pouvait encore compter sur 760,7 millions de dollars de recettes en devises. Mais il ne rentrait plus que 270,7 millions de dollars dans les caisses de l'Etat en 1992. Globalement, les recettes du Zaïre ont été divisée par trois en deux ans. En 1989, la Gécamines, principal pourvoyeur de devises, produisait quelque 425 000 tonnes de cuivre dans ses immenses mines du Shaba, au sud-est du pays. En 1992, elle n'en produisait plus que 137 000 tonnes.

Et seulement 22 000 tonnes de minerai ont été extraites au cours des quatre premiers mois de cette année. L'entreprise, qui a longtemps financé l'économie zaïroise, n'arrive plus à faire face à ses frais d'exploitation et serait près de fermer ses portes. La Banque mondiale estime que 1 milliard de dollars serait aujourd'hui nécessaire à la Gécamine pour faire redémarrer ses activités.

Une dette de 10 milliards de dollars

La société minière ne rapporte plus que 5 millions de dollars par mois au pays. Moins que le secteur pétrolier (8 millions de dollars). Les diamants fournissent encore 30 millions de dollars mensuellement. Mais la plus grosse partie de la production, écoulée dans des trafics organisés au plus haut niveau de l'Etat avec la complicité de marchands proche-orientaux, ne rapporte rien au pays.

Potentiellement riche, le Zaïre, qui a accumulé une dette extérieure de 10 milliards de dollars, est en banqueroute. *«Les dépenses de l'Etat ne sont couvertes qu'à hauteur de 20 % par les recettes, le reste est du ressort de la planche à billet*, estime Edouard Mambu; *on imprime des billets de banque, c'est la seule industrie d'Etat qui fonctionne encore aujourd'hui.»* Le Zaïre ne peut plus maintenant sortir de l'enlisement économique sans le concours massif des investisseurs étrangers et l'aide du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Les recettes sont connues. Mais il n'y aura pas de restructuration économique sans assainissement politique préalable. Or l'imbroglio est tel que les partenaires les plus fidèles du Zaïre ne savent plus à quel saint se vouer.

Le pays dévasté a deux gouvernements, deux Parlements, une monnaie sans valeur, mais toujours le même chef d'Etat. Plus machiavélique que jamais, le maréchal Mobutu, accroché au pouvoir, a réussi à paralyser un processus de démocratisation qu'il avait lui-même lancé le 24 avril 1990. D'un côté, le gouvernement légitime d'Etienne Tshisekedi a le soutien de la population et la sympathie de l'Occident, de l'autre le gouvernement de Faustin Birindwa, théoriquement illégitime, n'a pas la reconnaissance de l'étranger, mais occupe le terrain.

M. Tshisekedi, élu à une écrasante majorité l'an passé par la Conférence nationale souveraine (CNS), est officiellement reconnu par le Haut Conseil de la République (HCR), le Parlement provisoire issu de la CNS, présidé par l'évêque de Kisangani, Mgr Monsengwo. Mais, dépouillé des attributs de sa fonction le 6 février, il «gouverne» depuis son domicile de Limete, un quartier excentré de Kinshasa, donnant ses audiences sous une paillote, dans son arrière-cour.

M. Birindwa, nommé le 17 mars par le président Mobutu, n'est pas reconnu par le HCR. Comme plusieurs de ses ministres, il était, jusqu'au début de cette année, un proche de M. Tshisekedi. Il appartenait au même parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et avait fondé avec lui l'Union sacrée de l'opposition au régime de Mobutu Sese Seko. Mais il a été séduit, ainsi que plusieurs ténors de l'opposition, par les arguments du maréchal.

«Les transfuges de l'Union sacrée, comme l'explique M. Kamitatu, l'un des deux vice-premiers ministres de M. Birindwa, pour justifier leur position, *ont fait le choix de la cohabitation avec M. Mobutu pour mieux le neutraliser et à terme le contraindre au départ»* Une stratégie inacceptable pour Etienne Tshisekedi: *«Tout doit se concevoir en termes de pression et de luttes, et non en termes de dialogue, quand on veut combattre une dictature.»*

L'intègre et intransigeant Tshisekedi, qui incarne toujours les espoirs du peuple zaïrois, fort de sa légitimité, campe sur ses positions. *«Le pays n'est plus gouverné depuis des années. Nous appelons à la désobéissance civile pour contraindre Mobutu à s'impliquer dans le processus démocratique défini par la CNS.»*, explique-t-il en constatant qu'il y a d'un côté *«le peuple et les forces acquises au changement»* et de l'autre *«Mobutu qui s'accroche au pouvoir»*.

A la recherche d'une troisième voie

A la primature, derrière son bureau de premier ministre, Faustin Birindwa, considère qu'en quatre mois d'exercice il a rétabli la confiance dans le pays. *«L'économie est dévastée*, reconnait-il, *mais j'ai commencé à rembourser une partie de la dette. Aujourd'hui, ma planche de salut, c'est la planche à billets, qui peut nous sauver si je l'utilise pour relancer la machine et pas seulement pour payer les fonctionnaires.»*

Le premier ministre de Mobutu veut être jugé sur les résultats, non sur les a priori. Il travaille, avec son gouvernement, à l'organisation d'un référendum sur la nouvelle Constitution, qui aurait dû avoir lieu fin juillet mais ne se tiendra pas avant septembre (au mieux), et qui devrait être suivi par des élections législatives et présidentielle avant la fin de l'année. *«A ce moment-là, le sort de M. Mobutu sera réglé»*, affirme M. Kamitatu.

Les choses ne sont cependant pas si simples. Etienne Tshisekedi ne veut pas entendre parler d'élections: *«Il n'y en aura pas, parce que le peuple n'en veut pas»*, affirme-t-il. Les finesses de cette partie d'échecs politique ont fini par lasser les Zaïrois qui consacrent toute leur énergie à survivre. Elles horripilent aussi les pays occidentaux qui œuvrent *maintenant en coulisse* pour favoriser l'émergence d'une troisième voie et cherchent sur la scène politique zaïroise l'homme providentiel qui aurait suffisamment d'atouts pour plaire aux deux camps.

Le blocage profite à Mobutu

Mais, pour l'instant, ni l'un ni l'autre ne veulent en entendre parler. *«Je suis engagé avec le peuple dans la lutte contre la dictature. La troisième voie ne m'intéresse donc pas»*, clame Etienne Tshisekedi. *«Considérer qu'il y a deux gouvernements dans ce pays, c'est une injure! De quel droit l'Occident peut-il penser à une troisième voie alors que j'ai été nommé par le chef de l'Etat?»*, martèle de son côté Faustin Birindwa.

Le blocage du système politique *ne profite qu'au maréchal* Mobutu, installé dans son fief de Gbadolite, d'où il aime à donner l'impression qu'il plane au-dessus des partis, faisant fi de toutes les pressions occidentales. Il a été accueilli comme un chef d'Etat en exercice par ses pairs, au dernier sommet de l'OUA, au Caire, où la situation intérieure zaïroise n'a, pour ainsi dire, pas été évoquée. Et il ne lui déplaît pas aujourd'hui de penser – comme parfois Washington, Bruxelles et Paris le lui laissent entendre – qu'il est en fait l'homme du recours. *«Quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre»*, constate un diplomate européen accrédité à Kinshasa, *citant un vieux proverbe africain*. Les Zaïrois le savent aussi, qui vivent dans des conditions de plus en plus précaires et désespèrent de voir un jour leur sort s'améliorer.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

□ **«La récréation a assez duré», estime le maréchal Mobutu.** – *«La récréation a assez duré»* et il est temps *«que le peuple se prononce et choisisse ses dirigeants à travers les élections»*, a affirmé le maréchal Mobutu, selon une dépêche de l'agence de presse AZAP, transmise dimanche 18 juillet de Lubumbashi, capitale du Shaba, où le président effectuait une visite. *«Qu'on le veuille ou pas, Mobutu reste aux commandes jusqu'à ce que le peuple zaïrois en décide autrement»*, a ajouté le maréchal. – *(AFP.)*

ASIE

Accord nucléaire entre les Etats-Unis et la Corée du Nord

Américains et Nord-Coréens sont parvenus, lundi 19 juillet à Genève, à un accord nucléaire. Dans un texte commun, Pyongyang a accepté l'inspection de deux installations nucléaires à Yongbyon par l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA), l'ouverture de pourparlers avec la Corée du Sud sur la dénucléarisation de la péninsule, ainsi que l'abandon par le régime du maréchal Kim Il-sung de la filière graphite pour limiter l'utilisation de ses réacteurs à des buts civils: *«Dans le cadre d'une solution finale des questions nucléaires (...) les Etats-Unis sont prêts à aider à l'introduction de réacteurs à eau légère.»*

En outre, *«les deux parties ont reconnu qu'une application entière et impartiale des garanties de l'AIEA est essentielle pour parvenir à un régime international de non-prolifération fort. Sur cette base, la Corée du nord est prête à des consultations dès que possible sur les garanties et les questions en suspens avec l'AIEA.»*

Les négociateurs américains estiment que cet accord représente *«trois pas en avant»* après des mois de blocage et de crise suscités par la décision de Pyongyang de se retirer du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) pour éviter l'inspection internationale d'installations dans lesquelles elle est soupçonnée de se doter de l'arme atomique. Mais les Etats-Unis ne cachent pas les difficultés qui subsistent et l'aide à la transformation des réacteurs nord-coréens est soumise au respect *«sans ambiguïté»* du TNP par Pyongyang. De nouvelles négociations auront lieu *«dans les deux mois»*, à condition que *«Pyongyang ait entrepris des discussions sérieuses avec l'AIEA et Séoul»* car *«la question de l'accès aux sites demeure critique»*.

Le délégué général de la Corée du Nord à Paris a, pour sa part, qualifié l'accord de «très positif». Il a déclaré au *Monde* qu'il *«prépare le terrain pour une amélioration à long terme des relations entre les deux pays, hostiles jusqu'à aujourd'hui.»*

Il s'agit donc d'un progrès significatif qui désamorce une crise grave, mais non d'une solution définitive, qui ne pourra être trouvée que par l'arrêt des tentatives de Pyongyang pour devenir une puissance nucléaire.

□ **Le président Mitterrand en Corée du Sud et au Kazakhstan en septembre.** – Le président François Mitterrand effectuera une visite officielle en Corée du Sud, du 14 au 16 septembre, a-t-on annoncé, lundi 19 juillet, à Séoul et à Paris. Le chef de l'Etat français se rendra *ensuite les 16 et 17 septembre* au Kazakhstan. Dans les deux cas, il s'agit d'une première visite d'un président français dans ces pays. En Corée, la question du TGV (pour la construction duquel la France est sur les rangs) et les questions de sécurité, en particulier les ambitions nucléaires de la Corée du Nord, seront au centre des conversations entre M. Mitterrand et son hôte, le président Kim Young-sam.

□ **CORÉE DU SUD: la démission du ministre de la défense a été refusée.** – Le président Kim Young-sam a refusé, lundi 19 juillet, la démission du ministre de la défense. Kim Young-hae avait proposé son départ en raison de l'implication de son frère dans une affaire de corruption concernant des achats d'armes en 1992 alors que celui-ci était chargé du programme d'armement du pays. Par ailleurs, quatre ex-généraux, dont deux anciens ministres de la défense, ont été arrêtés samedi dernier; ils sont accusés d'avoir reçu 1,95 million de dollars de pots-de-vin dans le cadre du programme d'armement lancé en 1974. – *(Reuter, AFP.)*

BIRMANIE: prix Nobel de la paix 1991

Aung San Suu Kyi entame sa cinquième année en résidence surveillée

Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition birmane et prix Nobel de la paix 1991, a entamé, mardi 20 juillet, sa cinquième année de résidence surveillée à son domicile de Rangoun. Pendant ce temps, elle n'a été ni inculpée ni jugée par la junte militaire, ou SLORC, au pouvoir. L'intervention de nombreux gouvernements et organisations de défense des droits de l'homme en faveur de cette femme de quarante-huit ans, fille du promoteur de l'indépendance birmane, et l'initiative de huit Prix Nobel de la paix en février, n'ont pas réussi à faire fléchir les généraux qui dirigent le pays d'une main de fer depuis 1962. Après avoir refusé de reconnaître le résultat des élections de 1990, qui avaient donné une majorité écrasante à la Ligue nationale pour la démocratie d'Aung San Suu Kyi, la junte s'est livrée à des arrestations massives d'opposants et a tout fait pour contraindre la dissidente à l'exil, auquel elle se refuse.

Un recueil de textes d'Aung San Suu Kyi a été publié en 1991 par les éditions Des Femmes, *Libérée de la peur* (*le Monde* du 2 janvier 1992).

EN BREF

□ **AFRIQUE DU SUD: six membres de l'Inkatha tués par des inconnus.** – Six membres du parti zoulou Inkatha ont été tués au fusil d'assaut par des inconnus, au cours de la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juillet, alors qu'ils se trouvaient dans un minibus circulant à l'est de Johannesburg, a indiqué la police. Vingt-six autres personnes ont été tuées au cours du week-end lors de divers incidents, avant la reprise, lundi, des pourparlers sur l'avenir du pays, désormais boycottés par l'Inkatha et le Parti conservateur (*le Monde* du 20 juillet). – *(Reuter.)*

□ **ANGOLA: des centaines de cadavres dans les rues de Kuito.** – Des centaines de cadavres gisaient, *lundi 19 juillet, dans les rues de la* périphérie de Kuito, dans le centre de l'Angola, après neuf jours de combats entre les forces gouvernementales et les rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a indiqué un porte-parole de l'armée, selon lequel les combats se poursuivaient. D'autre part, des affrontements ont de nouveau éclaté lundi à Menongue, une ville du Sud qui connait actuellement une grave pénurie alimentaire, selon la radio officielle. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE: le retrait définitif de l'ONU fixé au 15 novembre.** – Le retrait définitif de tout le personnel civil et militaire de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC) du territoire khmer sera achevé le 15 novembre prochain, a indiqué, lundi 19 juillet, le secrétaire général de l'organisation, Boutros Boutros-Ghali. *«L'APRONUC s'est bien acquittée de sa tâche et peut maintenant commencer à se retirer»*, a-t-il indiqué. Le départ des quelque 16 000 «bérets bleus» et des 3 500 policiers se fera de manière graduelle, les contingents indonésien et français étant les derniers à quitter le Cambodge. – *(AFP.)*

□ **KENYA: obsèques des journalistes tués à Mogadiscio.** – Quelques centaines de personnes se sont retrouvées, dimanche 18 juillet, sur les hauteurs des Ngong Hills, dans la vallée du Rift, à proximité de Nairobi, pour célébrer la mémoire de l'un des quatre journalistes tués à Mogadiscio le 12 juillet, Dan Eldon, photographe pour l'agence Reuter. Né à Londres, Dan Eldon, vingt-deux ans, vivait au Kenya depuis l'âge de sept ans. La veille, la communauté des journalistes du Kenya s'était retrouvée pour l'enterrement de Hos Maina, trente-huit ans. Un autre journaliste kényan, Anthony Macharia, vingt et un ans, preneur de son pour Reuter Télevision, devait être enterré mardi près de Nairobi. La dépouille mortelle de Hans Kraus, un photographe qui travaillait pour Associated Press, a été rapatriée mercredi dernier à Francfort. – *(Corresp.)*

□ **NÉPAL: quatre morts lors de manifestations antigouvernementales.** – Quatre personnes au moins ont été tuées, et une soixantaine blessées, lundi 19 juillet, par la police, qui a ouvert le feu au premier jour d'une grève des transports lancée par les partis communistes népalais pour obtenir le départ du premier ministre, Girija Prasad Koirala. Trois mille personnes ont d'autre part été interpellées. Les incidents ont eu lieu dans cinq villes du pays. Les communistes réclament l'ouverture d'une nouvelle enquête, présidée par un juge de la Cour suprême, sur la mort de deux de leurs dirigeants lorsque leur voiture a plongé dans un ravin. Selon eux, ces deux hommes auraient été assassinés. – *(AFP.)*

□ **NIGER: scission au sein du mouvement touareg.** – Mano Dayak et plusieurs autres dirigeants du Front de libération de l'Aïr et de l'Azaouak (FLAA, mouvement touareg) ont annoncé, lundi 19 juillet dans un communiqué adressé au *Monde*, avoir créé un Front de libération de Tamoust (FLT) *«en réaction à certaines déviations»* du FLAA. Personnalité très bien introduite à Paris, M. Dayak avait été, en tant que porte-parole du FLAA, le principal négociateur, côté touareg, d'une trêve signée en juin avec le gouvernement nigérien.

□ **SÉNÉGAL: une centaine de prisonniers casamançais libérés.** – Cent quatre personnes détenues pour activités indépendantistes à la prison de Ziguinchor, en Casamance, ont été libérées samedi 17 juillet, a-t-on appris de bonne source à Dakar. Selon le clergé catholique de Ziguinchor, cette libération, qui devait être suivie mardi de celle d'autres prisonniers détenus à Dakar, s'inscrit dans le cadre du cessez-le-feu signé le 8 juillet entre le gouvernement et l'abbé Augustin Diamacoune Senghor, chef du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC, séparatiste). – *(AFP.)*

□ **Le référendum sur le Sahara occidental: les négociations entre le Maroc et le Polisario n'ont donné aucun résultat.** – Entamées vendredi, à El Ayoun, au Sahara occidental, les négociations directes *entre le Maroc et le Front Polisario* sur l'organisation d'un référendum dans cette ancienne colonie espagnole (*le Monde* du 20 juillet) se sont achevées lundi 19 juillet sans résultat.

Les deux parties n'ont abordé que *«des questions protocolaires»*, ont indiqué des sources bien informées. Elles n'en sont pas moins favorables à d'autres réunions. *«C'est un dialogue qui commence, et l'important est la mise en route du dialogue»*, a déclaré le chef de la délégation du Polisario, alors que les représentants marocains exprimaient le souhait de voir s'établir un *«climat de sérieux»* afin *«d'envisager d'autres rencontres»*. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La réunion du Parlement

La réforme de la Haute Cour et du Conseil supérieur

Le Congrès du Parlement, réuni à Versailles, a adopté, lundi 19 juillet, par 833 voix contre 34 – la majorité requise des trois cinquièmes des suffrages exprimés étant de 521 voix, – le projet de loi révisant dans la Constitution les articles relatifs au Conseil supérieur de la magistrature et à la Haute Cour de justice. Les groupes du RPR, de l'UDF et du PS ont voté « pour » et ceux du PC ont voté « contre ». Toutefois, chaque groupe a connu ses dissidences, les plus remarquées étant apparues au PC et au PS. Six députés communistes « refondateurs » (François Asensi, Gilbert Biessy, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Guy Hermier et Jean Tardito) se sont abstenus, tout comme dix parlementaires socialistes – quatre députés (Christian Bataille, Camille Darsières, Julien Dray et Jean Glavany) et six sénateurs (Jean-Louis Carrère, Rodolphe Désiré, Jean-Pierre Masseret, Jean-Luc Mélenchon, Franck Sérusclat et André Vézinhet). Au RPR, deux sénateurs (Charles de Cuttoli et Yves Guéna) ont voté « contre », tandis que deux autres (Roger Husson et Maurice Schumann) se sont abstenus. A l'UDF, le député Gilbert Gantier s'est abstenu.

Réhabiliter une image ternie

L'obsession a affleuré dans toutes les interventions : comment réhabiliter l'image ternie des hommes politiques ? Comment s'arracher au bourbier des « affaires » ? A l'instar d'Edouard Balladur, qui, ouvrant la séance, s'est inquiété de voir *« ébranlées »* la *« cohésion sociale et morale »* et *« la confiance de nos concitoyens dans tous ceux qui exercent des responsabilités politiques »* (*le Monde* du 20 juillet), la plupart des orateurs ont mis l'accent sur l'urgence de dépolitiser la justice.

Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a ainsi rappelé que *« sous la Vᵉ République, la Haute Cour de justice n'a jamais fonctionné ». « Qui oserait prétendre*, s'est-il interrogé, *qu'un constat aussi clair est celui de la vertu ? » « Chacun sait bien que ce n'est pas le cas*, a continué M. Pons. *Les difficultés de réunir la Haute Cour se sont illustrées jusqu'à la caricature par le blocage exercé des années durant par tel groupe politique de l'Assemblée nationale* (1) *sur la désignation de ses membres. (...) A juste titre, l'opinion a été conduite à penser que la Haute Cour n'était qu'un rideau de fumée institué par les hommes politiques qui souhaitaient régler leurs affaires entre eux. » « Dès lors, une réforme s'imposait »*, a-t-il conclu.

Josselin de Rohan, président du groupe RPR du Sénat, s'est également félicité de la réforme de la Haute Cour, la qualifiant de *« bienvenue ». « Certes, la nouvelle Cour de justice de la République*, a-t-il précisé, *reste une juridiction spéciale, mais les conditions dans lesquelles la justice sera exercée la rapprochent de beaucoup du droit commun. »*

Charles Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, s'est longuement étendu sur les dommages causés dans l'opinion publique par les « affaires », tout en limitant celles-ci à la gestion socialiste.

« Depuis une décennie, a-t-il affirmé, *le soupçon, tel un poison mortel, s'est inoculé dans* [l'] *esprit* [de] *nos concitoyens*, [qui] *soupçonnent « ceux qui nous gouvernent » d'outrepasser leurs pouvoirs et d'empiéter sur le pouvoir judiciaire, de faire pression sur l'autorité judiciaire et d'attenter à l'indépendance des juges. » « Ce soupçon s'est mué en révolte quand a éclaté la terrible tragédie du sang contaminé et quand les Français ont assisté, impuissants, à la mort de l'innocent, du fait de l'erreur, de la faute, de la légèreté de certains »*, a-t-il ajouté, avant de définir l'enjeu de cette révision : *« Il s'agit, aujourd'hui, de tirer les leçons constitutionnelles de ce mal qui a frappé la République et terni la démocratie ; il s'agit de rétablir la confiance des citoyens dans leur justice. »* M. Millon a omis, toutefois, de rappeler que son groupe avait exprimé, en première lecture, ses *« regrets »* de voir abandonné le volet du projet intitial, prévoyant d'étendre au justiciable la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel.

Hormi Pierre Fauchon, qui, au nom de l'Union centriste (UC), s'est contenté de louer les qualités d'un texte qui *« renforce la dignité de la magistrature »* et fait *« progresser l'Etat de droit »*, les orateurs des groupes du Sénat affiliés à l'UDF ont émis quelques notes discordantes, qui ont rappelé à quel point le Palais-Bourbon et le Palais du Luxembourg s'étaient âprement affrontés lors des deux lectures qui avaient précédé l'adoption du projet, le 8 juillet, en termes identiques. *« Notre ouvrage n'est pas achevé avec le vote de ce texte »*, a souligné Jacques Larché, au nom des Républicains et Indépendants, puisque *« la révision constitutionnelle devra être complétée par des lois organiques ».*

Le président de la commission des lois du Sénat faisait référence au fait que son Assemblée avait *« accepté de renvoyer à la loi organique plusieurs problèmes », « moyennant*, a-t-il précisé, *des engagements du garde des sceaux »*, notamment en matière de désignation des représentants des magistrats au Conseil supérieur de la magistrature. *« Tout restera donc à faire à la rentrée »*, a renchéri Etienne Dailly (Rassemblement démocratique européen) qui a indiqué que son groupe *« regrette »* ce renvoi à des lois organiques, non seulement parce que cela impose de nouveaux *« délais »* aux victimes du sang contaminé, mais aussi parce que le Sénat y perdra de son *« influence »*, l'Assemblée nationale disposant alors du dernier mot.

M. Dailly a surtout bousculé le consensus affiché au sein de la majorité en qualifiant de *« trop limité »* l'objet de la révision. Il a notamment appelé le Parlement à se saisir du second projet de loi déposé sur le bureau du Sénat par le président de la République, celui relatif à *« l'organisation des pouvoirs publics »* qui n'avait pas été retenu par le gouvernement. Répondant implicitement à M. Balladur, M. Dailly a mis en garde : *« Qu'on ne me réponde pas : « ce n'est pas le moment », selon une fâcheuse habitude en matière constitutionnelle. Ce n'est jamais le moment, jusqu'au jour où, faute d'avoir procédé en temps utile au toilettage, on se trouve acculé à changer de régime. »*

A gauche, l'approche entre socialistes et communistes était clairement contraire. *« Certes, ce n'est pas la réforme la plus audacieuse que l'on eût pu rêver*, a déclaré Jack Lang au nom du groupe PS de l'Assemblée nationale, *mais, pour timide qu'elle soit, elle représente une avancée dont il faut se réjouir. » « Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? »*, s'est toutefois interrogé l'ancien ministre de la culture, citant notamment comme autres pistes de réflexion *« l'exception d'inconstitutionnalité », « le référendum d'initiative populaire »* et *« une plus grande dignité à notre Parlement ». « La France se nomme diversité*, a lancé M. Lang. *Donner à ses citoyens un plein droit d'initiative, d'expression et de contrôle, c'est respecter le génie de notre peuple. Vouloir brider, enserrer ce droit au nom de la stabilité du pouvoir exécutif, (...) c'est risquer de provoquer un jour la colère, l'explosion de ceux qui ne se reconnaîtraient plus dans les institutions. »*

Précisant lui aussi, au nom du groupe PS du Sénat, que ce texte, *« sans satisfaire pleinement »* les socialistes, *« ne heurte pas* [leurs] *convictions profondes »*, Michel Dreyfus-Schmidt a plaidé, de la même manière, pour la souplesse en matière de révision constitutionnelle, indiquant que *« les Constitutions immuables disparaissent de mort violente, dans la guerre, la révolution ou le coup d'Etat ».*

Du côté communiste, la condamnation du texte était sans nuances. *« Vous refusez de répondre à la question de fond, qui est la crise des institutions »*, a lancé, à l'adresse du premier ministre, Jacques Brunhes au nom du groupe PC de l'Assemblée nationale. Selon lui, la crise trouve son origine dans un domaine de la loi *« excessivement restreint »*, à la fois par la *« haute surveillance »* exercée par le Conseil constitutionnel, cet *« organisme politique »*, et par *« une supranationalité tentaculaire »*. La révision proposée est *« un artifice »*, a ajouté Charles Lederman, qui, au nom du groupe communiste du Sénat, a qualifié de *« juridiction d'exception »* la Cour de justice de la République nouvellement créée. *« A qui fera-t-on croire*, s'est-il interrogé, *que l'on abandonne le privilège de juridiction dont bénéficiaient les membres du gouvernement jusqu'alors ? »* Selon lui, *« la volonté* [des] *partisans de la réforme »* n'est autre que d' *« éviter aux ministres les juridictions de droit commun »*. Il n'y avait donc guère lieu, pour les communistes, de voter une réforme qui *« ne répond ni aux exigences populaires, ni à celles de la démocratie ».*

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) M. Pons fait allusion au groupe socialiste de l'Assemblée nationale.

L'analyse du scrutin

Le projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution du 4 octobre 1958 et modifiant la Haute Cour de justice et le Conseil supérieur de la magistrature a été adopté par le Congrès du Parlement, réuni lundi 19 juillet à Versailles, par 833 voix contre 34 et 19 abstentions. La majorité requise – les trois cinquièmes des suffrages exprimés – était de 521 voix.

Parmi les députés

Ont voté « pour » :

– 252 RPR sur 257 ;

– 214 UDF sur 215 ;

– 52 PS sur 56 ;

– 23 République et Liberté sur 23 ;

– 1 non inscrit sur 1 (Michel Noir).

Ont voté « contre » :

– 17 PC sur 23.

Se sont abstenus :

– 1 UDF sur 215, Gilbert Gantier (Paris) ;

– 4 PS sur 56, Christian Bataille (Nord), Camille Darsières (Martinique), Julien Dray (Essonne), Jean Glavany (Hautes-Pyrénées) ;

– 6 PC sur 23, François Asensi (Seine-Saint-Denis), Gilbert Biessy (Isère) ; Patrick Braouezec (Seine-Saint-Denis) ; Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis) ; Guy Hermier (Bouches-du-Rhône), Jean Tardito (Bouches-du-Rhône).

N'ont pas participé au vote :

– 5 RPR sur 257, Philippe Chaulet (Guadeloupe), Jean Grenet (Pyrénées-Atlantiques), Didier Julia (Seine-et-Marne), Pierre Rinaldi (Alpes-de-Haute-Provence), Philippe Séguin (Vosges), qui présidait le Congrès.

Parmi les sénateurs

Ont voté « pour » :

– 85 RPR sur 91 ;

– 23 Rassemblement démocratique et européen (RDE) sur 24 ;

– 47 Républicains et indépendants sur 47 ; – 64 Union centriste sur 64 ;

– 9 non-inscrits sur 9 ;

– 63 PS sur 71.

Ont voté « contre » :

– 15 PC sur 15 ;

– 2 RPR sur 91, Charles de Cuttoli (Français établis hors de France), Yves Guéna (Dordogne).

Se sont abstenus :

– 2 RPR sur 91, Roger Husson (Moselle), Maurice Schumann (Nord) ;

– 6 PS sur 71, Jean-Louis Carrère (Landes), Rodolphe Désiré (Martinique), Jean-Pierre Masseret (Moselle), Jean-Luc Mélenchon (Essonne), Franck Sérusclat (Rhône), André Vézinhet (Hérault).

N'ont pas participé au vote :

– 2 RPR sur 91, Eric Boyer (la Réunion), Christian de La Malène (Paris) ;

– 1 RDE sur 24, François Giacobbi (Haute-Corse) ;

– 2 PS sur 71, Claude Fuzier (Seine-Saint-Denis), Roger Quilliot (Puy-de-Dôme).

Les parlementaires dans les ors de la royauté

Sept cent soixante et onze parlementaires, députés et sénateurs confondus, avaient abandonné, lundi 19 juillet, leurs lieux de villégiature pour venir, à Versailles, entériner la cinquième révision constitutionnelle par voie de Congrès. Vingt-trois cars, arrivés du Sénat, de l'Assemblée nationale ou d'Orly, et vingt-cinq Renault Espace, qui faisaient la navette entre les gares parisiennes, versaillaises et le château, ont déversé, sous un ciel maussade, leurs passagers, qui se sont sagement dirigés vers l'hémicycle aux dimensions impressionnantes, mais austères. Guidés par une myriade d'huissiers, ils n'ont eu qu'à suivre le parcours fléché pour trouver leur banquette assignée dans la salle des séances selon l'ordre alphabétique.

Très consensuelle, la réforme qui les réunit semble combler d'aise certains élus, à droite *comme à gauche*, qui ne veulent pas bouder leur plaisir de se retrouver réunis. *« J'ai l'impression de participer à un événement dans les lustres et les ors de la royauté : tout l' « arc républicain » est favorable à cette réforme »*, se réjouit Eric Raoult (RPR, Seine-Saint-Denis). *« Malgré les distinctions de partis, c'est le symbole d'une certaine identité nationale »*, renchérit, presque lyrique, un nouveau député, le médecin rémois Jean-Claude Etienne (RPR, Marne). Résumant le consensus ambiant, Edouard Balladur se félicite que cette révision soit adoptée par les neuf dixièmes des parlementaires, alors que les trois cinquièmes suffisaient. Il l'aura sans doute mis en évidence – malgré l'absence de Valéry Giscard d'Estaing – au cours du déjeuner de la majorité, organisé à la préfecture des Yvelines, où siégeait Adolphe Thiers en 1871.

Plus circonspect, Jean-François Deniau (UDF, Cher) explique que cette réforme est un début. *« Tout ne sera pas réglé par ce travail préalable*, dit-il, *mais il était nécessaire pour aller plus loin. »* C'est aussi l'avis de Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis). *« A partir du moment où on nous présente une proposition qui améliore la Constitution, on ne va pas la bouder !* lance-t-il. *C'est un petit galop d'essai. L'Assemblée nationale et le Sénat ont vu qu'ils pouvaient changer la Constitution, on va pouvoir recommencer. »*

Sans surprise, l'événement ne semble pas passionner tout le monde. *« C'est d'un formalisme !*, soupire Elisabeth Hubert (RPR, Loire-Atlantique), en tailleur rouge, qui remarque, cependant, gouailleuse. *Au moins, cette fois-ci, on va rester plus longtemps que la dernière fois. » « Ça coûte une fortune, tous les services de l'Assemblée et du Sénat sont dupliqués ! »*, s'indigne Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), étonné, cependant, du nombre important de députés présents. *« Le Parlement, ce sont les rites, il faut les garder »*, affirme le sénateur Jean-Pierre Fourcade (RI, Hauts-de-Seine). *« On ne peut pas changer la Constitution à la légère, il faut conserver une certaine solennité »*, confirme un autre sénateur, Paul Loridant (rattaché administrativement au PS, Essonne).

Peu de congressistes sont enthousiasmés par le sujet, qui donne à certains l'occasion, apppréciée, de se retrouver l'espace d'une journée. *Ils sont également* peu nombreux à bien connaître le contenu des textes. *« A peine une cinquantaine d'entre nous doit le savoir »*, remarque méchamment un député qui préfère garder l'anonymat. Elisabeth Hubert connaît le nombre de formations que comptera désormais le Conseil supérieur de la magistrature, mais François d'Aubert (UDF, Mayenne) sèche. Quant à André Santini, il assure que les parlementaires pourront saisir la nouvelle Cour de justice de la République, avant de se rattraper en précisant : *« En tant que simples citoyens, bien sûr ! »*

Comme à chaque Congrès, La Poste édite un cachet spécial, très prisé des collectionneurs. Soucieux de leurs électeurs, bon nombre de parlementaires font la queue pour obtenir le précieux tampon. On voit ainsi Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme) assis à un coin de table en train de recopier ses adresses, lunettes relevées sur le front. Plus tard, le même et Emile Zuccarelli (République et Liberté, Haute-Corse) pilotent Bernard Tapie (RL, Bouches-du-Rhône) vers le comptoir de La Poste. Une meute de caméras traque le président de l'OM, dont les muscles du maxillaire inférieur sont contractés par l'exaspération. *« Laissez-nous parlez deux minutes »*, s'emporte Jean-Claude Gaudin (UDF, Bouches-du Rhône), qui tente d'échanger quelques mots avec M. Tapie à l'abri de l'œil indiscret *des objectifs*.

Collectionneurs d'un autre type ou parents soucieux de faire plaisir à leur progéniture s'engouffraient sous une tente dressée pour la circonstance dans les jardins et offrant à la vente près de deux mille pin's qui, en guise de logo du Congrès, représentaient la grille dorée du château ornée... des trois fleurs de lis royales. Enfin certains congressistes profitaient des rares rayons de soleil pour immortaliser l'instant en se photographiant mutuellement devant les jets d'eau des jardins.

Dans cette ambiance quasi vacancière, des voix discordantes se sont pourtant fait entendre. A la suspension de séance pour les réunions de groupes, les élus socialistes apprennent que certains d'entre eux ne sont pas d'accord avec la position affichée. *« On nous dit qu'il faut voter, mais pourquoi ?*, interroge d'emblée Julien Dray (PS, Essonne). *Il n'y a pas de saisine directe, la composition du Conseil supérieur de la magistrature n'apparaît pas, puisqu'elle fera l'objet d'une loi organique. On ne sait même pas si on ira plus loin. »* Michel Charasse rétorque du fond de la salle : *« On connaît la position du président par décret. Soyons godillots jusqu'au bout ! »* Vives réactions dans les rangs.

A la sortie de la réunion, Martin Malvy (PS, Lot), président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a beau assurer que les socialistes n'auront *« aucune difficulté à voter ce texte »*, certains empêcheurs de ratifier en rond mènent leur fronde en prêchant l'abstention. Cela donnera une belle algarade entre Michel Charasse et Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne). Le premier interpellera le second : *« Qui t'a fait roi ? »* Ce qui lui vaudra la réplique : *« Qui t'a fait bouffon ? »* Et *« la section des piques »*, selon le mot de Jean-Luc Mélenchon (PS, Essonne), finira, au bout du compte, par compter dix unités, qui s'abstiendront au moment du vote. *« Nous sommes contagieux »*, lance M. Dray.

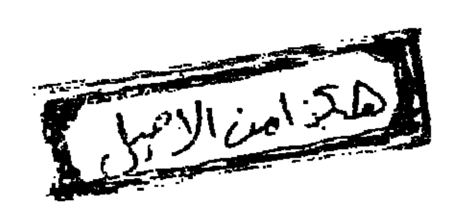
Au groupe communiste, aussi, l'ambiance est à la fronde. Prenant leur courage à deux mains, les contestataires emmenés par Jean-Pierre Brard, maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis), enfreindront la consigne implicite de vote négatif de leur parti, rappelée, avec doigté, dans *l'Humanité* du jour. *« Cette réforme est, à nos yeux, de toute petite importance »*, explique Guy Hermier (Bouches-du-Rhône). *« Elle ne va pas suffisamment loin, et cela ne nous conduit pas à voter pour, mais il y a quelques aspects positifs »*, ajoute-t-il. Les contestataires décident donc de s'abstenir. Une première dans l'histoire du groupe. Le Congrès versaillais valait bien un petit éclat.

L'éclat du premier ministre, lui, était ganté de velours à la page 5 de son discours. *« L'opportunité de proposer une nouvelle et prochaine réforme constitutionnelle un an avant l'élection présidentielle mérite à coup sûr quelque méditation »*, a lâché M. Balladur, à destination, tout à la fois, de François Mitterrand et de Philippe Séguin. Sur le mode des petites phrases acidulées qu'ils échangent depuis quelques semaines, le président de l'Assemblée nationale répondra, *via* les questions des journalistes : *« Quand je suis sur le perchoir, je n'entends rien. »* A coup sûr, cette difficulté auditive ne l'empêchera pas de méditer.

CLAIRE BLANDIN, OLIVIER BIFFAUD et SYLVIA ZAPPI

J'AI RETOURNÉ LE COL ET LES MANCHES.





POLITIQUE

La réunion du Parle

en Congrès à Versailles

du Conseil supérie

de la magistrature a été approuvée à la quasi-unanimité

Le drame du sang contaminé et le climat des « affaires » étaient sous-jacents à toutes les interventions des orateurs, qui ont mis l'accent sur l'urgence d'en tirer les enseignements en dépolitisant la justice.

La nécessité de prolonger cette réforme constitutionnelle par de nouvelles étapes a également largement été évoquée, ce débat introduisant visiblement des ferments de divisions au sein de la majorité.

Alors que Philippe Séguin avait déjà exprimé son souhait de voir engagée une révision de la loi fondamentale, afin d'allonger la durée des sessions du Parlement, notamment, Edouard Balladur a contesté, lundi, l'opportunité d'aller plus loin dans les réformes institutionnelles. Au nom du groupe RDE du Sénat, Etienne Dailly lui a répondu en l'avertissant, que *« faute d'avoir procédé en temps utile au toilettage, on se trouve acculé à changer de régime »*.

Les orateurs socialistes ont exprimé, eux aussi, le souhait que le gouvernement fasse preuve de davantage d'*« audace »*, selon le mot de Jack Lang, en matière constitutionnelle.

Les députés communistes n'ont pas émis un vote unanime

Sur les trente-huit parlementaires communistes et apparentés – vingt-trois députés et quinze sénateurs –, six se sont abstenus, lundi 19 juillet, lors du vote sur la révision constitutionnelle soumise au Congrès. Les autres ont voté « contre », conformément à la décision annoncée par les porte-parole des groupes de l'Assemblée nationale et du Sénat et comme tous l'avaient fait lors des lectures précédentes dans leurs assemblées respectives. Les six députés abstentionnistes qui sont classés parmi les « refondateurs » s'opposant à Georges Marchais, secrétaire général du PCF – François Asensi, Patrick Braouezec et Jean-Pierre Brard (Seine-Saint-Denis), Guy Hermier et Jean Tardito (Bouches-du-Rhône), Gilbert Biessy (Isère) – ont diffusé un communiqué expliquant leur position.

« La révision de la Constitution soumise au Congrès du Parlement, réuni à Versailles, est sans commune mesure avec les grandes préoccupations des Français en matière d'emploi, de justice sociale et de démocratie, écrivent-ils. *Elle ne propose pas la réforme en profondeur de nos institutions, qui s'impose pour revaloriser la place du citoyen dans la société, redéfinir le rôle du Parlement face aux pouvoirs excessifs du gouvernement et du président de la République et permettre un renouveau de la démocratie française. Elle n'opère pas l'indispensable séparation entre le pouvoir exécutif et le judiciaire. Nous ne saurions, par conséquent, soutenir le texte qui nous est proposé. Il reste que cette révision introduit des modifications qui, pour être superficielles, n'en sont pas moins réelles. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous abstenir. »*

Une « première » sous la Vᵉ République

Dans son édition du mardi 20 juillet, *l'Humanité* cite ce communiqué. *« En se constituant au début de la législature,* écrit l'organe central du parti, *le groupe communiste a décidé la totale liberté de vote de chacun de ses membres. Lors de la réunion du groupe communiste, le 7 juillet, où s'est préparée l'intervention en vue du Congrès (...), aucun député n'a exprimé de réserve sur la confirmation du vote* [négatif] *émis à l'Assemblée nationale. »*

Pour la première fois sous la Vᵉ République, les députés communistes ont émis un vote qui ne correspond pas à la transposition parlementaire du « centralisme démocratique » (dont M. Marchais a proposé l'abandon lors du dernier comité central, les 16 et 17 juin). A l'exception de M. Hermier, membre du bureau politique, les cinq autres dissidents occupent une fonction de maire.

Edouard Balladur aux aguets

Suite de la première page

En déposant, à la veille de la cohabitation, un double projet de révision constitutionnelle, François Mitterrand voulait « piéger » la majorité de droite en la contraignant à ouvrir un débat dont il savait qu'il ferait naître bien des forces centrifuges. Edouard Balladur a refusé de s'y laisser pousser, mais il n'est pas évident que cela soit suffisant pour lui éviter d'y tomber.

La pression pour un rééquilibrage des institutions est, en effet, forte, et pas seulement du côté du président de la République. Elle s'est exprimée clairement à la tribune du Congrès, notamment par la voie d'Etienne Dailly, sénateur UDF, sans parler de tous les députés de ce parti qui regrettent que le premier ministre ait cédé au conservatisme du Sénat en refusant de permettre aux justiciables de saisir le Conseil constitutionnel.

Le refus de M. Giscard d'Estaing

La proclamation de la clôture de ce débat, avant même qu'il ne s'ouvre vraiment, ne fera certainement pas taire tous ceux qui voulaient y participer. Il serait surprenant, par exemple, que Philippe Séguin fasse longtemps semblant de ne pas avoir entendu Edouard Balladur refuser cette extension des droits du Parlement à laquelle le président de l'Assemblée nationale voulait attacher son passage au « perchoir » du *Palais-Bourbon*. Cela fait deux fois en huit jours que le premier ministre prend une décision contrant la stratégie du député des Vosges. Si le revirement du chef du gouvernement sur son attitude lors des élections européennes ne gêne pas que le héraut des anti-maastrichtiens, il est certain que c'est aussi une réponse aux critiques qu'assène celui-ci contre la politique du gouvernement.

Tenter d'éviter l'éclatement de la majorité en juin prochain est, certes, compréhensible de la part du chef du gouvernement, mais, là encore, il n'est pas sûr que sa stratégie soit la bonne. Outre que Philippe de Villiers a déjà fait savoir que les opposants à l'Europe, telle qu'elle se bâtit aujourd'hui, ne seront pas absents de la compétition électorale, outre que l'UDF ne pourra pas accepter que l'union de la droite se fasse au détriment de ses propres convictions européennes, Valéry Giscard d'Estaing est loin d'être prêt à abandonner ses propres ambitions. Certes, les dirigeants de la confédération qui siègent au conseil des ministres se rangent derrière M. Balladur – Pierre Méhaignerie a redit, lundi soir sur TF 1, que le choix de celui-ci est la *« meilleure synthèse »* possible – mais le président de l'UDF est fort loin d'être dans cet état d'esprit.

« C'est un faux pas », assure en privé l'ancien président de la République, qui estime que l'Europe est un sujet trop important pour que mène une liste un homme qui ne siégera pas à l'Assemblée de Strasbourg. Il comprend d'autant moins ce changement d'attitude d'Edouard Balladur qu'il constate qu'il n'a été précédé d'aucune concertation avec les autres dirigeants de la majorité, devant lesquels le premier ministre avait toujours, au contraire, défendu une position inverse.

Proscrire le débat est une chose. Faire respecter cette interdiction en est une autre. En tentant d'y parvenir, Edouard Balladur confirme que sa majorité est moins disciplinée que le déroulement de la session parlementaire ne le laissait paraître. La conscience qu'il en a prise, après les mésaventures du franc l'autre semaine, explique pourquoi il annonce *« des jours moroses »* pour l'automne.

THIERRY BRÉHIER

M. Malvy (PS) estime que le premier ministre se méfie de sa majorité

Evoquant le refus du premier ministre de toute nouvelle réforme constitutionnelle avant l'élection présidentielle de 1995, Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a relevé, dans un communiqué diffusé au terme de la réunion du Congrès, lundi 19 juillet, que, *« contrairement à ses engagements électoraux (...), M. Balladur ne souhaite pas un rééquilibrage des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif ». « Ou alors, il faut interpréter ce repli comme une attitude de méfiance à l'égard des siens »*, estime le député du Lot, qui a souligné que, s'il y a une majorité au Parlement pour poursuivre la réforme constitutionnelle, *« il n'est pas certain que ceux qui soutiennent M. Balladur soient unanimes pour aérer les institutions de la Vᵉ République »*.

Un projet de loi constitutionnelle portant, notamment, sur une session parlementaire unique de neuf mois avait été déposé par l'ancien premier ministre socialiste Pierre Bérégovoy. Ce texte est en attente au Sénat.

Les critiques des syndicats de magistrats

L'Union syndicale des magistrats (USM, majoritaire), a déclaré, lundi 19 juillet, que la révision constitutionnelle adoptée par le Congrès *« est très insuffisante pour garantir l'indépendance de la justice ». « Il s'agit d'une réforme en trompe-l'œil, puisque le président de la République demeure le président du Conseil supérieur de la magistrature, dont le garde des sceaux reste vice-président, alors que les magistrats du parquet sont toujours soumis à un régime particulier qui les maintient sous la coupe de l'exécutif »*, estime l'USM.

Le Syndicat de la magistrature (SM) a dénoncé la réforme, de nature, selon lui, à *« maintenir pour plusieurs décennies la magistrature dans une situation de sujétion »*. Déplorant *« l'absence totale de réelle concertation »*, le SM craint que ce texte *« ne fasse obstacle au principe de l'unité du corps judiciaire par la mise en place de deux sections au sein du CSM, l'une compétente pour les magistrats du siège, l'autre pour les magistrats du parquet »*. Il estime que *« la prééminence réaffirmée du président de la République, chef de l'exécutif, est un obstacle à une réelle indépendance de la magistrature »*.

□ **Les Français sont plutôt satisfaits de la cohabitation.** – Selon un sondage réalisé par la SOFRES *pour un groupe de journaux de province*, entre les 3 et 6 juillet auprès de mille personnes âgées de dix-huit ans et plus, les Français sont plutôt satisfaits de la cohabitation. 80 % des personnes interrogées estiment que la coexistence entre M. Mitterrand et la nouvelle majorité RPR-UDF *« fonctionne très bien »* ou *« plutôt bien »*, contre 14 % d'avis contraires, 6 % restant sans opinion. Comparé au sondage d'avril 1993, ces chiffres montrent que le fonctionnement institutionnel actuel est plus largement accepté par les Français, dont seulement 66 % se déclaraient satisfaits il y a trois mois.

□ **Saint-Orens-de-Gameville remporte le Trophée du civisme pour la troisième fois consécutive.** – Avec 79,94 % de participation aux élections législatives de mars, la commune de Saint-Orens-de-Gameville remporte le Trophée du civisme, décerné par le Centre d'information civique, pour la troisième fois consécutive. Ce bourg de Haute-Garonne avait déjà recueilli, avec 82,6 % et 81,6 % de votants, les plus forts taux de participation électorale aux régionales de mars et au référendum du 20 septembre 1992. Depuis 1967, le trophée est remis en compétition lors de chaque consultation électorale et attribué à la commune qui obtient le plus fort taux de participation.

MM. Mitterrand et Séguin partagent le souci de renforcer le rôle des deux Assemblées

Lundi 19 juillet, en ouvrant la séance du Congrès consacrée à une révision limitée de la Constitution, M. Balladur a écarté de sa *« hiérarchie des urgences »* une réforme plus profonde, qui interviendrait *« un an avant l'élection présidentielle »* et dans laquelle *« certains »* voient *« une atteinte aux principes mêmes de la Vᵉ République et à l'équilibre de nos institutions »* (*le Monde* du 20 juillet). Une telle réforme est souhaitée, cependant, par François Mitterrand et par le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin.

« Il ne faut pas traiter la Constitution de 1958, corrigée en 1962, comme un texte sacré auquel il serait scandaleux d'apporter la moindre retouche. De Gaulle lui-même le tenta à deux reprises, en 1962 avec succès, puis en 1969 où il échoua. La démocratie ne pourra plus fonctionner très longtemps telle qu'elle est. » Ces lignes sont extraites de l'article « institutions » du *Dictionnaire de la réforme*, publié par Edouard Balladur en octobre dernier.

Le futur premier ministre précisait la nature des « retouches » qu'il estimait, alors, envisageables. *« La réforme de nos institutions,* écrivait-il, *doit les rendre plus équilibrées, en instituant des contre-pouvoirs qui assurent davantage de démocratie ; ces contre-pouvoirs seraient exercés aussi bien par le peuple que par le Parlement. »* Il évoquait la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, *« un usage plus large du référendum, notamment d'initiative parlementaire »* et *« une émancipation de l'ordre du jour du Parlement »*. Lundi, ces retouches n'étaient plus de saison. Ce qui était vrai en octobre ne l'est plus en juillet.

L'équilibre des institutions, *« il est dans la situation de l'oiseau que l'enfant veut attraper en jetant du sel sur sa queue : cela ne se produit jamais »*. Cette comparaison désabusée est de François Mitterrand, qui s'exprimait ainsi en recevant, le 22 avril dernier, le bureau de l'Assemblée nationale nouvellement élue, conduit par son président, Philippe Séguin. Le chef de l'Etat ajoutait, toutefois : *« On cherche, on approche, et puis l'oiseau s'éloigne (...) ; au total, c'est tout de même cet assaut de bonnes volontés qui finit par faire vivre plus de démocratie. »*

La session unique

Il répondait ainsi au député des Vosges, son interlocuteur du débat télévisé sur le traité de Maastricht, au mois de septembre précédent, qui venait de lui déclarer : *« Le renforcement des pouvoirs du Parlement est, plus que jamais, à l'ordre du jour. Nous savons combien vous avez, de tout temps, veillé à l'équilibre institutionnel, dont dépend la bonne marche de la République. Bien évidemment, les élus que nous sommes partagent le souci qui est le vôtre. »* M. Séguin ajoutait : *« Depuis 1958, pour contenir les excès du parlementarisme, la Constitution et la pratique ont reconnu au gouvernement des prérogatives sans doute excessives : il est donc impératif pour notre démocratie de convenir d'une pratique nouvelle, plus équilibrée. »*

Le président de l'Assemblée nationale précisait que s'il s'agissait bien, à ses yeux, de faire évoluer la *« pratique »*, l'allongement de la durée des sessions parlementaires nécessite, lui, une révision constitutionnelle. *« C'est prévu dans le texte de révision »*, avait indiqué en réponse M. Mitterrand, se référant au projet déposé par le gouvernement de Pierre Bérégovoy à partir des travaux du comité consultatif présidé par Georges Vedel. Après avoir rappelé ses propres réserves sur cette réforme, le chef de l'Etat avait ajouté : *« Je crois que c'est une bonne idée, finalement, que d'allonger les sessions, parce que les députés sont accablés par le nombre de jours de la semaine où ils doivent être présents* [actuellement], *si bien qu'ils n'arrivent plus à rien faire d'utile. »*

M. Séguin est revenu à la charge dans son discours de fin de session de printemps, le 30 juin dernier. *« Si l'absentéisme a été, à nouveau, souligné à propos de certaines de nos séances,* a-t-il dit, *c'est que les mêmes causes produisent les mêmes effets (...). Comment, dans ces conditions, ne pas songer à la rénovation de nos méthodes, qui permettrait une session unique de neuf mois, comme le prévoit l'un des projets de loi constitutionnelle déposés par le précédent gouvernement ? »*

Le président de l'Assemblée nationale a pu trouver un certain écho à ses préoccupations dans les propos de son homologue du Sénat, René Monory, qui, le 7 juillet, dans son discours de clôture de la session, évoquait la nécessité de faire *« progresser la fonction parlementaire en la modernisant ». « Nous devrons aller plus loin,* a dit le président du Sénat, *avec imagination et prudence. Car le Parlement demeure le lieu d'expression privilégié et sacré de la démocratie. »*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Un jugement rendu contradictoirement par la 5ᵉ Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de LYON en date du 7 mai 1992 a condamné – M. MESLIN Pierre-Yves, né le 2 juillet 1954 à CAMBRAI (59), Directeur de CONTINENT, demeurant 236, avenue F.-Roosevelt à VAULX-EN-VELIN (69), à 30 000 francs d'amende pour publicité mensongère – détention de produits alimentaires avec date périmée. LE GREFFIER.

Par arrêt en date du 3 décembre 1992, définitif, la Cour d'Appel de TOULOUSE, Chambre des Appels Correctionnels, a condamné M. MILAN Dominique, né le 4 octobre 1941 à COURET (31), demeurant « Le Château » à COURET, à 1 an de prison avec sursis et 30 000 francs d'amende pour publicité mensongère, tromperie sur l'origine de marchandises contrevenant aux articles du Code du Travail. Pour extrait conforme. LE GREFFIER.

Extrait des Minutes du secrétariat Greffe de la Cour d'Appel d'AMIENS. Par arrêt contradictoire du 22 novembre 1991, la Cour d'Appel d'Amiens a condamné M. CERRI Marc, né le 22 octobre 1957 à HAUTMONT, demeurant 31, rue Louis-Constant à VILLENEUVE-D'ASCQ (59), à la peine de HUIT MOIS D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS et SIX MILLE FRANCS d'amende, pour HOMICIDE INVOLONTAIRE ET INFRACTION à la RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE sur l'Hygiène et la Sécurité du Travail – par application des articles 319 du Code Pénal, L 263-2, L 231-1, L 231-2 du Code du Travail, 2 al. 3, du décret 65-48 du 8 JANVIER 1965, 39 du décret 65-48 du 8 janvier 1965. La Cour a, en outre, ordonné la PUBLICATION de la décision dans « LE MONDE » et « LE FIGARO » à concurrence de 10 000 francs pour chaque insertion. Pour extrait conforme. LE GREFFIER EN CHEF.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT
Le Monde ARTS et SPECTACLES

A la suite du décès d'un enfant atteint par la maladie de Creutzfeldt-Jakob

Les professeurs Job et Dray sont mis en examen dans l'affaire de l'hormone de croissance contaminée

Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d'instruction à Paris, a mis en examen pour homicide involontaire, mardi 20 juillet, les professeurs Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse, endocrinologue pédiatrique de réputation internationale, et Fernand Dray, ancien responsable, à l'Institut Pasteur de Paris, de la fabrication de l'hormone de croissance humaine à partir de glandes hypophysaires prélevées sur des cadavres. Ces deux mises en examen font suite à une plainte déposée il y a un an et demi par les parents d'un enfant, aujourd'hui décédé, atteint de la maladie – toujours mortelle – de Creutzfeldt-Jakob (MCJ). On compte aujourd'hui en France vingt-cinq cas de MCJ survenus après traitement par hormone *de croissance provenant d'hypo*physes humaines et fabriquée à l'Institut Pasteur de Paris.

Rien, toutefois, ne permet d'affirmer que ce nombre n'augmentera pas dans les mois qui viennent. Près d'un millier d'enfants ont été traités de 1984 jusqu'en juin 1985, la période où le risque de contamination a été le plus élevé. Il apparaît de plus aujourd'hui que, contrairement à ce qu'avait annoncé, en mars 1992, le ministre délégué à la santé, Bruno Durieux, les hormones potentiellement contaminées n'ont pas été retirées de la circulation en 1985.

Après une première alerte émanant des Etats-Unis au printemps 1985 (*le Monde* du 3 juin 1985), l'affaire de la contamination de l'hormone de croissance, dite « extractive », provenant d'hypophyses prélevées sur des cadavres, a éclaté en France au début de l'année 1992. L'émotion était vive, alors, dans les milieux médicaux bien informés, la France semblant tout particulièrement concernée par ce drame.

Après la publication dans *le Monde* du 7 février 1992 d'une information montrant qu'il existait, en France, dix cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) chez de jeunes enfants traités par une hormone de croissance produite à l'Institut Pasteur de Paris, plusieurs rapports ont été demandés par les pouvoirs publics. Jean-Louis Bianco, alors ministre des affaires sociales, et Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, ont confié une mission aux professeurs Jacques Dangoumau, directeur de la pharmacie et du médicament, et Jean-Claude Job, président de l'association France-Hypophyse. Ces rapports se sont bornés à confirmer les informations déjà connues, sans chercher à situer les responsabilités.

Fin juillet 1992, Didier Tabuteau, directeur du cabinet de Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, demandait au chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) de diligenter une inspection *« sur les procédures de prévention et d'information qui ont été mises en place dans notre pays lorsqu'il est apparu que certains enfants traités par hormone de croissance naturelle aux Etats-Unis présentaient une MCJ »*.

Ce sont les informations contenues dans ce document (1) qui conduisent aujourd'hui à la mise en examen, pour homicide involontaire, des professeurs Job et Dray, après la plainte déposée il y a près de deux ans par M. et Mme Benziane, parents d'Ilyassil, un enfant atteint de MCJ (*voir encadré ci-dessous*). Quels sont les principaux éléments de ce dossier ?

● ***La maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et l'hormone de croissance extractive.*** – La MCJ est une affection dégénérative du système nerveux central que l'on ne peut ni prévoir ni traiter. Identifiée au début du siècle par deux neurologues qui lui ont donné leur nom, cette maladie se caractérise par l'installation d'une démence rapidement progressive, accompagnée de multiples signes neurologiques, et d'évolution toujours mortelle.

Cette affection rarissime peut être la conséquence de l'infection de l'organisme par des agents pathogènes atypiques dénommés « prions » ou « virus lents ». De nombreux arguments épidémiologiques font supposer que la contamination des jeunes enfants (on compte aujourd'hui vingt-cinq cas en France, soit une proportion de beaucoup supérieure à celle observée à travers le monde) est la conséquence de l'utilisation de l'hormone fabriquée à l'Institut Pasteur de Paris à partir de la technique dite « extractive ».

Cette hormone a été isolée à partir d'hypophyses (glande située à la base du cerveau et siège de la production normale d'hormone de croissance), prélevées sur des cadavres. La production française était sous le contrôle du professeur Fernand Dray, professeur à l'Institut Pasteur de Paris, chef de l'unité de radio-immunologie analytique, et directeur de recherches à l'INSERM. Cette production a duré de 1973 à 1988, date à laquelle l'hormone de croissance a été remplacée en France par une autre, dite biosynthétique, exacte copie de l'hormone humaine et obtenue grâce aux techniques des manipulations génétiques.

De nombreux éléments permettent de conclure que le risque de contamination concerne les hormones fabriquées à l'Institut Pasteur entre 1983 et juillet 1985. L'hormone biosynthétique n'est, en aucune manière, concernée par ce phénomène. Les hormones extractives étaient également produites par différentes firmes pharmaceutiques : Nordisk, Serono et *Kabi, Vitrum AB, cette dernière* firme ayant décidé, dans les premiers mois de 1985, de cesser toute production d'hormones extractives au vu des premiers cas (américains et britanniques) de MCJ chez des enfants traités.

● ***L'organisation du système français.*** – A la différence de nombreux pays, où la production et la distribution d'hormones de croissance répond aux règles habituelles du marché pharmaceutique, la France s'est, dès 1973, dotée d'un système original, assu*rant la production et la distribu*tion centralisées d'hormones. Il s'agit, grâce notamment au tiers-payant (ce produit est excessivement coûteux) et au contrôle des indications (nanisme d'origine hypophysaire) d'assurer une grande efficacité en même temps qu'une réelle équité sociale.

Le dispositif français réunissait (et réunit toujours) le monopole de l'importation et celui de la distribution, ainsi que le contrôle centralisé au plan national de l'attribution du produit. S'y ajoutait, jusqu'en 1988, la production de l'hormone extractive. Trois organismes collaboraient : l'Institut Pasteur de Paris (production), la pharmacie centrale des hôpitaux-*Assistance publique de Paris* (conditionnement et distribution) et la Caisse nationale d'assurance-maladie (financement). Cette collaboration était placée sous l'égide de l'association France-Hypophyse chargée de la collecte des hypophyses et du contrôle de l'attribution de l'hormone, *via* les hôpitaux publics.

Il s'agissait alors de gérer une situation de pénurie, tant les difficultés étaient grandes pour fabriquer cette molécule. Différents responsables de services *ministériels (directeur général de* la santé, patron de la direction de la pharmacie et du médicament) et d'organismes de recherche (directeur général de l'INSERM) sont membres de droit du conseil d'administration de France-Hypophyse. On se situe donc là dans l'intégration très étroite de structures privées et publiques ou parapubliques, situation qui ne manquera pas de soulever de nombreuses difficultés pour situer avec précision et justesse les responsabilités.

Des précautions « manifestement insuffisantes »

Le rapport de l'IGAS, commandé il y a un an, met en lumière une série d'*« errements »*, dont le résultat est que les précautions prises étaient *« manifestement insuffisantes »*. Interrogé en 1980 par le professeur Dray, le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris) avait pourtant, dans une note très documentée, rappelé, d'un point de vue *virologique, l'ensemble des pré*cautions qui devaient être prises. *« Une attention toute particulière doit être portée au danger de transmission de la MCJ, maladie certes rare (un cas sur un million en moyenne), mais dont les sujets porteurs de l'agent infectieux peuvent être beaucoup plus nombreux »*, écrivait alors le professeur Montagnier. Celui-ci soulignait que la technique de purification mise en œuvre à l'Institut Pasteur ne comprenait *« aucune étape qui puisse inactiver un virus, même moyennement résistant »*.

Il suggérait qu'en urgence les responsables de France-Hypophyse écartent de leurs prélève*ments toutes les personnes mortes* d'affections potentiellement contaminantes : affections virales aiguës, encéphalopathies d'origine virale ou non virale, troubles neuro-psychiatriques graves à évolution rapide... Ce n'est qu'après la rédaction de ce texte que l'association France-Hypophyse (inquiète d'un cas de transmission de rage après une greffe de cornée) édictait des critères de prélèvement *« comblant un vide en la matière de près de sept ans »*.

● ***Des collectes d'hypophyses à très haut risque.*** – En dépit de ces mises en garde, la situation de relative pénurie conduisit les responsables de France-Hypophyse à prendre de nombreux risques dans leurs collectes. Les conclusions des enquêteurs de l'IGAS sont, à cet égard, particulièrement inquiétantes. Déjà, en 1983 (2), un rapport de l'inspection générale avait constaté une série d'anomalies auxquelles on aurait dû mettre immédiatement fin, quand elles pouvaient constituer, compte tenu de la technique imparfaite de purification, un danger pour les jeunes malades.

Toutefois, mécontents de la réalisation de cette inspection, les responsables de France-Hypophyse n'ont semble-t-il modifié aucune de leurs pratiques à haut risque, continuant notamment à prendre contact directement avec les « garçons d'amphithéâtre » et à donner un « pourboire » (de 35 F, puis de 50 F) par hypophyse prélevée. Les collectes pouvaient en particulier être réalisées sur des cadavres provenant des services de neurologie ou de maladies infectieuses...

Répondant au chef de service d'anatomie d'un grand hôpital parisien, le professeur Job alla jusqu'à écrire le 12 décembre 1984 : *« Les vérifications effectuées à l'Institut Pasteur il y a quelques années indiquent que le mode d'extraction de l'hormone élimine très probablement les virus. Dans le monde entier, les hypophyses sont collectées sans précautions particulières. »* Les reponsables ont développé par la suite de nombreux achats en Bulgarie et en Hongrie, qui ont fourni la moitié des 120 000 hypophyses utilisées entre 1983 et 1988 sans qu'on puisse avoir de véritable contrôle sur les conditions de collecte effectuées dans ces pays.

● ***Les décisions administratives de 1985.*** – L'identification des premiers cas de contamination aux Etats-Unis et les décisions américaines de suspendre la distribution de l'hormone extractive en avril 1985 ont été immédiatement connues des responsables de France-Hypophyse. De nombreuses rencontres ont été organisées, au terme desquelles le professeur Dangoumau, directeur de la pharmacie et du médicament, autorisa, en juin 1985, France-Hypophyse à poursuivre son activité (3), à condition d'améliorer la technique de purification, alors mise en œuvre à l'Institut Pasteur, en y ajoutant une étape supplémentaire de *« traitement par l'urée »*. Pour l'IGAS, il s'agissait là *« d'un choix risqué et vraisemblablement inopportun »*.

Parmi les autres mesures prises, figurait, à la différence de ce qui fut mis en œuvre aux Etats-Unis, la recommandation à tous *« de s'abstenir de toute déclaration à la presse et aux médias »*. *« Jusqu'à une date récente*, écrivait, dans une note datée du 20 mars 1985, le docteur Yves Coquin, s'adressant au professeur Dangoumeau, son supérieur hiérarchique, *on peut considérer qu'on a fait un peu n'importe quoi en matière d'hormone de croissance naturelle. A cet égard, on pourrait craindre, si la maladie n'était exceptionnelle, que les trois cas américains ne soient que le début d'une épidémie. »*

● ***Le non-retrait des hormones potentiellement contaminées en circulation.*** – En dépit des nouvelles mesures de purification décidées en juin 1985, il apparaît donc, selon l'IGAS, que ni France-Hypophyse ni la pharmacie centrale des hôpitaux n'ont rappelé, à partir de juin 1985, les lots d'hormone non traitée par l'urée, déjà envoyés dans les pharmacies hospitalières de Paris et de province.

« Les responsables de l'époque de la pharmacie centrale des hôpitaux objectent que la procédure de rappel ne leur a été demandée ni par France-Hypophyse ni par la direction de la pharmacie et du médicament », peut-on lire dans le rapport de l'IGAS. Or cela est en totale contradiction avec un communiqué de presse à en-tête du ministre délégué à la santé, publié le 30 mars 1992 (après la remise des rapports des professeurs Job et Dangoumau), et dans lequel on peut lire : *« Les réactions en France ont été immédiates : dès juin 1985, distribution exclusive d'hormone inactivée par une méthode nouvellement mise au point (...) et retrait des hormones non inactivées. »* Ces hormones non inactivées ont-elles effectivement été retirées de la circulation ? Sinon, comment a-t-on pu prendre le risque de faire dire en 1992 à Bruno Durieux une telle contre-vérité ?

JEAN-YVES NAU

(1) *Rapport sur l'hormone de croissance et la maladie de Creutzfeldt-Jakob*, présenté par J- M. Clément, F. Lalande, L. Reyrole, et L. C. Viossat, membres de l'inspection générale des affaires sociales, décembre 1992-IGAS nº 92145.

(2) *Rapport d'enquête sur le prélèvement et la collecte des hypophyses humaines dans les établissements hospitaliers*, rédigé par les docteurs J. Guirriec et J. Tcheriatchoukine et Mme M. A. Du Mesnil du Buisson, nº 83064, avril 1983.

(3) Plusieurs pays ont fait de même en laissant sur le marché, sous diverses conditions, des hormones fabriquées par des firmes pharmaceutiques. Parmi eux, la RFA, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Japon. D'autres, au contraire, ont interdit une telle utilisation : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, Australie, Suède et Belgique.

Justice pour Ilyassil

Sa petite taille ne lui avait jamais valu ni moquerie ni sobriquet de la part de ses camarades de classe. A quatorze ans, Ilyassil assumait sans complexe son 1,43 mètre. Victime d'un retard de croissance diagnostiqué deux ans et demi après sa naissance – *« Il ne grandissait que d'un ou deux centimètres par trimestre »*, se souvient sa mère, – l'enfant subit sans se plaindre les nombreux examens et hospitalisations nécessités par son état.

Tout d'abord suivi à l'hôpital d'Argenteuil (Val-d'Oise), il est envoyé un an plus tard à Paris, dans le service d'endocrinologie et de diabétologie du département de pédiatrie de l'hôpital Necker. En janvier 1983, à l'âge de sept ans, il reçoit sa première injection d'hormone de croissance. Le médecin prescripteur lui promet que le traitement s'arrêtera le jour de ses quinze ans. En attendant, il peste contre ses piqûres, qui, quatre fois par semaine, l'obligent à rentrer à dix-huit heures et à quitter ses *copains de jeux ou le terrain de* tennis.

C'est en septembre 1989 que le jeune garçon commence à se plaindre de violents maux de tête. *« Il allait bien et tout d'un coup, son état s'est dégradé*, explique Mme Benziane. *Il avait des troubles de la vision, des tremblements, et peu à peu, des difficultés pour marcher. »* Les parents s'alarment, pressentent le pire. En février 1990, non sans avoir hésité, ils décident d'un commun accord de cesser les injections sans en parler aux médecins. Ilyassil passe la quasi-totalité du mois d'avril à l'hôpital, où il est examiné par scanner et IRM. En août, malgré l'état précaire de leur fils, les Benziane partent en vacances au Maroc. A leur retour, Ilyassil *« a tout perdu : la parole et la marche »*. Le couple s'inquiète de son *« comportement bizarre »*, il *« semble avoir l'esprit dérangé »*. La couleur rouge, notamment, le terrorise.

« Il n'y a rien à faire »

Le 23 août de la même année, leur fils est à nouveau hospitalisé. Il sera opéré le 10 septembre suivant pour des examens plus approfondis. La biopsie cérébrale (prélèvements effectués dans le cerveau) laisse une large cicatrice sur le crâne d'Ilyassil. Lorqu'ils demandent les résultats de l'opération, M. et Mme Benziane n'obtiennent pour toute réponse qu'un *« ramenez-le chez vous, il n'y a rien à faire. »* La mère harcèle alors les chirurgiens au téléphone.

Deux mois plus tard, le verdict tombe : les lésions observées sont, note le compte rendu anatomo-pathologique, *« tout à fait compatibles avec le diagnostic évoqué de maladie de Creutzfeldt-Jakob »*. Le mal dont souffre Ilyassil porte un nom, soit, mais encore ? La sœur de Mme Benziane est secrétaire médicale, elle aidera la famille à comprendre, feuilletant pour elle *« les livres de médecine »*. Ils comprennent que la maladie est rare, mal connue, mais à coup sûr mortelle. Et leur intuition se renforce : *« Ce sont les piqûres, il y a eu faute. »* *« Ilyassil lui-même le sentait*, ajoutent-ils, *il maudissait ces piqûres, et le médecin qui les lui prescrivait. »*

En décembre 1990, M. et Mme Benziane consultent un avocat. Sa première question les surprend : *« Combien gagnez-vous ? »*, et sa réponse les offusque : *« Ce n'est pas assez. »* Elle est aide-maternelle et lui scelleur dans l'industrie automobile. Ils ont deux autres enfants à charge. L'avocat estime que leur dossier ne repose sur rien de sérieux : *« Je n'ai aucun document, faites des recherches et rappelez-moi. »* Consternés, ils en restent là. Huit mois plus tard, l'épouse entre en contact avec Me Gisèle Mor, qui accepte de les défendre. *« Ce sera long*, les prévient l'avocate, *peut-être sept ou huit ans. »* *« J'attendrai des années, des décennies s'il le faut*, assure Naziha Benziane. *Je veux connaître la vérité. »*

Ilyassil est alors grabataire. Il se déplace en fauteuil roulant et dort sur un matelas à eau pour apaiser les douleurs de l'escarre qui lui blesse le dos. *« Il avait souvent les yeux qui se révulsaient*, reprend sa mère. *On lui mentait un peu, on riait et on plaisantait devant lui, même si on n'avait pas le cœur. »* Ilyassil meurt le 9 décembre 1991. Anéantis mais soulagés, les Benziane ne diront rien de son décès aux médecins. Ils ont déjà porté plainte.

Aléa thérapeutique

A la même époque, les chaînes de télévision traitent quotidiennement de l'affaire du sang contaminé. La famille suit jour après jour ses développements. Chaque information, chaque reportage, leur rappellent Ilyassil. *« Ce n'était pas le sang que je voyais, c'était l'hormone, »* dit la mère. *« Quand j'ai vu ça, je me suis dit c'est notre histoire, »* confie le père. *« Aujourd'hui*, lance-t-il, *je veux la vérité, et que ceux qui ont tué mon fils soient jugés. Je fais confiance à la justice. »*

En février 1992, au cours d'un reportage télévisé, les Benziane apprennent l'existence de l'association Grandir, qui groupe des parents d'enfants ayant des problèmes de croissance. Le 16 avril suivant, ils reçoivent un courrier du professeur Raphaël Rappaport, de l'hôpital des enfants malades, qui les *« engage vivement à prendre contact »* avec le président de l'association. Ils décident de ne pas adhérer à Grandir, mais rencontrent grâce à elle d'autres parents dans leur cas, lors d'une réunion organisée le 26 mars au ministère de la santé par Bernard Kouchner, en présence des professeurs Jean-François Girard, directeur général de la santé, et Jacques Dangoumau, directeur de la pharmacie et du médicament. Là, Naziha et Abdesslam Benziane écoutent le ministre de la santé qui évoque le vote prochain de la loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique.

Le 5 juillet, Grandir leur envoie une lettre d'information où il est indiqué que les parents demeurent *« libres de déterminer les actions »* qu'ils désirent mener, mais qui les prévient que *« certains avocats chercheront plus volontiers à améliorer leur réputation et à gagner de l'argent sur* [leur] *dos qu'à défendre réellement* [leurs] *intérêts. »* Les Benziane savent que cinq ou six familles sont décidées à déposer collectivement une plainte, mais ils ne se joindront pas à eux, leur dossier étant déjà bien avancé.

Reste l'argent. Les Benziane ne semblent même pas avoir songé aux indemnités qu'ils pourraient recevoir à l'issue de la procédure. *« Si je suis indemnisée tant mieux*, dit la mère. *Mais ce que je veux, c'est la vérité, savoir qui sont les responsables et pourquoi on ne nous a rien dit, même quand le mal était fait. »*

LAURENCE FOLLÉA

Après les incendies de Bruz et de Lorient

Une circulaire réglemente le séjour des malades dans les services psychiatriques

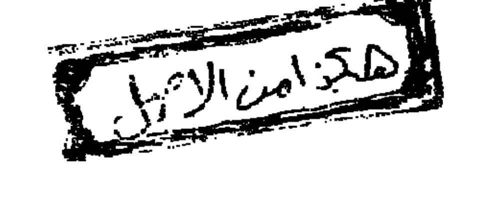
Après les incendies survenus dans deux établissements psychiatriques à Bruz (Ille-et-Vilaine) et à Lorient (Morbihan) qui ont coûté la vie à vingt-quatre personnes (*le Monde* des 7 et 16 juillet), Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a adressé aux préfets, lundi 19 juillet, une circulaire relative *« à l'accueil et aux modalités de séjour des malades hospitalisés pour troubles mentaux »*.

« L'enfermement doit répondre à une indication posée par un médecin et non pas relever d'une simple commodité de service : il doit pouvoir être remis en cause à tout moment en fonction de l'évolution de l'état de santé du patient », indique la circulaire.

« Aller et venir librement »

« En toutes circonstances, la dignité de la personne hospitalisée doit être respectée et sa réinsertion recherchée », ajoute le texte, qui rappelle que l'hospitalisation sous contrainte ne peut avoir lieu que dans des établissements publics ou privés spécialement habilités, à la demande d'un tiers ou d'une administration, et pour des motifs exclusivement médicaux.

Dans les autres établissements les malades en hospitalisation libre ont le droit *« d'aller et venir librement »* à l'intérieur des bâtiments, les malades ne pouvant *« en aucun cas être installés dans des services fermés à clef et, a fortiori, dans des chambres verrouillées »*.



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Avant la confrontation générale dans l'affaire Marseille-Valenciennes

Les dirigeants du football international s'interrogent sur les sanctions à prendre contre l'OM

A la veille de la confrontation générale, prévue mercredi 21 juillet à Valenciennes entre le directeur général de l'Olympique de Marseille, Jean-Pierre Bernès, et les joueurs valenciennois et marseillais qui l'accusent de corruption, les responsables du football international hésitaient sur les sanctions à appliquer au cas où la corruption, dans le match du 20 mai, serait prouvée.

Dans un entretien au journal zurichois *Sonntags Blick*, dimanche 18 juillet, Sepp Blatter, secrétaire général de la Fédération internationale de football association (FIFA), s'était montré sévère pour la Fédération française de football (FFF). *« Nous lui avons dit clairement que quelque chose devait se passer. La FFF doit agir et au moins prendre des mesures disciplinaires contre les joueurs qui ont avoué. La Fédération française montre moins de courage que son homologue polonaise, qui avait agi immédiatement dans une affaire semblable »*. M. Blatter avait menacé l'Olympique de Marseille d'une suspension internationale si les soupçons de corruption étaient avérés.

En réponse, Jean Fournet-Fayard, président de la FFF, a déclaré lundi 19 : *« Il n'est pas souhaitable, alors que l'instruction paraît loin d'être close, de prendre des mesures ou des dispositions lourdes et irrémédiables sur le vu de ce qui ne sont encore que présomptions ou éléments partiels. »*

La Fédération internationale de football s'est elle-même démarquée de son secrétaire général, en renonçant *« en dernière minute »* à publier un communiqué sur l'affaire OM-Valenciennes.

Elle est en pourparlers avec l'Union européenne de football (UEFA), qui s'est donnée, jusqu'au 30 août, pour se prononcer sur une éventuelle disqualification de Marseille dans la compétition européenne, en fonction de l'enquête menée en France. Il s'agit d'établir une position commune, qui pourrait être rendue publique après la confrontation de mercredi.

Avant celle-ci, Arsène Wenger, l'entraîneur de l'AS Monaco, devait être entendu, mardi 20 à Nice, par des enquêteurs de la police judiciaire de Lille comme témoin dans l'« affaire » Primorac, *du nom de l'ancien* entraîneur de Valenciennes qui prétend avoir été sollicité par l'OM pour *« porter le chapeau »*.

De son côté, Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, a renouvelé sa *« confiance »*, lundi soir sur TF 1, aux magistrats en charge du dossier.

Interrogé sur le soutien de M. Mitterrand au président de l'OM, Bernard Tapie, M. Méhaignerie a répondu que *« ces propos* [du 14 juillet] *ont été interprétés par certains magistrats comme mettant de l'huile sur le feu dans cette affaire » (lire la chronique d'Alain Rollat, page 29).*

Une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête, dont le rôle serait d'examiner *« les problèmes et le financement du sport professionnel français »*, avait été présentée à l'Assemblée nationale, à la fin de la dernière session parlementaire, par Michel Voisin (CDS), Édouard Landrain (CDS), Hubert Grimault (CDS), Jean-Pierre Pont (CDS) et Alain Levoyer (PR).

Dans leurs motifs, ces députés s'inquiètent de l'évolution du *« sport-spectacle »* – en particulier du football – dont la professionnalisation et la médiatisation accrues ont entraîné un *« processus en chaîne conduisant à des situations financières catastrophiques autorisant les pratiques les plus contestables. »* La création de la commission, qui ne serait pas formée avant octobre, a été jugée *« intéressante »* par M. Méhaignerie.

Reconnu coupable de « voie de fait »

Le maire de Tarare contraint de célébrer le mariage d'un réfugié kurde et d'une Algérienne

LYON

de notre bureau régional

Jean Besson, maire (RPR) de Tarare, devra célébrer le mariage de Husnu Ozturck, un réfugié politique kurde, et de Karima Benmeridja, une Algérienne de vingt-sept ans, auquel, jusque-là, il s'était opposé sous le prétexte que la jeune femme était dans une situation irrégulière, sous le coup d'un arrêté d'expulsion (*le Monde* daté du 18 et 19 juillet). Considérant Jque son refus, à diverses reprises exprimé, constituait une *« voie de fait »*, le tribunal des référés de Lyon, présidé par Alain Jicquel, dans un jugement rendu lundi 19 juillet, l'a contraint à procéder à cette union *« dans les meilleurs délais »*, y compris à la maternité où Mlle Benmeridja doit, dans les prochains jours, accoucher. Dans ses attendus, le magistrat a relevé le *« parcours d'obstacles »* dressé par le maire.

Selon ce magistrat, toutes les formalités avaient été remplies avant que l'arrêté d'expulsion ne soit prononcé, le 18 juin, à l'encontre de Mlle Benmeridja, dont le visa de tourisme était arrivé à expiration. *Mais il a aussi considéré que* l'application de cette décision relevait d'une procédure pénale distincte et n'entrait pas dans les compétences d'un maire en sa qualité d'officier de police judiciaire. Un argument dont s'était prévalu M. Besson pour ne pas se rendre *« complice d'une infraction à une décision de justice »*.

M. D.

La polémique sur la prise d'otages de Neuilly

M. Pasqua porte plainte contre la revue du Syndicat de la magistrature

Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a décidé de porter plainte pour diffamation contre *Justice*, la revue du Syndicat de la magistrature (SM), *« suite à un article mettant en cause le comportement et la conscience professionnelle des fonctionnaires de police, ainsi que la légalité des ordres qui leur étaient donnés dans l'affaire de la prise d'otages de Neuilly »*. Dans sa revue, le bureau du SM avait estimé que *« la résolution d'abattre le preneur d'otages aurait été prise à froid »* et avait évoqué un *« ordre venu d'en haut »* (*le Monde* daté 4-5 juillet).

La plainte du ministre se réfère aux articles 31 (qui concerne notamment tout ministre et tout agent de l'autorité publique) et 48 (qui, dans le cas de diffamation envers des fonctionnaires publics, autorise leur ministre à déposer plainte en leur nom) de la loi du *29 juillet 1881 sur la liberté de la* presse, selon un communiqué diffusé, lundi 19 juillet, par le ministère.

M. Pasqua a aussi décidé de *« poursuivre les organes de presse qui se sont fait ou qui se feront l'écho d'allégations diffamatoires, notamment celles provenant de la famille du preneur d'otages »*.

Contestant la version officielle sur la mort de celui qui s'était surnommé *« Human Bomb »*, les parents d'Erick Schmitt ont déposé plainte contre X... pour *« homicide volontaire avec préméditation »*, tandis que sa sœur déclarait que son frère *« a été assassiné »* (*le Monde* du 17 et du 20 juillet). *« Si l'émotion de celle-ci* [la famille] *est compréhensible, elle ne l'autorise cependant pas à faire état publiquement d'accusations sans fondement ni de jugements d'une extrême gravité, au mépris du drame vécu par les enfants et par les parents,* ajoute le communiqué ministériel. *La justice ayant été saisie, le ministre de l'intérieur se refusera à tout autre commentaire. »*

REPÈRES

EDUCATION

Légère augmentation des bourses pour étudiants

Un arrêté publié au *Journal officiel* du 17 juillet fixe le taux des bourses d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 1993-94. Le montant des bourses sur critères sociaux ira de 6 588 francs par an (1er échelon) à 17 766 francs pour le cinquième échelon, dont bénéficient les étudiants dont les ressources familiales sont les plus faibles. Les bourses de troisième cycle seront de 19 440 francs et les bourses d'agrégation de 21 000 francs par an. Au total, les bourses d'enseignement supérieur augmenteront donc de 3 % en moyenne, ce qui équivaut à un maintien de leur pouvoir d'achat.

JUSTICE

Trois des évadés de la prison de Luynes ont été repris

Rémi Rigaud, Philippe Poudret et Ahmed Hammachi, les trois détenus de la maison d'arrêt d'Aix-Luynes (Bouches-du-Rhône) qui se sont évadés, lundi 19 juillet, en utilisant une échelle destinée à la mise en place de filins anti-hélicoptères trouvée au pied du mur d'enceinte de l'établissement, n'avaient toujours pas été repris mardi matin 20 juillet (*le Monde* du 20 juillet). D'importants moyens de recherche ont été mis en place et un hélicoptère de la gendarmerie a vainement survolé les environs de la maison d'arrêt. Le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Marseille a été saisi de l'enquête.

Les autres détenus qui avaient tenté de s'évader, Joël Bartoli, Faycal Gadhoum et Lucien Caillol, ont été repris après le franchissement du mur. L'un d'entre eux a eu les deux jambes cassées après avoir sauté du haut du mur d'enceinte, qui mesure 7 mètres. Inaugurée en 1992, la maison d'arrêt d'Aix-Luynes, qui compte 660 détenus pour 600 places, fait partie du programme de 13 000 places lancé en 1986 par le garde des sceaux de Jacques Chirac, Albin Chalandon.

MEDECINE

Le responsable d'un mouvement anti-avortement arrêté aux Etats-Unis

Keith Tucci, directeur d'Operation Rescue (*« Sauvetage »*), mouvement anti-avortement aux Etats-Unis, a été arrêté dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 juillet, à Melbourne, en Floride. Il faisait l'objet d'un mandat, parce qu'il ne s'était pas présenté comme témoin dans une affaire impliquant quarante et un membres de son association, accusés d'avoir manifesté dans une zone interdite entourant une clinique de Melbourne pratiquant des avortements. Keith Tucci a été lui-même condamné à trente jours d'emprisonnement pour avoir violé cette zone. – *(UPI, AP.)*

□ **Cinq alpinistes retrouvés morts.** – Les corps de cinq alpinistes ont été découverts, lundi 19 juillet, dans divers massifs montagneux. Une cordée de trois alpinistes a fait une chute mortelle de 200 mètres dans le massif de l'Oisans (Isère). Disparues dimanche soir, les trois victimes ont été découvertes lundi matin. Dans le massif du Mont-Blanc (Haute-Savoie), les secouristes ont retrouvé le corps d'un alpiniste parisien, recherché depuis dix jours. L'homme avait fait une chute de 600 mètres. Dans le massif de l'Ossau (Pyrénées-Atlantiques), les gendarmes ont découvert le corps d'une jeune femme, tombée dans une crevasse dimanche.

ENVIRONNEMENT

Expliquant sa mission sur le commerce international

Brice Lalonde veut lutter contre le « dumping écologique »

Depuis le 15 juillet, Brice Lalonde n'est plus seulement ancien ministre et président de Génération Ecologie.

Le premier ministre lui a confié la mission de *« faire le bilan des actions en cours dans les instances internationales et dans la communauté européenne sur les relations entre le commerce et l'environnement »*.

Autrement dit, il doit identifier les enjeux environnementaux que recèlent les négociations du GATT sur le commerce international.

Cette mission, Brice Lalonde y pensait depuis longtemps. *« Je n'avais pas eu le temps de m'en occuper comme ministre,* dit-il. *Aussi l'ai-je d'emblée proposée au nouveau premier ministre, lorsqu'il a reçu les représentants de Génération Ecologie. J'ai consulté ensuite le ministre du commerce extérieur, Gérard Longuet, et le ministre de l'environnement, Michel Barnier, qui ont tout de suite accepté. »*

En quoi consiste cette mission ? A rendre un rapport, avant la fin novembre, pour que le gouvernement français soit prêt avant l'échéance de décembre, lorsque devrait être signé l'accord final de l'Uruguay Round. *« Il faut d'abord que les accords commerciaux respectent les traités internationaux qui portent sur l'environnement,* affirme Brice Lalonde. *On ne peut pas, après le protocole de Montréal sur l'interdiction des CFC, imposer la libre circulation de circuits imprimés qui auraient été fabriqués avec des halons. Il faut aussi que les négociateurs du GATT admettent, par exemple, qu'un gouvernement interdise l'importation de thon pêché avec des filets destructeurs de la faune marine. Ces messieurs du GATT fonctionnent comme la commission du traité de l'Antarctique, qui se réunit depuis trente ans avec les mêmes personnes. Il va falloir secouer un peu tout ça. »*

Ravi de renouer avec les enjeux planétaires, *« comme dans le gouvernement Rocard »*, Brice Lalonde entend se battre contre le « dumping écologique. » *« On ne tolère plus la vente des enfants de Bogota,* constate-t-il. *Pourquoi faudrait-il accepter la libre circulation des matières fissiles de l'ex-URSS ou du bois de forêts livrées au pillage ? Il faut mettre Rio dans le GATT, et donc instaurer une taxe compensatoire sur la rareté. »* Comme en politique, Brice Lalonde est *« pour l'ouverture, mais avec des règles »*, que son rapport tâchera de fixer.

ROGER CANS

□ **Fuite radioactive à Tcheliabinsk.** – L'une des installations du centre nucléaire russe de Tcheliabinsk, Tcheliabinsk-65, spécialisée dans le retraitement des combustibles irradiés, a répandu accidentellement dans l'atmosphère, samedi 17 juillet, 20 litres d'une solution de plutonium-238. L'incident, qui n'a pas fait de victime mais a augmenté de 3 % le taux de radioactivité du centre, aurait pu être évité, selon l'organisation écologiste Greenpeace, dans la mesure où cet isotope du plutonium est désormais peu ou plus utilisé, excepté pour un contrat signé par les Russes en 1993 pour la fourniture de Pu-238 à l'industrie spatiale américaine. – *(AFP., Reuter.)*

SPORTS

CYCLISME : la quinzième étape du Tour de France

Profession, lieutenant

Le Colombien Oliviero Rincon a remporté, lundi 19 juillet, la quinzième étape du Tour de France entre Perpignan et Andorre (231,5 kilomètres). Il devance le Suisse Tony Rominger et le Danois Bjarne Riis. Cinquième de l'épreuve, après avoir bénéficié d'un formidable soutien de ses coéquipiers, dont le Français Gérard Rué, l'Espagnol Miguel Indurain conserve le maillot jaune. Sur les 180 coureurs au départ, il n'en restait, mardi, que 139 pour jouir de la journée de repos à Andorre.

ANDORRE

de notre envoyée spéciale

Gérard Rué se bat. Les yeux rivés sur la route, il grimace dans son effort. Cela fait quarante kilomètres qu'il souffre. Cela fait mal, cela bouleverse. Sa course en tête est un spectacle brutal d'autant plus admirable que le Français n'est pas en train d'effectuer une échappée solitaire et victorieuse. Dans les derniers feux de son énergie, il aide Miguel Indurain à conserver son maillot jaune. Pendant bien plus d'une heure, sa roue arrière dans la roue avant de l'Espagnol, il est un ange gardien blond qui jugule les attaques, maintient le rythme du petit peloton, l'accélère au besoin, ou le ralentit. Tout cela pour son leader.

La performance tient de l'abnégation. Cinq kilomètres avant l'arrivée, le Français va s'effondrer et terminer à plus de huit minutes du vainqueur, Oliviero Rincon, qu'il avait talonné, et à plus de six minutes de Miguel Indurain, tranquille leader du Tour, après une étape passée à l'abri de ses coéquipiers.

Gérard Rué, qui conserve sa place de cinquante-quatrième au classement général, n'a pas le goût du sacrifice. Le souffle court, sur la ligne d'arrivée, il rayonne pourtant : *« J'ai fait l'étape pour Miguel. Je ne me suis pas posé de questions »*, clame-t-il. Il a fait simplement son métier, et fort bien, il le sait. Il avait été engagé pour cela. Depuis le début de l'année, il est, en effet, l'un des lieutenants d'Indurain, au sein de l'équipe Banesto. Avec Pedro Delgado, vainqueur du Tour en 1988, ou Jean-François Bernard, qui se sont, eux aussi, démenés dans les Pyrénées, il a été l'un de ces huit hommes choisis pour aider l'Espagnol à remporter le Tour de France pour la troisième fois. On veut l'appeler lieutenant, il n'aime pas trop ce titre. *« Je suis un coéquipier*, dit-il. *Les gens pensent que le cyclisme est un sport solitaire, mais toute course est d'abord l'épreuve d'une équipe. »*

La victoire pour un autre

Devenir coéquipier, c'est son choix. Après sa quinzième place au Tour, en 1992, il est *« approché »* par quelques formations françaises ou étrangères. *« Certaines me voulaient pour moi et mes performances. Quand Banesto m'a proposé un contrat, je savais que c'était pour soutenir Miguel. »* Abnégation ? Gérard Rué est un réaliste : *« Sur les cent quatre-vingts coureurs qui s'élancent sur le Tour de France, cinq, seulement, peuvent espérer le gagner, et je suis large ! J'aurais pu espérer finir dans les dix premiers, mais qui se souvient de ces neuf coureurs qui finissent derrière le premier ? Alors, j'ai pensé que je pouvais gagner pour un autre. »* Quel est son salaire, pour la victoire d'un autre ? Il ne répondra pas, dans un sourire.

Sur les étapes de plat, ce grimpeur a souffert. Il a ferraillé pour être là, dans la montagne, pour mettre Indurain à l'abri de ses principaux adversaires, Alvaro Mejia, Zenon Jaskula ou Tony Rominger, qui n'ont pas pu l'attaquer : *« Le coureur qui roule en tête utilise 30 à 40 % d'énergie de plus que celui qui le suit. »* Au bout de ses forces, dans les cinq derniers kilomètres, avant de lâcher prise, Gérard Rué a encore pensé à son capitaine fringant qui forçait l'allure. En s'éclipsant derrière lui, Rué lui a tendu son dernier bidon d'eau : *« J'ai vu qu'il n'en avait plus et qu'il pourrait peut-être avoir soif dans les dernières encablures de l'étape. »*

On lui demande si son métier est frustrant. Ses yeux étincellent. *« Mais non. Je ne suis dans l'ombre d'Indurain que lors des Tours d'Italie et de France. Là seulement, je mets mes ambitions de côté. Il y a peu de coureurs qui ont cette chance de se battre pour le maillot jaune. Si on m'avait prédit, quand j'étais gosse, que je courrai pour le numéro un mondial du cyclisme, j'aurais crié au fou. ! »*

Ce Tour, cette bagarre pour un autre, ne sont pas tout dans la vie de Gérard Rué. Il y a le reste de la saison pour étancher sa soif de gagner. Il rêve d'enlever la classique Liège-Bastogne-Liège, à l'exemple de Bernard Hinault – *« Si je suis en forme, ce jour-là, Indurain pourrait courir pour moi »* –, ou bien de devenir champion de France, ce qu'il a raté d'un cheveu, en 1992. Pour l'heure, il est heureux d'avoir contribué à aider le maillot jaune dans la montagne : *« C'est aussi une façon de prouver aux mauvaises langues que Banesto n'est pas une petite équipe, que Miguel n'est pas tout seul. »*

Gérard Rué aura sa part de l'éventuelle victoire de l'Espagnol. Il imagine volontiers ce tour d'honneur de l'équipe victorieuse sur les Champs-Elysées, il explique que la formation se partagera les 2 millions de francs versés au vainqueur. *« Si Miguel gagne, quand je rentrerai chez moi, je ne dirai pas : il est maillot jaune. Je dirai : nous avons gagné le Tour de France. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Les classements

Quinzième étape
Perpignan-Andorre
(231,5 kilomètres)

1. O. Rincon (Col.), 7 h 20 min 19 s ; 2. T. Rominger (Sui.) ; 3. B. Riis (Dan.) ; 4. Z. Jaskula (Pol.) ; 5. M. Indurain (Esp.) ; 6. A. Mejia (Col.), tous à 1 min 50 s ; 7. J.-P. Dojwa (Fra.) à 1 min 52 s ; 8. C. Chiappucci (Ita.), à 1 min 52 s ; 9. A. Martin (Esp.) à 2 min 2 s ; 10. J. Unzaga (Esp.) à 2 min 9 s.

Classement général : 1. M. Indurain (Esp.), 71 h 50 min 8 s ; 2. A. Mejia (Col.) à 3 min 23 s ; 3. Z. Yaskula (Pol.) à 4 min 45 s ; 4. T. Rominger (Sui.) à 5 min 44 s ; 5. B. Riis (Dan.) à 10 min 26 s ; 6. A. Hampsten (EU.) à 13 min 30 s ; 7. C. Chiappucci (Ita.) à 14 min 11 s ; 8. J. Bruyneel (Bel.) à 14 min 54 s ; 9. V. Poulnikov (Ukr.) à 15 min 8 s ; 10. P. Delgado (Esp.) à 16 min 9 s.

TENNIS : après sa défaite en Coupe Davis contre l'Inde

L'équipe de France soutient son capitaine Georges Goven

Pourtant favorite, l'équipe de France de tennis s'est inclinée devant l'Inde en quarts de finale de la Coupe Davis à Fréjus (Var). Si le jeune Leander Paes a gagné ses deux simples contre Arnaud Boetsch et Henri Leconte, le point décisif de la rencontre a été apporté aux Indiens lors du cinquième match, lundi 19 juillet, les deux équipes étant alors à égalité, à deux victoires partout (*le Monde* du 20 juillet).

Rodolphe Gilbert a été éliminé par Ramesh Krishnan au terme d'un match de plus de quatre heures trente, qui avait été interrompu dimanche soir. Les deux joueurs étaient à égalité, à quatre jeux partout dans la cinquième manche. Le lendemain, il a fallu moins de treize minutes au joueur indien pour gagner les deux jeux nécessaires à la qualification de l'Inde (2-6, 6-4, 4-6, 7-5, 6-4).

L'absence de Santoro et de Forget a sans doute compté dans cet échec pour l'équipe de France, dont Georges Goven avait pris la direction il y a quelques mois. Pour Henri Leconte, qui n'a pas pu disputer le dernier simple, *« le rôle du capitaine de l'équipe de France n'est pas remis en cause »*. *« Nous sommes tous solidaires,* a t-il ajouté. *Contrairement à ce qui a cours dans le football, il n'est pas question de changer de capitaine, parce qu'on perd une rencontre. »*

Georges Goven a déclaré que *« si des modifications sont nécessaires au niveau du staff ou de l'ambiance, elles seront décidées de façon démocratique par les joueurs »*.

Le Monde

SCIENCES ◆ MEDECINE

Les leçons du procès du sang contaminé

Un devoir de vérité

par Franck Nouchi

C'était dans les premières années 80, avant le début de l'épidémie de sida. C'était il y a un siècle ! La France s'enorgueillissait de posséder le meilleur système transfusionnel. Le plus sûr, disait-on, parce que le plus éthique. Un système désintéressé, basé sur l'absence de profit et la gratuité du don.

La découverte de la transmission du virus du sida par le sang ne fit – paradoxalement – que renforcer ces certitudes : avec un tel système, le pire serait évité. Le sang « français » serait un ultime rempart contre le sida.

Erreur funeste qui conduisit au plus meurtrier des aveuglements : aujourd'hui, la France est, proportionnellement, le pays où l'on compte le plus grand nombre de personnes contaminées par voie transfusionnelle. On n'avait pas voulu admettre que le sang « français », pur comme par définition, pouvait être contaminé. Pis : on avait, en dépit de recommandations formulées par la direction générale de la santé, continué de collecter, comme si de rien n'était, ce sang dans les milieux pourtant identifiés comme les plus exposés à la contamination par les virus du sida et de l'hépatite C.

Avec le recul, il n'est pas exagéré de parler d'une illusion collective qui faisait du sang « français » un liquide forcément « pur », par comparaison avec le sang étranger – *« mercenaire »* selon l'expression de Bernard Kouchner – par nature « impur ». Et, comme si cela ne suffisait pas, cette illusion, sous-tendue par le dogme de l'autosuffisance, se doubla d'un drame de l'indécision.

« Un infantilisme de la responsabilité »

Ainsi que le démontrent l'arrêt de la cour d'appel de Paris – qui vient de confirmer la condamnation du docteur Garretta et d'aggraver celle du docteur Jean-Pierre Allain – comme le rapport d'enquête sur les collectes en milieu pénitentiaire établi par les inspections générales des services judiciaires et des affaires sociales, il y eut bien « fraude » en ce sens que personne – responsables et spécialistes de la transfusion sanguine et de l'hémophilie, experts, responsables sanitaires, administratifs ou politiques – parmi ceux qui disposaient des informations sur le risque de contamination virale n'eut le courage de tenir un discours de vérité. A l'incrédulité du début fit place le sentiment qu'il était trop tard pour enrayer la catastrophe.

Il y eut comme un abus de confiance généralisé. On proclamait que la France était un sanctuaire éthique, sans se rendre compte qu'en se grisant ainsi de paroles on passait sous silence une réalité plus noire. Des années durant, les hémophiles et les transfusés susceptibles d'avoir été contaminés furent laissés dans l'ignorance du mal qu'ils avaient pu contracter, et pouvant, à leur tour, transmettre le virus.

« Responsable, mais pas coupable » : telle fut, selon la formule de Georgina Dufoix, la seule ligne de défense. Responsable, donc d'accord pour indemniser – mais non coupable, non susceptible d'être traduit devant un tribunal. Comme l'expliquait François Ewald dans son rapport intitulé « Le problème français des accidents thérapeutiques – Enjeux et solutions », *« il règne aujourd'hui une sorte de responsabilité et d'irresponsabilité collective qui fait que le responsable du système, celui qui est chargé de le faire fonctionner, n'est pas touchable quand la collectivité paie.* (...) *Est-ce que nos systèmes de protection sociale, avec leur manière de distinguer responsabilité et indemnisation, ne conduisent pas à une sorte d'infantilisme de la responsabilité ? »*

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour que pareil drame ne puisse pas se reproduire. Les autorités sanitaires et politiques devraient être capables de réagir au moindre signal d'alarme, à la moindre menace. Le recul aidant, on peut penser que si un tel dispositif avait fonctionné, on aurait pu, dès 1983, en appliquant à la lettre la circulaire de la direction générale de la santé du 20 juin 1983, mettre fin aux collectes de sang organisées en prison et dans certaines rues « chaudes » de Paris (selon le rapport sur les collectes de sang en milieu carcéral, celles-ci ont été à l'origine de 40 % des contaminations survenues en 1985).

Un tel système d' « hypervigilance » ne suffit pas. Il ne peut se concevoir sans ce que François Ewald appelle une *« éthique de la vérité »*. Une vérité d'abord due aux malades, qui doivent être informés sur les risques courus et sur les moyens mis en œuvre pour les atténuer. Il est temps, aussi, de mettre fin à une logique administrative de constante « défausse », qui est déresponsabilisante. Puisse cette tragédie avoir fait prendre conscience à tous de la nécessité d'une relation de vérité entre le médecin et le malade.

Météo du fond des âges

Une catastrophe climatique, survenue il y a 115 000 ans à une époque interglaciaire très semblable à la nôtre, intrigue les chercheurs

UN beau jour, sans signe précurseur visible, la température s'est mise à baisser, insensiblement pour l'homme, mais avec une rapidité foudroyante à l'échelle climatique. En quelques décennies seulement, elle s'est effondrée de 14 degrés en moyenne, autour de l'Atlantique nord, provoquant une mini-glaciation pendant 70 ans. Puis les conditions météorologiques sont rentrées dans la norme, tout aussi brusquement. Cette histoire, digne d'un film-catastrophe, a eu lieu, il y a quelque 115 000 ans, si l'on en croit les travaux publiés par une équipe internationale dans l'édition du 15 juillet de la revue scientifique *Nature* (1).

Simple péripétie dans l'histoire mouvementée du globe ? Pas tout à fait. Cet « accident climatologique » s'est produit à la fin de l'éémien, une période interglaciaire située entre – 140 000 ans et – 110 000 ans. Or, en ces temps reculés, les conditions météorologiques ressemblaient beaucoup aux nôtres. L'éémien est même considéré comme l'un des meilleurs « modèles » pour essayer de prévoir l'évolution possible du climat à partir du passé. A l'heure où l'accroissement des gaz à effet de serre et l'extension de « trous d'ozone » inquiètent, nous sommes donc directement concernés par ce bulletin météo surgi du fond des âges, et qui plonge les scientifiques dans la perplexité.

Les éléments qui ont permis de reconstituer toute l'histoire gisaient à près de 3 000 mètres sous les glaces du Groenland. Les calottes polaires représentent, en effet, de remarquables « archives climatiques » pour qui sait les déchiffrer. Formées par la neige qui y tombe chaque année depuis des millénaires (200 000 ans au Groenland, 500 000 en Antarctique), et s'y entasse sans jamais fondre, *« elles renferment une somme colossale de données sur l'état du système terre-océan-atmosphère à travers les âges »*, explique Robert Delmas, directeur du laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement (CNRS, Grenoble).

Par exemple, les minuscules bulles d'air enfermées dans la glace permettent de connaître la composition de l'atmosphère à l'époque où elle s'est formée. Les aérosols (poussières, acide sulfurique et nitrique) fournissent de précieuses informations sur le régime des vents et les climats (secs ou humides) qui régnaient alors. Enfin, la température moyenne peut être évaluée avec beaucoup de précision à partir de l'analyse isotopique de la glace.

Ces analyses sont pratiquées sur des « carottes » de glace provenant de forages effectués à partir des années 60, par des équipes de chercheurs du monde entier. La France fait figure de pionnier en la matière. *« Quand, en 1981, Claude Lorius a ramené les premières carottes du forage de Vostok, personne n'y croyait à part nous »*, se souvient Robert Delmas. L'équipe de Grenoble, dirigée à l'époque par M. Lorius, réalisa pourtant, en coopération avec le laboratoire de géochimie isotopique (CEA, Saclay), une première scientifique mondiale à partir de ces échantillons. C'est elle qui mit en évidence le parallélisme entre la température moyenne et les teneurs de l'atmosphère en gaz carbonique et en méthane au cours des 140 000 dernières années (*le Monde* du 7 octobre 1987). Une découverte fondamentale à partir de laquelle furent élaborées les théories sur les conséquences de l'« effet de serre ».

Les travaux sur *« l'événement catastrophique »* de l'éémien ont été menés à partir de carottes provenant du récent forage de Summit, dans le Groenland central, où l'équipe européenne du GRIP (Greenland Ice Core Project) a atteint l'été dernier la profondeur de 3 029 mètres, représentant 200 000 ans d'« archives » glaciaires (*le Monde* du 17 septembre 1992).

Ce forage a déjà permis de remettre en question certaines idées reçues. Ainsi, les premières analyses, publiées l'an dernier (2), ont montré que, entre – 40 000 ans et – 10 000 ans, le climat était extrêmement instable. Cette époque, qui correspond à la seconde moitié de la dernière période glaciaire (ou würm, de – 110 000 ans à – 10 000 ans), fut marquée par une succession de brusques réchauffements. *« La température pouvait augmenter de 7 degrés sur quelques dizaines d'années, puis décroître plus lentement, en cinq à dix siècles »*, explique Jean Jouzel, qui travaille au laboratoire de glaciologie de Grenoble et au laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement du CEA à Saclay (Essonne).

« C'est l'instabilité qui est la règle »

Les conclusions publiées le 15 juillet par l'équipe du GRIP confirment et élargissent ces premières constatations. L'instabilité climatique s'étend sur l'ensemble de la dernière période glaciaire. Elle est aussi valable pour l'éémien. Outre l'*« événement catastrophique »* mentionné plus haut, les chercheurs européens ont décelé *« une longue série d'oscillations massives et soutenues qui marquent le début de l'éémien, et la fin de séquence de déglaciation précédente »*. Le climat remarquablement stable de l'holocène – la période interglaciaire que nous vivons actuellement et qui débuta il y a 10 000 ans – constitue un état exceptionnel, estime Robert Delmas : *« C'est l'instabilité qui est la règle. Reste maintenant à trouver pourquoi... »*

Les oscillations les plus longues (2 000 à 3 000 ans de période) observées durant la période glaciaire du würm pourraient avoir été déclenchées par des changements subits dans les courants de l'Atlantique nord, provoqués eux-mêmes par des décharges massives d'icebergs géants, estime Jean Jouzel. Cette hypothèse, qui semble confirmée par les travaux que publiera prochainement une équipe américano-européenne, expliquerait pourquoi le forage de Vostok, en Antarctique, où la circulation océanique est très différente, ne montre pas les mêmes variations climatiques brutales.

Pour l'éémien, en revanche, ce scénario ne tient pas : la température était clémente (3 à 5 degrés de plus qu'actuellement) et les calottes polaires sans doute très semblables à ce qu'elles sont actuellement. Des cataclysmes comme une très grosse éruption volcanique ou la chute d'une météorite géante auraient pu provoquer des nuages de poussières suffisants pour obscurcir le ciel et entraîner un refroidissement brusque. Mais cela aurait forcément laissé des traces parfaitement indentifiables dans les carottes de glace du Groenland. Il n'en est rien.

Enfin, la précision des mesures, dont beaucoup sont d'ailleurs confirmées par des données provenant d'autres sources, amène les chercheurs à écarter la possibilité d'une grossière erreur d'appréciation. *« Nous n'avons pas le moindre début d'explication*, dit Jean Jouzel. *Aucun des modèles mathématiques mis au point par les climatologues n'a jamais prévu de telles variations. Même en tenant compte des interventions humaines qui augmentent considérablement les gaz à effet de serre. »*

Est-ce à dire que l'apocalypse est pour demain ? Que le climat anormalement régulier de notre holocène peut devenir, lui aussi, chaotique ? Rien ne permet de l'affirmer, dans la mesure où l'on ne connaît pas non plus les raisons de ce calme momentané. *« En attendant*, conclut Robert Delmas, *redoublons de prudence. On a désormais la preuve que de toutes petites perturbations peuvent entraîner des conséquences démesurées sur le climat. Une raison de plus pour s'efforcer de maîtriser les rejets de gaz carbonique et de méthane dont la teneur dans l'atmosphère n'a jamais atteint de tels sommets depuis 200 000 ans. »*

JEAN-PAUL DUFOUR

(1) « Climatic instability during the last interglacial revealed in the Greenland summit ice core », signé collectivement par les membres du projet GRIP (Greenland Ice Core Project) coordonné par la Fondation européenne pour la science, et auquel participent des laboratoires allemand, belge, britannique, danois, suisse, irlandais, italien et français (laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement du CNRS à Grenoble et laboratoire de modélisation du climat et de l'environnement du CEA à Saclay) ; New ice core evidence : abrupt climatic changes are normal », signé par des représentants danois, français et irlandais du GRIP, et par G. Bond (Lamont-Doherty Geological Observatory, Columbia University, New-York USA).

(2) « Irregular glacial interstadials recorded in new Greenland ice core », publié par des chercheurs du GRIP dans *Nature* du 24 septembre 1992.

Les nouvelles vertus de l'insuline

Cette hormone peut prévenir les graves complications du diabète. Comment l'utiliser au mieux ?

POUR de nombreux diabétologues, il s'agit d'un moment historique. La révélation récemment à Las Vegas, dans le cadre du meeting annuel de l'American Diabetes Association, des résultats d'une étude menée depuis près de dix ans auprès de 1 441 patients constitue, en effet, une étape essentielle dans l'histoire du diabète insulino-dépendant, celui qui apparaît souvent dès l'enfance et qui impose l'usage répété d'insuline. On estime que ce type de diabète touche en France plus de 100 000 personnes, parmi lesquelles de très nombreux enfants et adolescents.

Depuis longtemps déjà on sait que le recours à l'insuline (administrée par voie sous-cutanée) permet de corriger les anomalies de la concentration sanguine de glucose (glycémie), symptôme caractéristique de la maladie diabétique. Rien, en revanche, n'était véritablement acquis en ce qui concerne l'utilisation précise de cette hormone. L'une des principales questions soulevées était de savoir si l'usage « intensif » d'insuline (à raison de plusieurs piqûres quotidiennes) pour obtenir une glycémie la plus normale possible était de nature à retarder, voire à prévenir, l'apparition de graves complications du diabète. Ces complications concernent des atteintes majeures de la vascularisation des nombreux tissus (rétine, rein, nerfs) qui, à terme, handicapent de manière considérable la vie des malades diabétiqes.

L'insuline peut-elle, en d'autres termes, avoir un rôle préventif et, si oui, comment le démontrer ? Pour répondre à cette question, une large étude prospective, baptisée DCCT (Diabetic Complications and Control Trial), a été mise en place outre-Atlantique au début des années 80. Deux groupes ont été constitués. Le premier réunissait 726 patients âgés de treize à trente-neuf ans, diabétiques depuis moins de cinq ans, et peu sujets aux complications vasculaires de leur affection. Le second groupe (715 personnes) concernait des diabétiques, tous porteurs d'une rétinopathie.

Dans le premier groupe, il s'agissait de quantifier une action préventive. Dans le second, de rechercher et de mesurer un effet sur la progression des complications diabétiques.

Parallèlement, dans chacun des deux groupes, les malades étaient, de manière randomisée, rangés dans deux sous-groupes. Pour les uns on visait une glycémie quasi normale (moins de 1,2 gramme par litre avant les repas, moins de 1,8 gramme par litre après). Les autres étaient pris en charge de manière plus traditionnelle sans que la glycémie quasi normale soit un objectif.

Cet objectif comportait un programme de traitement « intensif » avec au moins trois injections d'insuline et au minimum quatre contrôles journaliers de la glycémie. Dans ce sous-groupe œuvrait également plusieurs fois une équipe soignante pluridisciplinaire (médecins, infirmières, diététiciens, psychologues). En dépit de la lourdeur d'une telle entreprise, seuls huit patients ont abandonné en cours d'étude, et un très bon équilibre de la concentration en glucose dans le sang a pu être obtenu.

Neuf ans après le début de ce travail, il apparaît, selon les données rendues publiques à Las Vegas, que les résultats sont remarquablement homogènes : le traitement intensif est associé à une réduction du risque de progression et d'apparition des complications rétinienne, rénale et nerveuse de l'ordre de 50 %, nous ont expliqué les professeurs Jean-Louis Selam et Gérard Slama (service de diabétologie de l'Hôtel-Dieu de Paris). Cette réduction, indépendante de l'âge, du sexe et du degré initial, dès la complication, est corrélée avec le degré d'équilibre glycémique. Cet équilibre a été obtenu grâce au traitement « intensif », qui démontre ainsi ses vertus. Ce traitement n'est pas pour autant dénué de risques.

L'étude américaine établit, en effet, la réalité et la fréquence des effets secondaires : une prise de poids de l'ordre de 5 kilogrammes chez chaque malade (conséquence de l'effet anabolisant de l'hormone insuline) ainsi qu'une multiplication par un facteur supérieur à trois du risque de survenue d'hypoglycémie grave (nécessitant l'assistance d'une tierce personne). *« Il n'a été noté ni dégradation des tests comportementaux évaluant notamment la qualité de vie et l'impact cérébral des hypoglycémies, ni décès ou accident vasculaire directement imputable aux hypoglycémies et au traitement intensif, mais une augmentation du nombre d'accidents de la route et d'admissions hospitalières »*, soulignent les spécialistes de l'Hôtel-Dieu.

« Cette étude démontre, pour la première fois, de façon indiscutable, comme seule une large étude prospective randomisée contrôlée à long terme peut le faire, que le strict contrôle du diabète au plus près possible de la normalité glycémique prévient et retarde la progression de toutes les complications tardives dites micro-vasculaires chez le diabétique insulinodépendant ».

« Il nous reste à essayer d'éviter de culpabiliser les patients et les médecins déjà souvent frustrés par les contraintes et les difficultés du traitement et à moduler, selon les patients, le rapport risque-bénéfice pour éviter une « épidémie » d'hypoglycémies graves. De nouveaux instruments, comme les pompes à insuline, maintenant implantables, et probablement dans un proche avenir les greffes de fragments pancréatiques ainsi que des moyens de contrôle plus fréquents de la glycémie (comme le capteur sous-cutané de glucose) devraient nous permettre d'améliorer plus encore ce rapport risque-bénéfice. »

Ce travail confirme ce que plusieurs diabétologues européens (parmi lesquels le professeur Georges Tchobroutsky) avaient, il y a une vingtaine d'années, déjà pressenti et cherché à mettre en œuvre. Pour scientifiques qu'ils soient, ces résultats ne peuvent être sortis du contexte médical et économique de la prise en charge des malades diabétiques. Il apparaît que le traitement insulinique « intensif » ne peut sans danger être mis en œuvre que dans des pays (la France notamment) où le réseau de distribution des soins vis-à-vis des diabétiques est assez ténu pour prévenir les accidents inhérents au maintien de la concentration quasi normale du glucose dans le sang.

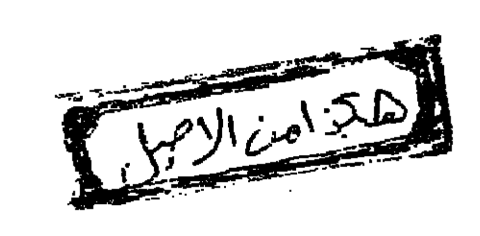
JEAN-YVES NAU

la lutte contre la déforestation

[redacted]

L'arbre qui crée l

...et la plante qui



CINE

fond des âges

vertus de l'insuline

La lutte contre la déforestation en Asie et en Afrique

Un colloque international de phytogéographie tropicale, organisé à Paris, du 6 au 8 juillet, par l'université Paris-VI et l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération), a réuni près de deux cents spécialistes. Ces derniers ont pu y faire le point, à l'échelle planétaire, sur la répartition et l'évolution de la végétation sous les tropiques. Thème omniprésent dans leurs discussions : la forêt tropicale, qui héberge la majeure partie des espèces animales et végétales terrestres et qui disparaît actuellement au rythme de 17 millions d'hectares par an.



GAMMA-GEORGES MURILLON

La forêt africaine est, pour ses habitants, la source irremplaçable de leur nourriture et de leur vie.

L'arbre qui crée la forêt...

Un acacia australien est testé avec succès pour reconstituer la forêt vietnamienne dont plus de 1 million d'hectares ont été détruits par les défoliants américains

DE 1961 à 1970, l'armée américaine a utilisé au Vietnam des tonnes de défoliants pour débusquer les maquisards cachés dans les forêts d'Annam et de Cochinchine. Au total, on évalue à 72 000 tonnes la quantité totale de produits chimiques déversés par avion au sud du 17e parallèle, dont 45 000 tonnes du fameux «agent orange», contenant le 2,4,5-T et la dioxine. Ces déversements systématiques, menés souvent par passages successifs, ont eu lieu sur environ 2 millions d'hectares des provinces de Tay-Ninh, Song-Be et Dong-Nai, à la pointe méridionale de la péninsule indochinoise. Résultat : 500 000 hectares de mangrove (1) anéantis et plus de 1 million d'hectares de forêt dense dévastés.

On aurait pu croire que, la guerre finie, en 1975, la forêt repousserait peu à peu, comme dans nos côtes de Meuse ou de la Marne après 1918. Mais il n'en fut rien, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les Américains avaient pris soin de semer, après les épandages chimiques sur les arbres, des graines capables d'occuper le terrain et d'empêcher la repousse d'une végétation ligneuse – celle qu'ils redoutaient. Ainsi, d'immenses territoires boisés ont été transformés en savanes à herbe rase, du type *Imperata cylindrica* et *Pennisetum polystachyon*, dite «herbe américaine». Or, dans ce Vietnam tropical, qui connaît des saisons sèches prolongées de cinq à six mois, les feux de brousse dévorent chaque année la savane déboisée. Sans couvert forestier, les 1 500 mm à 3 000 mm de pluie annuels s'évaporent et la végétation est livrée sans défense au feu.

Pour les autorités vietnamiennes, soucieuses de reconstituer une forêt productive, cette situation apparaissait sans issue. Une tentative d'épandage par avion de graines de *Rhizophora*, préconisée par le professeur Pham Hoang Ho, échoua complètement, car les quelques semences qui réussissaient à germer dans la mauvaise herbe étaient ensuite consumées par les feux de brousse. *«Même les plants de pépinière étaient emportés à chaque saison sèche»*, explique le professeur Thai Van Trung, directeur de recherches au CNRS du Vietnam.

Un début de couvert forestier

C'est alors que l'on se résolut à chercher une essence exotique capable de résister au feu et à la sécheresse. Ce qui conduisit les forestiers vietnamiens à essayer un acacia sélectionné parmi une dizaine d'autres dans le *bush* australien : l'*Acacia auriculiformis*. Cet arbre à croissance rapide, particulièrement robuste, a l'avantage de donner un bois de feu très acceptable et aussi de pouvoir être trituré pour la fabrication de pâte à papier. En outre, comme toutes les plantes légumineuses, ses feuilles restituent au sol un engrais azoté naturel très précieux.

En fauchant la savane après la saison des pluies et en y plantant cet acacia à raison de cinq mille pieds à l'hectare, les forestiers vietnamiens ont obtenu, au bout de trois ou quatre ans, un début de couvert forestier qui a totalement éliminé les graminées héliophiles. Ils ont pu alors procéder à une deuxième génération de plantations dans des layons tracés au milieu des acacias. De jeunes plants d'arbres indigènes, tels *Hopea odorata*, *Dipterocarpus alatus* ou *Anisoptera costata*, ont ainsi été réintroduits. Des plantations de teck (*Tectona grandis*) ont également réussi, mais elles exigent que la savane soit fauchée chaque année puisque le teck perd ses feuilles à la saison sèche et n'empêche pas l'herbe de repousser.

Cette technique a été appliquée sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares du Vietnam, y compris au nord pour remplacer les pins des collines et les filaos (*Casuarina equisetifolia*) sur les dunes côtières. Mais l'argent manque pour reboiser ainsi plus de 1 million d'hectares. Dans certaines localités, on n'a même pas eu les crédits pour planter, après les acacias, les diptérocarpes à bois d'œuvre intéressant. De sorte que les acacias ont été exploités au bout de dix ans et les billes exportées comme bois de trituration. Mais la forêt n'est pas revenue.

Une autre technique est l'agroforesterie. On donne des plants de *Dipterocarpus alatus* et de *Hopea odorata* aux paysans et on leur demande de semer autour du manioc (*Manihota sativa*). Désherbés en même temps que le manioc et protégés par son ombre, les arbres ont poussé vigoureusement, donnant au bout de trois ans des perches d'une quinzaine de mètres qui devraient constituer à terme une futaie. *«On sait désormais comment procéder*, dit le professeur Thai Van Trung, qui dirige le Centre d'écologie d'Ho-Chi-Minh-Ville. *Mais on manque de fonds, et les Américains ne veulent pas payer pour les dégâts qu'ils ont commis.»*

L'ancienne administration française, en revanche, a laissé à Saïgon une structure scientifique précieusement conservée : un herbarium de dix mille espèces, comprenant beaucoup de variétés de la flore forestière de Cochinchine, une bibliothèque botanique où figurent des ouvrages vieux de trois cent cinquante ans, et enfin le Jardin botanique et zoologique, un parc de 20 hectares en pleine ville, qui sert aujourd'hui de verger à graines. Les forestiers vietnamiens y prélèvent chaque année quelque 20 à 30 tonnes de semences, provenant des deux variétés de diptérocarpe qui produisent un bois de valeur. Seul problème : la conservation des graines en milieu humide. Un programme de coopération scientifique franco-vietnamien a été mis en place récemment, sous la direction du professeur Alain Pavé. Mais les fonds manquent pour créer les pépinières et planter ensuite les arbustes dans la forêt dévastée par l'agent orange.

ROGER CANS

(1) Forêts de palétuviers qui poussent dans les zones inondées par l'eau de mer.

...et la plante qui l'étouffe

Malmenée par les cultures et la sécheresse, la forêt a quasiment disparu dans le sud de la Côte-d'Ivoire. Une espèce à fleurs entrave aujourd'hui sa restauration

POUR espérer freiner l'appauvrissement de la forêt tropicale tout en respectant la réalité socio-économique des populations qui l'habitent, il ne suffit pas d'avoir étudié la biologie végétale. Il faut d'abord comprendre. Connaître les coutumes et les traditions locales, savoir entendre l'histoire des grands arbres racontée par ceux qui la vivent. Il faut, en quelque sorte, devenir ethnobotaniste. C'est le choix qu'a fait Claudie Haxaire, chercheuse à l'université Paris-X et au LACITO (laboratoire de langues et civilisations à tradition orale du CNRS). Depuis dix ans, elle a effectué plusieurs missions en Côte-d'Ivoire, dans les villages gouros du sud de Zuénoula. Elle y écoute les guérisseurs, les créateurs de masques, les cultivateurs. Pour mieux comprendre par quelle imbrication de phénomènes multiples, et parfois contradictoires, se dégrade aujourd'hui leur milieu naturel.

«Situés dans une région de climat tropical humide, où se succèdent chaque année deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses, rappelle-t-elle, *ces villages gouros étaient autrefois entourés d'une avancée de forêt dense, que la carte de la flore forestière de Côte-d'Ivoire signalait encore, en 1936, comme forêt de Zuénoula.* Une époque bel et bien révolue, puisque la déforestation en Côte-d'Ivoire, selon ses estimations, *«s'est effectuée au rythme de 2 800 à 3 500 kilomètres carrés par an au cours des trente-cinq dernières années»*.

«De nos jours, on ne trouve pratiquement plus de parcelles de forêt disponibles à une distance raisonnable des villages», précise Claudie Haxaire. Autrefois peuple de cueilleurs-chasseurs et de commerçants, les Gouros, avec l'introduction des cultures de rente, sont en effet devenus pour l'essentiel planteurs de café et de cacao. Au fil des décennies, les arbres furent ainsi progressivement coupés par les villageois, qui leur substituaient de nouvelles parcelles agricoles afin de pallier le vieillissement des anciens pieds.

La pression démographique aidant, l'amoindrissement de la forêt n'a cessé de s'accélérer, jusqu'à ce que les grandes sécheresses survenues en 1983 et 1984, *«à l'exception de quelques hectares miraculeusement préservés»*, en brûlent les derniers lambeaux. Conséquences directes : un nombre croissant de familles gouros se voient aujourd'hui contraintes de troquer la culture du café et du cacao contre celle du coton, moins rentable et plus difficile à harmoniser avec le maintien des cultures vivrières. Quand elles ne sont pas, purement et simplement, obligées d'émigrer vers des régions plus hospitalières.

A y regarder de plus près, la situation paraît plus préoccupante encore. Au-delà de la déforestation, c'est l'ensemble du couvert végétal qui, dans cette région du monde, semble soumis à un irréversible appauvrissement. A la disparition de la forêt primaire s'adjoint en effet la propagation des feux de brousse, qui, n'étant plus arrêtés par la végétation, font de plus en plus de ravages. Un cercle d'autant plus vicieux qu'à la conjonction de ces deux phénomènes – communs à de multiples régions tropicales – s'ajoute ici l'envahissement des champs et des jachères par une espèce à fleurs autrefois inconnue en Afrique : *Chromolaena odorata* ou «Sékou-Touré», ainsi que l'ont baptisée les Gouros, pour qui elle est devenue la «plante à abattre».

«Originaire d'Amérique, cette plante néotropicale de la famille des astéracées – celle des marguerites – fut introduite par les Anglais dans les jardins de l'Inde à la fin du siècle dernier. De là, elle s'est répandue en Asie et en Océanie, puis en quelques points d'Afrique aux alentours de la seconde guerre mondiale», précise Laurent Gautier, chercheur au Conservatoire et jardin botaniques de Genève. Signalées pour la première fois en Côte-d'Ivoire en 1952, *Chromolaena odorata* et ses fleurs couleur lilas ont, depuis lors, envahi pratiquement toute la zone forestière. Particulièrement prolifique (la densité de ses graines est de 1 milliard par hectare), cette espèce y forme aujourd'hui une brousse de 2 mètres de haut, et étouffe sur son passage la majeure partie de la végétation autochtone.

Lutte biologique

«Si rien n'est fait pour l'enrayer, la progression de Chromolaena *risque d'entraîner la disparition de nombreuses plantes utilisées par les populations locales»*, affirme Claudie Haxaire. Pour ne citer que quelques exemples, les ignames sauvages se font déjà de plus en plus rares, ainsi que des espèces comme *Irvingia gabonensis* (dont la poudre des graines donne du gluant aux sauces) ou *Mycroglossa pyrifolia* (d'usage courant dans les soins des nouveau-nés). Plus préoccupant encore : l'incidence de cette plante sur les cultures vivrières. *«D'après les Gouros, les champs d'igname nécessitent désormais trois ou quatre désherbages par an*, ajoute-t-elle. *Et il devient difficile de délaisser son champ – ce qui se produit fatalement quand survient une maladie ou un décès dans la famille – sans risquer de sacrifier la récolte.»*

Comment lutter contre l'invasion ? La question est d'autant plus délicate qu'elle doit tenir compte des feux de brousse et que les deux phénomènes, là encore, s'entretiennent mutuellement : en lui laissant la place nette, les feux favorisent le développement de *Chromolaena*, laquelle entretient les feux... Complexité supplémentaire : au dire des Gouros eux-mêmes, «Sékou-Touré» n'aurait pas que des inconvénients, puisqu'elle semble augmenter la stabilité et la fertilité des sols. Un élément non négligeable à l'heure où le gouvernement ivoirien, faute de mieux, incite les populations à réduire le cycle des jachères pour augmenter leur productivité.

Reste que *Chromolaena*, si agressive en Afrique, se révèle relativement discrète en Amérique. *«Il doit donc exister, sur son continent d'origine, un ou plusieurs insectes qui la modèrent»*, souligne Laurent Gautier. La lutte biologique pourrait ainsi constituer l'espoir le plus solide pour freiner sa progression. A condition bien sûr d'y consentir un peu de moyens, et de mener rapidement des études plus approfondies sur cette plante, qui, *«si l'on n'y prend garde, pourrait à terme menacer toute l'Afrique intertropicale humide»*.

CATHERINE VINCENT

L'épave du Lacydon

Un navire grec de 2 500 ans découvert à Marseille

MARSEILLE

de notre correspondant

APRÈS avoir dégagé au début de l'année, sur le chantier du futur parking souterrain de la place Jules-Verne qui jouxte l'hôtel de ville de Marseille, trois épaves de navires romains datant du deuxième siècle ap. J. C. (*le Monde* du 3 mars), les archéologues viennent d'y repérer l'épave d'un navire grec, qui constitue sans doute le plus ancien bateau mis au jour sur cette rive de la Méditerranée.

D'après le niveau des couches archéologiques qui l'hébergent, cette épave, en effet, serait datée de la fin du sixième siècle ou du tout début du cinquième siècle av. J. C. *«A quatre vingts ans près, c'est le bateau de Protis»*, nous a confié un archéologue. Le navire repose dans la vase de ce qui fut le port antique du Lacydon, alors beaucoup plus large que le Vieux Port actuel, situé à proximité du rivage et perpendiculaire à lui. Il paraît en parfait état de conservation et mesure environ quinze mètres de long sur quatre de large, ce qui en fait l'une des plus volumineuses épaves jamais découvertes dans une fouille terrestre.

Reste à trouver les moyens techniques de le dégager sans l'endommager, et à résoudre la question ultérieure de la conservation de ses bois gorgés d'eau. Afin de définir les financements nécessaires à l'opération, une réunion s'est tenue sur place, jeudi 15 juillet, avec les divers partenaires concernés (Etat, ville, laboratoires des bois gorgés d'eau de Grenoble, société du métro de Marseille, maître d'œuvre du chantier).

JEAN CONTRUCCI

CORRESPONDANCE

Les ambiguïtés du Proscar

Le dossier que nous avons consacré dans «le Monde Sciences-Médecine» *du 2 juin aux différents problèmes soulevés par le traitement de l'adénome de la prostate nous a valu un abondant courrier et a déclenché une vive polémique.*

Différents responsables des laboratoires Merck Sharp and Dohme-Chibret ont, à la suite de cette publication, adressé des courriers à de nombreux médias et professionnels de la santé. Ils entendaient contredire les informations que nous donnions dans l'article consacré au finastéride, nouvelle molécule commercialisée par cette firme (sous le nom de Chibro-Proscar) dans le traitement médicamenteux de cette affection.

Ces courriers affirmaient que notre texte était *«de nature à induire en erreur médecins et patients»* et que nous aurions, en traitant de cette question, *«porté atteinte aux intérêts légitimes de la santé publique comme à ceux des laboratoires Merck Sharp and Dohme-Chibret»*. Le PDG de cette firme nous avait indiqué que la réglementation ne lui permettait pas de vanter dans les colonnes d'un journal non médical les vertus d'un médicament (remboursé par la Sécurité sociale) présenté sous son nom de marque.

Sous le titre «Chibro-Proscar : le vrai droit de réponse de MSD-Chibret au *Monde*» *le Quotidien du médecin* a publié, le 9 juin, un texte exposant longuement les arguments de la firme pharmaceutique. *Le Quotidien du médecin* – auprès duquel nous avons vivement protesté – parlait à propos de notre article, de *«contre-vérités»* et évoquait une *«véritable désinformation»*.

Pour sa part, le professeur Bernard Debré (service d'urologie, Hôpital Cochin, Paris) nous écrit : *«(...) Ce nouveau médicament est critiqué, si ce n'est rejeté catégoriquement comme étant une élucubration de l'esprit n'entraînant aucun effet sur l'adénome de la prostate. Cette attitude est un peu rapide, manichéenne et à tout prendre suspecte. Il est incontestable que ce médicament représente le premier d'une famille nouvelle. En cela il est porteur d'un très grand espoir. Il est incontestable également que les expérimentations qui ont eu lieu tant aux Etats-Unis qu'en Europe ont laissé apercevoir des effets fort intéressants sur l'adénome de la prostate ; il est non moins vrai que ce traitement, lorsque nous le prescrivons, est certainement efficace même s'il a des effets secondaires. Nous avons, nous, médecins, et singulièrement nous, professeurs d'université, une responsabilité importante. Il ne faut pas faire lever l'espoir quand il n'y a pas de raison de le faire. Mais on n'a pas le droit non plus de critiquer intempestivement un médicament lorsqu'il peut représenter une véritable novation.»*

Enfin, le docteur Yves Gervais, membre du comité directeur de MG France, nous dit : «... *Vous écrivez, citant un urologue, libéral : «Il n'y a pas un urologue qui croit à son efficacité.» Nous sommes là dans le domaine de la «croyance» mais aussi dans celui de la défense du territoire. On comprendra mieux la position des urologues si l'on sait que l'ablation annuelle de plus de 70 000 prostates représente leur premier poste d'activité et que, par habitant, le nombre de prostates enlevées est largement supérieur, en France, à celui des autres pays européens. Le modeste généraliste que je suis – et qui ne «vit» pas du marché de la prostate – est satisfait de tout ce qui permet à ses patients d'éviter ou de retarder le risque chirurgical avec ce qu'il entraîne d'effets secondaires et de traumatismes chirurgicaux. Il attend, il demande, une évaluation «objective» (comme celle qui a conclu à l'absolue inefficacité des «chauffe-prostates») et donc indépendante du lobby des urologues (...).»*

[Les informations publiées dans l'article du 2 juin intitulé «Les ambiguïtés du Proscar» concernaient les effets secondaires et le degré d'efficacité – ou d'inefficacité – du finastéride. Nous reprenions des données largement connues de la communauté médicale spécialisée comme en témoigne l'analyse consacrée à cette molécule par la revue *Prescrire*. Le professeur Guy Vallancien (Association française d'urologie) confirme les propos qu'il nous a tenus et que nous avions reproduits dans cet article. S'il peut apparaître comme le représentant d'une nouvelle famille pharmaceutique, le finastéride n'est aujourd'hui que l'une des molécules utilisées éventuellement dans le traitement de l'adénome de la prostate. L'évaluation de son efficacité est fortement compliquée par l'importance de l'effet placebo toujours présent et bien connu dans la prise en charge de ce type de pathologie. La vivacité des réactions et l'importance de la polémique illustrent, comme nous le soulignons, l'ampleur de l'enjeu que constitue le marché mondial de la thérapeutique de cette tumeur bénigne masculine. – J.-Y. N.]

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :

Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :

Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :

Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

LE NOUVEAU MENSUEL DU MONDE
Juillet-août 1993 – Spécial ÉTÉ – 40 pages



LIEUX DE BONHEUR

En ces temps de malaise sinon de malheur, il existe encore des lieux où l'on peut trouver le bonheur; à condition de savoir le chercher... Le café ou l'atelier du bricoleur, le stade ou la grande nature pour la marche à pied, le club de vacances que l'on a acheté ou le lieu secret que l'on a choisi. Des écrivains, Kenneth White et Jacques Lanzmann ; un sociologue, Véronique Nahoum-Grappe ; un philosophe, Michel Tibon-Cornillot ; un historien, Roger Chartier, une enseignante, Andrée Chastel, racontent leur mode d'emploi de ces lieux de bonheur.

QUELLE LANGUE POUR L'EUROPE ?

Si l'Europe se fait vraiment elle devra bien parler un langage commun. Forcément l'anglais ? Les jeux ne sont pas faits, mais presque, du moins pour la communication utilitaire. Comment alors sauver la culture européenne, qui ne peut s'exprimer qu'à travers une langue ou des langues européennes ?

LA SUISSE OU L'INDIFFÉRENCE

Il y a un mystère dans la Suisse. Voici un pays très jaloux de sa particularité, de sa différence qui s'expriment surtout par une grande indifférence à l'égard du monde qui l'entoure. La fameuse neutralité suisse a-t-elle encore un sens au cœur d'une Europe qui s'efforce de se rassembler et de gommer ses dissemblances ?

FRANCE-ITALIE : LES JUGES ET LES AFFAIRES

Le Monde des débats a organisé à Paris une rencontre entre magistrats français et magistrats italiens spécialisés dans le traitement des «affaires». Ils ont manifesté leur inquiétude face à la criminalisation de la société.

EN VENTE EN KIOSQUE
LE 10 DE CHAQUE MOIS / 30F

ABONNEZ-VOUS 1 AN (11 NUMÉROS) : 270 F, SOIT 18 % de RÉDUCTION

Oui, je m'abonne au **Monde des débats** pour 1 an (11 numéros) : 270 F au lieu de 330 F, prix d'achat au numéro, et bénéficie ainsi de 18 % de réduction.
Pour les abonnements et l'étranger nous consulter au 49-60-32-90, pour les ventes en nombre au 49-60-32-68

Nom .... Prénom ....
Adresse .... Code postal |_|_|_|_|_| Ville ....

301 DB 02

Vous trouverez ci-joint mon règlement :
□ Chèque joint
□ Carte bleue nº |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Expire fin |_|_| |_|_| Date et signature obligatoires :
□ Carte Amex nº |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Expire fin |_|_| |_|_|
Bon à renvoyer à :

«Le Monde des débats», service abonnements, 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex / SUR MINITEL 3615, LEMONDE code ABO

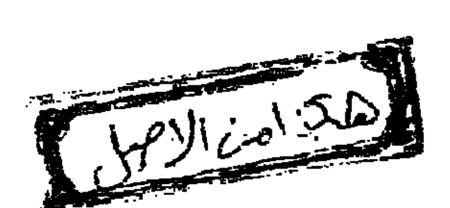


Dans la nuit en plein

CHATEAUVALLON

La danse à l'épreuve du t





CULTURE

L'été festival

AVIGNON

DARK NOIR, *au Gymnase Aubanel*

Dans la nuit en plein jour

Une manière d'excursion dans l'espace des aveugles

Un journaliste allemand de la radio perd, un jour, la vue dans un accident. Son coéquipier, Andreas Heinecke, qui s'entend en toute euphorie avec lui dans le travail, ne peut pas admettre qu'un ami soit privé de sa liberté d'action, par un fait de hasard. Il l'accompagne dans des «essais de cécité». A eux deux, ils inventent des contreparties du revers. Et, sur cette lancée, Heinecke va tenter de mettre au point, pour les non-voyants, un programme de formation aux métiers de la presse, celle de l'écrit comme celle des ondes.

C'est à Francfort-sur-le-Main, en complément de ses recherches, qu'Andreas Heinecke conçoit une installation permettant aux *humains qui ont le sens visuel*, d'amorcer une approche, bien sûr très incomplète, de ce que vivent les non-voyants. Ce dispositif, inscrit cette année 1993 au Festival, est un espace clos absolument noir. *Des aveugles et malvoyants* d'Avignon et de la région (ils sont dix-huit) font entrer, par groupes de huit ou dix, les «visiteurs», munis d'une canne blanche, dans cette nuit totale.

Nous voilà ne voyant plus rien. Le pilote aveugle, afin de ne perdre personne en route, demande les prénoms des membres de l'escouade (il fera l'appel de temps en temps). Puis, tâtant ce monde nouveau, qui du bout du pied, qui des doigts, qui de la canne, les membres de la section vont accomplir une visite de trois quarts d'heure. Dans le noir, la substance des parois, lisses, rugueuses, spongieuses, etc., celle des sols, durs ou mousseux, *graviers ou tapis*, ou macadam, calment bientôt (mais pas tout de suite) notre angoisse, notre vertige. Car le noir, dans cette expérience, n'est pas le noir des yeux fermés lorsque nous sommes allongés ou assis, ou lorsque nous jouons à colin-maillard, assurés que nous restons de récupérer à volonté la lumière. Mais ce granité d'un ciment à main gauche, ce sable sous les plantes des pieds, sont des amis connus, et, ainsi que le mot nous échappe, nous les «voyons».

Pas fanfarons mais moins raides, nous allons reconnaître l'écorce d'un arbre, ses aiguilles, les *planches et la balustrade* d'un petit pont en dos-d'âne, nous allons entendre, puis toucher, l'eau d'une fontaine. Le sentier tourne, la main palpe quelque chose de rigide, toutes en volutes, plus bas une arête *oblique*, c'est *le visage* d'une statue. Des marches à franchir, le capot métallique d'une voiture, le bord d'un trottoir : nous sommes en ville.

Aboiements de chien, motocyclettes, passage d'un avion assez bas, tables et chaises sur une terrasse. Plus tard ce sera la proche campagne, les faubourgs, un dancing (dont les vibrations des contrebasses montant du sol dans les corps aideront ceux des non-voyants qui sont aussi malentendants à percevoir le rythme de la danse), puis une buvette où nous distinguerons aisément l'ovale du Coca de l'ovale du Perrier, le bord strié de la pièce de 10 francs.

Nouveau départ le long d'une route. Un talus fort haut pas commode à descendre. L'une des randonneuses, qui s'était perdue – allons-nous retourner à sa recherche? – crie, de pas trop loin, *«c'est moi, Jacqueline!»*. Et une lueur très pâle, là-bas devant. C'est la fin.

Le jour. Nous nous regardons un peu autrement. Ce n'était rien, *juste un jeu. Mais nous sommes* tout de même passés d'une peur à un apaisement, d'une maladresse entière à un accommodement. Nous avons «vu» avec les doigts, avec l'ouïe, un petit peu de choses. *Mais ce qui l'emporte*, de beaucoup, c'est notre regard sur le guide, sur la monitrice plus précisément, elle s'appelle Claire, comme un fait exprès. Son visage est serein, souriant. Nous ne pouvons *le quitter des yeux*, comme doutant de voir une si intense lumière, celle du soleil de juillet, celle, plus poignante, d'une énergie spirituelle, embrasant presque cette figure si blanche d'une jeune *femme qui, à cet instant même*, est dans «sa» nuit. Dans une certaine nuit que nous venons d' «entrevoir», à la légère. Sa nuit plus imméritée, plus cruelle et bien plus intolérable, mais peut-être parfois plus forte, que nos jours.

MICHEL COURNOT

► De 10 heures à 22 heures jusqu'au 2 août.



MARC ENGUERAND

DARK NOIR **Dark noir, c'est un dialogue dans la nuit, une manière de percevoir sinon de voir. C'est un apprentissage. Une manière de retrouver une vue enrichie, pour mieux s'éblouir après ce passage initiatique, d'images fantasmagoriques. Celles qu'invente Raimund Hoghe (jusqu'au 22 juillet à 21 h 30).**

CHATEAUVALLON

ULYSSE *de Jean-Claude Gallotta*

La danse à l'épreuve du temps

Le chorégraphe reprend une de ses plus fameuses créations

CHATEAUVALLON

de notre envoyée spéciale

Ulysse est un manifeste à la fois amoureux et irrespectueux. Une leçon, suave, sur l'art de rompre avec la danse américaine, le modèle de référence, adoré et détesté des années 80. Cette pièce, créée en mars 1981, à la Maison de la culture de Grenoble, est l'acte d'émancipation et d'adieu de Jean-Claude Gallotta au corps cunninghamien, aux envolées rythmées d'une Lucinda Childs, au mouvement ininterrompu d'une Trisha Brown. Hymne au voyage initiatique que le chorégraphe a effectué à New-York, et dont il est revenu, bien décidé à affirmer sa propre identité.

Aujourd'hui, voir ou revoir *Ulysse* suscite une grande émotion : la pièce est devenue mythique, exemplaire du développement de la danse contemporaine française. Dans le théâtre antique de Châteauvallon, ceux qui furent les témoins des premières versions, *ont l'air grave des* «anciens combattants». Et ceux qui découvrent l'œuvre s'étonnent de tant d'allégresse. Dès les premiers martèlements de la musique d'Henri Torgue et de Serge Houppin, les danseurs, vêtus d'un blanc intense, se balancent d'avant en arrière, emportés par le ressac d'invisibles flots. Certains entrent sur le plateau, s'écroulent, frappés de syncope, échoués sur le rivage. Puis d'un bond léger se joignent aux autres, ivres de cette liberté que seul engendre le mouvement pour le mouvement.

Une des caractéristiques du style de Gallotta est déjà visible dans *Ulysse* : la faculté de multiplier les actions adjacentes, et de les relier au déroulement principal. Sur la bande-son, le dernier soir, en surimpression imperceptible, la voix de Leo Ferré – on venait d'apprendre la mort du chanteur – murmure *«avec le temps, va, tout s'en va»*. Force est pourtant de constater qu'*Ulysse* résiste à l'usure du temps.

«Une création n'est jamais interrompue, explique Jean-Claude Gallotta. *Un mois ou dix ans après, elle est là, elle attend. Le mot répertoire devrait être réservé aux pièces de plus de cinquante ans. J'ai toujours eu ce désir de montrer en permanence l'ensemble de mon travail. Mais, hélas, je ne suis pas une bobine qu'on place sur un projecteur de cinéma. Reprendre* Ulysse *m'a demandé trois mois de travail. Tous les danseurs sont nouveaux, à l'exception de Mathilde Altaraz, présente dans la compagnie depuis sa création. Elle a noté la chorégraphie à partir des vidéos et du souvenir de sa propre expérience. Fondamentalement, l'écriture chorégraphique est la même, il a seulement fallu l'adapter aux corps des danseurs. Jean-Yves Langlais est revenu exprès pour faire d'autres costumes. La musique a été réorchestrée en fonction des progrès techniques des synthétiseurs. La danse circule, une interprétation différente a le pouvoir de la changer.»*

Dans *Ulysse* 81, il y avait une dinde vivante. Gallotta dormait sur un banc. Il enlaçait une sirène. Il menait le jeu avec de multiples gags gestuels. La chorégraphie était soutenue par le sentiment puissant qu'avaient les danseurs de participer à une aventure collective. Dans *Ulysse* 93, les accessoires ont presque tous disparu. Gallotta n'est plus sur scène. Et les nouveaux danseurs, à la technique impeccable, ont des airs de solistes. Quelques-uns pourtant n'ont pas encore l'assurance de Prisca Harsch, remarquable interprète formée chez Béatrice Consuelo, à Genève.

Après François Raffinot, Mathilde Monnier, Hervé Robbe, Maurice Béjart, aujourd'hui avec Gallotta et Cunningham, dans quelques jours, le Festival de Châteauvallon semble avoir le souci d'inscrire la danse dans sa continuité historique. *«Contrairement à l'opinion reçue, la danse est un art de fondations dans un monde qui se déconstruit*, explique Gérard Paquet, directeur du Théâtre de la danse et de l'image (TNDI) qui organise le festival. *Aussi la question de la notation est-elle une préoccupation majeure de tous les chorégraphes. Nous vivons dans une société où le savoir se transmet par l'écrit. Sans notation, la danse se trouve en position d'infériorité. Il faut qu'il y ait exégèse pour qu'il y ait reconnaissance, ainsi l'exige notre culture occidentale. C'est une des raisons qui m'ont fait choisir Angelin Preljocaj, qui s'est toujours rebellé contre le côté provisoire de la danse, comme chorégraphe-associé au devenir artistique de Châteauvallon. Il note toutes ses chorégraphies et son premier rôle a été d'organiser un colloque sur la notation.»*

DOMINIQUE FRÉTARD

► Prochains spectacles : les 20 et 21 juillet, deux nuits consacrées à la vidéodanse. Les 23 et 24 juillet, Merce Cunningham Company, le 26, Batsheva Dance Company. Amphithéâtre, 22 heures. 150 F (plein tarif). Tél. : 94-24-11-76.

A lire : *Les yeux qui dansent*, entretiens de Jean-Claude Gallotta avec Bernard Raffalli, Actes Sud, 72 pages, 98 F.

□ Rectificatif. – Dans l'article intitulé «Faust, chez lui» (*le Monde* du 20 juillet), une erreur de transmission a attribué au metteur en scène Manfred Karge un voyage de Strasbourg à *Francfort*, alors que c'est Gœthe qui a effectué ce déplacement, en 1773. Le poète rentrait alors dans sa ville natale et allait se lancer dans la rédaction de son *Faust* originel.

Espoirs et déceptions

Des comédiens roumains ont joué «Six personnages en quête de» au théâtre municipal

Il y a deux ans, envoyée par l'AFAA (Association française d'action artistique), Sophie Loucachevsky partait pour Bucarest rencontrer des acteurs roumains francophones. *«Elle a eu envie de faire connaître aux Occidentaux notre force»*, dit Micalea Caracas, qui avec Simona Maïcanescu, Orana Pellea, Raluca Penu, Mihaï-Gruia Sandu, Gheorghe Visu, joue *Six personnages en quête de*, montage de textes qui leur sert à raconter comment ils ont vécu les espoirs et *déceptions de leur* révolution. Le spectacle a été créé (en français) en Roumanie.

Six personnages s'est donné une fois à Paris à l'Odéon, à Genève (*«le plus bel espace, les représentations les plus fortes»*), à Montréal. Faute de répétitions, les premiers contacts avec Avignon ont été rudes. Les Roumains ne se laissent pas si facilement abattre. Ils n'ont pas voulu rester sur un sentiment d'échec, *ils ont réagi. Depuis* le début d'ailleurs, l'aventure a été cahotante. En arrivant à Bucarest, Sophie Loucachevsky pensait travailler sur Claudel. Et puis elle a été trop marquée par ce qu'elle découvrait, les comédiens étaient trop marqués par la chute de Ceaucescu, par les bouleversements qui ont suivi. Claudel était trop loin.

«Sophie s'est documentée sur les épreuves que nous avions traversées, elle a écouté nos témoignages, s'est fait traduire les journaux. Puis elle est repartie pour Paris, a cherché des textes pouvant correspondre. Elle en a trouvé, dans les écrits de la Révolution française, dans Marx. Tellement justes qu'ils paraissaient pensés pour nous.» Sophie Loucachevsky est revenue à Bucarest avec un synopsis qu'elle a proposé aux comédiens, sur lequel ils ont travaillé, qu'ils ont fait évoluer.

Normalement, la situation politique actuelle aurait pu inspirer les comédiens. *«Elle n'est pas claire»*, disent-ils, et ils s'avouent désemparés. Les apparatchicks reviennent ; d'une certaine manière, ils se révèlent utiles : ils n'avaient laissé à personne la possibilité d'acquérir l'expérience. *«Nous attendions les élections, nous étions sûrs du résultat, tous ceux que nous connaissons pensent comme nous. Finalement, nous avons perdu. Et nous sommes stupéfaits, assommés. A présent, les gens sont fatigués parce que déçus. Nous nous sommes rendu compte de la faiblesse de l'opposition, du degré d'immaturité politique dans le pays. La seule formation, c'était celle des communistes. Tellement plus habiles, tellement plus rapides que nous. Le temps que l'opposition comprenne comment elle est manipulée, et trouve la parade, s'amorce une nouvelle manipulation et ainsi de suite.»* Le désarroi des comédiens est d'autant plus profond que dans leur vie professionnelle, les contraintes économiques sont énormes. Pourtant ils jouent, ils sont optimistes : c'est dans leur tempérament, et la désolation est un luxe qu'ils ne peuvent se permettre.

COLETTE GODARD

CULTURE/*L'été festival*

LA ROCHELLE

LES FRANCOFOLIES

Une fête populaire

La cité charentaise confirme sa vocation de plaque tournante de la chanson française

«Une génisse aux fesses charnues» : le label indépendant Boucherie Productions avait décidé d'offrir, outre un concert animé et inventif (10 Petits Indiens, Niominka-Bi, les Garçons Bouchers), un cadeau culinaire à son public. La bête, une bonne tonne de viande apte à nourrir un millier d'invités, grillait sur le quai du Gabut depuis la fin de la matinée. Sur la grande scène de l'Esplanade Saint-Jean d'Acre, Maurane et Michel Jonasz assuraient la clôture de la neuvième édition des Francofolies de La Rochelle : 90 000 entrées, dont 70 000 payantes, un déficit de 400 000 francs accumulés l'an passé largement épongé. Comme souvent à l'heure des premiers bilans, l'optimisme était, dimanche 18 juillet, de mise à La Rochelle. Et la fête battait son plein.

73 % du public, d'après un sondage maison, viendrait spécialement à La Rochelle pour assister aux Francofolies. A l'extérieur des enceintes de concerts, une foule deux fois plus nombreuse se presse sur les remparts, ou sur le cours des Dames, en bord de mer. De quoi satisfaire le commerce local et flatter l'image de marque de la cité charentaise.

Mais La Rochelle a son lot de frileux, qui, festival après festival, reviennent à la charge. La cible 1993 s'appelait justement Boucherie Productions, visée non pas pour son grand raout bovin, mais pour l'affiche des Garçons Bouchers – une ironique nonne aux seins nus – dessinée par Topor. L'évêché l'avait jugée indécente. Nulle nonne, donc, sur les murs de la cité protestante, mais un ministre de la culture – une première à La Rochelle – Jacques Toubon, venu en compagnie du nouveau directeur de la musique, Stéphane Martin, défendre la cause de la chanson française. Simplement rassurant lors de sa visite au Printemps de Bourges en avril dernier, Jacques Toubon est aujourd'hui plus au fait des mécanismes, et de leur carences, qui régissent la profession. Entre deux concerts, le ministre, qui affirme sa sympathie pour un art populaire, créateur d'emploi et fédérateur, a confirmé samedi 17 juillet son appui à une série de projets auxquels les professionnels du spectacle et du disques réfléchissaient depuis plusieurs mois.

A Jean-Louis Foulquier, directeur des Francofolies, reviendra le soin d'organiser, début 1994, la Semaine de la chanson française, calquée sur celle du cinéma. *«J'avais*, indique ce dernier, *présenté cette idée il y a quelques mois au ministère de la culture, avec l'appui du SNEP»*, le Syndicat national des producteurs phonographiques, inquiet de la baisse des ventes des variétés nationales, tombées sous la barre des 50 % en 1992. *«Cette semaine devrait être l'occasion*, poursuit Jean-Louis Foulquier, *d'organiser une grande opération de communication, en dehors de tout esprit chauvin ou protectioniste»*. Autre initiative retenue par le ministère, la Route de la chanson, une version patrimoniale du jeu de piste (ici, la maison où vécut Piaf; là, la visite guidée d'un grand music hall parisien, etc.) imaginé par le Hall de la chanson.

Les mesures autoritaires ne sont point de mises. La diffusion de chansons francophones à la radio doit émerger *«d'un accord global»*, où le CSA, les radios, les producteurs de disques joueraient le jeu sans tricherie. Jacques Toubon a par ailleurs confirmé la création de deux fonds spéciaux : l'un *«financé par les gros producteurs de disques pour soutenir les indépendants»* ; l'autre, destiné à venir en aide aux petites et moyennes entreprises de spectacle, qui prendra place au sein de l'IFCIC (Institut pour le financement du Cinéma et des industries culturelles). Des mesures qui viennent à point nommé alors que le Fonds de soutien des variétés s'apprête à multiplier ses activités grâce au récent doublement (3,75 %) de la taxe parafiscale prélevée sur la billeterie depuis l'instauration de la Loi Lang en 1985.

La *«stratégie globale»* et la *«force de frappe»* évoquées par Jacques Toubon en matière de chanson et de francophonie incluent les jeunes talents. Les Francofolies avaient laissé le soin à la très dynamique salle parisienne du Sentier des Halles d'en rassembler un échantillon (Nathalie Dupuy, Yves Postic et Clarika, de jeunes interprètes, auteurs-compositeurs, passés par le Studio des Variétés, l'école de spectacle créée en 1985). Sans albums en poche, sans renom, ils en sont à leurs balbutiements. Prometteurs, si l'en on croit la philosophie de Jean-Louis Foulquier : *«Il faut donner aux gens le temps de se tromper»*. D'autres, plus armés (une maison de disque, un service de promotion...) n'ont pas su totalement convaincre, tels Michel Rouyre, rocker un peu cuir, posé à mi-chemin entre Francis Lalanne et Francis Cabrel, le doux Thomas Fersen, ou encore le Québécois Daniel Bélanger, une très belle voix qui prend le blues comme solution de facilité.

Quand Jean-Louis Foulquier compare son festival à celui de Bourges, il reconnaît au second sa capacité de découvertes, et au sien (outre sa situation privilégiée, atlantique et estivale), la possibilité *«de programmer pendant trois ou quatre ans les mêmes artistes, pour qu'ils finissent par s'imposer»*. La liste des réussites est longue, de Maurane à Paul Personne, de Kent à Nilda Fernandez, venu cette année en duo avec le Catalan Lluis Llach. Les Francofolies ont aussi leurs fidélités. L'édition 93 a ainsi été marquée par le retour de Catherine Ribeiro, restée à l'écart de la scène après une tentative de suicide. Du Québec, Louise Forestier avait apporté son excellent *Vingt personnages en quête d'une chanteuse*, où elle interprète des chansons de comédies musicales *(Les parapluies de Cherbourg, Mahagonny, Starmania, West Side Story)* avec une belle assurance : un vrai spectacle de théâtre, où la voix, les textes, s'envolent dans un duo intime et drôle entre la chanteuse, de noir vêtue, et son pianiste.

Reste que les Francofolies ont bâti leur solidité sur les concerts de stars nationales. Cette année, le record de billeterie revient à Jacques Dutronc. Excellent chanteur, homme de scène aguerri, il occupe aujourd'hui le terrain de la dérision laissé vacant par la disparition de Serge Gainsbourg . Avec l'aide de très belles chansons composées il y a presque vingt ans, et au second degré, par Jacques Lanzmann, il réussit la performance de conforter l'ego du public, en jouant la carte du mépris pour le faible – et pour son prochain en général.

Ainsi, à La Rochelle le samedi 17 juillet, près de 20 000 spectateurs se sont-ils moqués d'un danseur nain et ventru, pressenti par Jacques Dutronc depuis le Casino de Paris pour jouer le rôle du pantin. Ils ont applaudi la morgue d'une star rappelant ses compagnons de scène en sifflant (pour rire) et repris en chœur les paroles, finalement équivoques, de *l'Hymne à l'amour (moi le nœud)*. Dimanche soir, Michel Jonasz, lunaire et généreux, bouclait le marathon des six jours rochelais par un blues sous les étoiles.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

ORANGE

LA TRAVIATA

Confrontation manquée

Le chef-d'œuvre de Verdi est représenté pour la première fois devant le mur du théâtre antique

ORANGE

de notre envoyé spécial

Depuis 1869 qu'elles existent (avec quelques interruptions), les Chorégies d'Orange n'avaient jamais accueilli *la Traviata*. Il est vrai que l'immense théâtre ne paraît pas le cadre idéal pour l'œuvre la plus intimiste de Verdi. Autant *Aïda*, *le Trouvère*, ou *Otello* (qui sera donné le 7 août) semblent tout à fait trouver leur place au milieu des solides pierres romaines, qui servent fort bien de remparts, de champs de batailles, ou de lieux de parades, autant la joute triangulaire à laquelle se livrent Violetta, Alfredo et Germont a besoin de lieux clos, d'espaces presque confinés.

C'est donc une gageure qu'avaient à relever les maîtres d'œuvre de cette nouvelle production. Puisqu'on était en plein air, le metteur en scène, Francesca Zambello, a pensé que l'action tout entière pouvait se dérouler à l'extérieur, sur des terrasses, celles de Violetta et de Flora, en plus du jardin du deuxième acte, imposé par le livret. La scène est donc occupée par des gradins qui s'arrondissent au centre en un hémicycle. Mais quelle idée (une idée du scénographe, Bruno Schwengl) de les avoir affublés d'un vert criard, qui jure avec la blondeur du célèbre mur, avec le rouge de la table de jeu (du troisième acte) et ne sert ni les costumes, d'un XIXe siècle sans éclat, ni les quelques accessoires et autres éléments décoratifs, qui se voileront de noir pour bien montrer que la tragédie est en marche !

Tziganes et matadors

Sur ce «vert Traviata», Francesca Zambello meuble l'espace : deux gamins qui courent, trois paysans qui balayent, des ballets, tziganes et matadors, conclus par une danse grotesque de faux taureaux et des mouvements de chœurs réglés de la façon la plus conventionnelle. Dans le dernier acte, elle tasse les deux amants dans un cabriolet, avant de les réunir sur un divan, Violetta soutenant Alfredo comme si c'était lui qui allait mourir.

Dans le traitement des personnages secondaires comme le Baron Douphol ou dans la scène du deuxième acte, où Violetta, effondrée sur une pierre au milieu d'un bassin, chante son désespoir et son renoncement, sous l'œil du père Germont, on décèle quelques indices d'une vision plus forte, sinon plus originale, mais c'est tout.

Au rebours de la scénographie, Michel Plasson travaille plutôt dans l'intériorité. Dès l'ouverture, il impose un tempo lent, sa battue travaille le son, fait ressortir la belle qualité de l'orchestre du Capitole de Toulouse, notamment les bois. Pourtant sa direction s'alanguit par moments, notamment dans le duo entre Alfredo et Germont, et manque de la vibration, de l'élan qui traversent la musique de Verdi.

Restent alors les chanteurs, et, là, la réussite est indiscutable. Paolo Coni, Germont au timbre de bronze, malgré quelques vibratos, Roberto Alagna (Alfredo), ténor à la voix ensoleillée, même si le trac sans doute lui fait réduire quelques aigus, Kathleen Cassello, Violetta impériale dès les grands airs du premier acte, mais n'osant guère les pianissimi, déjouent toutes les embûches du plein air. Jamais ils ne forcent leur voix, jamais la ligne musicale ne fait défaut. Kathleen Cassello ajoute à ses qualités vocales d'indéniables talents de comédienne.

Si, à cause de la mise en scène et de l'immensité d'Orange, l'on reste un peu frustré de sa composition pourtant émouvante, on sent chez cette jeune cantatrice américaine un vrai tempérament, qui ne demande qu'à s'exprimer complètement.

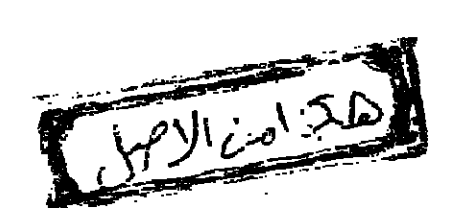
PIERRE MOULINIER

► Prochaine représentation, le 20 juillet à 21 h 30. Cette représentation sera retransmise en direct sur France 3 et France-Musique. La deuxième production des Chorégies, Otello, sera donnée le 7 août. Tél. : 90-34-24-24.

► A côté de ces manifestations, le théâtre antique d'Orange, recevra, pour des «Nuits d'été» nouvellement créées, un mélange de spectacles de tournées allant, entre autres, de Montserrat Caballé et José Carreras à Johnny Hallyday, en passant par Vanessa Paradis, Chick Coréa, The Manhattan Transfer et la *Neuvième* de Beethoven.

► Le Théâtre de Vaison-la-Romaine accueillera deux concerts exceptionnels, au profit des sinistrés des inondations de 1992. Au programme : *la Messa di Requiem* de Verdi, le 25 juillet, et un récital de piano par Jean-Marc Luisada, le 12 août.

Mary Meerson :



CULTURE

Mary Meerson : la légende de la Cinémathèque

Pilier de la Cinémathèque française, la compagne d'Henri Langlois vient de disparaître. Elle était sans doute âgée de 93 ans.

«Mary Meerson n'existe pas. Je suis Schéhérazade.» Dans son livre sur Henri Langlois (Belfond, 1985), Richard Roud rapporte cette réplique, qui lui fut opposée comme une fin de non-recevoir alors qu'il questionnait Mary Meerson sur son passé. Or, comme la Schéhérazade du conte, cette femme mystérieuse, connue de tout le monde parce qu'elle était inséparable de l'histoire de la Cinémathèque française, aimait raconter des histoires merveilleuses, tournant presque toutes autour du cinéma, des histoires qui abolissaient le temps, et dans lesquelles il lui arrivait de glisser, sur sa vie, des pistes vraies ou fausses.

Parce qu'elle l'avait voulu, elle fut une légende, de son vivant. Obèse et majestueuse dans ses vêtements qui tombaient comme des draperies de ses épaules jusqu'à ses pieds, elle avait un sourire de Joconde, un regard bleu de myope singulièrement perçant parfois. Physiquement, elle ressemblait au Balzac de Rodin comme à l'impératrice de Chine Tsu Hsi, celle qu'on avait surnommée *«le vieux Bouddha»*. Elle fut, à travers les épisodes connus – ou méconnus – de sa vie, un personnage hors du commun.

«Mary Meerson est la personnalité qui a tenu le plus grand rôle dans la vie de Langlois, et l'histoire de leur relation est indissociable de celle de la Cinémathèque», écrit Richard Roud. L'histoire officielle de cette relation est relatée dans un autre livre consacré au fondateur de la cinémathèque, signé par son frère, Georges, et Glenn Myrent (Denoël, 1986). Ces deux monstres sacrés ont-ils partagé un véritable grand amour? L'important est leur passion commune pour la Cinémathèque.

Et si Mary Meerson fut la première à inventer le culte de Langlois et à s'en faire la grande prêtresse qui ne souffrait point de rivale, elle fut aussi la gardienne du feu sacré, à côté du *«dragon qui veillait sur les trésors»*.

Une beauté éblouissante

Il n'y a pas de légende sans mystère des origines, aussi Mary Meerson s'est-elle employée à dissimuler les siennes. Il semble qu'un passeport trouvé dans ses papiers lors de la réorganisation de la Cinémathèque française après la mort de Langlois l'ait fait naître Popov, en Bulgarie, en 1900. Il ne faut pas toujours se fier aux passeports. En fait, la véritable naissance de Mary date des années 20, lorsqu'elle apparaît, à Paris, dans le milieu des «Montparnos», et pose pour Kisling, Chirico et Kokoschka.

Des témoignages la disent juive, russe, et d'une beauté éblouissante. Des photos attestent effectivement cette beauté. En 1928, elle rencontre le décorateur Lazare Meerson (il était, lui, né en Finlande en 1897), qui a commencé à réaliser des décors pour le cinéma et va se révéler un immense créateur jusqu'à sa mort prématurée, à Londres, en 1938. Ils forment un couple fantasque, s'installent dans un atelier qu'il décore lui-même, rue Gazan. Elle sera sa veuve, toujours éblouissante, et désespérée jusqu'à *se cloîtrer pendant des mois*, à Londres.

En mai 1939, Henri Langlois présente à Paris, au cercle du cinéma, des films de Robert Flaherty. Le cinéaste invité débarque avec sa famille et la splendide veuve de Meerson. Langlois, qui est alors un grand jeune homme mince, tombe sous le charme. Même myope, elle finit par le remarquer. Il lui parle de Lazare Meerson en termes si enthousiastes que leur rencontre tourne au coup de foudre cinéphilique. Comment Langlois, ce collectionneur artisanal de génie, n'aurait-il pas été séduit par cette femme qui connaissait tous les artistes et toutes les personnalités étrangères du cinéma, qui parlait couramment le russe, l'allemand, le français, l'anglais et l'italien (sans compter des rudiments de yiddish, enseignés, dit-on, par Lazare Meerson). Ils ne se reverront pourtant qu'en 1941 et Henri ira s'installer rue Gazan en 1943. Sa vie, à elle, pendant ces années-là, a suivi un cours souterrain, l'époque veut cela.

C'est après la guerre, lorsque sonnent les grandes heures de la Cinémathèque française d'Henri Langlois, que Mary Meerson devient, auprès de celui-ci, un personnage public. Compagne et collaboratrice, reliée par le téléphone (dont elle fera toujours un usage frénétique) au monde entier, Mary Meerson, infatigable, invite, reçoit, travaille à la gloire de ce que Langlois a créé. Sans elle, les choses se seraient-elles passées autrement? Elle était là, de tout temps.

En jouant de son propre mystère, a-t-elle entretenu chez Henri Langlois ce goût obsédant du secret qui finit par faire de la Cinémathèque une maison fermée sur ses collections? C'est possible. Mais il faudrait, à ce compte, réécrire toute l'histoire d'une institution qui fut, pendant longtemps, une sorte de chapelle. Si Mary Meerson a poussé Henri Langlois vers le mythe, c'est parce qu'elle-même en était un. Lorsqu'elle se transforma physiquement, jusqu'à devenir cette reine obèse et sans âge, Henri se mit à grossir. Et cela ne tint pas seulement aux confitures qu'elle lui faisait manger.

Pour seuls bijoux des grains de caviar

Henri Langlois mourut d'une crise cardiaque le 13 janvier 1977 dans l'atelier de la rue Gazan, resté comme au temps de Lazare Meerson. La Cinémathèque entra dans une des phases les plus difficiles de son histoire. Mais, dans les mois qui suivirent, on s'aperçut qu'à part le passeport cité plus haut, Mary Meerson n'avait pas d'existence légale. Elle avait voué sa vie et son travail à Langlois et à la Cinémathèque, mais elle n'avait jamais eu de titre, de fonction, ni de revenus y afférents. Cette femme venue d'ailleurs appartenait aux ailleurs, et ses seuls bijoux furent les grains de caviar dont elle raffolait. La légende avait tout dévoré. La nouvelle administration s'employa à donner un statut et un salaire à Mary Meerson.

Mary porta le deuil de Langlois comme elle avait porté celui de Meerson. Elle consentit à laisser voir le fameux cahier sur lequel étaient consignés les titres des films rassemblés à la Cinémathèque. Ce qui permit enfin d'établir «l'inventaire» depuis longtemps réclamé. Elle se mit à recevoir, dans la cour de Chaillot, assise dans la cabine du camion de la Cinémathèque. On vint la voir d'un peu partout comme en pèlerinage. Distinguait-elle encore les gens? Elle reconnaissait bien ceux qu'elle avait connus, et elle devinait les autres. Elle ne se déplaçait plus que très lentement, statue glissant sur le sol, par saccades.

Un jour, elle fut paralysée. Elle resta, désormais alitée rue Gazan – cela devait durer longtemps – entièrement dépendante de ceux qui la soignaient et dont le dévouement ne lui fit pas défaut. Schéhérazade jusqu'au bout, elle continuait, dit-on, de converser au téléphone. Avec des vivants ou des ombres? Peut-être n'est-elle pas *vraiment morte et s'en est-elle allée* au pays des légendes. Mais son fantôme ne quittera jamais les locaux de la Cinémathèque, où qu'ils soient.

JACQUES SICLIER

DIAGONALES BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Visiteurs clandestins

«COMME il faisait une chaleur de trente-trois degrés au thermomètre lumineux de l'immeuble *Thermalux*, le boulevard Bourdon se trouvait aussi désert qu'une plage d'*Idéal-Vacances*.

Plus bas, le canal Saint-Martin, fermé par les deux écluses, étalait en ligne droite son eau couleur d'encre *Ink-color*. Il y avait, au milieu, un bateau plein de contreplaqué *Bolsoflex*, et sur la berge deux rangs de barriques de *Désaltervit'*, la boisson des champions.

Au-delà du canal, entre les maisons qui séparent les chantiers *Durand et Cie*, le grand ciel pur se découpait en plaques d'outre-mer *Pintodiblu*, et sous la réverbération d'un soleil digne des croisières *Caraïb's*, les façades couvertes d'affiches attrayantes, les toits surmontés d'enseignes joyeuses, les quais longés de panneaux *J'affich'tout* éblouissaient comme des draps rincés au *Lavéclat*. La rumeur douce des annonces de radios périphériques montait dans l'atmosphère tiède; et tout semblait engourdi par le désœuvrement du dimanche et la tristesse des jours d'été sans la lessive *Blanc-de-blanc*.

Deux hommes parurent.

L'un venait de l'abribus de Bastille où une femme nue essaie une alliance *Nuptial-carat*, l'autre du parc d'attractions *Euro-yankee*. Le plus grand, vêtu de *Polydacron*, marchait, le *Stetson* en arrière, le blouson *Chic-jeune* déboutonné et sa cravate *Nœud-tout-fait* à la main. Le plus petit, dont le corps disparaissait dans un *Sportwear*, baissait la tête sous un *Feutr'House* à visière pointue.

Quand ils furent arrivés au milieu du boulevard sous le calicot de la semaine *Choc-Soldes*, ils s'assirent à *la même minute*, sur le même banc-réclame des meubles de jardin *Country-relax*.

Pour s'essuyer le front, ils retirèrent leur coiffure, que chacun posa près de soi; et le petit homme aperçut écrit dans le chapeau de son voisin: *Feutr'house, Bouvard.*; pendant que celui-ci distinguait aisément dans la casquette du particulier en *Sportwear* les mots: *Feutr'House, Pécuchet*.

Tiens!, dit-il, nous avons eu la même idée, celle d'inscrire nos noms dans nos *Feutr'House*...

∴

Les Visiteurs ne sont pas *Bouvard et Pécuchet*. Mais le chef-d'œuvre de Flaubert aurait pu être truffé des réclames qu'on y a introduites ici à titre d'exemple, et il le sera peut-être un jour, si les mœurs du cinéma avaient régné sur les livres du siècle dernier, ou si elles devaient les envahir au siècle prochain.

Le film à succès de Jean-Marie Poiré contient en effet un nombre inhabituel d'annonces publicitaires pour des marques de tabac, parfum, journal, champagne, restaurant, carte bancaire, produit laitier ou loueur de voitures. Le procédé n'est pas nouveau (il sévit aux Etats-Unis), ni tout à fait clandestin puisque la liste des annonceurs, qui ne se cachent pas d'avoir payé pour ces messages, figure dans le générique de fin. Mais c'est la première fois que décors et dialogues d'une fiction captent aussi systématiquement et sournoisement l'attention au profit de produits commerciaux, en dehors des moments réservés à cet usage dans les salles, et sans que le public en soit prévenu.

Si ces méthodes de contrebande avaient prévalu dans le cinéma des années 40, certaines répliques fameuses seraient peut-être devenues: *«Vous avez dit: bizarre, l'imper X? Comme c'est étrange!»; Atmosphère, est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère, le parfum Y?»*

Dans les années 70 où la «société de consommation» faisait l'objet d'un rejet obsessionnel, des romanciers comme Georges Pérec et des réalisateurs comme Jean-Luc Godard ont pris leur part de la désintoxication publique en truffant leurs dialogues de slogans publicitaires, dont apparaissait du même coup le caractère insidieux, aliénant et ridicule. Ces temps prophylactiques sont révolus. Les artistes d'aujourd'hui nient l'abrutissement par la «pub'« pour mieux s'en faire complices, sans l'excuse d'en avoir besoin pour financer leurs œuvres, du moins pas encore.

∴

Il reste quelques citoyens que choquent ces intrusions d'un système de conditionnement omniprésent et tout puissant. Organisés en «Résistance à l'agression publicitaire» (61, rue Victor-Hugo, 93500 Pantin, tél. : 46-03-59-92), ils ont tenté, l'autre soir, d'inciter paisiblement des spectateurs des Champs-Elysées à la vigilance. La police est intervenue, montrant dans quel camp se situe la force publique: celui de la trituration tarifée des inconscients. Mais il en faudra davantage à ces idéalistes pour renoncer au droit, selon eux sacré et de plus en plus bafoué, de se choisir librement son environnement, *ses objets usuels, son genre de vie, ses façons de penser*, de sentir, d'aimer.

Leurs actions ressemblent, par l'utopie du minuscule, à ces châteaux de sable que les enfants en vacances espèrent opposer victorieusement à la marée, et dont les vagues ne laissent subsister, au jusant, qu'un imperceptible renflement de vase, d'où l'eau se retire aussi librement qu'elle est venue; à peine un tourbillon, une rigole de mousse, une touffe de varech.

Autrefois, cela s'appelait une prise de conscience; et les naïfs que nous étions, nourris du mythe de Sisyphe, répétaient en remontant de la plage, pelle à l'épaule : c'est toujours ça!

AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

ARTS PLASTIQUES

Sophie Alaux (22e), Jean-Pierre Allain (31e), Thierry Amarger (38e), Anne Baget (37e), Philippe Baryga (4e), Catherine Begue-Donnefort (32e), Vincent Best (16e), David Bioules (2e), Frédéric Braux (46e), Françoise Broche-La Torre (20e), Maryline Brunet (43e), Pierre Castel (32e), Anne Charbonneau (43e), Emmanuelle Chaumaz (35e), Catherine Chevallier (14e), Jean-Louis Cimiterra (24e), Jean-Marc Daune (5e), Philippe Denais (30e), Isabelle Dubois (47e), Sylvestre Evrard (18e), Edith Gay (12e), Pierre Gonzalez (39e), Frédéric Hamon (41e), Antoine Henriot (1er), Michel Herreria (21e), Bénédicte Klene Le Tulzo-Klene (43e), Nicolas Laneri (18e), Loïk Le Guillou (13e), Evelyne Lillaz (14e), Vincent Marguerital (29e), André Martin (6e), Béatrice Martin (25e), Laurence Morée (40e), Gilles Muller (16e), Laurent Papillon (8e), Murielle Perrin (6e), Caroline Pont (48e), Cedric Rapin (34e), Pierre Remlinger (11e), Corinne Robert (25e), Hervé Roelants (3e), Anne Santelli (41e), Jean Scalabrin (36e), Walter Toso (27e), Sandrine Tousset (8e), Christine Tronger (22e), Eric Villagordo (10e), Nicole Villain (27e).

BIOCHIMIE-GÉNIE BIOLOGIQUE

Catherine Baratti (27e), Thomas Bilaud (3e), Isabelle Bince (4e), Emmanuelle-Sophie Binet (5e), Anne Borry (14e), Philippe Brion (16e), Brigitte Cheval (20e), Gilles Curien (8e), Laurent Darracq (29e), Isabelle Debus (30e), Neetu Gupta (26e), Estelle Hirsinger (15e), Sandrine Le Comte (7e), Isabelle Lefevre (11e), Brunehild Le Houcq (12e), Hélène Lerique (23e), Christophe Maillard (13e), Caroline Masson (21e), Fabienne Mencherini (28e), Françoise Moule (10), Sophie Mousseau-Buron (18e), Florence Niedergang (24e), Sabine Penet (17e), Gilles Rossi (25e), Michel Roux (22e), Florence Sébastien (2e), Maria Thoulouse (6e), Gabrielle Tichtinsky (9e), Claudie Vialart (19e), Xavier Warot (1er).

ÉCONOMIE ET GESTION OPTION A ET B

Jean-Christophe Adam (50), Jacques Aglaé (46), Valérie Alleguede (28e), Murielle Altmeyer (73), Marc Ambiard (36), Yves-Camille Arrieumerlou (120), Jean-Pierre Attard (46), Magali Aubert (104), Hélène Aubry (94), Jean Barret (111e), Cécile Bartholomé (14e), Bernadette Beilvert, ép. Dubreil (68), Philippe Berthollet (133), Sylvia Bessis, ép. Casado (79), Régine Blanchet, ép. Liard (96), Pierre Bocage (52.), Hervé Boinet (83), Sylvie Boquien (96), Françoise Boulard, ép. Lescoffit (75), Jean Bricout (55), Franck Brillet (68), Muriel Brosset (25), Odile Bruneau, ép. Bouthier (55), Thierry Brunet (24e), Christine Cadeau, ép. Segond (87), Laurence Garcin (20), Jean Carpentier (48e), Renaud Cassat (1er), Josiane Castelou (104), Jean-Pierre Celle (102), Yann Chabin (49e), Isabelle Chanel, ép. Roussel (50), Emmanuel Chaplain (104), Catherine Chevassus, (75), Cyrille Cheymol (55), Stéphanie Clavaud (71), Marie-Noëlle Corbin, ép. Legay (36), Laurent Couderc (32e), Françoise Cruz (6), Béatrice Dalle (25), Philippe Daubin (3), Eric Delattre (104), Aline Didier (83), Emmanuel Dubois (25), Marc Dumas (128), Philippe Eynaud (96), Eric Ferrières (30), Marie-Georges Filleau (29e), Emmanuelle Fortin (75), Marie-Hélène Fracchia, ép. Chenet (133), Guy Frecon (118), Marie Fresko, ép. Bocqillon (35e), Sylvette Fuseller (91), Liliane Gaessler (16e), Jean Gagnol (79), Jean-François Garon (52), Isabelle Garrec, ép. Grand (15e), Frédéric Gauthier (3e), Stéphane Gauthier (44, Jérôme Georgel (104), Corinne Gimeno (73e), Jérôme Gleizes (33e), Bernard Goarant (36e), Christophe Golfier (19e), Florence Goniche (11e), Sandrine Goumy (20e), François Grima (130e), Marie-Christine Henriot (64e), Bernd Hofmann (83e), Michel Houdu (128e), Caroline Houssard (118e), Jean Joseph (17e), Christelle Julien (112e), Agnès-Michèle Jumbou (124e), Josiane Laborie (81e), Olivier Lafond (124e), Catherine Lafuste (64e), Gaëlle Lainé (116e), Laoui Marielle (133e), Laurence Lapasset ép. Chevalier (130e), Christine Laval (42e), Jean-Yves Le Bouedec (96e), Marie Le Guern, ép. Poupelin (96e), Dominique Le Jean (87e), Denis Lefevre (104e), Pascal Lépine (112e), Isabelle Lobato (91e), Patrice Lucquin (58e), Yvon L'Her (42e), Marwan Masouia (96e), Thierry Madies (96e), Blandine Madinier (22e), Pierre Mancy (2e), Jean Mary (87e), Florence Masson ép. Labany (124e), Dominique Métayer (68e), Françoise Mialiet, ép. Bestel (33e), Michèle Michalski (96e), Fabienne Michel (36e), Nathalie Moindron (18e), Smail Mokrane (130e), Marielle Mongtinoul (36e), Agnès Moreau (44e), Daniel Morin (22e), Angèle Olier ép. Guillemer (60e), Franck Ourtal (60e), Jocelyne Marie, ép. Pacifico (83e), Thierry Paradinas (64e), Valérie Perrier (120e), Patrick Peyronnel (11e), Emmanuelle Piéri (62e), Patrick Pintus (5e), Thierry Pluchard (11e), Carole Poirel (133e), Sophie Pullicino ép. Fabre (71e), Evelyne Quintin, ép. Le Nouvel (112e), Isabelle Rabaud (112e), Régine Raynal, ép. Sirodot (120e), Anne Ribault (64e), Catherine Rosso (62e), Thierry Roy (116e), Elisabeth Schneider, ép. Travaille (30e), Karine Séguret (87e), Myriam Sentenac (6e). Pierre Sigalas (110e), Marie Soulier, ép. Moubacher (10e), Anne-Marie Spenle, ép. Ludwig-Legard (36e), Michel Stéphant (58e), Franck Tordjman (8e), Judith Unal (9e), Victor-Emmanuel Vaugirard (52), Gilles Voirin (75e), Bernard Voldoire (124e), Florence Waneeq (91e), Hélène Willsime, ép. Vinesse (94e), Eddy Zouari (82e).

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

David Ade (25e), Eric Arieu (37e), Pierre-René Ballandras (21e), Sylvie Belle (5e), Philippe Berthier (33e), Aline Blanchouin (39e), Valérie Bloch (10e), Viviane Bougaud (29e), Bénédicte Bourgeois (18e), Xavier Bunel (9e), Isabelle Couedon (4e), Rémi De Carlo (17e), Régis De Reyke (29e), Patrick Fargier (1er), Sylvie Fonzes (39e), Bruno Franchelin (6e), Laurence Gervasoni (25e), Florence Guyard, ép. Bouteiller (23e), Hugues Herman (28e), Marc Jeanblanc (15e), Gilles Kermarrec (2e), Philippe Kiffer (32e), Gilles Labrousse (19e), Françoise Laurens, ép. Moruzzi (14e), Marc Le Fouler (31e), Jean-Pierre Leaute (12e), Raphaël Lecas (3e), Benoît Mantez (22e), Philippe Payen (7e), Emmanuel Payeur (37e), Nicolas Philouze (13e), Alexandre Pied (24e), Jean-Paul Poitou (33e), Laurence Protin (16e), Carole Raguz, ép. Baumard (11e), Thierry Rey (7e), Hélène Salomon (36e), Celine Soulas (20e), Vincent Joris (33e), Véronique Vogler (27e).

PHILOSOPHIE

Eliette Abecassis (18e), Nicole-Nikol Abecassis (46e), Laurent Arbault (65e), Philippe Audegean (8e), Souad Ayada (80e), Anouk Barberousse (1er), Guillaume Barrera (9e), Fabien Beaurieux (11e), Françoise Belleville (34e), Thierry Bernard (72e), Muriel Bertin (15e), Sylvie Birnbaum, ép. Truffet (20e), Sacha Bourgeois (77e), Marie-Line Bretin (16e), Philippe Buttgen (3e), Sarah Carvallo (17e), Xavier Catroux (23e), François Cavallier (13e), David Chabin (37e), Fabien Chareix (5e), Emmanuelle Chedin (85e), René Chiche (28e), Vincent Cordonnier 80e), Emmanuel Da Silva (66e), Muriel Damon (28e), Antoine de La Taille (66e), Isabelle De Stefani (50e), Sophie Deleau, ép. Mouzard (14e), Christophe Delecroix (10e), Laurence Devillairs (4e), Hesham El Singaby (34e), Stanislas Ferry (85e), Françoise Fierro (59e), Fabrice Foubet (45e), Valérie-Monique Geandrot (56e), Christine Gérard (37e), Bertrand Gibier (66e), Geneviève Ginvert, ép. Tcherkassov (77e), Barbara Glissant (53e), Anne-Sophie Godfroy, ép. Genin (59e), Christine Gonzalo (85e), Christophe Goupil (72e), Florent Guénard (2e), Denis Guillec (41e), Didier Guilliomet (80e), Marie-Laure Hee (77e), Manuela Hesse (52e), Alexandre Hubeny (50e), Philippe Huneman (11e, Nicolas Israël (80e), François Jeandenand (59e), Robert Lacombe (34e), Françoise Lanchon (66e), Jacques Larthomas (72e), Luciane Lefevre (72e), Marie-Claude Lorne (41e), Stéphanie Martini (37e), Edouard Mehl (6e), Valérie Melin, ép. Pice (40e), Marylène Mougalvy (28e), Laurent Morazzani (41e), Thomas Morvan (28e), Gilles Moumas (6e), Gilles Moutot (20e), Hugues-Olivier Ney (24e), Marie-Frédérique Pellegrin (56e), Gilles Perez (85e), Jean-Michel Ponthieu (59e), Benoît Proux (56e), Sylvie Ranc (18e), Jean-Luc Rannou (72e), Nathalie Raybaud (66e), Bertrand Riandière-La Roche (26e), Marie-Pierre Roubinet (46e), Alexandra Roux (28e), Philippe Sabot (20e), Arnaud Saint-Pol (26e), Géraldine Santrot (28e), Bruno Sarry (71e), Julien Servois (54e), Nicolas Soleymieux (41e), Pierre Tevanian (46e), Hervé Vautrelle (64e), Bertrand Vieillard (46e), Philippe Wanneque (80e), Isabelle Weiss (54e), Mikhaïl Xifaras (24e), Eric Zanetto (59e).

SCIENCES PHYSIQUES
Option physique appliquée

Didier Alvy (42e), Sylvain Baillet (15e), Gaëlle Bazin (1er), Karim Bejaoui (17e), Marc-Emmanuel Bellemare (20e), Catherine Bernou (29e), Philippe Bonis (25e), Eric Boyer (5e), Jean-Pierre Bucheron (38e), Jean-Pierre Cances (48e), Emmanuel Card (18e), Alain Carlier (9e), Olivier Carlier (57e), Régine Castex, ép. Vernet (35e), Marc Centelles (42e), Mostapha Challakh (57e), David Chevreau (4e), Dominique Chouteau (2e), Hervé Colin (8e), Thierry Communal (54e), Camille Contraire (28e), Bernard Cottier (32e), Eric Coulon (26e), Abdelhadi Dhioui (31e), Vincent Faye (40e), Lionel Fillon (51e), Patrick Gauvreau (19e), Sylvie Gay, ép. Malemant (20e), Jean Guesne (26e), Jean-Charles Gyselinck (12e), Christophe Haouy (22e), Nicole Herman (33e), Jean-Marie Hondermarck (61e), Patrick Jouaret (24e), Majdi Khoudeir (44e), François Laforge (3e), Thierry Laurent (47e), Michel Legrand (56e), Philippe Leroy (50e), Abdelkaïm Maazi (33e), Michel Maiga (52e), Alain Martin (53e), François Martin (48e), Frédéric Martin (37e), Eric Masson (30e), Lovet Matanga (40e), Jean Maurin (12e), Pierre Michaud (7e), Vincent-Agastin Mondésir (57e), Laurent Mossion (6e), Sylvie Nespoulous (11e), Jean-Paul Nougue (16e), Didier Paris (36e), Laurence Périé (54e), Alain Poirot (23e), Ram Ramde (39e), Jean-Pierre Servant (57e), Gilles Uzel (44e), Bernard Vandenabeele (46e), Gabriel Wuissart (12e), Marc Wulveryck (10e).

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP)

(par ordre alphabétique)

Elizabeth Aceituno (74e), Lucile Agaisse (285e), Luc Agopian (247e), Youmna Al Hayek (132e), Marcelo Amram (147e), Pierre-Emmanuel Angeloglou (137e), Fleur Antoine (84e), Francisco Arcilla-Borraz (3e), Murielle Arnaud (282e), Diana Ashworth (97e), Maya Atig (24e), Tania Attie (210e), Benjamin Aubanton (43e), Astrid Audurier (275e), Hélène Bach (255e), Thomas Baetz (49e), Sylvie Baggio (156e), Bérangère Barbe (199e), Hélène Baris (271e), Nicolas Barre (154e), Clément Beauvalet (120e), Marion Belliard (200e), Agnès Ben Hamou (16e), Carole Benguigui (207e), Sophie-Ségolène Benhamou (221e), Carole Benoliel (195e), Khalil Benzine (36e), Stéphanie Beret (222e), Anne Berguin (178e), Marion Bertagna (35e), Fabrizia Billotti (261e), Alexandra Bonelli (67e), Mathieu Bonneville (262e), Nicolas Borg (168e), Jean-Sébastien Borghetti (8e), Mélanie Boucarut-Desmoulins (59e), Kamal Bourezgui (4e), Tiphanie Bozon (135e), Eric Braucourt (265e), Céline Brucker (9e), Richard Bruyère (277e), Emmanuel Burdeau (99e), Arnaud Cachard (116e), Anne Candelier (34e), Laure Caries (90e), Christophe Carmona (77e), Jérôme de Chabalier (267e), Benoît Chang (176e), Marina Charlon (102e), François Chassing (6e), Laure Chatelier (110e), Martial Chazallon (81e), Carine Chevrier (237e), Iskandar Choueiri (10e), Bertrand Colin (89e), Christophe Coquema (175e), Géraldine Courtois (180e), Alice Cousin (146e), Sylvie Cravero (252e), Claire de Crévoisier (60e), Hélène Crolet (167e), Thomas Dadolle (233e), Nicolas de Dampierre (205e), Véronique Dang Vu (118e), Louis Danty (108e), Anne-Isabelle Daulon (121e), Marie-Julie Decouvelaere (123e), Philippe Demougin (272e), Guillaume Demulier (47e), Julien Desarnauts (250e), Emmanuelle Desormeau Bedot (50e), Claire Dizambourg (212e), Frédérique Dofing (192e), Vincent Domingo (106e), Jean-Philippe Donjon de Saint-Martin (144e), Igor Donnio (71e), Julien Dubois (25e), Steven Duchatelle (152e), Vincent Ducos (78e), Karine Ducrot (161e), Nadège Dufosse (93e), Séverine Dumas (95e), Anne Dumont (17e), Arnaud Dupoizat (21e), Julien Duranton (11e), Eric Duval (155e), Eric Duverger (76e), Anne Eastwood (2e), Brigitte Elmkies (184e), Charlotte Eyglument (158e), Willy Falla (18e), Ingrid Farhi (219e), Ludovic Fava (86e), Stefan Feltigen (131e), Raquel Fernandez (251e), Loïc Fery (117e), Julie Fillon (104e), Julien Flak (103e), Patrick Fleurentdidier (91e), Grégoire Forgeot d'Arc (214e), Mala Frangie (82e), Vincent Garcier (165e), Sophie Gauthier (187e), Christine Gautier (201e), Mathieu Gaveau (211e), John Gazal (148e), Marie-Soazic Geffroy (249e), Stéphanie Genevois (70e), David Georges-Picot (53e), Ghislaine de Germon (174e), Periklès Ghicas (114e), Virginie Ginsbourger (188e), Agnès Girard (274e), Marie-Barbe Girard (276e), Stéphanie Girard de Saint-Gérand (126e), Vanessa Giraud (253e), Caroline Godard (270e), Nicolas Godet (257e), Cécile Gourdon (151e), Thomas Gramain (143e), Aurélien Gressier (69e), Cyril Grislain (129e), Céline Groisil (98e), Jean-Paul Groven (111e), Pierre Grunfeld (191e), Sébastien Guedj (182e), Nathalie Guichard (230e), Bertrand Guillot (256e), Alexandre Guyot (209e), Céline Haddad (42e), Alexander Hammer (5e), Emmanuel Hasbanian (20e), Geneviève Helleringer (39e), Alexandre Hennel (79e), Andres Hoyos Gomez (259e), Yves Dominique Jacob (13e), Jurgen Janger (227e), Bénédicte Jarry (66e), Emmanuelle Javoy (83e), Marie-Noëlle Jean (29e), Sandrine Jolly (162e), Catherine Joly (52e), Catherine Joly (264e), Emmanuel Julion (54e), Anne Junon (15e), Céline Klein (231e), Guillaume Klossa (215e), Cyrille Konter (157e), Michel Kowalski (92e), Sébastien L'Arvor (217e), Yann Labasque (224e), Clotilde Lacour (112e), Jean-Christophe Lallier (243e), Pierre Lasmoles (14e), Hugues de Lavallade (231e), Emmanuelle Lavie (141e), Renaud Lavigne (125e), Alban Layani (46e), Bertrand Le Gorgeu (139e), Yann Le Quellec (128e), Arnaud Leclair (72e), Tristan Lecomte (30e), Guillaume Lemarchand (138e), Nicolas Lipovsky (63e), Cédric Littardi (226e), Nathalie Long (284e), Nathalie Mac Farlane (269e), Nathalie Mackin (44e), Elise Maingueneau (88e), Delphine Malka (183e), Maud Manon (12e), Caroline Maraval (122e), Emmanuel Marques (177e), Christian Marte (1er), Frédéric Martin (136e), Frédérique Martin (51e), Karine Marty (37e), Matthieu Merlin (58e), Stéphane Michel (145e), Sébastien Michenaud (62e), Yannick Migotto (57e), Nathalie Millet (140e), Isabelle Minneci (185e), Anne Monnier (278e), Arnaud Monnier (244e), Violaine de Montaigne de Poncins (232e), Eléonore Moreau (96e), Virginie Moreau (241e), Charlotte Morin (208e), Vincent Mortier (266e), Virginie Muller (181e), Sophie Narti (75e), Emmanuel Nere (55e), Laure Neuville (236e), Quoc An Nguyen (40e), Le Chuong Nguyen Trong (189e), Malachi O'Rourke (142e), Sandrine Odile (149e), Anouck Olry (263e), André Papadakis (234e), Delphine Pape (7e), Hélène Pascoli (153e), Mitchiko Pastor (48e), Marine Pelletier (245e), Cécile Perdriau (105e), Xavier Perez (283e), Alejandro Perez Tenessa de Block (134e), Nathalie Perroud (130e), Cécile Pichet (194e), Christian Picod (268e), Elodie Pigne (150e), Renaud Pirel (73e), David Poncet (280e), Vincent Ponsonnaille (94e), Karen Poteau (220e), Alain Prasquier (186e), Hilmar Preuss (216e), Claire Prévot (65e), Gilles Proriol (248e), Guillaume Prou (159e), Stéphane Prunelle (229e), David Raccat (107e), Anne-Sophie Raimbault (190e), Nelly Rajaonarivelo (68e), Laetitia Redon (32e), Claire Renaud (193e), Maud Retel (22e), Blaise Revillard (133e), Florent Richard (26e), Nicolas Rigaudière (23e), Wanda Ringwald (204e), Béatrice Ronsin (225e), Philippe Rovera (de) (228e), Mathieu Roy (170e), Florent Sabot (203e), Irad Sachs (127e), Karim Saddi (33e), Marie-Servan Saint-Laurent (de) (100e), Grégory Sarfati (197e), Melvina Sarfati (169e), Sophie Schmitt (206e), Laurent Sciama (19e), Patrick Seroin (45e), Marie Serre (238e), Caroline Simon Michel (124e), Elodie Soubigou (179e), Jean-Baptiste Souchier (80e), Joël Sraer (160e), Charlotte Steinitz (198e), Anita Stering (87e), Françoise Storey (163e), Valérie Sun (38e), Jérôme Taieb (109e), Eve Tanielian (273e), Myriem Tazi (27e), Edouard Tessier (85e), Cyril Tetaz (279e), Estelle Théron (213e), Anne Thiéblin (254e), Stéphanie Thirriot (172e), Didier Tixier (242e), Petter Toenjum (246e), Axelle Toulemonde (31e), Béatrice Tourvieille (239e), Marion Touteau (56e), Mathilde Trichet (166e), Guillaume Tricornot de Rose (de) (240e), Fabienne Troude (196e), Fatma Unkan (141e), Maxence Vancauwenberghe (235e), Anne-Laure Veaux (225e), Simon Verdier (218e), Catherine Verger (258e), Eric Véron (260e), Vincent Véron (171e), Cécile Vialle (64e), Gwenaelle Viossat (173e), Yann Viot (119e), Stella Vitchenian (115e), Alexa Von Breitenstein (61e), Nicolas von Bulow (28e), Muriel Wahl (202e), Roderick-Pascal Waters (164e), David Weinbaum (101e), David Zindo (113e)

Ecoles nationales vétérinaires

(par ordre de mérite)

OPTION GÉNÉRALE

Julie Dekoker (1re), Sigrid Bianchi (2e), François Thomas (3e), Karine Jubilo (4e), Cédric Chapuis (5e), Marie-Sophie Rachail (6e), Catherine Botte (7e), Amandine Sager (8e), Ingrid Porebski (9e), Laurence Fleury (10e), Renaud Cordelette (11e), Stéphanie Chambon (12e), Sylvain Loyer (13e), Géraldine Heillaut (14e), Marie-Gaëlle Cortin (15e), Caroline Gremillet (16e), Christophe Lebeau (17e), Sabine Ivancich (18e), Jean-Baptiste Soubelet (19e), Armelle Maros (20e), Guillaume Jousset (21e), Stéphanie Rancelant (22e), Valérie Deniau (23e), Ariane Bérenger (24e), Benoît Hadengue (25e), David Ledieu (26e), Benjamin Debillot (27e), Guillaume Leclair (28e), Catherine Beguin (29e), Valérie Souliers (30e), Cécile Fremond (31e), Catherine Vincent (32e), Sarah Bontemps (33e), Elise Jezequel (34e), Alexandra Baret (35e), Rachel Lorez (36e), Véronique Couderc (37e), Olivier Ezvan (38e), Delphine Rosse (39e), Martial Plantady (40e), Oriane Glorieux (41e), Charles Cassagnes (42e), Benjamin Guichard (43e), Gwennel Voure'h (44e), Alain Foulmann (45e), Marie-Odile Cadoz (46e), Christelle Armand (47e), Magali Marchant (48e), Frédérique Fèvre (49e), Lydia Pernot (50e), Chantal Grimaldi (51e), Henry Chateau (52e), Flavie Goutard (53e), Mikael Laurent (54e), Laurent Manrizi (55e), Céleste Christophe (56e), Christophe Lescut (57e), Odile Berlemont (58e), Elisabeth Kouvtanovitch (59e), Véronique Hubans (60e), Carine Boulay (61e), Clément Laroche (62e), Fabrice Grivet (63e), Cécile Albert (64e), Caroline Banet (65e), Edwige Sikora (66e), Isabelle Boichot (67e), Marika Violet (68e), Stéphanie Philizot (69e), Sébastien Le Gaillard (70e), David Baudin (71e), Christelle Ballu (72e), Sébastien Defiolles (73e), Marie Nguyen-Thanh (74e), Myriam Lemosquet (75e), Nathalie Marissal (76e), Antoine Donze (77e), Orianne Danjou (78e), Sébastien Polin (79e), Philippe Jeanclaude (80e), Gaelle Hué (81e), Christophe Schaal (82e), Estelle Watrin (83e), Anne Bardi (84e), Anne Meyer (85e), Irénée Crépin-Burr (86e), Olivia Vernet (87e), Caroline Lefebvre (88e), Benoît Callendret (89e), Anne-Sophie Millet (90e), Claire Jacquinet (91e), Delphine Rault (92e), Fabrice Pons (93e), Paul-Henri Dumas (94e), Gilles Jubert (95e), Christel Viron (96e), Jérôme Favier (97e), Nathalie Théry (98e), Vincent Porphyre (99e), Philippe Strohl (100e), Gerald Acher (101e), Jeanne Paumier (102e), Marie Saint-Dizier (103e), Patrice Gaulon (104e), Jérôme Laufenburger (105e), Laurence Escoffier (106e), Isabelle Allex (107e), Hélène Vidon (108e), Sophie Rossi (109e), Thomas Simon (110e), Florence Griguer (111e), Stéphane Wojtkowiak (112e), Jean-François Dubreil (113e), Nicolas Touzeau (114e), Carine Boschat (115e), Isabelle Arzul (116e), Sophie Labrut (117e), Christelle Roy (118e), Philippe Moreau (119e), Clément Corgier (120e), Séverine Jeanne (121e), Nathalie Le Carves (122e), Sophie Baratte (123e), Laetitia Petit (124e), Ingrid David (125e), Stéphane Rohr (126e), Isabelle Saez (127e), Sophie-Caroline Payan (128e), Clotilde Boivent (129e), Franck Bouchet (130e), Aurélie Cabot (131e), Marie-Aude Heng (132e), Emmanuel Pascal (133e), Juliette Laigle (134e), Sébastien Viallet (135e), Olivier Serre (136e), Philippe Mazerolles (137e), Ronan Petton (138e), Isabelle Chanchevrier (139e), Caroline Pelletier (140e), Agnès Combette (141e), Edouard Grosbois (142e), Karine Vaysset (143e), Christophe Aubert (144e), David Calviac (145e), Nadège Leboucq (146e), Hervé Debou (147e), Magali Gosset (148e), Aurélia Dumont (149e), Virginie Rimboeuf (150e) Aurélie Pasquier (151e), Claire Delétraz (152e), Florence Degueurce (153e), Cécile Tournilhac (154e), Julie Badouille (155e), Manuel Robcis (156e), Laurent Morvilliers (157e), Harriett Charrueau (158e), Cécile Boche (159e), Gaëlle Viaud (160e), Caroline Rose (161e), Barbara Fournier (162e), Nicolas Krieger (163e), Emmanuel Barrot-Debreil (164e), Patrick Peron (165e), Nadine Geromegnace (166e), Nathalie Bertron (167e), Armelle Malavallon (168e), Aude Cognard (169e), Céline Szymanowicz (170e), David Znaty (171e), Sabine Lanchais (172e), Barbara Diab (173e), Valérie Grenet (174e), Marie-Anne Syre (175e), Céline Dejumme (176e), Delphine Roelens (177e), Valérie Mallinjoud (178e), Sylvie Tissot (179e), Christelle François (180e), Emmanuel Thebaud (181e), Florence Michon (182e), Marie-Laure Lefebvre (183e), Anne-Françoise Moreau (184e), Cyril Lacroix (185e), Marie-Agnès Peigney (186e), Lionel Brochot (187e), Franck Basset (188e), Sandrine Gambaiani (189e), Franck Poudrai (190e), Sylire Cheron (191e), Béatrice Huck (192e), Cédric Sourdeau (193e), Gwenn Fer (194e), Régis Talou (195e), Estelle Agutte (196e), Christine Lecoutre (197e), Pierre Maliver (198e), Hélène Grosjean (199e), Anne-Lyce Martin (200e), Claire Delbor (201e), Pierre-Alexandre Heckly (202e), Magali Quetin (203e), Eric Chanourdie (204e), Catherine Nameche (205e), Sébastien Mouillard (206e), David Milcent (207e), Pierre Million (208e), Isabelle Fayoux (209e), Lena Aubert (210e), Bénédicte Iturria (211e), Guillaume Gauthereau (212e), Denis Ticoulet (213e), Antoine Del Sole (214e), Patrick Ulvoas (215e), Nathalie Joseph (216e), Florence Bernard (217e), Sophie-Anne Tudal (218e), Christophe Roy (219e), Pierre Rouppert (220e), Sabrina Didier (221e), Anne Boutmy (222e), Christine Debray (223e), Christelle Ferez (224e), Sylvain Chazel (225e), Magali Blanc (226e), Etienne Ferry (227e), Sandra Jez (228e), François Médard (229e), Alexandre Hervy (230e), Marie-Eve Visticot (231e), Marie Denoyelle (232e), Delphine Lognon (233e), Dominique Chatelain (234e), Angélique Luders (235e), Laure Franchi (236e), Pascale Miller (237e), Franck Cacciani (238e), Eline Berger (239e), Françoise Mesières (240e), Christelle Caron (241e), Marie-Juliette Sement (242e), Olivier Carette (243e), Magali Merignac (244e), Sophie Bonnaventure (245e), Claire-Agathe Delubac (246e), François Baeckeroot (247e), Frédéric Soubiran dit Soubirac (248e), Sophie-Sylvie Thevenon (249e), Valérie Mathis (250e), Laurence Yaguiyan-Collard (251e), Emmanuelle Coppens (252e), Vanessa Vo Van Tao (253e), Elisabeth Alonso (254e), Virginie Stiegler (255e), Anne Fallou (256e), Hélène Paris (257e), Christophe Barthez (258e), Bénédicte Moriceau (259e), Christophe Roche (260e), Emmanuel Metz (261e), Nathalie Duval (262e), Servane Leaignel (263e), Yolaine Yernaux (264e), Virginie Bouvier (265e), Emmanuel Woringer (266e), Maxime Delsart (267e), Gaëlle Meyer (268e), Thomas Fuhro (269e), David Mompeyssen (270e), Martin Serre (271e), Denis Letard (272e), Vincent Thiriet (273e), Christophe Piquereau (274e), Agnès Venist (275e), Annabelle Meynadier (276e), Stéphane Gillot (277e), Gaëlle Cotonnec (278e), Sophie Thiebault (279e), Gaëlle Mandon (280e), Valérie Bara (281e), Frédérique Bille (282e), Frédéric Clausse (283e), Aurélia Pradeau (284e), Aurélie Chapuiset (285e), Cedric Denissel (286e), Claire Delafon (287e), Christelle Barreau (288e), William Minez (289e), Elise Vandaele (290e), Marina Papamicael (291e), Xavier Coquerelle (292e), Cristina Ferreira (293e), Caroline Roux (294e), Emmanuel Gendron (295e), Carine Le Menn (296e), Christophe Boulais (297e), Boris-Michael Jean (298e), Renaud Chanteloube (299e), Cyrille Tissandier (300e), Morgane Libeau (301e), Hubert Vin (302e), Gwenaëlle Junillon (303e), Arnaud Leclerq (304e), Stéphanie Richard (305e), Romain Kremer (306e), Laurent Venturini (307e), Olivier Bourry (308e), Isabelle Rabdeau (309e), Elsa Paulian (310e), Arnaud Goblet (311e), Emmanuel Carozza (312e), Bertrand Molères (313e), Véronique Zenoni (314e), Nicolas Feyt (315e), Christophe Daubignard (316e), Franck Voisin (317e), Nicolas Richard (318e), Catherine Rochette (319e), Erik Grandemange (320e), Béatrice Fresquet (321e), Céline Gaballet (322e), Sylvie Marie (323e), Agnès Bourgoing (324e), Christelle Benoît (325e), Franck Germani (326e), Marianne Curet (327e), Christelle Douetteau (328e), Christophe Carlier (329e), Frédéric Nabet (330e), Marie-Christine Lonchampt (331e), Eric Verhaeghe (332e), Geneviève Vandeputte (333e), Sandrine Perrot (334e), Laurence Surgy (335e), Anne-Carole Duconseille (336e), Fabrice Desbois (337e), Olivier Dommanget (338e), Jean-Jacques Servantie (339e), Guillaume Marchand (340e), Céline Bougeard (341e), Sylvie Richer (342e), Delphine Bronzi (343e), David Fernandez (344e), Caroline Fabre (345e), Séverine Mazuer (346e), Giselle Granchand (347e), Marianne Riou (348e), Loïc Maurin (349e), Sophie Denque (350e), Stephan Zilliox (351e), Xavier Lebean (352e), Frédéric Daeninckx (353e), Karine Palais (354e), Sébastien Berthillot (355e), Cécile Deschamps (356e), Christophe Bacher (357e), Valérie Delteil (358e), Géraldine Pilorge (359e), Nathalie Kasal (360e), Laurent Moisset (361e), Stéphanie Durand (362e), Jérôme Chantreau (363e), Nathalie André (364e), Eric Waysbort (365e), Ludovic Jossand (366e), Patrice Fraisse (367e), Valérie Allemand (368e), Laurent Saffroy (369e), Anne Decuyper (370e), Gilles Roger (371e), Sophie Bosset (372e), Pierre-Olivier Desmoulins (373e), Caroline Le Roi (374e), Camille Delline (375e), Vincent Recoules-Arche (376e), Alexandre Dimberton (377e), Nicolas Keck (378e), Caroline Rousseau (379e), France-Isabelle Guy (380e), Jérôme Virapin (381e), Stéphanie Warkocz (382e), Patricia Moreau (383e), Céline Derolez (384e), Karine Sellam (385e), Romain Dahan (386e), Valéry Malandain (387e), Sandrine Combe (388e), Olivier Valles (389e), Isabelle Bonnaud (390e), Charlotte Vasseur (391e), Sébastien Assie (392e), Stéphanie Padiolleau (393e), Armelle Cros (394e), Laurent Bidon (395e), Sandra Maurer (396e), Hélène Six (397e), Florent Grisson (398e), Hélène Juillie (399e), Yann Laizeau (400e), Virginie Dupouy (401e), Emmanuelle Rochard (402e), Eric Monin (403e), Anne Dupire (404e), Valérie Normand (405e), Stéphanie Gier (406e), Séverine Thérèse (407e), Sophie Le Roy (408e) Raphaële Dupré (409e), Véronique Superbie (410e), Raphaël Morin (411e), Sophie Ridet (412e), Sophie Randoux (413e), Olivier Renard (414e), Christel Joubert (415e), Renaud Drevon-Gaud (416e), Philippe Wicky (417e), Pascale Lazzarotto (418e), Nathalie Foyen (419e), Karine Panthou (420e), Matthieu Mourou (421e), Marie Erhel (422e), Marion Cattin-Moretaz (423e), Marie Payot (424e), Sandrine Lesellier (425e), Claire Chauvin (426e), Andréa Schnitzler (427e), Karine Coquelin (428e), Patrick Azema (429e), Marie Dubesset (430e), Stéphanie Langlet (431e), Stéphane Collard (432e), Florence Bernay (433e), Nancy Dal Fovo (434e), Marc Duval (435e), Cécile Squarzoni (436e), Mathilde Manten (437e), Marie-Christine Piffre (438e), Séverine Arnand (439e), Valérie Imbert (440e), Caroline Vigneron (441e), Catherine Fiers (442e), Karine Grousson (443e), Céline Rolland (444e), Karine Chevallier (445e).

OPTION AGRONOMIE

Stéphane Torres (1er).

OPTION BIOCHIMIE-BIOLOGIE

Pascal Molist (1er), David Pelois (2e), Hervé Isola (3e), Ghislain Rouget (4e).

CONCOURS B

Gaël Reynaud (1er), Séverine Breton (2e), Stéphane Laporte (3e), Marie-Christine Goyon (4e), Virginie Sevenier (5e), Jacques Tabardel (6e), Stéphane Bernard (7e), Stéphane Boulanger (8e), Christian Engel (9e), Stéphanie Legonin (10e).

CARNET DU Monde

Naissances

Pascale et Christophe BLONDEL,
et Julie,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Charlotte,

le 18 juillet 1993, à Châtenay-Malabry.

22, allée Albert-Thomas,
91300 Massy.

Décès

– Antony. Brantes.

Denise Bernot,
Marion, François, Nicolas et Jacques,
ses enfants,
Jean-Georges, Laura, Anie,
leurs conjoints,
Janine Forest,
sa sœur,
Jean et Armelle Forest,
ses petits-enfants,
Son arrière-petit-fils,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Lucien BERNOT,
professeur honoraire
au Collège de France,

survenu le 14 juillet 1993.

L'inhumation a eu lieu à Brantes (Vaucluse), dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Né le 2 décembre 1919, diplômé de chinois et docteur ès lettres, Lucien Bernot avait été chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique, de 1947 à 1964, avant de devenir professeur à la faculté des lettres de Nanterre (1964), puis responsable de la formation de 3e cycle en ethnologie à l'Ecole pratique des hautes études (1975). Depuis 1979, il était professeur au collège de France, titulaire de la chaire de sociographie de l'Asie du Sud-Est.]

– Mme Lucette Bonfils,
son épouse,
a la douleur de faire part du décès de

Georges BONFILS,
ingénieur civil de l'aéronautique.

Selon ses volontés, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au monastère de Bois-Aubry, à Luzé (Indre-et-Loire), où la cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 août 1993, à 11 h 30.

– Paris-5e. Vezins (Maine-et-Loire).

Mme Françoise Cottenceau,
son épouse,
Le docteur Louis Cottenceau et Mme,
son frère et sa belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Léon COTTENCEAU,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1940,
croix de guerre 1943,

survenu à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 19 juillet 1993, dans l'intimité familiale à Vezins (Maine-et-Loire).

– Mme et M. Robert Witsenhausen-Adelmann,
Mme Marianne Devries-Cuzin,
M. et Mme Edmond Devries,
ses enfants,
Le docteur et Mme Jean-Paul Witsenhausen-Adelmann
et leurs enfants,
Mlle Michèle Devries,
Les docteurs Claudine et Marc Cohen
et leurs enfants,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henri DEVRIES,
née Andrée Meyer,

survenu le 12 juillet 1993, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, le 15 juillet.

26240 Ponsas.
11, rue du Pressoir,
75020 Paris.
4, villa Patrice-Boudart,
75016 Paris.

– Mme Henry Charles Gallenca,
son épouse,
M. Louis Gallenca,
son frère,
M. André Sambuc,
son beau-frère,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Henry Charles GALLENCA,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite français,
commandeur de l'ordre des Palmes
académiques françaises,
grand officier de l'ordre du Lion
du Sénégal,
grand officier du Mérite
de l'ordre souverain de Malte,

décédé à Paris, le 16 juillet 1993, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'enterrement aura lieu à Marseille, le 23 juillet, dans la stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Résidence Les Hespérides,
64, avenue de Wagram,
75017 paris.

– Vincent Genestet et Myriam Campinos-Dubernet,
Damien et Marie Genestet,
Et les familles Beck, Faures, Genestet, Glories, Herman,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Marc GENESTET,

survenu à Paris, le 11 juillet 1993, rejoignant son épouse

Juliette GENESTET,
née Orient,

décédée à Toulouse, le 1er juillet 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Une messe sera dite le samedi 4 septembre, à 9 heures, en l'église Saint-Exupère de Toulouse.

11, rue Victor-Marquigny,
94250 Gentilly.

– La famille Elahi
a la douleur de faire part du décès de

Malek Jan NEMATI ELAHI,

survenu à Paris, le 15 juillet 1993.

Les obsèques ont eu lieu au château de Baillou.

2, villa Michel-Ange,
75016 Paris.

Condoléances

– Les enseignants de l'UFR d'italien Paris-III,
Et tous ses anciens élèves reconnaissants,
expriment leurs vives condoléances à la famille de leur collègue et ami

Gaston PETROLACCI,
agrégé de l'Université,
professeur honoraire au lycée Henri-IV.

Anniversaires

– Il y a dix ans, le 21 juillet 1983,

Suzanne GAUTIER,
journaliste parlementaire,
secrétaire nationale
de la Fédération nationale
des anciens de la Résistance,

nous quittait.

Une pensée affectueuse est demandée à tous ceux qui l'ont connue, aimée *et appréciée.*

Gémissons. Espérons.

– Le docteur Georges Malem
et son fils, Hervé-Jacques,
37, boulevard Lannes,
75016 Paris.

Le docteur Marc Malem
et son fils, Olivier,
68, rue Ordener,
75018 Paris.

demandent à tous ceux qui, à Orléansville, à Alger, à Oran et à Paris, ont connu et estimé leur père

Jacques-Jacob MALEM,
ex-juré à vie de cours d'assises,
ex-adjoint au maire d'Orléansville,
mairie d'Elie Medioni
et de Joseph Robert
(père de Paul Robert,
« le dictionnaire »),
engagé volontaire à l'âge de seize ans,
en 1915, dans la cavalerie,
médaille de Verdun,
médaille militaire,
médaille des blessés,
médaille
des plus jeunes engagés volontaires,
etc.,

d'avoir une pensée pour lui, car, il y a vingt-deux ans, le 17 juillet, il rejoignait le panthéon de la générosité, de la probité et de tous ceux qui ont lourdement payé l'impôt du sang pour la patrie.

– Il aura fallu attendre cinquante et un ans pour que la France reconnaisse l'ignoble rafle des 16 et 17 juillet 1942, commise par la police française de Vichy,
de 4 115 enfants, dont nos frères,

Maurice TSETVERY
(neuf ans),
Paul SZWARC
(onze ans),

de 5 919 femmes, dont nos mères,

Adèle SKORKA-TSETVERY
(trente-neuf ans),
Ruchla DUKAT-SZWARC
(trente-sept ans),

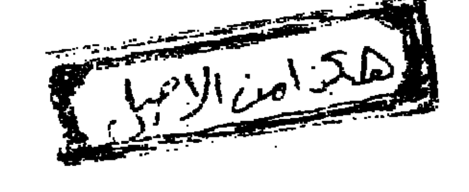
de 3 118 hommes, dont nos pères,

Nathan TSETVERY
(quarante-trois ans),
Lejbus SZWARC,
(quarante-cinq ans),

au total 13 152 êtres humains qui, pour le seul motif d'être nés juifs, furent arrêtés, internés au Vel' d'Hiv', à Beaune-la-Rolande, à Pithiviers, à Drancy, pour être livrés aux occupants allemands, qui les déportèrent à Auschwitz-Birkenau, gazés et brûlés dans les fours crématoires.

Que le souvenir de cette ignominie perpétrée avec la complicité du régime de Vichy ne soit jamais oublié.

Deux fils rescapés, anciens résistants et combattants juifs, membres de l'association des FFDJF.



SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie

SECTEURS DE POINTE

Nous sommes un important groupe international évoluant dans un domaine de technologies de pointe. Dans le cadre de nouveaux investissements visant à augmenter la capacité d'un de nos sites industriels, nous recherchons un

RESPONSABLE DE PROJETS INDUSTRIELS

Poste basé dans le Grand Ouest

Missions

Rattaché au Responsable Industriel, vous pilotez un projet en phase de démarrage. Vous animez et coordonnez l'activité d'experts techniques pluridisciplinaires (internes ou externes). Vous intervenez au niveau de la définition, de l'installation, de la mise en route et de la qualification de projets d'extension importants.

Profil

Ingénieur généraliste de formation (génie industriel, productique,...), vous bénéficiez, à 30/40 ans, d'une **solide expérience en matière de conduite de projets ou de mise en place d'ateliers.** Pour ce poste, un bon niveau d'anglais est indispensable et des connaissances en physico-chimie seraient très appréciées. Bien entendu, vous aimez travailler en équipe, et votre sens de la communication vous permet de fédérer les énergies et de dynamiser les compétences.



Nous vous proposons d'intégrer un cadre de travail très agréable au sein d'un environnement technique de pointe. Nous mettrons à votre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de votre mission. Par ailleurs, vous pourrez bénéficier de réelles perspectives d'évolution au sein de notre groupe.

Merci d'adresser lettre, CV et photo sous la référence 2105 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE** - 31, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne. Télécopieur : 41.41.00.15.

PREMIERE Ligne

HCAP

▼

GRANDE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

RESPONSABLE D'ÉQUIPE LOGICIELLE

Vous participerez à la mise en place d'une équipe de 10 ingénieurs logiciels dans un environnement de logiciels de gestion de réseaux et embarqués.
Dans le cadre d'une unité juridique distincte, vous serez amené, progressivement, à prendre en charge la responsabilité complète de cette équipe.
Ce poste, à pourvoir à Tunis après une formation au sein de notre société, implique :
- la responsabilité des développements logiciels fiables, en veillant à l'application rigoureuse de nos méthodes de travail,
- un rôle de conseiller technique auprès de vos collaborateurs (notamment préconisation d'une politique de réutilisation de composants logiciels),
- la responsabilité des coûts et des délais,
- la gestion des moyens techniques et humains.
Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, vous avez une expérience de 5 ans minimum dans le développement de logiciels (UNIX, temps réel...).
Les candidatures tunisiennes seront appréciées.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 44009 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

▲

MEDIA SYSTEM



CHARGÉ D'AFFAIRES

Ingénieur Grandes Ecoles

Au sein d'une filiale récente de deux des plus grands groupes industriels, dans le cadre de l'activité maîtrise d'ouvrage de la Société, vous assurerez votre mission pour une unité de traitement et de conditionnement des déchets faiblement radio-actifs.

30 ans et plus, vous êtes ingénieur grande école, spécialisé en chimie, génie chimique ou thermique, vous avez acquis une solide expérience professionnelle dans l'industrie nucléaire.

Vous réussirez dans ce poste évolutif grâce à vos qualités de contacts, votre sens de l'équipe et d'autonomie.

Merci d'adresser votre candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf.93/08 à notre conseil qui l'étudiera en toute confidentialité.

ER RESSOURCES HUMAINES
194, rue de Tolbiac
75013 Paris.

ER Ressources Humaines

Carré Turenne

SYNTHELABO 5ème Groupe Pharmaceutique sur le marché français + 7 000 personnes, réalisera en 1993 un chiffre d'affaires supérieur à 7 milliards de Francs et investira dans sa recherche près de 1,2 milliard de Francs.

Chef de Projet Informatique Filiales

Vous élaborerez la conception de projets dans le domaine des applications de gestion et assurerez leur mise en place dans les filiales du Groupe. Vous assurerez la définition des besoins, la conception des cahiers des charges puis la mise en place des progiciels.

Vous participerez également au schéma de construction d'un système cohérent, soit de la mise en place, soit d'implantation en aidant les filiales à se mettre aux normes de la maison mère. Vous exercerez un rôle commercial pour vendre et promouvoir le système informatique du Groupe.

Agé de 32/37 ans, vous avez une formation de type ingénieur ou une maîtrise d'informatique (MIAGE). Une expérience de 5 à 7 ans en tant que Chef de Projet liée à des applications de gestion ainsi que des connaissances applicatifs AS 400 seraient un plus.

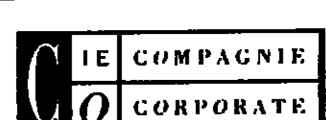
L'Anglais est impératif et une seconde langue est souhaitée.

Lieu de travail : région parisienne (deplacements fréquents en Europe)

Adresser lettre manuscrite, CV, photo s/référence CPI à Brigitte PUNTIS SYNTHELABO - Direction des Ressources Humaines - 22, avenue Galilée 92350 LE PLESSIS ROBINSON.



ORC CONTESSE



Première agence de communication corporate en France, avec 137 M.F de marge brute, 160 collaborateurs et 350 missions par an, filiale du groupe BDDP, nous souhaitons, aujourd'hui affiner notre expertise conseil, en développant un réseau de compétences en région.

CONSULTANTS INDEPENDANTS

POUR UN PARTENARIAT DE HAUT NIVEAU EN REGIONS

Conseil en entreprise ou consultant en communication, vous avez choisi le statut d'indépendant.

Maîtrisant la communication locale, notamment en termes de relations presse, vous avez une bonne connaissance du tissu économique de votre région dans le domaine politique et associatif, et une vision éclairée des grands sujets que sont l'emploi, l'environnement et le développement économique.

Dans le cadre de notre stratégie - rassembler toutes les conditions essentielles à la meilleure réalisation -, nous vous proposons d'enrichir votre activité en vous associant à notre démarche dans une relation étroite de partenariat.

Merci d'adresser votre lettre de motivation, CV et photo à Christiane QUÉNARD Directeur Général - COMPAGNIE CORPORATE 66, rue de Villiers - 92532 LEVALLOIS - PERRET CEDEX.

MEDIAPA

Peter Chadwick

Création : 1987 *Effectif : 180 personnes*

Groupe européen spécialisé en optimisation de performances recherche pour sa filiale française :

Chefs de projets/Consultants

Notre charte :
- ***la réussite qualitative et quantitative de nos projets***
- ***la formation continue de notre personnel***
- ***l'élaboration régulière de nouveaux produits***

Nous vous proposons de vous impliquer pleinement dans le développement européen de notre structure en adhérant à notre forte culture de partenariats.

MISSION : Directement sur les sites et à partir d'outils sophistiqués, votre principal objectif est de développer la performance générale de nos clients.

PROFIL : Agé de 25 à 35 ans, de formation supérieure type école d'ingénieur ou de commerce, vous possédez une première expérience des outils industriels (SPC, 6 SIGMA, MTM, JIT, QFD...). Un parcours industriel serait apprécié. Votre anglais est courant et vous maîtrisez une autre langue (portugais, espagnol ou italien). Esprit d'équipe et dimension européenne sont indispensables. De fréquents déplacements sont à prévoir.

Merci de contacter Pascal VANCUTSEM au (1) 42 89 09 17 ou lui envoyer un dossier complet de candidature en mentionnant la référence 1513 PVM à NORMAN PARSONS 12, rue de Ponthieu - 75008 Paris.

Norman Parsons
RH® GROUPE ROBERT HALF

Publipanel

INSERM

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, établissement public scientifique et technologique, développe des recherches dans les disciplines de la biologie, de la médecine et de la santé publique, afin d'accroître les connaissances sur la santé de l'homme et participer aux progrès diagnostiques, thérapeutiques et préventifs.

Les dossiers de candidatures sont disponibles jusqu'au 11 août 1993 au :

Bureau des concours
101, rue de Tolbiac
75654 PARIS CEDEX 13

Ils devront être déposés ou envoyés à la même adresse au plus tard le 12 août 1993.

La liste des postes ouverts est consultable sur MINITEL 3616 code JOEL, rubrique 11.

La liste des profils des postes à pourvoir, ou toute autre information complémentaire peut être obtenue en téléphonant au 16 (1) 44. 23. 62. 24 /25/26/28

RECRUTEMENTS SUR CONCOURS

Dans le cadre de son activité, **l'INSERM recrute** (sous réserve des accords administratifs nécessaires) :

par voie de concours sur titres et travaux,

des INGÉNIEURS

titulaires d'un DIPLOME D'INGÉNIEUR, DOCTORAT, DEA, MAITRISE, LICENCE ou titre équivalent.

par voie de concours sur épreuves,

des TECHNICIENS et TECHNICIENS SUPÉRIEURS*

titulaires d'un DUT, BTS, DEUG, BAC;

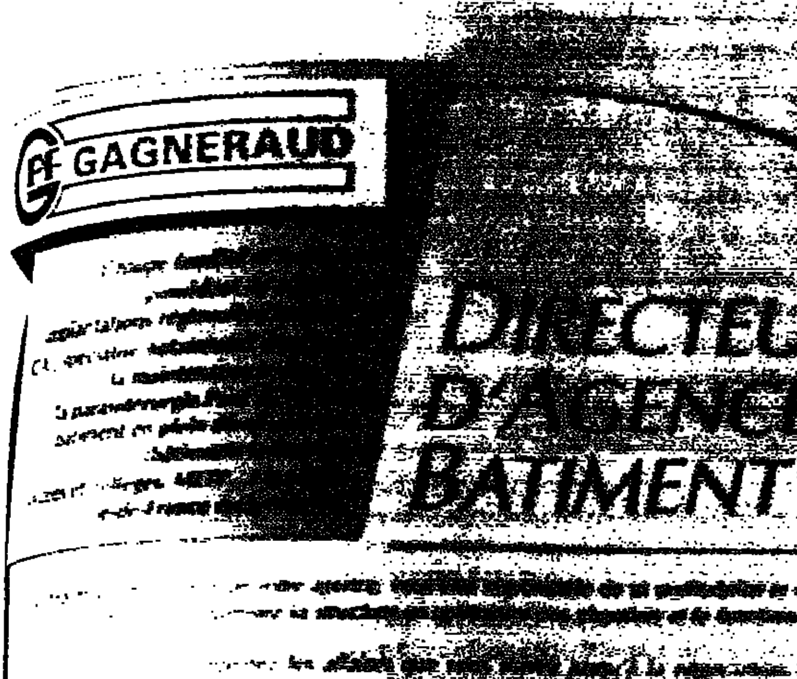
des PERSONNELS D'ADMINISTRATION*

de tout niveau.

* La citoyenneté d'un État membre de la Communauté économique européenne est exigée pour l'accès à ces emplois.

MILLESIMES

LES DIRIGEANTS



Mercuri Urval

EUROPEAN BID DIRECTOR

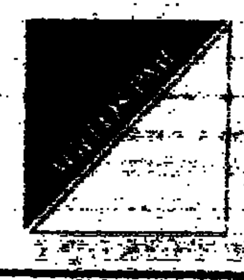
BANQUE ET SERVICES FINANCIERS

SEQUOIA

SECRETAIRE GENERAL (H/F)

Aquitaine

AGEFOS PME, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises, recherche un secrétaire général pour sa délégation régionale d'Aquitaine. Sa fonction consiste, sous la responsabilité d'un conseil d'administration, en l'animation d'une équipe de 15 personnes dont le rôle est de conseiller les entreprises et de leur apporter une aide à la gestion de leur budget formation professionnelle. Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure justifiant d'une bonne expérience de la gestion acquise de préférence dans le domaine de la formation professionnelle. Ce poste est à pourvoir dès le début du mois de septembre. Merci d'écrire à E. LANGERON, en précisant la référence D 0019M - PA Consulting Group - 3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex.



LES DIRIGEANTS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

LE MONDE DES CADRES

Premier diffuseur de radio et de télévision, TDF, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux (COGECOM, Groupe FRANCE TELECOM), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel, exporte son savoir-faire dans le monde entier et réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour créer et faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données (satellites, radiomessagerie, radiotéléphone, réseaux câblés...). Ainsi, pour appuyer et conforter nos choix stratégiques et nos décisions de gestion, **la Direction Financière** recherche le Responsable du Département études économiques.

De formation grande école de commerce de préférence ou universitaire, vous justifiez d'une expérience de 5 ans acquise soit en cabinet, soit en entreprise dans une fonction similaire.

A la tête d'un service comprenant trois Cadres et une Assistante, vous serez chargé de la mise au point des méthodologies et des outils devant permettre d'appréhender les prix de revient de nos services ainsi que la maîtrise des grands équilibres à court et moyen termes (financement, investissement, exploitation).

Vous serez en relation avec la Direction Générale, la Direction de la Stratégie et du Développement et au service des différentes Directions de l'entreprise.

Organisé, méthodique et rigoureux, vous devrez notamment : contribuer à la maîtrise financière de l'entreprise sur les grands projets d'investissement; améliorer l'action du contrôle de gestion; promouvoir les principes de l'analyse financière des projets; contribuer à la rédaction des aspects financiers du plan stratégique.

Pour ce poste basé à Montrouge, merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et prétentions) sous la réf. CDE/LM à TDF, Lydia Garnier, DRH, Département Développement des Carrières, 21-27, rue Barbès, 92120 Montrouge.

Responsable du département études économiques

Jonction

LA PASSION DU HIGH-TECH

TDF Groupe France Telecom

Un avenir gonflé d'énergie

CHEF DE PROJET "SYSTEME COMPLET DE SANTE"

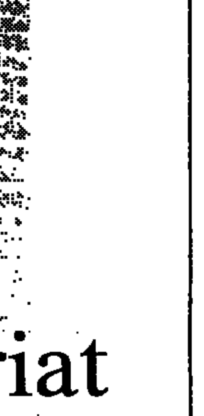
Nous sommes une fédération professionnelle représentant 6000 mutuelles, 40 milliards de chiffre d'affaires, leader dans le domaine de la complémentaire maladie et de la santé avec 25 millions de personnes protégées.

Dans le cadre de notre politique générale, nous mettons en oeuvre un dispositif global, le "système complet de santé" qui a pour but d'offrir aux mutualistes un ensemble de services et de produits intégrés dans le domaine de la santé, sous un même label, accessible en tout point du territoire, tout au long de leur vie.

Le chef de projet interviendra pour la mise en place expérimentale de ce dispositif dans 4 départements. Il assurera le suivi central des opérations locales et coordonnera *l'intervention et l'appui* de la Fédération au profit des différents opérateurs.

Pour réussir dans cette mission initiale de 18 mois, nous souhaitons rencontrer une personne de formation ingénieur, ayant une expérience de 5 ans minimum dans la mise en place et la conduite de projets stratégiques et disposant d'un sens aigu de la négociation, de l'organisation et de la synthèse.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo-restituée -) en précisant votre niveau actuel et vos souhaits de rémunération à : MUTUALITE FRANCAISE - Direction Administrative -255 rue de Vaugirard - 75719 PARIS CEDEX 15.



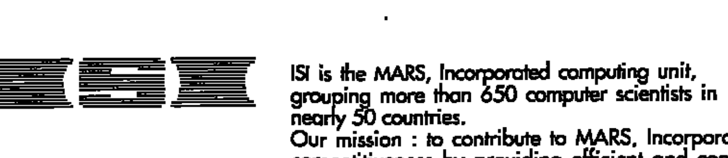
MUTUALITÉ FRANÇAISE

ORC CONTESSE

L'INTELLIGENCE MUTUELLE

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens



ISI is the MARS, Incorporated computing unit, grouping more than 650 computer scientists in nearly 50 countries.
Our mission : to contribute to MARS, Incorporated competitiveness by providing efficient and consistent computer solutions.

SYSTEMS PROJECT MANAGERS réf. SPM 520465

Joining ISI in France or in the U.K., you will contribute to establishing the feasibility of specific development projects and undertake requirements analysis and project management roles in order to ensure the delivery of agreed projects to cost, time and quality objectives.
Generally assigned to one large or to 3 small projects (ranging from 6 months up to 2 years) in manufacturing, physical distribution, finance, sales, you will be fully accountable to both the users (for whom you will prepare appropriate and comprehendable documentation) and ISI, from project initiation through to implementation. One of the positions on offer requires an in-depth knowledge of S.A.P.
Your business awareness will ensure full consideration of possible common approaches with the MARS units, wether locally or European, allowing the maximum corporate benefits from Information technology expenditure.
To succeed in this position, you should have ideally an Engineering degree in computing or mathematics and have at least 3 to 5 years experience in computer analysis and programming in a IBM mainframe environment.
An outgoing personality as well as the motivation to work in an international environment is necessary.
Beside your mother tongue, you should be fluent in English. The knowledge of another european language will be also valued. Of course, you should be prepared to travel throughout Europe, 3 days a week on average.

ANALYST PROGRAMMERS réf. AP 520465

The SAP team based in Alsace (France) provides production support for the Inbound Pipeline and Finance areas.
You will be involved in maintaining the technical infrastructure, designing and developing system enhancements providing end users functional assistance.
To succeed in this position, you should have a 2 to 3 years experience in this area and you should be able to communicate effectively with associates in the business.
By nature of the need to support many sites an amount of travel to sites within Europe will be required. Therefore, beside your mother tongue, you should be fluent in English.
Another Analyst Programmer position is offered, which requires experience in the IBM mainframe environment.

Please send your detailed application quoting reference to MERCURI URVAL 95, avenue Victor Hugo - 92563 RUEIL MALMAISON CEDEX - FRANCE.

MEDIAPA





Chef de Secrétariat Particulier

PARFAITEMENT BILINGUE ANGLAIS

A 35 ans environ, de niveau Sciences Po, vous justifiez d'une expérience professionnelle dans un poste similaire.

Très bonne présentation exigée.

Envoyez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. A5614229 à Premier Contact, 38 rue de Villiers, 92532 LEVALLOIS PERRET Cedex.

LTAYAMP

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

ASSISTANTE DIRECTION GENERALE

BILINGUE ANGLAIS A CAEN

La Direction d'une banque régionale recherche une assistante pour assurer :
- les travaux de secrétariat classique et l'organisation de son planning.
- la préparation et le suivi des dossiers, instances et comités de direction.

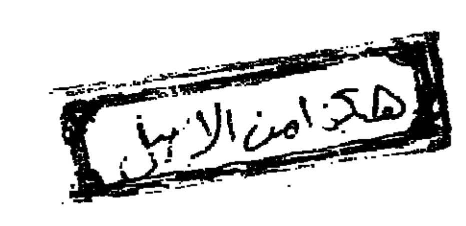
De formation supérieure (Bac + 2), vous êtes agée de 25 ans minimum et pratiquez couramment l'anglais.

Disponible, organisée et rigoureuse, vous êtes d'une grande souplesse relationnelle.
Pour ce poste exigeant, une première expérience réussie est nécessaire.

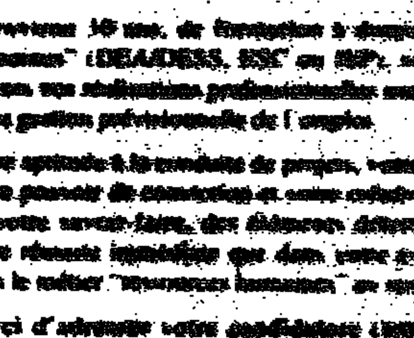
Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV et photo) sous la référence 1046 à notre conseil : ETHNOS - 113, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris. Membre de Syntec.

Information et candidature : 3617 NC2 réf. 1046

ETHNOS



ADMINISTR



nous recherchons des

• ECONOMI
• AGRO-ECONOMI
• AGRON
• SPECIALISTES DES AGRO-INDUST
• GESTIONN
• SPECIALISTES PRIVATISATION - DEVELOPPE
INSTITUTIONNEL - FORM

pour les postes suivants :

• DIRECTEURS DE PR
• EXPERTS SEN
• EXPERTS JUNIORS PARLANT R

CHOLET

Responsable de projet ressources humaines

Onoma

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



CHARGE DE GESTION DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES

LE GROUPE COGEMA

17 000 PERSONNES

22,6 MILLIARDS DE C.A. DONT 1/3 A L'ETRANGER

150 REACTEURS NUCLEAIRES ALIMENTES DANS LE MONDE

Vous renforcez l'équipe "ressources humaines" de notre site industriel de La Hague (3 000 personnes), situé dans le Cotentin.

Vous déterminez les évolutions prévisibles des métiers et des besoins en effectifs, vous élaborez des outils et des méthodes d'évaluation et de gestion des compétences et vous assurez la mise en place d'une gestion individualisée des itinéraires professionnels.

A environ 30 ans, de formation à dominante "ressources humaines" (DEA/DESS, ESC ou IEP), vous avez acquis à travers vos réalisations professionnelles une bonne perception de la gestion prévisionnelle de l'emploi.

Votre aptitude à la conduite de projets, votre sens du dialogue, votre pouvoir de conviction et votre créativité seront, au delà de votre savoir-faire, des éléments déterminants tant dans votre réussite immédiate que dans votre évolution ultérieure dans le métier "ressources humaines" au sein du groupe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et rémunération actuelle) sous référence SB/195 à COGEMA Service Gestion des Cadres - 2, rue Paul Dautier - BP 4 78141 Vélizy-Villacoublay cedex.

Filiale d'un puissant Groupe Financier recherche



Au sein de la direction financière, vous rejoignez l'équipe en charge des marchés monétaires et obligataires (volumes très importants).

Au delà de la gestion de plusieurs SICAV obligataires, vous participez à la mise en place d'outils d'aide à la décision et de modélisation.

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer un jeune scientifique, ingénieur ou mathématicien ayant une première expérience de la finance et plus particulièrement des marchés de taux.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous référence 271 à COMMUNIQUE 50/54 rue de Silly - 92513 Boulogne Billancourt Cédex qui transmettra.

Pour la mise en oeuvre de programmes de réorganisation de filières, de privatisation, de gestion et restructuration d'entreprises, d'appui aux exportations et aux PME, dans les domaines agricoles et agro-alimentaires,

nous recherchons des

- ECONOMISTES,
- AGRO-ECONOMISTES,
- AGRONOMES,
- SPECIALISTES DES AGRO-INDUSTRIES,
- GESTIONNAIRES,
- SPECIALISTES PRIVATISATION - DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL - FORMATION

pour les postes suivants :

- DIRECTEURS DE PROJET,
- EXPERTS SENIORS,
- EXPERTS JUNIORS PARLANT RUSSE.

Les experts, dotés d'une expérience internationale et d'une bonne maîtrise de l'anglais, effectueront des missions de courte durée ou des séjours de longue durée dans le cadre des programmes mis en oeuvre par la Communauté Européenne, la Banque Mondiale et la BERD.

MULTINATIONALE, LEADER DE SON SECTEUR - CA : 30 MILLIARDS DE FF. - EFFECTIF EN FRANCE : 6 500 PERSONNES ET CA : 4,2 MILLIARDS DE FF - CRÉE POUR SON SIEGE SOCIAL À L'OUEST DE PARIS, UN NOUVEAU POSTE :

CHEF COMPTABLE H/F
300/350 KF

Votre mission : rattaché à la fonction "Controller" reportant elle-même au Directeur des Services comptables, *vous animerez une équipe de 3 personnes dans le but de : • veiller au respect des règles comptables, fiscales et* de contrôle interne • assurer la comptabilité française et contrôler sa cohérence avec la comptabilité US • apporter un soutien technique aux autres départements financiers.

Votre profil : formé au niveau DESCF, vous avez eu l'expérience de la comptabilité française depuis environ 5 ans et si possible dans une PME. Vous parlez ANGLAIS couramment. Nous recherchons votre compétence mais aussi votre autorité naturelle et vos qualités relationnelles pour développer la motivation dans votre équipe et susciter l'adhésion.

Notre Société est attentive au développement de ses cadres et vous bénéficierez des avantages nombreux de *notre politique de Ressources Humaines.*

Merci d'adresser votre candidature (CV + photo, desiderata) sous réf. LM 2007, à notre Conseil Olivier de LANGENHAGEN - GROUPE PANISSOD - 109 rue de Turenne, 75003 Paris qui vous garantit réponse rapide et stricte confidentialité.



---

centor recherche

Consultant(e) Formation
Responsable des Programmes Seminaires

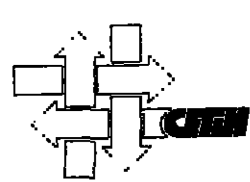
Vous aurez 4 missions : Assurer le développement des programmes de formation de Cadres des Relations Humaines et de Dirigeants d'Entreprise ; Gérer l'organisation de *ces programmes ; Veiller à l'ajustement des thèmes et à la qualité pédagogique ; Réaliser* des interventions de formation.

De formation supérieure (BAC + 4) à 35 ans minimum, quelques années d'expérience dans le domaine des ressources humaines et de la formation en entreprise ou en cabinet conseil, vous avez le charisme commercial, la pratique de la négociation et la compétence pédagogique.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 62/039 à la Direction Générale du CENTOR - 26 rue Henri Monnier - 75009 PARIS.

PARIS - LYON - MULHOUSE - STRASBOURG

CHOLET



Le CETIH (Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement) a pour vocation de développer des innovations technologiques et d'intervenir en qualité de conseil auprès des organisations et industriels du secteur textile. Notre direction régionale de Cholet (35 personnes) intervient de façon opérationnelle sur le Grand Ouest et constitue également le siège du centre national de recherche et développement. Nous recrutons aujourd'hui un :

Responsable de projet ressources humaines

Très autonome dans son domaine de compétences mais agissant en totale synergie avec les autres responsables d'activités (industrialisation, qualité, gestion de production, ...), il managera et conduira chez nos clients des missions de formation, d'audits et d'organisation des ressources humaines. Il sera également le responsable des travaux d'intérêt général en la matière et, à ce titre, aura toute latitude pour concevoir et diffuser de nouveaux produits de conseil ou de formation, seul ou dans le cadre d'une équipe de projets.

Pour réussir à ce poste aux composantes à la fois conceptuelles et très opérationnelles, nous recherchons un candidat possédant impérativement une formation supérieure bac + 5/6 (sciences humaines, grande école de gestion, ...). Agé de 32 ans, au moins, il a acquis une expérience probante de cinq ans minimum en qualité de consultant RH dans une structure de conseil et de formation. La connaissance du secteur textile constitue un atout.

Notre organisation à taille humaine permettra à un collaborateur compétent, créatif et réactif de s'investir durablement au sein d'une équipe motivée par la réalisation de missions diversifiées et de haut niveau.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle) sous la réf. 319/27328 à notre conseil Jean-Marc Olivier, Onoma, 15 rue Charles-Monselet, 44000 Nantes.

AIX-EN-PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Onoma
GROUPE COURTAUD

DIRECTEUR FINANCIER

Notre groupe, créé récemment avec des partenaires institutionnels, est spécialisé dans l'immobilier, en particulier dans sa dimension de finances et d'investissements : montage d'opérations importantes, promotion, gestion de patrimoine immobilier. Au siège social à Paris et rattaché au Président, vous avez pour mission d'assurer le suivi de la comptabilité des sociétés et de mener à bien les travaux de consolidation, de prendre en charge le contrôle de gestion et la gestion budgétaire, d'établir les plans de financement, de gérer la trésorerie. Vous animez une équipe de 2 personnes et vous entretenez des relations permanentes aussi bien avec les responsables des sociétés du groupe qu'avec les commissaires aux comptes et les contrôleurs de gestion des actionnaires.

Vous avez 30 ans minimum et vous êtes titulaire d'un diplôme d'une grande Ecole de Gestion ou équivalent. Au cours d'au moins quatre ans d'expérience, de préférence dans le secteur tertiaire, vous avez acquis la maîtrise de la consolidation des comptes et la pratique du contrôle de gestion et de la gestion budgétaire. Il serait souhaitable que vous parliez anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M933 à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature de façon confidentielle.

HRC HELENE REFREGIER CONSEIL
8, rue Saint-Philippe-du-Roule, 75008 Paris.

Grand Cabinet International d'audit et de conseil, notre fort développement dans le secteur bancaire nous amène à créer un poste d'

Auditeur

pour participer à la conduite de missions de contrôle, d'évaluation ou de résolution de problèmes chez nos grands clients.

Actuellement superviseur ou futur manager, vous avez trois à cinq ans d'expérience ; votre professionnalisme et votre potentiel sont des gages sérieux de promotion à court terme.

La pratique de l'anglais est appréciée.

Le poste est basé à Paris où auront lieu les entretiens.

Merci d'adresser votre candidature (réf/672 LM) ou téléphoner à notre Conseil, Jean-Louis TERRIER
ARTEMIS CONSEILS
21 rue François Garcin
69003 LYON
Tél. 78 95 48 31.

ARTEMIS
LYON - PARIS

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Orchestre National de Lyon / Auditorium

Etablissement en régie municipale, assurant la gestion d'un orchestre symphonique, d'une salle de concerts et l'exploitation des spectacles des théâtres romains de Fourvière ; Budget : 75 MF ; effectif : 150 permanents.

LA VILLE DE LYON *recrute par voie contractuelle*

Intendant - Responsable de la programmation

(Réf. 50)

En concertation étroite avec le directeur musical, vous développerez une stratégie ambitieuse pour l'Orchestre National de Lyon en concevant et mettant en œuvre la programmation et les projets appropriés.
Ce poste s'adresse à un professionnel disposant d'une expérience similaire acquise dans un contexte international.
Une culture musicale de haut niveau, symphonique et si possible lyrique, ainsi que des talents de manager sont indispensables.
Anglais courant. Allemand souhaité.

Directeur d'exploitation de la salle

(Réf. 40)

Sous l'autorité du directeur général, vous coordonnerez les fonctions bâtiment, scènes, accueil et sécurité de l'auditorium, des théâtres romains ainsi que de tous sites extérieurs. Vous exercerez les responsabilités y attachées : gestion du budget, encadrement des prestataires et personnels (environ 15 permanents et 60 vacataires), communication interne, recherche de fonds, etc.... Vous êtes un professionnel du spectacle, rompu aux techniques de management des équipements culturels et de loisirs. Votre sensibilité musicale constituera un atout supplémentaire. Anglais indispensable.

Régisseur de l'Orchestre

(Réf. 45)

En collaboration avec le régisseur général, vous serez chargé d'organiser et de contrôler l'activité de l'Orchestre, musiciens permanents et supplémentaires : application du statut, gestion des contrats, législation sociale, etc...
Vous aimez la rigueur et la discipline, vous disposez d'une autorité naturelle et d'un sens inné des relations humaines. Une expérience de l'organisation et du milieu musical, particulièrement orchestral, constituent des atouts décisifs.
Pratique de l'anglais et de la micro-informatique souhaitée.

Secrétaire de la régie musicale

(Réf. 19)

Vous serez chargée avec le maximum d'autonomie du secrétariat d'un service et du suivi de ses dossiers.

Vous êtes titulaire d'un BTS de secrétariat ; disposez d'une pratique de l'environnement Macintosh (traitement de texte, tableur, gestion de fichiers, mise en page).

Des connaissances musicales et une aisance en anglais, écrit et parlé, constituent des atouts importants.

Adresser les candidatures (lettre avec prétentions, CV, photo) en précisant la référence du poste à Patrice Armengau, Directeur Général, Auditorium / Orchestre National de Lyon, 82 rue de Bonnel - 69431 LYON cedex 03.

ORG. CONTESSE



14 000 habitants située à 50 km du Mans et d'Angers. Pôle économique en fort développement possédant des antennes d'enseignement supérieur.

Chargé de Mission Économique Adjoint

De formation supérieure en Economie, Commerce, Gestion, la gestion et la fiscalité d'entreprise vous intéressent.
Rattaché directement au directeur du service, vous aurez pour mission :
• l'animation du tissu local à travers le Club de développement,
• la prospection et la promotion économique,
• l'accueil et l'accompagnement des créateurs et investisseurs potentiels dans la réalisation de leurs projets,
• la réalisation d'études socio-économiques et le montage d'opérations d'intérêt général,
Doté d'un fort esprit de synthèse et d'analyse, vous possédez d'importantes qualités relationnelles et une bonne culture économique générale.

Vous pratiquez l'anglais et l'informatique.

Première expérience de 2-3 ans en développement local, prospection et conseil auprès des entreprises très appéciée.

Poste à pourvoir en septembre 93 et évolutif à 2 ans.

Adresser lettre, CV, photo et prétentions avant le 31 Juillet à : la Directrice des Ressources Humaines - Hôtel de Ville - BP 129 72305 Sablé-sur-Sarthe cédex

safari



LA VILLE DE NANTES
(250 000 habitants)
recrute par voie statutaire

UN DIRECTEUR
POUR SON CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION

- Il aura en charge un Etablissement de 2300 élèves.
- Il devra présenter de solides capacités d'administration et un intérêt marqué pour l'innovation pédagogique.
- Outre la mise en place du schéma directeur, il sera à même de proposer à la Municipalité l'intégration du Conservatoire National de Région dans une politique musicale pour l'ensemble de la Ville.

Conditions à remplir :
Etre titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur de C.N.R. et appartenir au cadre d'emplois des Directeurs d'Etablissements Territoriaux d'Enseignement Artistique de 1ère catégorie.
- Poste à pourvoir pour la rentrée 1993.

Adresser candidature, CV, photo et dernier arrêté de situation administrative à Monsieur le Maire de Nantes - Direction Générale des Ressources Humaines - Hôtel de Ville 44036 NANTES Cedex **avant le 15 août 1993.**

Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec Mme LERAY - M. LEENHARDT - Tél. 40 41 94 72 - 40 41 66 25.



La Ville de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), 100 000 habitants, *recrute*

UN COLLABORATEUR
de cabinet du Député-Maire

De niveau BAC + 4 minimum. Compétences particulières dans le domaine de la construction européenne, l'environnement et les finances publiques souhaitées. Qualités rédactionnelles et grande disponibilité nécessaires.

Adresser candidature et C.V. à :

M. le Député-Maire
HÔTEL DE VILLE
93100 MONTREUIL CEDEX



Le Conseil Général
SEINE & MARNE



DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT (Réf DGA)

chargé de l'Action Sociale et la Santé Publique

Placé sous l'autorité du Directeur Général des Services Départementaux, vous aurez la responsabilité d'une direction de 700 agents et d'un budget d'un Milliard de Francs.
Vous êtes membre de l'Inspection générale des affaires sociales, administrateur civil, administrateur territorial ou d'un niveau équivalent.
Vous souhaitez participer à la mise en œuvre d'une politique sociale ambitieuse et dynamique dans un département en pleine expansion, vous avez le goût des responsabilités, le sens du travail en équipe et des relations humaines.

CONTROLEUR DE GESTION (Réf CG)

Directement rattaché au Directeur Général, vous serez chargé de la mise en place et du fonctionnement d'un système de contrôle des dépenses et des coûts des services départementaux.
Votre personnalité présente une grande rigueur intellectuelle, un sens relationnel aigu, basé sur des capacités d'écoute, de conseil et de pédagogie, ainsi qu'une aptitude à la négociation. Il vous appartiendra de :
• concevoir un système d'informations de gestion adapté aux activités des services et compatible avec les contraintes de la comptabilité publique,
• piloter sa mise en place;
• Animer et faire progresser ce système dans une optique managériale.

Ce qui suppose que l'élaboration et la mise en place progressive des outils de contrôle de gestion et des tableaux de bord, se fasse en étroite liaison avec les services utilisateurs.

A ce titre, vous aurez à : - définir des règles de gestion - participer à l'élaboration des prévisions budgétaires - mettre en place des indicateurs d'activités et les interpréter - réaliser des études économiques et des analyses de valeur.

De formation supérieure (Ecole de Commerce, Science Po avec Option Service Public ou maîtrise de gestion), vous devrez justifier d'une expérience réussie de plusieurs années dans la fonction; une connaissance de la culture territoriale sera un plus apprécié.

Candidature + C.V. à adresser, sous référence choisie, à Monsieur le Président du Conseil Général, à l'attention de M. le Directeur Général des Services Départementaux - Hôtel du Département - 77010 Melun Cédex

safari

Membre de A.I.C.O.D. - ROME - MILAN

Nous sommes une Ville de plus de 10 000 Hab. en évolution constante depuis plusieurs années, située à 150 km à l'Est de Paris. Nous recherchons, pour remplacer le titulaire du poste appelé à d'autres fonctions, le

DIRECTEUR GENERAL DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE H/F

Votre parfaite connaissance des procédures juridiques, financières et administratives, ainsi que vos capacités d'initiatives, vous permettront de manager efficacement la gestion municipale à la fois rigoureuse et dynamique.

A l'écoute de la cité et de son environnement, vous montrerez votre pragmatisme et votre sens du dialogue pour être une force d'analyse, de proposition et d'action.

Une rémunération conforme à la grille indiciaire et des avantages sont attachés à ce poste.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo, motivations sous réf. 710 à notre Conseil qui garantit réponse et discrétion.

J.D SELECTION - BP 51 - 10302 SAINTE SAVINE Cedex.

JD SÉLECTION

ORG. CONTESSE

Le Monde IMMOBILIER

appartements ventes	appartements achats	pavillons	bureaux
1er arrdt EXCEPTIONNEL Vue Seine, Palais du Louvre, Tour Eiffel, bel ancien pierre de t., ét. élevé avec balc., dble récept., 3 chbres, bains 8 800 000 F J. A. TIFFEN 44-21-11-11	VOUS DÉSIREZ VENDRE un appt avec ou sans confit, adressez-vous à un professionnel FNAIM Immo. Mercadet 42-51-51-51 FAX 42-55-55-55	41700 Couddes PART. VEND PAVILLON sur 900 m², clos, arboré avec puits, construction en dur, toit 4 pentes ardoises d'Angers, 2 cuisines, s. de séjour 45 m², 2 WC, s. de bs, bureau 20 m² à l'étage, 3 chbres (30 m² et 16 m²), abris de jardin et dépendances, garage 2 voitures PRIX 700 000 F. Tél. : 54-32-78-01	*Locations* VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS et tous services 43-55-17-50
19e arrdt Mº PYRÉNÉES, 3 P, 65 m² récent, refait neuf, 1 100 000 F Immo. Mercadet 42-51-51-51	**propriétés** CANNES, CROIX-DES-GARDES Bastide 280 m² sur terr. 4 400 m², Sud, vue mer, pisc. 5 800 000 F. Part. appel direct : 07-01-81-24.	**fermettes** FERMETTE - Sud Poitiers (TGV/autoroute), 6 pces + dépend., tt cft, gd terrain. Prix 300 000 F. Tél. : (16) 78-30-18-66	*Ventes* Z.I. DRAVEIL (91) BAT activités vd parts de SCI BONNE RENTABILITÉ Ecr : EURL SERENITE 277, rue Lecourbe 75015 PARIS 45-21-07-50 Ag. s'abst.

LE MONDE

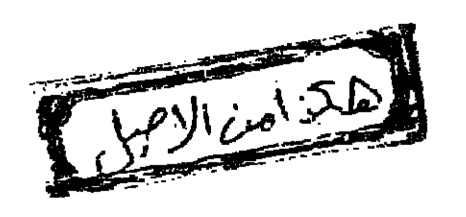
CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION DES VENTES

DIRECTEUR COMMERCIAL

BERNARD JULHIET

COMMERCIAL RADIOLOGIE NORD

trophy radiologie



LE MONDE DES COMMERCIAUX

CHARGE DE L'ADMINISTRATION DES VENTES

Filiale d'un important groupe de télécommunications, notre développement constant nous amène aujourd'hui à rechercher notre **Chargé de l'Administration des Ventes.**

De formation BAC + 3 minimum, vous possédez impérativement une expérience réussie d'au moins 3 ans dans un poste similaire de préférence dans le secteur des services informatique et/ou Telecom.

En liaison avec le Directeur des Ventes, votre mission s'articule autour de deux axes, l'organisation et la gestion/suivi.

L'organisation : Vous êtes chargé de mettre en place les procédures et les documents propres aux relations commerciales avec les partenaires et les clients : bons de commandes, factures, relances, suivi produits pour le SAV. Ce qui implique des contacts permanents tant en interne (technique, exploitation, marketing) qu'en externe (fournisseurs, clients, autres filiales du Groupe).

La gestion/suivi : Chargé de l'enregistrement des comptes clients et des commandes, vous assurez la facturation, le suivi des contrats et du recouvrement.

Vous éditez les rapports d'activité et gérez le tableau de bord.

Rigoureux et organisé, homme d'analyse et de communication vous êtes apte à manager à terme une petite équipe. Vous maîtrisez l'outil informatique et la langue anglaise.

Poste basé à PARIS.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf/ EL 22 à **EUROMESSAGES - BP 80 - 92105** BOULOGNE cedex ou par minitel 3616 EUROMES **EUROMES code EL 22**

EUROMESSAGES

QSC CONTESSE

DIRECTEUR COMMERCIAL

GRANDE VILLE BORD DE MER 400 KF

Notre Groupe dispose d'un ensemble de moyens industriels importants et diversifiés et nos produits alimentaires occupent des positions stratégiques dans la grande distribution.

Appelé à remplacer notre Directeur Commercial, membre du Comité de Direction, qui part en retraite prochainement, vous allez concevoir et mettre en place la stratégie commerciale et décliner celle-ci au niveau national.

Il s'agit d'abord de maintenir et de développer harmonieusement les acquis commerciaux du Groupe, par le contact et le travail des grands décideurs des centrales que nous livrons.

Il faudra parallèlement s'adapter à la vie de l'entreprise, et maîtriser l'ensemble de l'activité commerciale, prévisions, réglementations, gestion des services commerciaux, pour obtenir la réalisation d'objectifs en volume et en marge, dans un climat de vive concurrence.

Une formation commerciale supérieure ainsi qu'une solide expérience doivent vous permettre de vous affirmer comme Directeur Commercial du Groupe, appelé à concevoir en liaison avec la Direction Générale la stratégie commerciale future.

Robert CHEVILLOTTE traite confidentiellement votre candidature et vous remercie de lui écrire *sous réf.* 2917 LM à BERNARD JULHIET ARGOS
1001, Avenue de la République
B.P. 1049 - 59701 MARCQ-EN-BAROEUIL
Cedex

Membre du Syntec

BERNARD JULHIET
CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Organisation et Publicité

COMMERCIAL RADIOLOGIE NORD

Trophy Radiologie, c'est l'enthousiasme partagé par 270 personnes du premier constructeur français d'équipements de radiologie conventionnelle.

Responsable commercial exclusif du secteur nord, vous développez l'activité de notre division médicale auprès des hôpitaux, cliniques, cabinets de radiologie...
Fortement motivé par la vente de biens d'équipements, vous justifiez idéalement d'une expérience commerciale réussie dans notre domaine d'activité.

Rémunération motivante : fixe + primes + frais.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. LM à Trophy Radiologie, DRH, 106 rue de la Jarry, BP 20, 94301 Vincennes Cedex.

trophy radiologie

France Telecom Mobiles Radiomessagerie, exploite les services de radiomessagerie de France Telecom.

Chef des ventes Euteltracs

Vous assurez la promotion du nouveau service de messagerie et de localisation par satellite Euteltracs auprès du monde des transports, animez une équipe commerciale et technico-commerciale et constituez un réseau de prescripteurs et d'installateurs du service.

Agé de 35 ans, diplômé d'une école de commerce ou d'ingénieurs, animateur et négociateur, vous êtes un professionnel confirmé de la vente aux entreprises de service de technologie avancée et avez une excellente connaissance du monde des transports. Réf. A3 07 05

Chef de produit

Votre mission : le lancement d'un nouveau service de radiomessagerie, l'analyse du marché, le positionnement du service, l'élaboration du cahier des charges, la définition et la mise en œuvre du plan marketing opérationnel en particulier, les outils d'aide à la vente.

A 30-35 ans, homme de marketing, vous êtes diplômé d'une école de commerce ou d'ingénieurs, avez une bonne connaisance du secteur des télécommunications et des services publics et/ou privés de messagerie écrite type X 400 développés en partenariat. Anglais indispensable. Réf. A3 07 06

Pour ces postes basés à Paris, merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, CV et photo en précisant la référence du poste choisi à notre conseil, Madame Claude Favereau, Favereau Consultants, 52 rue de la Fédération, 75015 Paris.



France Telecom Mobiles Radiomessagerie

MEDIA SYSTEM

EUROCARD MASTERCARD



Société financière, spécialisee dans la gestion des moyens de paiement, recherche un

CADRE COMMERCIAL

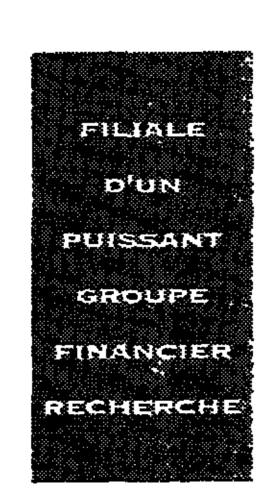
Au sein de la Direction du Développement, vous serez chargé de promouvoir notre politique commerciale, de mettre en place les outils de vente et d'animation auprès de banques.

Agé de 25-30 ans, vous avez une formation type HEC, ESSEC, ESC, vous avez un excellent sens relationnel, parlez l'anglais. Une expérience de 2 à 3 ans dans une fonction similaire est souhaitée.

Poste basé à Paris avec déplacements fréquents en France.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à : EUROPAY FRANCE - Direction du Personnel - 16, rue Lecourbe 75740 PARIS Cedex 15.

★ RSCG CARRIERES



Animateur Commercial

Au sein de la direction du développement, vous rejoignez l'équipe en charge de l'animation commerciale et de la formation pour la promotion de nos produits financiers (SICAV/FCP).
• Sur le terrain, vous poursuivez notre action de formation auprès des commerciaux de nos réseaux de placement.
• Interlocuteur privilégié de nos réseaux, vous participez à *améliorer l'adaptation de la gamme* des produits et des supports d'information aux besoins de la clientèle.
• Vous suivez la réalisation de la politique d'animation commerciale au travers de la conception et de la mise en œuvre de ses outils.

Pour ce poste qui nécessite de fréquents déplacements en Province, nous souhaitons rencontrer un diplômé d'une école de commerce ou un troisième cycle banque/finance.

Vous justifiez d'une expérience réussie de cinq années min. en tant qu'animateur commercial sur le secteur financier ou bancaire. La connaissance d'organismes financiers de placements collectifs (OPCVM) serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, Curriculum-Vitae, photo et prétentions) sous réf. 272 à COMMUNIQUE - 50/54 rue de Silly 92513 Boulogne-Billancourt Cédex qui transmettra.

MEDIAPA

Au service de votre réussite

DUN & BRADSTREET INTERNATIONAL est le leader mondial de l'information commerciale, financière et de services de gestion pour les entreprises, avec un C.A. global de 5 Mds de Dollars. Créé en 1872 en France, nous comptons actuellement 300 personnes. Pour nos clients, nos services sont d'une aide précieuse à la prise de décision : prospection de nouveaux marchés, prévention du risque commercial, gestion et recouvrement de créances. Afin d'accompagner notre développement nous recherchons, pour des postes basés à Paris, des

CONSULTANTS COMPTES STRATEGIQUES
CONSULTANTS RISQUE MANAGEMENT

De formation supérieure type école de commerce, vous désirez mettre à profit une expérience commerciale de 2 à 3 ans au sein d'une société de services financiers ou informatiques. Votre maîtrise de l'analyse des besoins en entreprise vous permetra de développer et de proposer des solutions adaptées.

Votre capacité à anticiper la demande, votre persévérance et votre sens de la communication sont les qualités indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez rapidement nos collaboratrices au 42.71.77.16 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au vendredi ou envoyez votre dossier de candidature à RSCG Profil, sous réf. DB197 10, rue du Plâtre 75004 Paris.

(16-1) 42 71 77 16
★ RSCG PROFIL

★ RSCG CARRIERES

ÉCONOMIE

BILLET

GATT : « conflit de loyautés »

L'échéance est connue : si, comme c'est probable, la présidence belge et la Commission européenne donnent suite à la demande présentée lundi 19 juillet par la France, les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture des Douze se réuniront ensemble à la mi-septembre, afin, selon Alain Juppé, de *« clarifier la position de la Communauté »* sur la manière de mener à terme l'Uruguay Round. La partie sera extrêmement serrée pour le gouvernement français, avec comme enjeu le risque d'une crise européenne ou celui de nouvelles jacqueries organisées, à coup de slogans démagogiques par la Coordination rurale, et, peu ou prou, relayées par les « eurosceptiques » qui, avec la récession, sont peut-être plus nombreux que lors du référendum sur Maastricht.

Le débat à Douze débordera l'agriculture – la France souhaite qu'on y traite de la libéralisation des services, des échanges d'acier, actuellement affectés par les sanctions américaines, et du renforcement des instruments de défense commerciale de la CEE – mais le risque le plus sérieux de divergence porte sur l'opportunité de rouvrir le pré-accord de Blair House, conclu en novembre 1992 entre la Commission européenne et les Etats-Unis, et que la France, depuis lors, dénonce comme inacceptable.

D'ici à la fin août, les Français vont expliquer à leurs partenaires les aménagements qu'ils demandent à propos d'un *deal* qu'ils jugent inéquitable, parce qu'il impose à la CEE de moins produire, de moins exporter et de plus importer, sans exiger autant des Américains et, surtout, parce qu'ils sont convaincus que les contraintes seront plus fortes que celles résultant de la réforme de la politique agricole commune.

La cause n'est pas perdue d'avance car les Américains, en matière d'engagements à l'importation, réclament plus que ce que la Communauté a promis l'automne dernier : il y a là de quoi lasser les plus compréhensifs. D'autant que sur les volets non agricoles de la négociation, en dépit de la percée du sommet de Tokyo, l'administration Clinton demeure très réticente. Comme si elle cherchait plus à faire porter le chapeau d'un échec à la Communauté qu'à rendre possible une conclusion raisonnable. Mais les Français placent leurs partenaires, et en particulier l'Allemagne, devant un choix difficile : l'affrontement communautaire ou bien la tension commerciale transatlantique. Il y a là un « conflit de loyautés », que les Allemands, depuis que la Communauté existe, rechignent à trancher. Les y contraindre, alors que la récession fragilise la Communauté, est périlleux. Mais, faute de pouvoir s'épargner cette grande explication, il est préférable de crever l'abcès maintenant, et d'éviter ainsi de se retrouver à la fin de l'année dans la situation impossible d'avoir à rejeter, à Genève, un accord que l'ensemble de la communauté commerciale internationale serait prêt à avaliser.

PHILIPPE LEMAITRE

Gérard Longuet met le changement de statut à l'ordre du jour

France Télécom va pouvoir ouvrir son capital

A l'issue d'une rencontre avec les syndicats, lundi 19 juillet, pour leur présenter les grandes lignes du rapport Dandelot sur l'évolution du secteur, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, s'est prononcé en faveur d'une transformation de France Télécom en « société anonyme contrôlée majoritairement par l'Etat ».

Le changement de statut de France Télécom est désormais sur les rails. Jadis partie intégrante de l'administration des PTT, l'opérateur public et ses 150 000 salariés avaient vécu leur première grande réforme en janvier 1991, en devenant un établissement public autonome, distinct de La Poste et doté de comptes qui lui sont propres. Deux ans et demi plus tard, Gérard Longuet ouvre un nouveau grand chantier, puisqu'il s'agit, selon le souhait exprimé lundi 19 juillet dans un communiqué, de 'transformer France Télécom en une société anonyme, donc dotée d'un capital et d'actions, dont l'Etat conserverait le contrôle majoritaire.

Une transformation d'ampleur et une opération qui doit être menée avec précaution. Ministre des postes et télécommunications, M. Longuet avait dû renoncer à sa grande réforme – celle-là même qui fut engagée sous le gouvernement de Michel Rocard par Paul Quilès – face à l'opposition syndicale. Cette fois, le ministre a décidé de redoubler de pédagogie et de doigté. Bien avant la diffusion d'un texte officiel, M. Longuet a réservé la primeur de son message aux quatre principales organisations syndicales (CFDT, FO, CGT, CFTC) reçues lundi dans la matinée.

Les conclusions du rapport Dandelot

Le terrain avait été en partie préparé par Marcel Roulet, président de France Télécom, qui, dans nos colonnes (*le Monde* du 6 juillet), plaidait pour une telle évolution. Les justifications stratégiques seront fournies par le rapport sur l'évolution du secteur dont a été chargé, en mai, un universitaire, ancien directeur de cabinet de M. Longuet lors de la première cohabitation, Marc Dandelot, et qui doit être rendu public mercredi 21 juillet.

Le principe est désormais très officiellement posé. Le calendrier et les modalités précises du nouveau statut restent à définir. A la demande du ministre, le président de France Télécom devrait engager, dès la rentrée, *« une large concertation permettant au personnel de France Télécom d'ouvrir un débat social, stratégique et public sur le projet de réforme »*.

Le but de ces multiples exercices d'explication est, bien entendu, d'éviter que le changement de statut ne soit en fait perçu comme une privatisation. France Télécom ne figure d'ailleurs pas dans la liste des sociétés privatisables votée par le Parlement. Et sur ce point, le message de M. Longuet est clair. *« France Télécom restera une entreprise publique et l'ensemble des garanties actuelles du statut du personnel seront maintenues, de même que les institutions sociales des postes et télécommunications »*, indique le communiqué du ministère, citant les propos tenus devant les organisations syndicales.

En somme, comme cela avait été le cas lors de la précédente réforme, le volet économique et le volet social du changement de statut sont soigneusement découplés. Une entreprise de droit privé, contrôlée à 51 % par l'Etat, avec des personnels assimilés à la fonction publique. La préparation d'un projet de loi va donner bien du fil à retordre aux juristes. Sans oublier d'autres problèmes, encore peu apparents, et notamment celui du système de financement des retraites des agents.

C. M.

Priorité à l'alliance allemande ?

par Caroline Monnot

QUELS alliés pour France Télécom ? Telle va être la question principale du changement de statut. Car si l'opérateur public doit se transformer en société anonyme, c'est d'abord pour pouvoir être doté d'un capital et nouer *des partenariats solides*. Ces partenariats sont devenus un impératif pour tous les opérateurs de télécommunications, et pour les Européens en particulier. Leurs principaux clients – les grandes entreprises – réclament des services de communication de plus en plus globaux (il ne s'agit plus seulement d'assurer les liaisons téléphoniques, mais aussi d'organiser l'échange de données informatiques et d'images d'un point à l'autre du globe), de plus en plus sophistiqués, tout en exigeant, *pour des raisons de commodité*, un seul interlocuteur, c'est-à-dire un guichet unique.

Pour les Européens, cette exigence de service se double d'un bouleversement réglementaire. A compter du 1er janvier 1998, les *monopoles qui confieient dans* pratiquement chaque pays (à l'exception de la Grande-Bretagne) l'exploitation du téléphone à un opérateur unique, appartenant généralement à l'Etat, vont disparaître. En clair, le secteur des télécommunications – jusqu'à présent partiellement déréglementé – va s'ouvrir largement à la concurrence. En prévision de ce bouleversement, les grandes manœuvres ont commencé. L'américain ATT poursuit sa quête de point d'entrée sur le Vieux Continent. Son *rival*, MCI, s'est récemment associé à BT, l'ex-British Telecom, au nez et à la barbe de France Télécom, également candidat à cette alliance. Depuis, l'opérateur français n'a eu de cesse d'expliquer cet échec cuisant par un statut inadapté. Comment lutter avec des opérateurs privés, qui, à l'instar des américains ou du britannique, peuvent prendre des participations chez tel ou tel partenaire, ouvrir leur capital à d'autres ?

France Télécom a déjà jeté les bases d'une alliance stratégique future en créant deux filiales (Eucom puis Eunetcom, la première dans les transmissions de données, la seconde dans les réseaux d'entreprises) avec son homologue allemand Deutsche Bundespost Telekom (DBT). Vieux serpent de mer, le changement de statut de DBT semble désormais acquis. Le principe d'une ouverture du capital a été retenu pour 1996. Pour le français, une évolution parallèle de son propre statut doit lui permettre, à moyen terme, d'échanger des participations avec DBT et de former ainsi, au cœur de l'Europe, un pôle télécommunications fort, capable de négocier pied à pied avec les américains.

Horizontale, cette alliance avec un autre opérateur était contestée par certains. Plutôt que de s'appuyer sur un alter ego, pourquoi ne pas jouer la carte de l'intégra*tion verticale et s'adosser à un* industriel, fabricant de matériel, à l'image du géant ATT ? Alcatel n'a jamais caché son souhait de former un ensemble avec France Télécom. En évoquant des partenariats étrangers, M. Longuet sem*ble avoir opté pour l'alliance alle*mande. Et débouté ainsi M. Suard, le président d'Alcatel.

Selon l'APEC

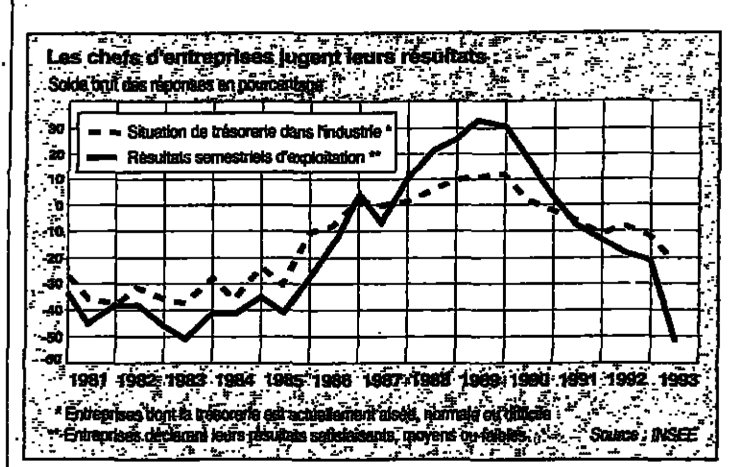
Les offres d'emploi de cadres ont chuté de 35 % en un an

Avec 2 500 postes offerts par voie de presse en juin, le marché de l'offre d'emploi des cadres est, en données corrigées des variations saisonnières, comparable à celui des mois précédents, selon l'indicateur mensuel de l'APEC rendu public le 15 juillet. En un an, le niveau de l'offre s'est dégradé de 35 % tant par rapport au seul mois de juin que sur le premier semestre. Si la morosité a été générale, certains secteurs tels que les études-recherches-projets (– 49 %), l'informatique (– 43 %) et les services connexes de la production (– 41 %) ont accusé une dégradation plus sensible. A l'inverse, les fonctions médico-socio-culturelles, et en particulier celles de gestionnaires et de spécialistes du tertiaire social, ont bénéficié d'une certaine *reprise au premier* semestre.

□ **COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE : MM. Clarke et Waigel plaident pour un marché du travail plus flexible.** – Le chancelier de l'Échiquier (ministre des finances *britannique*), *Kenneth Clarke*, et son homologue allemand, Théo Waigel, se sont prononcés, lundi 19 juillet à Munich, en faveur d'une flexibilité accrue sur le marché du travail et d'une certaine déréglementation afin de *« lutter contre le chômage »*. *« Les philosophies de nos gouvernements sont très proches en matière de politique économique et financière »* a déclaré M. Waigel. Par ailleurs, M. Clarke a affirmé que la Grande-Bretagne ne suivrait pas automatiquement les baisses de taux d'intérêt allemands et continuait de soutenir Londres contre Francfort pour l'emplacement de l'Institut monétaire européen.

Au premier semestre de 1993

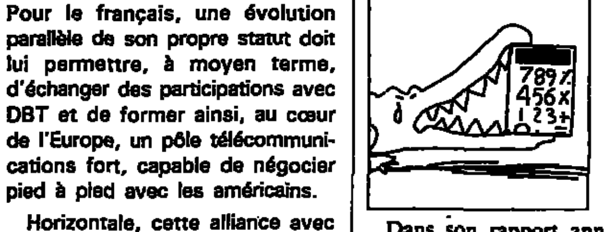
Les résultats d'exploitation se sont « fortement » dégradés dans l'industrie



« L'opinion des industriels sur leurs résultats d'exploitation, qui semblait se stabiliser, se dégrade fortement », note l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dans sa dernière enquête sur la trésorerie des entreprises réalisée, comme chaque année, auprès de 3 500 patrons en décembre et en juin. L'Institut précise, en termes très sombres, qu'à la différence du semestre précédent qui avait vu la *« morosité »* frapper d'abord les PMI les premiers mois de 1993 ont *« été particulièrement difficiles pour les grandes entreprises »* qui ont souffert du recul de leur chiffre d'affaires (en volume et en prix).

Cette dégradation se reflète dans les trésoreries. Le recul des investissements n'a pas permis, en effet, de compenser l'alourdissement des stocks ainsi que l'allongement des crédits consentis par les industriels à leurs clients. L'industrie automobile a été particulièrement touchée, note l'INSEE, bien que les charges salariales aient été perçues *« comme pesant moins lourdement »* dans ce secteur, comme dans ceux des biens d'équipement et des biens intermédiaires. Les industries agroalimentaires et de biens de consommation ont vu, en revanche, leurs frais financiers s'alléger.

Le second semestre ne s'annonce pas meilleur, les prévisions étant *« en continuité avec la situation actuelle »*. Le pessimisme s'accroît, affirme l'Institut, en soulignant que *« les industriels anticipent une forte dégradation de leur trésorerie, plus prononcée que celle de leurs résultats d'exploitation »*. Le ralentissement de l'activité et l'évolution défavorable des prix de vente devraient continuer à conjuguer leurs effets.



Le rapport annuel de la Cour des comptes

Le musée Trémois épinglé

Dans son rapport annuel 1993, publié le 30 juin, la Cour des comptes épingle le projet de musée franco-japonais Pierre-Yves Trémois à Nice. L'ancien maire et président du conseil général Jacques Médecin avait eu l'idée, en 1982, de bâtir, dans le quartier Arénas, un musée qui abriterait la collection d'art nippon du peintre Pierre-Yves Trémois – dix-sept œuvres qui vont du neuvième au dix-septième siècle – estimée autour de 18 millions de francs. A celles-ci devaient s'ajouter des gravures, sculptures et lithographies exécutées par l'artiste français (*le Monde* du 2 février).

La construction de ce musée, confiée à l'architecte japonais Kenzo Tange, est quasiment terminée et a coûté environ 70 millions de francs. La Cour des comptes a pointé une série d'incohérences : Jacques Médecin *« a engagé le département dans ce projet avant même d'en avoir référé à son assemblée ; la donation des époux Trémois (...) n'est toujours pas définitivement acquise ; les apports espérés du mécénat, qui devaient couvrir la moitié de la dépense, n'ont jamais été obtenus ; la surface de planchers à construire a triplé, bien que l'importance des collections à présenter n'ait pas varié ; le coût des travaux, dont au départ la moitié seulement devait être prise en charge par des collectivités publiques, a quintuplé, à la charge principalement du département et partiellement de la ville de Nice »*.

Et la Cour des comptes de conclure : *« Le déroulement de cette opération montre qu'une décision d'investir ne devrait jamais être prise tant que les préalables indispensables n'ont pas été réunis. La construction de ce musée apparaît en outre comme un cas exemplaire d'absence totale de maîtrise de la programmation et des coûts »*.

Le projet est en effet passé de 800 mètres carrés pour un devis de 12 millions de francs à 2 500 mètres carrés et 70 millions de francs. Au-delà de ce dépassement, la Cour des comptes fait référence à l'invraisemblable négociation autour de la collection Trémois. Le bâtiment a en effet été construit sans réflexion précise sur le contenu. Résultat : il est vide.

Un conflit oppose en effet depuis plusieurs mois le peintre au département sur la répartition des œuvres japonaises et « œuvres Trémois » dans les salles du musée. Le conseil général et la direction des musées de France viennent de tomber d'accord sur un projet qui prévoit que cette répartition sera de la compétence de la conservatrice, Mme Pulvenis de Seligny. Cette dernière a été nommée par la ville de Nice qui assurera le fonctionnement du musée. Ce projet sera soumis à M. Trémois avant la fin juillet. Si un accord n'intervient pas, une autre affectation devra être trouvée au bâtiment.

M. G..

Des salaires extravagants dans les chambres de métiers

La lecture du rapport annuel de la Cour des comptes recèle toujours quelques « perles » : une ou deux concernent les chambres de métiers, honorables institutions chargées de représenter les artisans auprès des pouvoirs publics.

On ne sera pas inquiet, par exemple, pour les fins de mois d'un ancien secrétaire général de la chambre du Lot, ni pour ceux de son épouse. En 1984, le premier gagnait la bagatelle de 480 000 francs, soit l'équivalent de 630 000 francs 1992. Son épouse, cumulant un emploi dans l'établissement et deux autres dans des mutuelles proches de celui-ci, était rémunérée, en 1988, 440 000 francs, *« montant sans rapport avec les fonctions remplies »*. *« Ces différents éléments de rémunération, fixés par le président de la chambre, n'ont été soumis ni au bureau, ni à la commission des finances, ni a fortiori à l'assemblée générale »*, note la Cour.

Cet exemple n'est pas le seul. Le secrétaire général de 1978 à 1988 dans le Val-de-Marne percevait la dernière année de son activité une rémunération brute voisine de 600 000 francs (750 000 francs de 1992), soit environ 13,5 % de la masse salariale de la chambre, qui comptait cinquante-trois agents.

Toujours dans le Lot, la modernisation du siège à Cahors, conduite de 1987 à 1991, a été entreprise *« dans des conditions critiquables »* : le maître d'ouvrage a d'abord décidé de recourir seulement à des entreprises du secteur. Ensuite, *« une part importante de la première phase du projet a été confiée à une entreprise qui entretenait de longue date des liens étroits avec la chambre de métiers dont un des bâtiments abritait son siège social, si bien que l'égalité entre les entreprises artisanales du Lot n'a pas été respectée et que le titulaire du marché n'a pas été choisi dans la clarté et l'objectivité »*.

La Cour a également relevé qu'en Moselle, en 1987 et 1988, plusieurs marchés de travaux ont été attribués, pour un total de près de 650 000 francs, à *« l'entreprise d'un membre de la chambre faisant partie de la commission des bâtiments et travaux et y siégeant effectivement lors de l'examen des offres »*. *« Cette entreprise s'est vu confier pour 440 000 francs la réfection d'un bâtiment situé à Menton (Alpes-Maritimes) appartenant à une association qui a les mêmes dirigeants que la chambre et n'en est qu'un démembrement »*. Dans les Deux-Sèvres, le directeur du centre de formation continue du Moulin-des-Isles, appartenant à la chambre, *« a passé des accords avec des sociétés ou associations, contrôlées ou dirigées par ses propres fils, pour dispenser des actions de formation »*. Le tout sans mise en concurrence, sans contrat écrit, ni contrôle de qualification...

La Cour critique également l'usage qui est fait du Fonds d'assurance-formation (FAF), destiné à financer des actions de formation continue des artisans : *« Certaines chambres de métiers font prendre en charge par eux des dépenses qui n'ont qu'un rapport lointain avec la formation continue des artisans. »* Toujours lors de la modernisation du siège de la chambre du Lot, *« il a été décidé de prélever 400 000* francs *sur les disponibilités du FAF pour réduire le montant de l'emprunt à contracter »*. Dans les Deux-Sèvres, le FAF a supporté en 1986 des compléments de frais de mission versés à douze élus en déplacement en Martinique, et il a financé le plan d'informatisation de la chambre *« grâce à un prêt de 800 000 francs sans intérêts ni échéancier de remboursement, qui ne lui a été remboursé qu'en décembre 1990 »*.

Les sages de la rue Cambon critiquent également les rapports entre les chambres et leurs satellites : *« Nombre d'associations gravitent autour des chambres de métiers dont elles ne sont souvent en fait que de simples démembrements. »* *« Il y a matière à critique lorsque la confusion règne au sein de l'ensemble formé par l'établissement consulaire et ses satellites. Il n'est pas rare que cette confusion touche à la fois les activités et les responsabilités : dans le cas de la chambre du Lot, elle s'étendait jusqu'aux comptes eux-mêmes. »*

Dans sa réponse, le ministre de tutelle (ministre des entreprises et du développement économique chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat), quelque peu désabusé, précise notamment que, dans un avis en date du 16 juin 1992, le Conseil d'Etat a confirmé le principe du rattachement de tout établissement public administratif (ce que sont les chambres de métiers) à une collectivité publique, ce qui devrait contribuer à améliorer la gestion des établissements.

FRANÇOISE VAYSSE

Les résultats d'exploitation se ... « fortement » dégradés dans l'ind...

Le rapport annuel de ...

Le musée Trémois épinglé

... dans les chambres de ...

ÉCONOMIE

Alors que les spéculateurs s'attaquent à la couronne danoise

La crise du franc paraît s'apaiser

A environ 3,41 francs, le cours du mark à Paris est revenu, en ce début de semaine, pratiquement à son niveau du milieu de la semaine dernière après avoir entre-temps, on le sait, touché 3,42 francs, tout près de son plafond réglementaire de 3,4305 francs. *«La guerre est un peu finie»*, murmurait un opérateur lundi 19 juillet en fin d'après-midi, ajoutant : *«Tout le monde maintenant est sur les monnaies scandinaves»*, surtout la couronne danoise, que la spéculation prend maintenant pour cible. Comme nous l'indiquions dans *le Monde* daté dimanche 18-lundi 19 juillet, *«on ne spécule pas contre la Bundesbank»*, et les milieux financiers internationaux semblent avoir renoncé dans l'immédiat à attaquer encore le franc français.

Quant à la couronne danoise, elle est considérée comme le maillon le plus faible du Système monétaire européen (SME) parce qu'on la rattache au groupe des monnaies scandinaves qui ont dévalué ou flotté depuis l'automne dernier : mark finlandais, dont la chute déclencha la crise monétaire de septembre 1992, couronnes suédoise et norvégienne. Et pourtant, le Danemark jouit d'une bonne santé économique et financière : la croissance de son produit national brut (PNB) a été supérieure à 1 % en 1992 et pourrait être de 0,6 % cette année, son budget et sa balance des paiements sont excédentaires et le rythme de son inflation est revenu à 0,9 % par an. Mais son taux de chômage est de 12 %, et la spéculation internationale estime que, tôt ou tard, le gouvernement de Copenhague sera obligé de décrocher la couronne pour pouvoir enfin abaisser les taux d'intérêt domestiques. En attendant, la banque du Danemark, pour défendre sa monnaie, a dû, vendredi 16 juillet, relever de deux points son taux d'intervention, porté à 9,25 %, tandis que la plupart des banques centrales de la Communauté économique européenne lui prêtent main forte sur les marchés des changes.

Nouvel abaissement des taux en Allemagne ?

En fait, le seul moyen d'empêcher le Système monétaire européen d'être soumis à la très forte tension périodique est d'obtenir un nouvel abaissement des taux directeurs de la Bundesbank. Cet abaissement, tous les marchés européens l'anticipent ou veulent l'anticiper. A Paris, les cours du MATIF ont, lundi 19 juillet, battu un moment le record historique à 120,56, ce qui assigne à l'emprunt d'Etat (OAT dix ans) un rendement un peu supérieur à 6,60 %. Les opérateurs comptent bien que la Bundesbank abaissera cette semaine le taux de ses pensions à court terme (Repo, actuellement de 7,28 %), et pourrait, lors de son dernier conseil avant l'été, le 29 juillet, diminuer à nouveau ses taux directeurs après l'avoir fait le 15 juillet.

La Bundesbank peut toutefois faire remarquer qu'en fait réel, c'est-à-dire hors inflation de 4 %, le loyer de l'argent à court terme sur la place de Francfort n'est guère supérieur à 3 %. Ce n'est pas le cas, hélas, à Paris, où, compte tenu d'une inflation de 2 %, ce loyer est sensiblement supérieur à 5 %. Mais la banque centrale allemande est parfaitement capable d'estimer que la sauvegarde du Système monétaire européen vaut bien, sinon une messe, tout au moins une nouvelle génuflexion sur l'autel des taux d'intérêt, sachant que si en septembre, la France, le Danemark et les autres n'ont rien obtenu de substantiel en ce domaine, les tensions actuelles réapparaîtraient pour les mêmes raisons.

FRANÇOIS RENARD

Pour alléger son endettement

Pinault-Printemps cède 11 % de son autocontrôle

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de l'assemblée générale du 17 juin, le groupe Pinault-Printemps poursuit sa politique de désendettement. Au 31 décembre 1992, l'endettement du groupe représentait environ 18 milliards de francs et l'objectif était de le diminuer de 4 à 5 milliards de francs avant la fin de l'année.

Après avoir cédé Discol à Promodès au mois de février (*le Monde* du 24 février) et surtout le groupe américain Prime Equipment à Artemis, holding patrimonial de la famille Pinault, pour un montant de 2,5 milliards de francs, lundi 19 juillet, le groupe Pinault-Printemps a annoncé son intention de vendre la moitié de l'autocontrôle du groupe de distribution détenu par la Samag (Société alsacienne de magasins). La Samag, filiale à 99 % du groupe Pinault-Printemps, détient en retour 22,2 % du groupe. Cette opération, réalisée sous la forme d'une offre publique de vente (OPV) et d'un placement privé à l'étranger, devrait lui permettre d'alléger à nouveau sa dette de 1 milliard de francs.

Concrètement, l'opération se déroulera comme suit : la Samag procédera à la vente de 1 490 962 actions représentant 11,1 % du capital. Ces titres seront offerts au public sous la forme d'actions assorties de bons d'acquisition d'actions. L'OPV se déroulera du 20 au 22 juillet 1993 inclus. Le holding familial Artemis a d'ores et déjà annoncé son intention d'acquérir la moitié des titres cédés lors de l'OPV pour conserver son contrôle sur le groupe de distribution français.

Une aide aux régions les plus pauvres

Les Douze parviennent à un accord sur la répartition des fonds structurels de la CEE

Au terme d'une nuit de discussions, les Douze sont parvenus, mardi 20 juillet au matin, à un accord réglementant l'attribution des fonds structurels de la CEE (*le Monde* du 20 juillet). En raison de controverses importantes entre les Etats sur la répartition de ces fonds attribués aux régions les plus pauvres, Jacques Delors a été contraint de se rendre à Bruxelles, alors qu'il se reposait en France.

L'enveloppe accordée aux régions les plus pauvres de la CEE atteint 141 milliards d'écus (915 milliards de francs) sur six ans. L'Irlande, suivie par d'autres Etats, dont l'Espagne et le Portugal, estimaient ne pas recevoir suffisamment. La répartition des aides n'est pas connue de manière précise pour l'instant.

A l'issue de la réunion, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, s'est félicité des sommes obtenues par la France. Trois régions peuvent bénéficier des fonds structurels, à savoir trois arrondissements du Nord (Valenciennes, Douai, Avesnes), la Corse et les départements d'outre-mer. Le montant avoisinerait 1,8 milliard d'écus.

En raison de la baisse de l'indice de référence

Réduction de taux pour les prêts locatifs aidés

Selon les nouveaux indices de référence publiés lundi 19 juillet par le Crédit foncier de France, certains bénéficiaires de prêts locatifs aidés (PLA) à taux révisables vont voir leurs remboursements diminuer en raison d'une baisse des taux. La valeur de l'indice de référence pour les PLA à taux révisables s'établit pour le quatrième trimestre 1993 à 7,4 %, contre 8,1 % pour le troisième trimestre 1993. Cette nouvelle valeur sert de base à la révision des taux des PLA à taux révisables mis en place au quatrième trimestre 1991. Pour la troisième année de remboursements, le taux est donc fixé à 5,8 %. Les bénéficiaires de prêts aidés par l'Etat pour la construction de logements en accession à la propriété (PAP) à taux révisables bénéficient eux aussi d'une baisse des taux. Ceux-ci passent en effet à 6,5 % pour les PAP à taux révisables des régimes 1984 et 1991, contre 6,9 % au troisième trimestre 1993.

□ **Précision.** – Une phrase de l'article publié dans *le Monde* du 7 juillet intitulé «Du bon usage du club des très riches» prêtait à confusion. Elle laissait entendre que des bureaux du Fonds monétaire international (FMI) avaient été saccagés par des populations se révoltant contre les politiques d'austérité mises en œuvre dans leur pays. Il s'agissait d'une image, décrivant les dangers potentiels d'une institutionalisation du G7, le groupe des sept principaux pays industrialisés. Or, comme nous l'ont rappelé des responsables du FMI, les bureaux du Fonds n'ont jamais été attaqués, même lors des émeutes de Caracas au printemps de 1989.

EN BREF

□ **Trois prêts de la Banque mondiale en Europe centrale.** – La Banque mondiale a annoncé, lundi 19 juillet, l'octroi de prêts importants à trois pays d'Europe centrale. Les deux prêts les plus substantiels sont accordés à la Slovénie et à la République slovaque, qui recevront respectivement 80 millions de dollars (4,6 milliards de francs) et 55 millions de dollars. Ces deux prêts d'une durée de quinze ans devraient permettre à la Slovénie de soutenir ses efforts de restructuration de l'économie et à la Slovaquie d'améliorer son réseau de télécommunications. Le prêt à la République slovaque entre dans le cadre d'un projet de 462 millions de dollars également financé par la Banque européenne d'investissement et la BERD. La Banque mondiale accorde aussi un crédit de 29 millions de dollars à la Hongrie, pour l'informatisation de son système fiscal.

□ **Un nouveau président pour la Réserve fédérale de New-York.** – William J. McDonough a été nommé, vendredi 16 juillet, président de la Federal Reserve Bank (Fed) de New-York. Le nouveau président, qui remplace Gerald Corrigan, a travaillé pendant vingt-deux ans à la First Chicago Corp. dont il fut le vice-président (avant de devenir le président de la compagnie). Cette nomination le place parmi les personnalités les plus puissantes des marchés financiers américains. En effet, la Fed de New-York est la plus importante des douze banques régionales de réserve assurant le contrôle des grandes banques et maisons de courtage américaines.

□ **John Monks, nouveau secrétaire général du Trade Union Congress (TUC).** – La confédération des syndicats britanniques, le Trade Union Congress (TUC), a désigné, lundi 19 mai, son nouveau secrétaire général en remplacement de Norman Willis, en poste depuis 1984. Secrétaire général adjoint du TUC depuis 1987, John Monks, historien économiste de formation et ancien cadre de l'industrie manufacturière, était le seul candidat en lice. Il devrait officiellement prendre ses fonctions au terme du congrès prévu en septembre. – (*AFP.*)

INDICATEURS

ALLEMAGNE

● **PIB : stabilisation au deuxième trimestre.** – Le produit intérieur brut (PIB) de l'Allemagne de l'Ouest au deuxième trimestre s'est maintenu au niveau des trois mois précédents, a indiqué, dans son rapport mensuel de conjoncture publié lundi 19 juillet, le ministère de l'économie. Quelques indicateurs auraient favorisé la stabilisation de l'activité, dont la hausse des commandes de l'industrie en mai-juin, après une baisse ininterrompue depuis le printemps 1992. L'annonce d'une diminution de la fiscalité des entreprises et l'assouplissement du coût du crédit auraient également contribué à ce raffermissement de la conjoncture. Selon la plupart des estimations, une chute du PIB de 2 % dans l'ouest de l'Allemagne est cependant attendue cette année.

CHINE

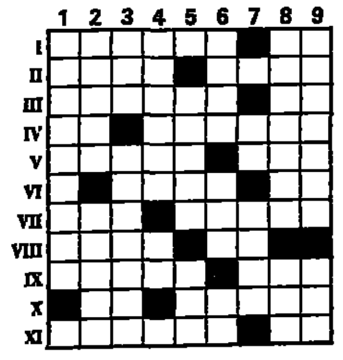
● **Croissance : + 13,9 % au premier semestre.** – Le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a augmenté de 13,9 % au premier semestre par rapport à la même période de l'année précédente, et après une hausse de 12,8 % sur l'ensemble de l'année 1992, a annoncé, lundi 19 juillet, l'office des statistiques. La croissance devrait toutefois se ralentir un peu au deuxième semestre, estime le gouvernement, et afficher au total une progression de 12 % en 1993. La production industrielle a augmenté de 25,1 % au premier semestre tandis que l'inflation a atteint 12,5 %, contre 6,4 % en 1992. – (*Reuter.*)

FRANCE

● **Production industrielle : + 0,2 % en mai.** – Après avoir chuté en mars et en avril, la production industrielle de la France (hors bâtiment et travaux publics) s'est légèrement redressée en mai, selon les statistiques publiées par l'INSEE mardi 20 juillet. La hausse de 0,2 % porte l'indice à 109,5, contre 109,3 en avril, mais 113,4 en mai 1993. Sur un an, la baisse atteint donc 3,4 %. L'indice de la production manufacturière est également en légère hausse en mai. L'INSEE souligne notamment la progression de l'indice de l'énergie (+1,7 %) ainsi que de la production d'automobiles (+1 %) et de textile (+2 %), la stabilisation des biens intermédiaires, et la chute des biens d'équipement professionnels et de l'agroalimentaire.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME № 6087



HORIZONTALEMENT

I. Gîte à la noix. Préposition. – II. Roi sans couronne. Le mot de la fin. – III. Vit sans le savoir. Quelque chose de raisonnable. – IV. Symbole. Est tout sucre et miel. – V. Etat étranger. Sigle. – VI. Anciens combattants. Symbole chimique. – VII. Point de côté. Attaquer une base. – VIII. Entretiennent donc des relations étroites. Lettre. – IX. Lits pour jumelles. Période de chaleur. – X. Ont droit à un certain respect. Qui a perdu de sa hauteur. – XI. Indiscutablement positive. Figure souventes fois dans un texte arabe.

VERTICALEMENT

1. Est bien vue quand elle ne regarde pas. – 2. Perçant ou piquant. Dont on a réussi à retrouver la place. – 3. Quartier de Lisbonne. Comme une langue. – 4. Il est très doux malgré son aspect rugueux. Terme musical. – 5. Sont sans importance lorsqu'il s'agit de pannes. Est parfois gros à côté du bœuf. – 6. Oiseau. Oncle éloigné. Morceau de qualité. – 7. Ce n'est qu'un jeu. Sans défaut. – 8. Course interminable. Rampait dans les Rocheuses. – 9. Décider avec autorité. Sujet de maints proverbes.

Solution du problème nº 6086

Horizontalement

I. Démarche. – II. Narguilé. – III. Etna. Rein. – IV. Tristesse. – V. EEE. Es. Ir. – VI. RF. In. OV. – VII. Nicotiane. – VIII. Ile. Usé. – IX. Tenir. Rie. – X. Etire. Eon. – XI. SS. Suent.

Verticalement

1. Eternité. – 2. Entrefilets. – 3. Manie. Cenis. – 4. Aras. Io. Ir. – 5. RG. Tentures. – 6. Curés. Is. – 7. Hies. Aérée. – 8. Elision. Ion. – 9. Enervement.

GUY BROUTY

VIE DES ENTREPRISES

Pour répondre aux besoins de leur clientèle PME

La NatWest, la Société générale et la Commerzbank signent des accords de coopération

Trois banques européennes, la Commerzbank (Allemagne), la NatWest (Grande-Bretagne) et la Société générale (France) ont annoncé, lundi 19 juillet, la conclusion d'accords de coopération dans le domaine des services offerts aux petites et moyennes entreprises (PME).

Pour la Société générale, l'objectif de ces accords est de mieux répondre aux besoins financiers des PME clientes des trois banques qui souhaitent s'implanter ou développer des affaires en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France. Ainsi, les clients PME de chaque banque bénéficieront de prodécures simplifiées pour l'ouverture de comptes, d'accès améliorés aux financements locaux pour les investissements, aux conseils ainsi qu'à d'autres services bancaires.

L'accord entre la NatWest et la Société générale est immédiatement opérationnel et complétera l'activité de la Société générale, qui dispose déjà d'un réseau bancaire outre-Manche. En Allemagne, où la banque française dispose de douze agences, il sera fait usage de l'accord de coopération dans toutes les villes sauf celles où la Société générale est déjà implantée.

Par ailleurs, début 1994, les clients des trois banques auront accès à un service amélioré en matière de transfert de fonds de faible montant entre l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France. Un accord identique avait déjà été conclu entre le Banco Central Hispano Americano et la Société générale sur les transferts transfrontaliers de faible montant et pour l'accueil des PME.

Alors que François Pinault reste intéressé

Altus Finance et la CIP lancent une OPA sur la FNAC

La FNAC a déjà changé de main. Vendredi 16 juillet, en effet, Altus Finance, filiale du Crédit lyonnais, et la Compagnie immobilière Phénix (CIP), du groupe Générale des eaux, ont acheté à la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF), 50,01 % du capital du premier vendeur français de « biens culturels ». La transaction s'est élevée à 1,2 milliard de francs. Ce faisant, les deux groupes ont exercé, trois jours seulement après l'avoir conclue, la quasi-totalité de leur option d'achat portant sur 54,78 % du capital.

Cette prise de contrôle a été immédiatement suivie du lancement d'une offre publique d'achat (OPA) simplifiée portant sur le solde du capital – dont 18,2 %, notamment, est détenu par le public. Une garantie de cours sera donc mise en œuvre, au prix de 2 928 francs l'action et de 928 francs le bon de souscription, les achats devant être effectués, selon un communiqué de la Société des Bourses françaises (SBF), *« à hauteur de 80 % par Altus Finance et de 20 % par la Compagnie immobilière Phénix »*. La suspension des cotations est donc maintenue à la Bourse de Paris.

La rapidité avec laquelle les options ont été levées s'explique sans doute par les difficultés de la GMF. Celle-ci, qui a perdu 1,5 milliard de francs l'an dernier, s'est en effet engagée, selon le communiqué de la SBF, à apporter au maintien de cours les 27 % du capital de la FNAC qu'elle détient encore. Ce sont donc 2 milliards de francs au total que la GMF devrait encaisser de la cession de sa seule filiale bénéficiaire (156 millions de francs l'an dernier).

La reprise de la FNAC suscite, en tout cas, bien des convoitises. Alors qu'elle pourrait être le prélude à un rapprochement entre Altus Finance et la CIP (*le Monde* du 16 juillet), le groupe Pinault-Printemps, qui avait étudié le dossier de reprise, manifesterait à nouveau son intérêt. *« Des contacts ont lieu »*, confie-t-on de source bien informée, bien qu'officiellement le groupe de distribution de François Pinault se refuse à tout commentaire. Le dossier, décidément, pourrait se révéler riche en rebondissements.

P.-A. G.

Mettant en cause son syndicat

Une entreprise de la Drôme demande l'annulation de son plan de continuation

LYON

de notre bureau régional

En redressement judiciaire depuis août 1992, la société Breynat de Beaumont-lès-Valence (Drôme), employant 69 personnes à l'impression de tissus, pour un chiffre d'affaires de 30 millions de francs en 1992, a demandé elle-même l'annulation du plan de continuation dont elle avait pourtant obtenu l'homologation, le 9 juin, par le tribunal de commerce de Romans. Le personnel de l'entreprise s'était opposé pendant quatre semaines, par la grève, à ce plan prévoyant notamment six préretraites et dix licenciements « secs », dont ceux du secrétaire du comité d'entreprise ainsi que de trois autres élus, tous quatre membres de la CFDT.

Souhaitant le départ de ces représentants syndicaux, qu'il accuse d'avoir *« mis l'entreprise au tapis »*, le directeur de la société, bien que considérant celle-ci comme *« viable »*, a préféré, à défaut, sa liquidation judiciaire. Celle-ci, prononcée le 30 juin, entraînera le licenciement, d'ici la fin juillet, de la totalité du personnel. Les employés, occupant jour et nuit la cour de l'usine, annoncent qu'ils travaillent à *« l'élaboration d'un projet de reprise par les salariés »*.

P. Le H.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.

M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

JUSTICE

□ **La CFDT assigne Virgin Megastore en référé.** – Le Syndicat du commerce de Paris CFDT a annoncé, mardi 20 juillet, qu'il venait d'assigner en référé la société Virgin Megastore afin que *« celle-ci respecte le droit et la législation en vigueur en ce qui concerne les ouvertures dominicales »*. Alors que Virgin vient de nouveau, le week-end dernier, d'enfreindre l'interdiction d'ouvrir le dimanche, le syndicat CFDT *« s'élève contre l'odieux chantage aux licenciements que cette direction fait planer sur les salariés au cas où elle serait contrainte de respecter la loi »*.

PRODUCTION

□ **Jaguar (automobile) envisage un transfert soit au Mexique, soit aux Etats-Unis.** – Le constructeur d'automobiles de luxe britannique Jaguar envisage de transférer une partie de sa production à l'étranger dans une usine appartenant à sa société mère Ford Cars, soit au Mexique, soit aux Etats-Unis. *« Toutes les options ont été prises en considération, mais aucune décision ne sera prise dans les dix-huit mois à venir »*, a déclaré, lundi 19 juillet, un porte-parole de la firme. Acheté par Ford Motors en 1989 pour 1,6 milliard de livres (13,9 milliards de francs), Jaguar est toujours dans le rouge, en dépit d'un plan de restructuration massive qui s'est soldé par une réduction de ses effectifs de 12 000 à 7 000 salariés. Ford a annoncé au début de l'année un plan d'investissement de 700 millions de livres dans Jaguar.

NOMINATIONS

□ **Serge Tchuruk (Total) entre au conseil d'administration de la Cogema.** – Le PDG du groupe pétrolier Total, Serge Tchuruk, entre au conseil d'administration du fabricant public de combustible nucléaire Cogema en étant coopté comme administrateur, à l'occasion de la réunion du conseil, a annoncé lundi 19 juillet la Cogema dans un communiqué. L'entrée de M. Tchuruk au conseil d'administration de la Cogema fait suite à l'alliance stratégique conclue en avril par les deux sociétés, qui se traduira notamment par des échanges de participations au capital des deux entreprises. Aux termes d'un *« pacte d'actionnaires »* conclu pour cinq ans minimum, Cogema prendra environ 4,3 % de Total, qui, en retour, va acquérir environ 10,8 % du spécialiste du combustible nucléaire, à l'occasion d'une augmentation de capital de 1,52 milliard de francs.

□ **Saurer : Carl Hahn remplace Vittorio Ghidella à la présidence du conseil d'administration.** – Vittorio Ghidella a démissionné, jeudi 15 juillet, de la présidence du conseil d'administration de Saurer, premier fabricant mondial de machines-textile. Carl Hahn, ex-président du directoire de Volkswagen, lui a succédé. Fin juin, la justice italienne avait lancé des mandats d'arrêt contre M. Ghidella ainsi que contre cinq responsables de Graziano Trasmissioni, filiale italienne du groupe. La justice italienne enquête sur la restructuration d'une filiale à 49 % de Graziano Trasmissioni, Oto Trasm, au cours de laquelle des transferts illégaux de biens d'équipement auraient pu avoir lieu. L'an dernier, Saurer a enregistré un bénéfice net à 21 millions de francs suisses (81,4 millions de francs) pour un chiffres d'affaires de 1,8 milliard de francs suisses.

RECENTRAGE

□ **Schneider cède ses activités dans le tourisme.** – Poursuivant son recentrage sur ses priorités stratégiques, le groupe Schneider a décidé de céder son activité « voyages » à Havas et à Protravel. Havas Voyages va reprendre l'exploitation de la société Paris Centre Voyages (280 millions de francs de chiffre d'affaires en 1992) qui regroupe quinze agences de voyages en région parisienne et Rhône-Alpes. Protravel acquiert de son côté la société Voyages Rivoire qui comprend, pour un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, dix-sept agences situées dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne.

COOPÉRATION

□ **Gaz de France signe un protocole avec Gazprom.** – Gaz de France et la société gazière russe Gazprom viennent de signer un protocole de coopération portant sur les stockages souterrains, la rénovation des ouvrages de transport, les économies d'énergie et la recherche, et prévoyant la création de *« structures permanentes »*. Une collaboration entre les deux entreprises est également prévue dans les domaines juridique, commercial et dans ceux de la formation du personnel et de la communication.

RÉSULTAT

□ **Puma : déficit et chiffre d'affaires en baisse en 1992.** – Le fabricant allemand d'articles de sport Puma AG Rudolf Dassler (groupe suédois Aritmos) a enregistré en 1992 un déficit de 12,6 millions de deutschmarks (42,8 millions de francs) contre un bénéfice de 0,5 million de deutschemarks l'année précédente. L'an dernier, le chiffre d'affaires était en baisse de 11 % à 512,9 millions de deutschmarks. Le nouveau président de la société, Jochen Zeitz, a indiqué que les mauvais résultats provenaient des difficultés du marché ainsi que du coût de développement de nouveaux produits. M. Zeitz a souligné que l'entreprise allait être *« restructurée »* pour devenir *« rapide, svelte, flexible et efficace »*.

STRUCTURE

□ **Barclays a achevé la réorganisation de sa filiale française.** – La banque britannique Barclays Bank a achevé la restructuration de ses activités françaises en séparant les succursales et les services financiers aux entreprises jusqu'à présent regroupés par sa filiale française Barclays Bank SA. Suite à une directive de la CEE, autorisant les banques à avoir des succursales dans les pays de la Communauté plutôt que d'y installer des filiales séparées, les succursales françaises sont absorbées par la maison mère britannique. Cette fusion sera rétroactive au 1er janvier 1993.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 19 juillet ↑ Timide hausse

Dans un marché digne des séances les plus creuses du mois d'août, l'indice CAC 40 a terminé la journée, lundi 19 juillet, sur une note timidement haussière. Après avoir ouvert pratiquement à des niveaux inchangés par rapport à vendredi (0,12 %), la Bourse a oscillé durant toute la séance autour de l'équilibre. En clôture, les valeurs françaises ont toutefois gagné quelques points pour finalement s'établir en hausse de 0,34 %. Les échanges se sont réduits à 1,6 milliard de francs sur le marché à règlement mensuel, alors que la semaine dernière les transactions atteignaient en moyenne autour de 2,5 milliards de francs.

Après l'effervescence de la semaine passée, due aux turbulences monétaires, les boursiers reprennent leur souffle et ce d'autant plus que la parité franc-mark s'est largement stabilisée autour du niveau de 3,41 francs pour un mark, indiquait un opérateur.

Contrairement au marché des actions, le marché obligataire s'est montré très animé lundi, le contrat notionnel septembre battant à nouveau tous ses records en cours de séance pour finalement clôturer à 120,38. Ce regain s'explique essentiellement par le retour de la confiance des investisseurs après les perturbations de la semaine passée et par les résurgences des anticipations de baisse des taux en Allemagne.

« Le fort redressement sur le marché obligataire ne s'est pas répercuté sur le marché des actions en raison notamment du manque d'intervenants et de la résistance très forte qui apparaît à l'approche du seuil des 2 000 points », expliquait un boursier.

Parmi les valeurs très traitées, on notait le titre BSN, qui a cédé 1,73 %. La semaine dernière, le groupe agroalimentaire français a annoncé une prise de participation de 10 % dans une société grecque, Delta.

NEW-YORK, 19 juillet ↑ Légère progression

Wall Street a terminé en légère hausse à l'issue d'une séance irrégulière et peu active, grâce à la progression des pétrolières et à un bond du titre McDonnell Douglas qui a enregistré un bénéfice en nette hausse au deuxième trimestre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini la journée à 3 535,28 points, en hausse de 6,99 points, soit une progression de 0,2 %. Quelque 215 millions de titres seulement ont été échangés. Les titres en hausse ont toutefois été inférieurs aux valeurs en baisse : 854 contre 1 056, alors que 665 actions ont terminé inchangées.

Les pétrolières ont bénéficié de la convocation par les pays de l'OPEP d'une réunion extraordinaire pour la fin juillet afin d'arrêter la chute des cours du pétrole, selon des analystes.

Les technologiques ont poursuivi leur recul, dans le sillage de l'annonce la semaine passée par Apple Computer, de mauvais résultats financiers au deuxième trimestre 1993.

McDonnell Douglas a fait un bond de 3 1/4 à 75 1/4 après l'annonce d'un bénéfice net de 170 millions de dollars (4,33 dollars/action) contre 11 millions un an auparavant.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, principale valeur de référence, a fini à 6,54 % inchangé par rapport à vendredi soir.

VALEURS	COURS DU 16 juillet	COURS DU 19 juillet
Alcoa	70 1/8	70 3/8
ATT	63 1/4	64 1/4
Boeing	37 1/4	37 5/8
Chase Manhattan Bank	32 1/2	32 3/4
Du Pont de Nemours	48 7/8	48 7/8
Eastman Kodak	51	50 1/8
Exxon	63 3/8	64 3/4
Ford	51 3/8	51 1/2
General Electric	100	99 1/2
General Motors	47 3/4	47 3/4
Goodyear	41 5/8	42
IBM	45 5/8	43 5/8
ITT	87 1/4	88
Mobil Oil	69 3/8	70 1/4
Pfizer	62 1/8	62 7/8
Schlumberger	61 3/8	62 1/2
Texaco	61 1/4	62 5/8
UAL Corp. ex-Allegis	136 1/2	133
Union Carbide	18 3/4	18 3/4
United Tech.	53 3/8	52
Westinghouse	15 3/4	15 7/8
Xerox Corp.	74 1/2	73 1/2

LONDRES, 19 juillet ↑ Nouvelle avance

Les valeurs ont progressé lundi 19 juillet au Stock Exchange, encouragées par les bons débuts en Bourse de la troisième tranche de vente d'actions de British Telecommunications (BT) et par les gains du marché à terme. Au terme des échanges, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 9,9 points à 2 842,9 points, soit une avance de 0,3 %. Le volume des échanges s'est élevé à 751,1 millions de titres contre 620,1 millions vendredi.

Les anciennes actions BT ont gagné 5 pence à 413,5, et les nouvelles actions, partiellement payées, ont terminé à 168 pence par rapport à un premier versement de 150 pence par les particuliers et de 160 pence par les investisseurs institutionnels.

Les gains ont bénéficié à la plupart des secteurs, à l'exception des pharmaceutiques. Medeva a chuté de 100 pence à 116 après avoir prévenu que son bénéfice imposable serait en 1993 inférieur de 10 millions de livres aux prévisions des analystes, qui allaient de 53 à 57 millions de livres.

VALEURS	Cours du 16 juillet	Cours du 19 juillet
Allied Lyons	5,40	5,43
B.P.	2,92	2,96
B.T.R.	3,62	3,65
Cadbury	4,41	4,45
De Beers	12,38	12,25
Glaxo	5,40	5,24
G.U.S.	34	34,90
I.C.I.	8,38	8,40
Reuters	13,50	13,82
RTZ	6,67	6,79
Shell	6,11	6,06
Unilever	9,55	9,87

TOKYO, 20 juillet ↓ Nouveau repli

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse mardi 20 juillet, pour le deuxième jour consécutif. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a cédé 112,92 points à 20 038 points, soit un repli de 0,56 %. Le volume des échanges s'est à nouveau contracté, puisque 240 millions des titres ont changé de mains contre 260 millions au cours de la séance de la veille.

Cette baisse est, selon les boursiers, la conséquence des dénouements d'arbitrages liés aux inquiétudes que suscite la lutte pour le pouvoir qui va avoir lieu après les élections.

Toutefois, des achats à bon compte, en fin d'après-midi, ont permis à l'indice Nikkei de remonter au-dessus du seuil des 20 000 points qu'il avait délaissé dans la matinée.

VALEURS	Cours du 19 juillet	Cours du 20 juillet
Ajinomoto	1 380	1 350
Bridgestone	1 280	1 280
Canon	1 370	1 350
Fuji Bank	2 490	2 480
Honda Motors	1 380	1 340
Matsushita Electric	1 290	1 270
Mitsubishi Heavy	669	668
Sony Corp.	4 650	4 610
Toyota Motors	1 610	1 620

CHANGES

Dollar : 5,82 F ↓

Le dollar se stabilisait à un niveau plus bas mardi 20 juillet, à 5,82 francs contre 5,8400 francs la veille au cours indicatif de la Banque de France. A Paris, le mark se maintenait un peu au-dessus de 3,41 francs, dans l'attente des résultats de la rencontre entre M. Mitterrand et M. Kohl *(lire page 30)*.

FRANCFORT	19 juillet	20 juillet
Dollar (en DM)	1,7045	1,7060
TOKYO	**19 juillet**	**20 juillet**
Dollar (en yens)	107,65	108,43

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 juillet) ...... 7 1/2 - 7 5/8 %
New-York (19 juillet) ...... 3,13 %

BOURSES

	16 juillet	19 juillet
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	540,30	543,85
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 974,93	1 981,70

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	16 juillet	19 juillet
Industrielles	3 528,29	3 535,28

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	16 juillet	19 juillet
100 valeurs	2 833	2 842,90
30 valeurs	2 218,90	2 234,30
Mines d'or	224,50	224,10
Fonds d'Etat	98,31	98,23

FRANCFORT

	16 juillet	19 juillet
Dax	1 813,46	1 836,29

TOKYO

	19 juillet	20 juillet
Nikkei Dow Jones	20 150,92	20 038
Indice général	1 644,68	1 634,63

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8175	5,8195	5,8810	5,8860
Yen (100)	5,3627	5,3696	5,4212	5,4320
Ecu	6,6360	6,6413	6,6322	6,6419
Deutschemark	3,4125	3,4135	3,4157	3,4189
Franc suisse	3,8817	3,8844	3,9081	3,9137
Lire italienne (1000)	3,6710	3,6760	3,6539	3,6615
Livre sterling	8,7367	8,7456	8,7692	8,7844
Peseta (100)	4,3479	4,3527	4,3053	4,3154

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 1/16	3 3/16	3	3 1/8
Ecu	8	8 1/8	7 5/8	7 3/4	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	7 1/8	7 1/4	6 15/16	7 1/16	6 3/4	6 7/8
Franc suisse	4 11/16	4 13/16	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16
Lire italienne (1000)	9 1/4	9 1/2	9 3/16	9 7/16	9 1/16	4 5/16
Livre sterling	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16	5 7/8	6
Peseta (100)	11 7/16	12 3/16	10 15/16	11 11/16	10 1/4	10 7/8
FRANC FRANÇAIS	7 5/8	8 1/8	7 3/8	7 5/8	7	7 1/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS
BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET
Comptant
Obligations
Hors-cote
Actions
Second marché
Marché des Changes
Marché libre de l'or
RÈGLEMENT MENSUEL

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET

Liquidation : 23 juillet
Taux de report : 7,00

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : −0,10 % (1979,74)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
147,28	EDF-GDF 3%	5580	5490	−1,61
69,50	B.N.P. (T.P)	1090	1100	+0,92
75,05	Cr.Lyonnais(T.P.)	1000	1010	+1
92,78	Renault (T.P.)	2084	2080	−0,19
101,79	Rhone Poulenc(T.P)	2150	2120	−1,40
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1055	1063	+0,76
65,66	Thomson S.A (T.P)	1810	—	—
18	Accor 1	653	651	−0,31
14	Air Liquide 1	750	753	+0,40
14,50	Alcatel Alsthom 1	659	656	−0,46
40	Alsac.Super.(Ny) 1	2940	2940	—
13	Alspi 1	330	334	+1,21
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	571	578	+1,23
23	Axa 1	1355	1355	—
8,86	Bail Equipement 1	55,10	55,40	+0,54
72,01	Bail Invest. 1	1037	1050	+1,25
18	Bancaire (Cie) 1	513	512	−0,19
18	Banque Colbert C1	136	136	—
16	Bazar Hot. Ville 1	635	—	—
13	Berger (M) 1	1180	—	—
29	Bertrand Faure 1	444	—	—
17	BIC 1	1218	1220	+0,16
4	BIS 1	124	124	—
7,50	B.N.P. CI 1	534	535	+0,19
22	Bollore Techno.1	419,30	418	−0,31
61	Bongrain 1	2405	2420	+0,62
10	Bon Marche (Ae) 1	555	557	+0,36
5	Bouygues 1	660	662	+0,30
4	BP France 1	104,30	110	+5,47
15	BSN 1	852	852	—
25	Canal + 1	1280	1274	−0,47
7	Cap Gemini Sogeti1	185,10	183	−1,13
4	Carnaudmetalbox 1	218	217,50	−0,23
35	Carrefour 1	2925	2922	−0,10
5	Casino Guichard 1	146	146,50	+0,34
5,25	Casino Guich.ADP 1	104	103,10	−0,87
8,18	Castorama Dl (Li)1	633	632	−0,16
4	C.C.F. 1	226,50	228	+0,66
2,40	CCMC-Managid(Ly) 1	29	—	—
18	Cegid (Ly) 1	206	210	+1,94
16,61	Centrest (Ny) 1	31	32	+3,23
7,50	CEP Communication1	360	363	+0,83
18	Cerus Europ.Reun 1	90	89,60	−0,44
10	Cetelem 1	1016	1019	+0,30
4,40	CGI-Informatique 1	334	335	+0,30
32	CGIP 1	1185	1182	−0,25
28	Chargeurs 1	1020	1027	+0,69
3,40	Christian Dior	293	293	—
15	CICA (M) 1	471,50	469,90	−0,34
17,50	Ciments Fr.Priv.B.	311	311	—
6,80	Clarins 1	540	535	−0,93
7	Club Mediterranee1	382,50	386,50	+1,05
22	Colas 1	959	951	−0,83
11	CSP (Papiers)(Ly)1	597	595	−0,34
7,50	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
18,50	Comptoir Moder. 1	1299	1299	—
15,50	CPR Paris.Reesc. 1	374	374,60	+0,16
37,50	Credit.F.France 1	1047	1059	+1,15
9,40	Credit Local Fce 1	418	417,20	−0,19
18	Credit Lyonn.CIP 1	700	692	−1,14
40	Credit National 1	1265	1275	+0,79

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
—	CSEE 1	439	443	+0,91
51	Damart 1	4000	4000	—
6	Dassault-Aviation1	444	434	−2,25
4,80	Dassault Electro 1	297,60	297,10	−0,17
45	De Dietrich 1	1550	1530	−1,29
5,90	Degremont 1	520	522	+0,38
5	Dev.R.N-P De Cal 1	38,50	36,95	+1,23
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)1	80	—	—
4	DMC (Dollfus Mi)1	267	275	+3
9,50	Docks France 1	527	534	+1,33
3	Dynaction 1	114,80	114,40	−0,35
43	Eaux (Gle Des) 1	2185	2185	—
17	EBF (Epeda B) 1	670	672	+0,30
10	Ecco 1	477	482,50	+1,15
23,90	Eiffage(ex Foug.)1	925	928	+0,32
13	Elf Aquitaine 1	398,30	399,10	+0,20
24	Elf Sanofi 1	928	925	−0,32
13	Erap-Elf CPet 1	340	341	+0,29
30	Eridania Beghin 1	775	780	+0,65
8,60	Essilor Intl 1	455	458	+0,66
9,40	Essilor Intl ADP 1	268,90	265	−1,45
25	Esso 1	690	680	−1,45
47	Eurafrance 1	1800	1820	+1,11
0,68	Euro Disney 1	58,20	58,20	—
10,75	Euro RSCG(Eurocom)	558	557	−0,18
15	Europe 1-1	980	965	−1,53
—	Eurotunnel 1	35,50	35,35	−0,42
12	Filipacchi Medias	710	701	−1,27
8	Finextel 1	126,90	126,30	−0,47
—	Fives-Lille 1	352	350,10	−0,54
32	Fromageries Bel 1	4400	4400	—
11	Galeries Lafayet.1	1686	1688	+0,12
4	GAN 1	438	441,90	+0,89
10	Gascogne (B) 1	331,20	334	+0,85
55	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1603	1642	+2,43
8	Geophysique 1	593	595	+0,34
5,50	Groupe Andre S.A.	605	604	−0,17
16,50	Groupe De La Cite1	608	—	—
7	GTM-Entrepose 1	425	422	−0,71
22	Guyenne Gascogne 1	1510	1510	—
8	Havas 1	423	423	—
7	IDIA 1	202	203	+0,50
9,30	Imetal 1	453	448,10	−1,08
2	Immob.Phenix 1	145	147,90	+2
1	Ingenico 1	164	160	−2,44
23	Ins.Mereaux Inc. 1	10680	10520	−1,50
43,50	Interbail 1	515	522	+1,36
23,50	Intertechnique 1	453	453	—
25	Jean Lefebvre 1	1074	1072	−0,19
33,50	Klepierre 1	610	610	—
21,50	Labinal 1	680	666	−2,06
9	Lafarge Coppee 1	406,10	402,10	−0,98
2,20	Lagardere (MMB) C1	115	116,50	+1,30
3,70	Lapeyre C1	203	204,50	+0,74
7	Lebon 1	259	259	—
28,50	Legrand 1	4390	4420	+0,68
45,60	Legrand ADP 1	2731	2770	+1,43
8	Legris indust. 1	151	156	+3,31

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
70,50	Locindus 1	901	900	−0,11
58,50	LVMH Moet Vuitton1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
10	Lyon.Eaux-Dumez 1	476	474	−0,42
12,50	Marine Wendel 1	344,50	[illegible]	−1,71
2,20	Matra-Hachette 1	139,90	[illegible]	[illegible]
4	Metaleurop 1	72	[illegible]	[illegible]
2,50	Metrologie Intl 1	14,10	14	−0,71
1,50	Michelin 1	174,50	[illegible]	[illegible]
4	Moulinex 1	102	[illegible]	—
40	Navigation Mixte 1	539	[illegible]	[illegible]
5,20	Nord-Est 1	125	[illegible]	[illegible]
—	Nordon (Ny) 1	470	[illegible]	[illegible]
—	Olipar 1	41,50	42	[illegible]
9,60	Oreal 1	1270	1267	−0,23
12	Paribas 1	451,50	[illegible]	[illegible]
10	Pechiney CIP 1	330	330	—
5	Pechiney Intl 1	132,50	[illegible]	+0,73
4,50	Pernod-Ricard 1	290	[illegible]	[illegible]
10	Peugeot 1	632	632	—
21,20	Pinault-Printemps1	729	—	—
6,50	Plastic-Omn.(Ly) 1	725	[illegible]	[illegible]
5,50	Poliet	290	290	—
14,70	Promogez 1	783	[illegible]	[illegible]
7	Promodes 1	843	[illegible]	[illegible]
15	Radiotechnique 1	322	[illegible]	[illegible]
95	Redoute(S.A.La)1	[illegible]	[illegible]	[illegible]
4,42	Remy Cointreau 1	179,90	[illegible]	[illegible]
8,20	Rexel(ex.CDME) 1	453	[illegible]	[illegible]
—	Rhone Poulenc A 1	145	[illegible]	[illegible]
1,20	Rochette (La) 1	22,30	[illegible]	[illegible]
11	Roussel Uclaf 1	554	[illegible]	[illegible]
88	Rue Imperiale(Ly)1	3035	[illegible]	[illegible]
11	Sade (Ny) 1	151,80	[illegible]	[illegible]
18,50	Sagem 1	1665	[illegible]	[illegible]
14,50	Saint-Gobain 1	537	[illegible]	[illegible]
32	Saint-Louis 1	1229	[illegible]	[illegible]
8	Salomon (Ly) 1	1740	[illegible]	[illegible]
16	Salvepar (Ny) 1	385	[illegible]	[illegible]
22	Sat 1	1650	[illegible]	—
25	Saupiquet (Ns) 1	856	[illegible]	[illegible]
13	Schneider 1	553	[illegible]	[illegible]
—	SCOA 1	12,40	12,75	[illegible]
6	SCOR S.A 1	601	600	−0,17
7,50	S.E.B. 1	434	[illegible]	[illegible]
28,50	Sefimeg 1	467,50	467	[illegible]
12,60	Selectibanque 1	160,20	[illegible]	[illegible]
7	Sextant Avionique1	192	193	[illegible]
32	SFIM 1	727	735	[illegible]
5	SGE 1	217	215,50	−0,69
31,15	Simco 1	532	545	[illegible]
6	S.I.T.A 1	637	[illegible]	[illegible]
10	Skis Rossignol 1	1230	1222	−0,65
9	Skigos 1	477	478,90	+0,40
15	Societe Gale A 1	593	592	−0,17
5	Sodexco (B) 1	43,80	—	—
8,85	Sodero (Ns) 1	64,10	64,50	+0,62
21	Sodexho 1	564	562	[illegible]
2	Sogenal (Ny) 1	158,10	157	−1,02

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
[illegible]	Sommer-Allibert 1	1495	1500	+0,33
[illegible]	Sophia 1	543	543	—
34,50	Sovac 1	1318	1315	−0,23
10,50	SPEP 1	443	441	−0,45
17	Spie Batignolles 1	329,90	329	−0,25
23	Strafor Facom 1	457	457	—
8,20	Suez 1	310,90	311,30	+0,13
14,50	Synthelabo 1	228,80	226,10	−1,18
6	Thomson-CSF 1	169,80	169,70	−0,06
7	Total 1	277	275,40	−0,58
7	Total (Certif) 1	211	209	−0,95
9	UAP 1	601	600	−0,17
19	UFB Locabail 1	343	341	−0,58
5	UGC DA(ex Gobert)1	241	235	−2,49
25	UIC 1	520	521	+0,19
22	UIF 1	610	614	+0,66
73,30	UIS 1	937	—	—
28	Usbail 1	414,90	412,10	−0,67
7	Valeo 1	904	902	−0,22
6,30	Vallourec 1	198,90	200	+0,55
9	Via Banque 1	321,10	323	+0,59
7	Worms & Cie 1	279	280	+0,36
29	Zodiac 1	1687	1700	+0,77
56	Elf Gabon	972	954	−1,85
3,47	Amax 1	141	140,20	−0,57
0,17	American Barrick 1	142,40	140,80	−1,12
1,16	American Express 1	182,50	189	+3,56
7,49	A.T.T 1	370	374,20	+1,14
1,22	Anglo American 1	191,70	187	−2,45
7,41	Amgold 1	434,30	—	—
4,02	Banco Santander 1	250,40	252	+0,64
25,27	B.A.S.F 1	886	890	+0,45
27,73	Bayer 1	1015	1006	−0,89
3,25	Blenheim Exhibit 1	39	—	—
2,32	Buffelsfontein 1	67,50	66	−2,22
1,29	Chase Manhattan 1	191,50	190	−0,78
32,79	Daimler Benz 1	2340	2329	−0,47
—	De Beers 1	106,10	106,10	—
37,80	Deutsche Bank 1	2501	2506	+0,20
32,34	Dresdner Bank 1	1352	1356	+0,30
3,85	Driefontein 1	74	71,95	−2,77
2,37	Du Pont Nemours 1	290	286,50	−1,21
2,45	Eastman Kodak 1	292,50	292,90	+0,14
—	East Rand 1	21,30	21,05	−1,17
0,16	Echo Bay Mines 1	74,10	72,75	−1,82
3,25	Electrolux 1	169	—	—
1,82	Ericsson 1	276	276	—
3,33	Exxon Corp. 1	357,70	[illegible]	+1,90
1,83	Ford Motor 1	297,70	—	—
2,04	Freegold 1	69,20	67,40	−2,60
0,23	Gencor Limited 1	15,60	14,90	−4,49
2,82	General Electric 1	585	581	−0,68
0,92	General Motors 1	276,70	276,20	−0,18
13,77	Generale Belgique1	400,30	403,50	+0,80
3,64	Grd Metropolitan 1	35,50	35,50	—
0,71	Guinness Plc 1	40	40,50	+1,25
0,25	Hanson Plc 1	20,50	20,55	+0,24
3,33	Harmony Gold 1	29,50	28,50	−3,39

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours préced.	Dernier cours	% + −
1,34	Hewlett-Packard 1	441,50	432,20	−2,30
0,22	Hitachi 1	47	46,60	−0,85
22,73	Hoechst 1	956	953	−0,31
2,50	I.B.M 1	260	254,10	−2,27
2,03	I.C.I 1	56	56	—
2,41	I.T.T. 1	514	510	−0,78
0,77	Ito Yokado 1	245	242,30	−1,10
0,39	Matsushita 1	68,60	67,35	−1,82
0,52	Mc Donald's 1	224	225,70	+0,60
1,22	Merck and Co 1	186	187,10	+0,59
3,85	Minnesota Mining 1	618	—	—
0,12	Mitsubishi Corp. 1	57,50	56,80	−1,22
0,70	Mobil Corporat. 1	410,30	—	—
2,97	Morgan J.P. 1	419	—	—
57,12	Nestle SA Nom.	4174	4150	−0,57
0,70	Nippon Meat Packer	84,20	81,50	−3,21
2,52	Norsk Hydro 1	149,50	151,50	+1,07
5,34	Ofsil 1	189	—	—
34,47	Petrofina 1	1557	1579	+1,41
3,23	Philip Morris 1	278,50	281	+0,90
3,13	Philips N.V 1	95	93	−2,11
0,22	Placer Dome Inc 1	118	117	−0,85
1,27	Procter Gamble 1	292,60	293	+0,14
6,42	Quilmes 1	210	205	−2,38
0,53	Randfontein 1	55,85	54,50	−2,42
1,09	Rhone Poul Rorer 1	270,80	274	+1,18
10,95	Royal Dutch 1	525	529	+0,57
1,14	R T Z 1	58,25	60,20	+3,35
—	Saatchi & Saatchi	14,05	13,95	−0,71
0,82	Sega Enterprises	538	549	+2,04
0,37	Saint-Helena 1	47,40	45,70	−3,59
1,72	Schlumberger 1	356,10	362,30	+1,74
1,06	Shell Transport 1	52,70	53,10	+0,76
22,14	Siemens 1	2239	2244	−0,22
1,13	Sony Corporation 1	248,60	244,90	−1,49
0,19	Sumitomo Bank 1	129	129,50	−0,39
1,13	T.D.K 1	220,10	—	—
0,57	Telefonica 1	61	61	—
0,23	Toshiba 1	37,85	37,80	−0,13
9,68	Unilever 1	535	532	−0,24
2,99	Utd.Technologie 1	309,30	305	−1,39
9,63	Vaal Reefs 1	447	427,50	−4,36
5,03	Volkswagen A.E 1	1213	1210	−0,25
2,57	Volvo (act.B) 1	320	317	−0,94
3,21	Western Deep 1	191,80	183,50	−4,33
3,66	Xerox Corp 1	432,50	—	—
6,55	Yamanouchi 1	125	123,50	−1,20
—	Zambia Copper 1	5,35	5,40	+0,93

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Em.Etat 13,4%83 CA	102,32	7,746
Em.Etat16,26%86 CA	108,55	3,654
OAT 9,90% 12/97 CA	114,05	5,940
OAT TMB 01/99 CA	99,75	4,643
OAT 10% 5/00 CA	118,90	1,479
OAT 01 TME CA	99,98	3,217
OAT 8,5%11/02 CA	112,80	5,519
OAT 8,50% 19 CA	112,57	8,241
OAT 8,50% 92-23 CA	113	2,003
BFCE 9% 91-02	112,68	6,362
CEPME 8,5% 88 CB	107,65	0,442
CEPME 9% 89 CA	112,46	8,260
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,666
CFD (CCCE)9,7%90CB	—	4,385
CFD exCCCE8,6%92CB	—	3,770
CFF 10% 88-98	115,31	7,425
CRH 8,5% 87-88 CA	109,30	3,190
CFF 9% 88-97 C1	109,37	7,151
CFF 10,25% 90 C1	119,50	3,568
CRH 8,6% 92-93 CB	109,50	0,495
CLF 8,9% 88 C1	112,36	1,292
CLF 9%88-93/98 C1	109,90	4,167
EDF 8,6% 88-89	110,70	3,652
Financier 9%91C2	115,70	5,819
Finansd.8,6%92 #C2	109,45	4,180
Floral9,75% 90 C1	115,85	9,843
PTT 11,2% 85 CB	110,70	6,545
SNCF8,8% 87-93C1	110,49	4,050
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	282	280
Bains C.Monaco 1	956	950
B.Hypoth.Europ.	178	—
B.N.P Intercont.2	452	451
Benedictine	2485	—
Bidermann Intl	420	—
B T P (la cie) 2	31	32,40
Cambodge	915	—
Carbone Lorraine	353	354
Casa Poclain 2	2,85	—
CBC 2	299	301
C.E.G.F (Frigor.)	525	—
Centenaire Blanzy	303	—
Ceragan Holding	24	—
Champex (Ny)	8	—
CIC Un.Euro.CIP 1	249,50	244
C.I.T.R.A.M. (B)	2990	—
Cpt Lyon Alem.2	345	351
Concorde-Ass Risq2	820	—
Constr.Met.Prov.	12,50	—
Credit Gen.Ind.	112	—
Darblay	590	—
Didot Bottin	555	—
Eaux Bassin Vichy	3111	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ecia 2	320	321,10
Ent.Mag. Paris	3800	—
Eridania Beghin CI	584	—
Fidei(exfinanofice)2	370	373
Finalens	351	—
F.I.P.P.	148	—
FNAC 2	2890	—
Fonciere (Cie)	596	—
Foncina	398	—
France I.A.R.D	390	—
France S.A 1	1720	1710
From. Paul-Renard	2850	—
Gaumont 2	485	—
Genefim	318	310
Gevelot	502	—
G.F.C. 2	477	477
Groupe Victoire	1370	—
G.T.I (Transport)	218	—
Immobail 2	446	445
Immobanque 2	855	—
Im.Marseillaise	4800	—
Invest.(Ste Cie.)2	2950	—
Lille Bonnieres	1036	—
Locafinanciere	447	—
Louvre 1	2160	2150
Lucia	193	—
Machines Bull 2	28,05	28,05
Mag.Uniprix	187	—
Metal Deploye	255	—
Mors 2	37,20	36,80
Navigation (Nle)	115,10	—
Optorg 2	270	—
Oreal (CI)	729	732
Origny-Desvroise	765	—
Monoprix	1216	—
Paluel-Marmont	390	—
Parfinance	190	—
Paris Orleans	202	—
Piper Heidsieck	720	—
Porcher	200,50	—
Promodes (CI)	630	—
Publicis 2	682	685
Rochefortaise Com.	163	—
Rosario 2	162	—
Rougier	195	—
S.A.F.A.A.	210	—
S.A.F.I.C Alcan	175	—
Saga	355	—
Salins du Midi 2	588	585
Savoisienne M.	150	—
Stic 2	763	745
S.I.P.H.	75	—
SMCI (M)	58	—
Sofal 2	470	—
Sotto	232	—
Sofitam	61,40	—
Sofragi 2	3195	3195
Soudure Autogene	653	654
Sovabail	395	—
Stemi	975	—
Taittinger 1	1810	1810
Testut-Aequitas	180	—
Tour Eiffel	250	—
Ufiner Cofresh	1380	—
Vicat 2	440	440
Viniprix	1700	—
Virax	105,30	—
	—	—
	—	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	495	—	Kubota Corp.	34	—
Akzo NV	475	—	Noranda Mines	96,50	—
Alcan Aluminium	106,50	—	Olivetti Priv.	8,50	—
American Brands	199	—	Pfizer Inc.	378	385,80
Arbed	490	—	Ricoh Cy	41,80	—
Asturienne Mines	113	—	Robeco	341,90	339,90
Banco Pop. Espanol	649	—	Rodamco N.V.	161,80	165
Banque Regl.Inter.	36010	—	Rolinco	338,50	336,60
Chrysler Corp.	272,30	—	Saipem SPA	5,10	—
C.I.R SPA	3	—	Sema Group Plc	32	—
Commerzbank AG	1060	—	SKF Aktiebolaget	73	—
Dow Chemical Co.1	337	338	Tenneco Inc.	230	—
Fiat Ord.	22	—	Toray Ind.	33,70	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	585	—	West Rand Cons.	5,80	—
Gevaert	1150	—		—	—
Glaxo Holdings Plc	47,50	—		—	—
Goodyear T.& R.Cy	240	—		—	—
Honeywell Inc.	225	—		—	—
Johannesburg Cons.	80	—		—	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	312	—	Lecteurs Monde+ *	201	—
Applications Hydr.	1720	—	Nicolas nom	672	—
Blanzy-Ouest*	805	—	Oll.Com.Pham. *	950	—
Brasseries Maroc	400	—	Paris France	215	—
Calciphos*	66	—	Parisc.Parcor *	190,20	—
Canadien Pacifique	85,10	—	Rorento	290,10	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—	S.A.C.E.R.	630	—
Cie Industrielle*	4402	—	St-Dominique(Fin)2	154	—
Coparex Inter.*	558	—	St Gobain Emball.*	1695	—
Cr.Universel (Cie)	276,30	—	Schlumberger Ind.*	415	—
CEAC.*	75,85	—	SEPR *	1575	—
GFF (Grpe Fon.F) 2	3,09	—	SPR "B" nom	250	—
Grace and Co.	233	—	Waterman *	1100	—
Table France*	388	—		—	—
Koninkl. Pakhoed	75,10	—		—	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Cable 1	525	525	Idianova	64	—
B.A.C.	23,70	—	Immob.Hotel. 2 #	1205	1235
Boiron (Ly) 2 #	449,50	448	Int. Computer	120,20	—
Boisset (Ly)	208	—	IPBM	33	—
CRCAM Paris IDF 1	847	845	Molex	182	—
Calberson	272	—	N.S.C Schlum.Ny 2	610	612
Cardif SA 2	965	960	Serbo	142	—
CEGEP	170	—	Sopra	308,30	—
CFPI	191	—	TF1-1	457,50	460
C.N.I.M 2	1152	1150	Thermador Hold(Ly)	330	330
Codetour	312	—	Unilog	230	—
Creeks	111,10	—	Viel et Compagnie	160	—
Dauphin OTA	240	—	Yves St Laurent 1	701	738
Devanlay 2	1190	—		—	—
Labor.Dolisos	120	—		—	—
Editions Belfond	191	—		—	—
Europ Propulsion 2	238,90	234,90		—	—
Finacor	157	—		—	—
G.L.M. S.A.	635	—		—	—
Gravograph	158	—		—	—
Guintoli 2	888	—		—	—
I.C.C.	228,10	—		—	—

Sicav (sélection) 19 juillet

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actifon	244,79	238,24
Accumulateur C et D	31679,61	31679,61
Amén-gan.	8047,49	7737,97
Amplitude	715,93	695,08
Arcagone trésor	724945	724945
Arbitr. Court Terme	8045,70	8045,70
Associa Première	32999,47	32999,47
Associc	1169,28	1169,28
Atout Futur	487,82	475,92
Aurecic	1694,73	1645,37
Avenir Alizes	1963,32	1924,82
Axa Capital	202,02	196,14
Axa Court Terme	8882,43	8882,43
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1094,78	1062,89
Axa.Ep.Fr.Ex.Agepar	861,81	836,74
Axa Europe	135,35	131,41
Axa Investissements	126,51	122,83
Axa NPI	133,16	129,28
Axa Ch.Fr.Ecrans	159,24	154,60
Axa.Ob.Int.Ex.Mu.U.Se	159,18	154,54
Axa Prem.Ex.Agepre.	125,65	171,99
Axa Sél.Eu.Dr.Sele	156,29	157,74
Axa Valeurs PER	135,78	132,80
Cadence 1	1109,77	1088,01
Cadence 2	1114,30	1092,94
Cadence 3	1107,91	1026,19
Capimonétaire	6962,90	6955,94
Capobig	7574,32	7425,86
Capcoeur	1551,94	1528,12
Coexis	1515,85	1467,59
Comptavalor	3906,28	3901,02
Creditaer	488,54	474,31
Credit Mutuel Capital	1457,11	1428,54 ◆
Cred.Mut.Ep.Cour.T	740,98	740,98 ◆
Cred.Mut.Ep.Ind. Cap	104,51	101,71
Cred.Mut.Ep.Ind. Dis	102,71	99,96
Cred.Mut.Ep.J	77229,87	77229,87
Cred.Mut.Ep.Long.T	225,98	220,87
Cred.Mut.Ep.Monde	1337,83	1302,02
Cred.Mut.Ep.Quatre	1149,42	1118,66 ◆
Dacie	1544,95	1516,14
Drouot France	342,04	914,60
Drouot Sécurité	265,43	257,70
Ecocic	1174,13	1139,93
Ecupar	132,59	128,72
Ecur. Capitalisation	2997,29	2987,61
Ecur. Expansion	537583,34	536778,07
Ecur. Géovaleurs	2552,47	2478,13
Ecur. Investissement	162,29	157,56
Ecur. Monepremière	74731,50	74731,50
Ecur. Monétaire	21991,54	21901,84
Ecur. Trésorerie	2697,51	2697,51
Ecur. Trimestriel	2147,45	2129,19
Elancial	123,36	119,77
Energia	379,87	362,64
Eparcic	4016,87	4016,87
Eparcourt-Sicav	4331,83	4321,03
Epargne Associat.	25172,52	25274,62
Epargne-Unie	1458,34	1422,77
Euro Cash cap.	8831,26	8831,26 ◆
Euro Solidarite	1138,54	1176,77
Eurocic Leaders	1141,22	1107,98
Eurodyn	1275,67	1244,56
Euro Gan.	6814,43	6552,34
Fonsicav	16125,44	16093,25
France-gan.	11502,42	11060,02
France Garantie	278,56	278
France Obligations	497,50	482,67
Francic	495,45	484,90

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Francic Pierre	123,07	119,49
Francic-Regions	1192,23	1157,60
Fructi-Associations	38,94	38,94
Fructi-Capi	48,37	47,65
Fructidor	252,12	248,29 ◆
Fructifrance action C	206,97	201,92
Fructifrance action D	198,06	193,23
GAN Rendement	5636,75	5553,46
Gestilion	16951,27	16951,27
Gest.Associations	195,75	191,44
Horizon	1488,60	1445,24
HLM Monétaire	15537,44	15537,44
Indicia	1132,55	1110,18 ◆
Indust.Fse.Court.T	1642,69	1642,63
Intersys	184,61	104,35
Interepar	112245,37	108976,09
Interoblig.	16884,58	16651,55
Intersélection Fce	547,50	536,76
Japacic	187,77	123,30
Jeunepargne	325,31	320,50
Latitude	2498,68	2494,94
Lion Association	11868,81	11863,81
Lion Institution	34916,54	34829,47
Lionplus	1164,46	1141,62
Lion Trésor	2324,23	2301,32
Livret Bourse Inv.	610,92	593,13
Livret Portefeuil.	787	764,08
Méditerranée	191,98	186,39
Mensuel CIC	10422,16	10318,97
Moneden	75957,51	75957,51
Mone.J	40157,47	40157,47
Monévalor	45667,14	45667,14
Mutualité dépôts	15351,36	15320,72
Natio Court Terme	105740	105424
Natio Court Terme2	317634	317634
Natio Epargne	20220,45	20020,25
Natio Ep. Capital	12630,16	12505,11
Natio Ep. Croissance	1984,25	1931,14
Natio Ep. Obligations	216,82	211,02
Natio-Ep. Retraite	138,96	135,24
Natio Ep. Tresor	8945,93	8928,07
Natio-Fran index	1036,56	1057,21
Natio-Imm.	1319,55	1264,22
Natio-Inter	1757,91	1710,66
Natio-Monétaire	27951,72	27951,72
Natio-Opportunites	1206,42	1174,13
Natio-Patrimoine	1540,92	1499,58
Natio-Perspectives	1200,54	1168,41
Natio-Placements	65727,41	65727,41
Natio-Revenus	1109,95	1098,96
Natio Sécurité	12273,11	12273,11
Natio-Valeurs	937,65	912,55
Nippon-Gan	7183,84	6907,54
Nord Sud Develop	1866,56	1862,83
Obli-Associations	180,66	179,17
Oblicic-Mondial	3025,66	2981,93
Oblicic-Regions	1081,38	1065,40
Obliutus	3327,58	3265,53
Oblig. des caté.	206,42	203,77
Obliion	1620,28	1663,64
Oblisécurité Sicav	14391,65	14391,65
Orachon	1602,98	1563,88
Paribas Capitalisation	1798,56	1763,12
Paribas Opportunites	139,97	135,89
Paribas Patrimoine	644,12	625,36
Patrimoine Retraite	251,95	247,01
Pervalor	635,02	622,57
Plannier	1365,63	1332,57 ◆
Plénitude	149,65	145,29

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Poste Croissance	6087,92	6081,84
Poste Gestion	73354,63	73354,63
Première Oblig.	11032,83	11021,86
Prévoy. Ecureuil	111,39	110,29
Priv'Associations	32663,67	32663,67
Proficus	1093,10	984,40
Quartz	148,17	144,56
Rentacic	171,63	169,15
Revenus Trimestr.	5647,17	5591,26
Revenu-Vert	1205,88	1183,40
St Honoré Vie & Santé	1047,58	1030,08
St Honoré Bons du Tr.	12465,73	12403,71
St Honoré Invest.	856,14	807,77
St Honoré Pacifique	782,13	746,66
St Honoré Real	16952,97	16586,62
Sécuricic	1925,85	1925,85
Securi-Gan	13382,86	13120,44
Sécuritaux	1543,41	1543,41
Sélecden	753,19	742,06
Sicav Associations	2043,98	2043,98
SFI-CNP Assur.	741,56	719,98
S.G. Fr. opport. C et D	1352,72	1326,20
Sicav 5.000	472,75	460,10
S.I. Est	1546,32	1501,28
Sfratrance	754	733,82
Slivam	449,29	437,27
Slivarente	231,80	227,25
Slivinter	523,13	508,13
S.N.I.	1228,47	1184,92
Sogenfrance C	1287,03	1261,79
Sogenfrance D	1243,31	1218,93
Sogepargne	349,53	342,66
Sogeter	1534,54	1504,45
Soleil Investissements	650,27	625,26
Solstice	2277,02	2271,34
State Street Act. Eur	10758,17	10394,37 ◆
State Street Act. Fce	11565,73	11228,36
St. Str. Act.Japon	16312	15760,39
State Street Emer. Mts	14601,85	13899,84 ◆
St.Street OAT Plus	12350,96	12108,77
Stratégie Actions	915,77	880,55
Stratégie Rendement	1605,88	1555,33
Techno-Gan	6188,77	5950,74
Thesora	763,88	756,32
Trésor Plus	1492,65	1477,87
Trésor Trimestriel	1091,51	1080,70
Trésoricic	145119,74	145119,74
Trilion	5489,78	5418,34
Uni-Associations	124,48	124,48
Uni-Foncier	1333,62	1349,87
Unifrance	622,23	607,05
Uni Regions	1266,66	1235,77
Univar	258,39	258,39
Univers Actions	1474,13	1438,18
Univers Obligations	2091,17	2052,18
Valorg	2275,84	2273,57
Valreal	59248,22	59218,61
Winterthur St-Honore	242,67	231,67

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 19/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8915	5,8400	5,65	6,15
Ecu	6,6505	6,6325	—	—
Allemagne (100 dm)	341,6800	341,1200	330	350
Belgique (100 F)	16,5515	16,5075	16,05	17,05
Pays-Bas (100 fl)	303,5900	303,1000	291	311
Italie (1000 lires)	3,6915	3,6875	3,50	4
Danemark (100 krd)	87,8800	88	84	92
Irlande (1 iep)	8,2450	8,2355	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7430	8,7045	8,40	9,20
Grèce (100 drachmes)	2,5015	2,4955	2,69	3,09
Suisse (100 f)	388,2400	387,4500	375	395
Suède (100 krs)	73,5800	73,4700	69	78
Norvège (100 k)	80,0600	80,0100	75	84
Autriche (100 sch)	48,5460	48,4730	47	50
Espagne (100 pes)	4,3350	4,3525	4,10	4,70
Portugal (100 esc)	3,5150	3,5200	3,20	4
Canada (1 $ can)	4,5877	4,5679	4,40	4,85
Japon (100 yens)	5,4805	5,4049	5,30	5,60

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 19/07
Or fin (kilo en barre)	74300	73600
Or fin (en lingot)	74850	73750
Napoléon (20f)	421	424
Pièce Fr (10 f)	389	—
Pièce Suisse (20 f)	427	425
Pièce Latine (20 f)	423	423
Souverain	535	535
Pièce 20 dollars	2600	2560
Pièce 10 dollars	1230	1265
Pièce 5 dollars	725	—
Pièce 50 pesos	2770	2740
Pièce 10 florins	438	430

Matif (Marché à terme international de France)
19 juillet 1993

NOTIONNEL 10 % — Nombre de contrats estimés : 85 946			
Cours	Mars 94	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	122,30	120,38	119,96
Précédent	122,38	120,32	119,92

CAC 40 A TERME — Volume : 11 585			
Cours	Juillet 93	Août 93	Sept. 93
Dernier	1996	2007,50	2020
Précédent	1984	1996,50	2008

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi : Pourcentage de variation 31/12 — Mardi : Montant du coupon
Mercredi : Date paiement dernier coupon — Jeudi : Compensation
Vendredi : Quotités de négociation

ABREVIATIONS
B = Bordeaux — Li = Lille
Ly = Lyon — M = Marseille
Ny = Nancy — Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

L'Espionnage, un genre impur : Attentat à Téhéran (v.f.), de William Freshmann et Giacomo Gentilomo, 19 h ; l'Arme à l'œil (1980, v.o. s.t.f.), de Richard Marquand, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Le Cinéma arménien : Namouss (1925), 14 h 30 ; Jeux (1990, v.o. s.t.f.), d'Edgar Baghdassarian, Martiros Sarian (1966, v.o. s.t.f.), de Laerte Vagharchian, l'Arménie soviétique (1924), d'I. Kraslavski, 17 h 30 ; Mayrig (1991), d'Henri Verneuil, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande Galerie porte Saint-Eustache Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années militantes : Génération (1988) de Daniel Edinger et Françoise Prébois, 16 h 30 ; le Dos au mur (1979-1981) de J.-P. Thom, 18 h 30 ; Le fond de l'air est rouge (1977) de Chris Marker, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A FLEUR DE MER (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
ALARME FATALE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
AMANTS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
BEST OF THE BEST 2 (**) (A., v.f.) : Bretagne, 6e (36-65-70-37).
BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CHUTE LIBRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LES COPAINS D'EDDIE COYLE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).
LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DISPARUE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DRAGON, L'HISTOIRE DE BRUCE LEE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).
LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
FANFAN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
GRANDEUR ET DESCENDANCE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55).
GROCK (Suis.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).
JENNIFER 8 (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK (A., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).
LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).
MADE IN AMERICA (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
NOM DE CODE : NINA (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).
LA NUIT SACRÉE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).
L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PASSION FISH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
RED ROCK WEST (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ROBOCOP 3 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).
SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SNIPER (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
SUPER MARIO BROS (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
VILLA MAURESQUE (Fr.-Por.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-Bissau-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

LES FILMS NOUVEAUX

ALL OUT. Film franco-suisse de Thomas Koerfer : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

ANGLE MORT . Film américain de Geoff Murphy, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

BENNY & JOON. Film américain de Jeremiah Chechik, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA COURSE DE L'INNOCENT. (*) Film franco-italien de Carlo Carlei, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

L'ŒIL ÉCARLATE. Film français de Dominique Roulet : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

POSSE, LA REVANCHE DE JESSIE LEE. Film américain de Mario Van Peebles, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

4 NEW-YORKAISES. Film américain de Beeban Kidron, v.o. : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

SWING KIDS. Film américain de Thomas Carter, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LE SYNDICAT DU CRIME 1. (*) Film Hongkong de John Woo, v.o. : Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).

LES TORTUES NINJA 3. Film américain de Stuart Gillard, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TRACES DE SANG. Film américain d'Andy Wolk, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.
BODY SNATCHERS (*) (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 19 h, 21 h.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 19 h, 21 h.
CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h.
LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h.
HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.
INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h.
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
MAITRESSE (**) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.
NINJA KIDS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h.
TOUBAB BI (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

LES GRANDES REPRISES

ABYSS (A., v.o.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).
AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ANGE BLEU (All., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23).
BAMBI (A., v.f.) : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).
CASABLANCA (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63).
L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88).
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
FIVE EASY PIECES (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
LES GAMINS D'ISTANBUL (Turc, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
GENEVIÈVE (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
IF (*) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
INTERNATIONAL HOUSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64).
LE LAURÉAT (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LEO, THE LAST (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
MEAN STREETS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
1900 (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
NIKITA (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55).
L'OR DE NAPLES (It., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE QUATRIÈME HOMME (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).
REGGAE SUNSPLASH (All., v.o.) : Trianon, 18e (46-06-63-66).
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
SWEETIE (A.-Austr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
THÉORÈME (**) (It., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
UN CHIEN ANDALOU (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA VIE DE CHATEAU (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

FESTIVALS

ADORABLE AUDREY (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Sabrina, mer. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Ariane, jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Guerre et Paix, ven., film à 14 h, séances à 17 h 15, 20 h 40 ; Charade, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Vacances romaines, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 15 mn après ; Deux têtes folles, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Funny Face, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60). Psychose, jeu., lun., séances à 13 h 30, 15 h 55, 18 h, 20 h 05, 22 h 10 film 10 mn après ; les Amants du Capricorne, mer., mar., séances à 13 h 30, 15 h 40, 17 h 50, 20 h, 22 h 10 film 10 mn après ; le Rideau déchiré, ven., sam., séances à 13 h 50, 17 h 55, 22 h film 10 mn après ; la Taverne de la Jamaïque, ven., sam., séances à 16 h 05, 22 h 10 film 10 mn après ; Le crime était presque parfait, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

CARY GRANT, CHEFS-D'ŒUVRE DE LA COMÉDIE (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). La Dame du vendredi, sam., à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Arsenic et Vieilles Dentelles, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 25 mn après ; l'Impossible Mr. Bébé, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Indiscrétions, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

CINÉMA EN PLEIN AIR - LE WESTERN (v.o.), Grande Halle de la Villette, prairie du triangle, 19e (40-03-39-03). Pat Garrett et Billy the Kid (version remontée) mer. 22 h ; Vera-Cruz, jeu. 22 h ; Johnny Guitar, ven. 22 h ; Il était une fois dans l'Ouest, Pour une poignée de dollars, sam. 22 h ; la Rivière sans retour, dim. 22 h ; la Vengeance aux deux visages, mar. 22 h. Location d'un transat et d'une couverture : 40 F.

CLERMONT-FERRAND 93 A PARIS, Utopia, 5e (43-26-84-65). Ménage, Rives, L'Exposé, Le Jour du bac, Décroche, Pénélope I, jeu., sam., lun. 14 h 10.

ERIC ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01). Le Beau Mariage, mar. 15 h 10 ; Ma nuit chez Maud, mar. 17 h ; la Collectionneuse, dim. 15 h 30 ; le Genou de Claire, ven. 11 h 50 ; l'Amour l'après-midi, jeu. 17 h 30 ; la Marquise d'O, jeu. 15 h 30 ; la Boulangère de Monceau, La Carrière de Suzanne, Véronique et son cancre, sam. 12 h.

FRED ASTAIRE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Amanda, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Top Hat, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Grande Farandole, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Demoiselle en détresse, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

INTÉGRALE INGMAR BERGMAN (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18). Rêves de femmes, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Cris et Chuchotements, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Sonate d'automne, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Source, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Fanny et Alexandre, dim. à 13 h 45, 17 h 10, 20 h 35 ; l'Œuf du serpent, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Après la répétition, mar. à 14 h 10, 15 h 45, 17 h 20, 19 h, 20 h 35, 22 h 10.

JAMES STEWART, ANTHONY MANN (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). L'Appât (copie neuve) mer., sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; l'Homme de la plaine, (copie neuve) jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; les Affameurs, (copie neuve) ven., lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Je suis un aventurier (copie neuve) dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Winchester 73 (copie neuve) mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après. Pl. : 40 F, T.R. : 30 F, les cinq films : 125 F.

L'ETRANGE FESTIVAL : NUIT FILMS RARES ET RESTAURÉS (v.o.), Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47). Haxan, Dementia 13, Des films inédits de 1898 à 1935, sam. à 23 h en présence de Serge Bromberg qui présente et accompagne les films au piano. Pl. 80 F, T.R. : 50 F.

L'ETÉ JAPONAIS (v.o.), Reflet République, 11e (48-05-51-33). Frère aîné, sœur cadette, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Goyokin, jeu. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 mn après ; Onibaba, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Printemps précoce, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 mn après ; Rébellion, dim. à 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 film 10 mn après ; Gosses de Tokyo, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; le Combat final de Majin, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). La Huitième Femme de Barbe-Bleue, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; The Shop Around the Corner, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Sérénade à trois, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

LUIS BUNUEL, ARCHITECTE DU RÊVE, Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04). Belle de jour, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; le Journal d'une femme de chambre, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Cet obscur objet du désir, ven. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; Tristana, sam. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; le Fantôme de la liberté, dim. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; le Charme discret de la bourgeoisie, lun. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après ; la Voie lactée, mar. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 10 mn après.

RAINER WERNER FASSBINDER (v.o.), Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18). Le Droit du plus fort, mer. à 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30 ; Maman Kusters s'en va au ciel, jeu. à 13 h 45, 16 h 20, 18 h 50, 21 h 25 ; Prenez garde à la sainte putain, ven. à 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50 ; le Mariage de Maria Braun, sam. à 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30 ; le Secret de Veronika Voss, dim. à 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50 ; l'Année des treize lunes, lun. à 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 30 ; la Troisième Génération, mar. à 13 h 30, 15 h 35, 17 h 40, 19 h 45, 21 h 50.

RAINER WERNER FASSBINDER (v.o.), 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). Tous les autres s'appellent Ali, mer. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après ; la Troisième Génération, jeu. à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h film 5 mn après ; l'Année des treize lunes, ven. à 14 h, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 45 film 5 mn après ; le Droit du plus fort, sam. à 14 h, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 45 film 5 mn après ; Lola, une femme allemande, dim. à 13 h 30, 15 h 40, 17 h 50, 20 h, 22 h 10 film 5 mn après ; Maman Kusters s'en va au ciel, lun. à 14 h, 16 h 30, 19 h 15, 21 h 45 film 5 mn après ; Effi Briest, mar. à 13 h 50, 16 h 25, 19 h, 21 h 35 film 5 mn après.

RÉTROSPECTIVE CARL DREYER (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Pages arrachées du livre de Satan, jeu., sam. 14 h, lun. 16 h 30 ; le Maître du logis, jeu. 16 h 30, ven. 14 h, dim. 21 h 30 ; Jour de colère, mer., mar. 14 h ; Ordet, mer., ven., mar. 21 h 30, sam., lun. 19 h, dim. 14 h ; Gertrud, mer., ven., dim. 19 h, jeu. 21 h 30, sam., mar. 16 h 30, lun. 14 h.

RÉTROSPECTIVE MICHELANGELO ANTONIONI (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Femmes entre elles, jeu. 16 h 30, sam. 14 h, lun. 19 h ; l'Avventura, jeu. 16 h 30, ven. 19 h, dim. 14 h, mar. 21 h 30 ; la Nuit, mer. 21 h 30, sam. 14 h, dim. 19 h, mar. 16 h 30 ; l'Eclipse, mer. 14 h, ven. 21 h 30, dim. 16 h 30, lun. 19 h ; le Désert rouge, mer. 16 h 30, ven. 14 h, dim. 21 h 30, mar. 19 h ; Blow-up, jeu., dim. 21 h 30, ven., mer. 16 h 30, sam. 19 h, lun. 14 h ; Profession : reporter, mer., lun. 16 h 30, jeu., ven. 19 h, sam. 21 h 30, dim., mer. 14 h, ; Identification d'une femme, mer. 19 h, jeu. 14 h, sam. 16 h 30, lun. 21 h 30 ; le Cri, mer., sam. 19 h, jeu., lun. 14 h, ven. 16 h 30, mar. 21 h 30 ; Zabriskie Point, mer., ven., mer. 14 h, jeu. 21 h 30, sam., lun. 16 h 30, dim. 19 h ; le Mystère d'Oberwald, mer., ven., dim. 16 h 30, jeu., mar. 19 h, sam., lun. 21 h 30.

VISA-VILLES, Maison de la Villette - salle audiovisuelle, 19e (40-03-75-00). Belleville lumière, mer., de 13 h à 14 h, jeu., ven., dim., mar., de 13 h à 15 h, sam., de 15 h 30 à 16 h ; En remontant la rue Vilin, mer. 14 h, jeu., ven., dim., mar. à 15 h 30, 16 h 30, sam. 16 h, 17 h.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 21 JUILLET

« La Chinatown du treizième arrondissement et ses sanctuaires bouddhiques en musique », 14 h 30, porte de Choisy, devant la BNP (C. Merle).

« A la découverte de Paris au Musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné (Approche de l'art).

« De La Fontaine à Balzac, le quartier de la Muette avec ses jardins et cités privés », 15 heures, sortie du métro Muette (M. Hager).

« Le parcours policier : passages, ruelles et labyrinthes du Sentier à la cour des Miracles », 15 heures, sortie métro Sentier, côté rue des Petits-Carreaux (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

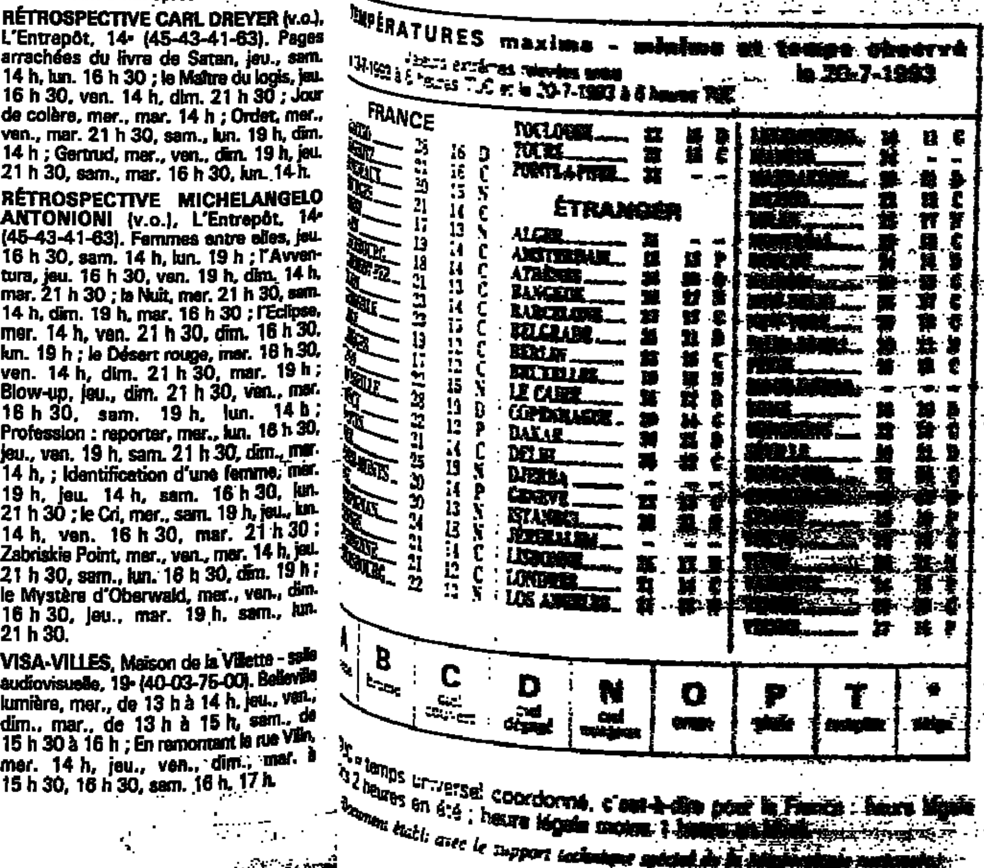
Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 h 30 : « Le parc de La Villette ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

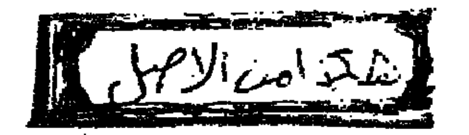
11 *bis*, rue Keppler, 19 h 30 : « Le divin au-delà du dogme religieux ». Entrée libre (Loge unie des théosophes).

MÉTÉOROLOGIE



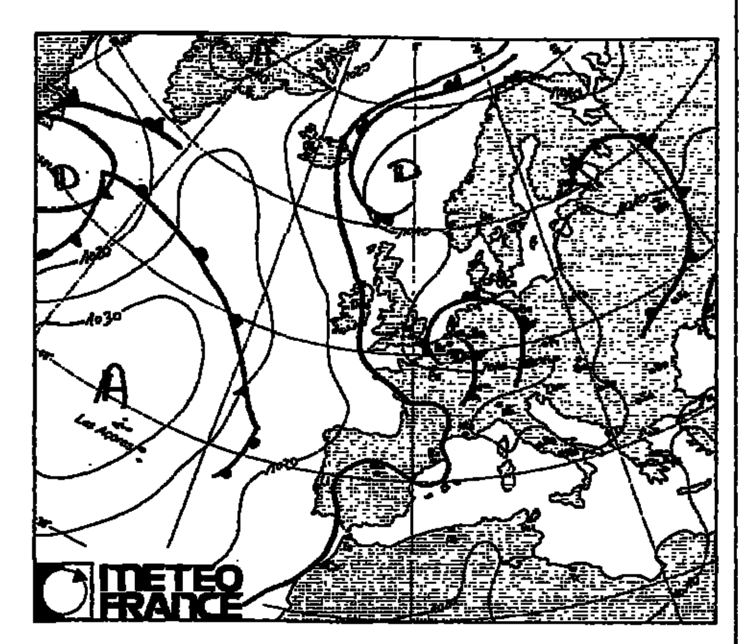




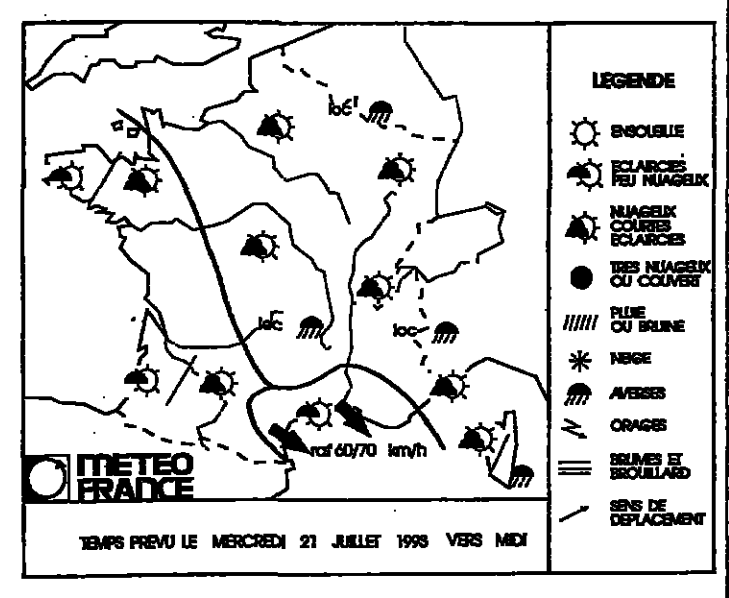


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 JUILLET A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 21 JUILLET 1993

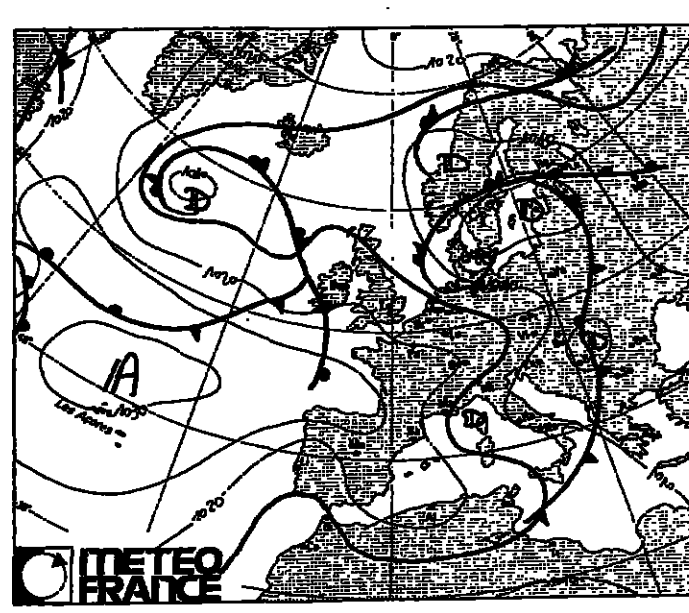


Mercredi : ciel souvent nuageux avec encore quelques averses. – Sur le Languedoc-Roussillon et la Provence, le ciel sera bien ensoleillé grâce au mistral et à la tramontane qui atteindront de 50 à 60 kilomètres/heure.

Partout ailleurs, le ciel sera encore très nuageux avec quelques averses près de la frontière belge. L'après-midi, des éclaircies se développeront sur les régions proches de l'Atlantique. Les températures matinales seront de l'ordre de 11 à 13 degrés sur la moitié nord, de 12 à 15 degrés sur la moitié sud et, localement, 16 à 19 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, les températures seront presque de saison : de 20 à 22 degrés sur la moitié nord, de 22 à 26 degrés sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 22 JUILLET 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 20-7-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-7-1993 à 6 heures TUC et le 20-7-1993 à 6 heures TUC

FRANCE				TOULOUSE	22	15	D	LUXEMBOURG	18	11	C
AJACCIO	28	16	D	TOURS	22	13	C	MADRID	36	–	–
BIARRITZ	21	16	C	POINTE-A-PITRE	32	–	–	MARRAKECH	39	21	D
BORDEAUX	20	15	N	**ÉTRANGER**				MEXICO	22	13	C
BOURGES	21	14	C	ALGER	31	–	–	MILAN	25	17	N
BREST	17	13	N	AMSTERDAM	18	13	P	MONTRÉAL	29	18	C
CAEN	19	14	C	ATHÈNES	36	23	D	MOSCOU	24	14	D
CHERBOURG	18	14	C	BANGKOK	36	27	N	NAIROBI	20	13	C
CLERMONT-FER.	21	13	C	BARCELONE	27	17	C	NEW-DELHI	35	27	C
DIJON	23	14	C	BELGRADE	35	21	D	NEW-YORK	25	19	C
GRENOBLE	23	15	C	BERLIN	23	16	C	PALMA-DE-MAJ.	30	21	N
LILLE	19	12	C	BRUXELLES	19	12	N	PÉKIN	29	23	C
LIMOGES	17	12	C	LE CAIRE	35	22	D	RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
LYON	22	15	N	COPENHAGUE	20	14	C	ROME	30	20	D
MARSEILLE	28	19	D	DAKAR	30	25	D	HONGKONG	32	29	C
NANCY	22	12	P	DELHI	35	27	C	SÉVILLE	39	21	D
NANTES	21	14	C	DJERBA	–	–	–	SINGAPOUR	32	26	C
NICE	25	19	N	GENÈVE	22	13	C	STOCKHOLM	20	12	D
PARIS-MONTS.	20	14	P	ISTANBUL	28	21	N	SYDNEY	15	10	P
PAU	20	13	N	JÉRUSALEM	–	–	–	TOKYO	23	18	C
PERPIGNAN	24	18	N	LISBONNE	25	17	D	TUNIS	35	21	N
RENNES	21	14	C	LONDRES	21	14	C	VARSOVIE	24	15	P
ST-ETIENNE	21	12	C	LOS ANGELES	21	18	N	VENISE	29	20	C
STRASBOURG	22	13	N					VIENNE	27	16	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brumé	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

Diableries

DEPUIS que Léo Ferré a tiré sa révérence, il se passe des choses anarchiques à la télévision. Sur la route du Tour de France, lundi après-midi, par exemple, pendant qu'on pédalait tranquillement avec France 2 vers Andorre, on a vu surgir un diable. Un vrai diable écarlate, cornu, barbichu, fourchu. Il courait à grandes enjambées le long du peloton, comme s'il cherchait quelqu'un. La caméra a fait un plan fixe, croyant sans doute à un spectateur encarnavalé, et hop ! il a disparu de l'écran.

Il cherchait sans doute M. Méhaignerie, mais s'était trompé de chaîne. Le ministre de la justice pédalait sur TF 1 et il avait mis le grand braquet, ce qui ne va pas de soi pour quelqu'un qui traîne, derrière son amabilité naturelle, une réputation de grand mou.

M. Méhaignerie, tout le monde le connaît. Il est au centrisme ce que l'œuf est à la poule : on ne sait pas qui a inventé l'autre. Il est si rond, si lisse, si insaisissable, si immuable, que le vent de l'actualité n'a jamais prise sur lui. A peine penche-t-il d'un côté qu'il repenche de l'autre pour rester toujours, comme un vrai culbuto, au même endroit : au centre, au centre, au centre !

Invité, ès qualités, à commenter le feuilleton OM-Valenciennes, M. Méhaignerie avait donc soigneusement évalué le pour et le contre. Quand on lui demanda pourquoi son ministère venait d'interdire de parole le bavard procureur de Valenciennes, M. Méhaignerie, après avoir mûrement réfléchi, expliqua qu'il convenait d'*« éviter les excès médiatiques »*.

Le reste fut moins banal. Car le ministre de la justice, naturellement, s'entendit demander aussi ce qu'il pensait du soutien médiatique apporté par le président de la République au président de l'Olympique de Marseille.

C'est alors que l'incroyable se produisit. M. Méhaignerie réfléchit une fois encore, pesa longuement ses mots, hésita entre une forme de phrase déclarative et une forme de déclaration dubitative, puis, soudain, se laissa aller. Il osa affirmer, presque sans respirer, que le mieux serait peut-être, dans cette affaire, que *« chacun évite de mettre de l'huile sur le feu »*. Avant d'ajouter, grisé par sa hardiesse, que les propos présidentiels avaient pu, en effet, être *« interprétés »*, pas par lui, mais *« par certains »*, et même *« par certains magistrats »*, *« comme mettant de l'huile sur le feu »*...

Dans sa bouche cela sonnait comme une déclaration de guerre. Le diable l'avait rattrapé puisqu'on venait d'assister à l'inconcevable : M. Méhaignerie venait de piquer une colère d'enfer !

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 20 juillet

TF 1

20.45 **Cinéma : Tais-toi quand tu parles.** □ Film français de Philippe Clair (1981).
22.25 **Cinéma : Le Retour de Sabata.** □ Film américain de Frank Kramer (1971).
0.15 **Journal et Météo.**
0.50 **Magazine : Reportages.** Quatre-vingts ans à fond la forme (rediff.).

FRANCE 2

20.50 **Cinéma : Les Cavaliers de l'orage.** ■■ Film franco-yougoslave de Gérard Vergez (1983).
22.35 **Magazine : De quoi j'ai l'air ?** Présenté par Bruno Masure. Flic ou voyou. Invités : Richard Bohringer, Maria Pacôme, Nagui.
23.50 **Journal et Météo.**
0.10 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

20.45 **Série : Guerres privées.** L'avocat ne désarme pas.
21.40 **Opéra : La Traviata.** En direct des Chorégies d'Orange. Opéra en quatre actes de Verdi. Livret de Francesco Maria Piave d'après la pièce d'Alexandre Dumas fils, *la Dame aux camélias*. Mise en scène de Francesca Zambello (1er et 2e actes). *Diffusé en simultané et en stéréo* sur France-Musique.
23.05 **Journal et Météo.**
23.35 **Opéra : La Traviata** (3e et 4e actes).
0.40 **Continentales.**

CANAL PLUS

20.35 **Cinéma : Arachnophobie.** ■ Film américain de Frank Marshall (1990).
22.20 **Flash d'informations.**
22.25 **Cinéma : Au pays des Juliets.** ■■ Film français de Mehdi Charef (1992).
0.00 **Cinéma : Vengeance diabolique.** ■ Film américain de John McLoughlin (1991).

ARTE

20.40 **La Roue.** Portrait d'Acacio Da Silva.
20.45 **Soirée thématique : Vivre ailleurs.** Les leurres de la sécurité.
20.46 **Court métrage.** Voyage dans la Lune, d'Olaf Kaiser ; Dae, de Stole Popov.
21.15 ▶ **Documentaire : Le Toit.** Méditations sur la vie à couvert, de Pim Richter et Alexander Ris.
21.35 **Documentaire : Chapeau melon et cravate.** De Pierre Bouchez.
22.40 **Documentaire : Et on voit du pays.** De Pim Richter et Alexander Ris.
23.10 **Cinéma : Permanent Vacation.** ■ Film américain de Jim Jarmusch (1980).

M 6

20.50 **Série : Les Aventures de Tintin.** Vol 714 pour Sydney ; Tintin et les Picaros. *Une série qui ne plaît pas uniquement aux enfants.*
22.25 **Série : Mission impossible.**
23.25 **Les Stars en noir et blanc.** Avec la série : Destination danger.
0.15 **Six minutes première heure.**
0.30 **Magazine : Flashback.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Archipel médecine.** Amour et biologie.
21.30 **Grand angle.** Les enfants du Yorim (rediff.).
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Avignon 1993 : tours de rôle (1).
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Jacqueline Cerquiglini-Toulet (la Couleur de la mélancolie).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Récital** (donné le 13 octobre 1992 à Vienne) : Sonate pour piano nº 16 en sol majeur, Sonate pour piano nº 17 en ré mineur, Sonate pour piano nº 18 en mi bémol majeur, Sonate pour piano nº 28 en la majeur op. 101, de Beethoven, par Alfred Brendel, piano.
21.30 **Concert** (en direct des Chorégies d'Orange et en simultané avec France 3) : La Traviata, opéra en quatre actes, de Verdi, par les Chœurs du Théâtre du Capitole, de l'Opéra d'Avignon et des pays de Vaucluse, et l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson.
0.35 **Bleu nuit.** Le Quintette du guitariste Raphaël Fays avec Pierre Blanchard, violon, Daniel Manzanas, guitare, Pablo Gilabert, guitare basse et Minimo Garay, percussions.

Mercredi 21 juillet

TF 1

15.30 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
16.25 **Jeu : Une famille en or.**
16.55 **Club Dorothée vacances.**
18.00 **Série : Chips.**
18.50 **Série : Premiers baisers.**
19.20 **Série : Hélène et les garçons.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.40).
20.00 **Journal et Météo.**
20.45 **Téléfilm : Taille mannequin.** D'Henri Safran. *Intrigues, rivalités et jalousie dans l'univers de la haute couture et des affaires.*
23.05 **Magazine : 52 sur la Une.** Amours de femmes. *L'homosexualité au féminin.*
0.00 **Documentaire : Histoires naturelles.** Mon pays, c'est l'hiver.

FRANCE 2

13.45 **Sport : Cyclisme.** Tour de France : Andorre-Saint-Lary-Soulan, 16e étape (228 km).
16.10 **Magazine : Vélo club.** Présenté par Gérard Holtz.
17.00 **Magazine : Giga.**
18.05 **Série : Riptide.**
18.55 **Sport : Le Journal du Tour** (et à 1.20).
19.25 **Jeu : Que le meilleur gagne plus.**
20.00 **Journal, L'image du Tour, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Jeu : Fort Boyard.** Présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. L'équipe du XV de France au profit d'ADICAR, Institut du cœur.
22.30 **Sport : Nikaia 93.** Meeting international d'athlétisme de Nice.
0.00 **Journal et Météo.**
0.20 **Magazine : Le Cercle de minuit.** Au Festival d'Avignon.

FRANCE 3

15.40 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Variétés : 40e à l'ombre.** En direct de l'île de Ré. Avec les Nacash, Yta Farrow, Mary Myriam.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Feuilleton : Une famille pas comme les autres** (13e épisode).
20.35 **Jeu : Hugodélire.**
20.45 ▶ **Magazine : La Marche du siècle.** Frangin, frangine. Invités : CharlÉlie Couture et Tom Novembre ; Zana Muhsen ; Christine Splengler, photographe, correspondante de guerre ; Gisèle Prassinos, écrivain ; Bernard Day, onzième d'une fratrie de douze enfants ; Sylvie Angel, psychiatre ; Françoise Héritier-Augé, historienne, géographe et ethnologue ; Evelyne Cévin, conteuse. Reportage : Un frère peut en cacher un autre, de Gaëlle Montlahuc et Jean-François Renoux.
22.25 **Journal et Météo.**
22.55 **Série : Les Mystères de l'Ouest.**
23.45 **Magazine : Aléas.** Qui suis-je ? ; Mirage ! Mirage ? ; Un désastre émotionnel ; Un village s'enracine.
0.40 **Continentales.**

CANAL PLUS

15.35 **Téléfilm : Le Rêveur du pays magique.** De Jack Bender.
17.10 **Documentaire : Terminator.** De David Thompson et Dave Dichie.
17.40 **Canaille peluche.**

En clair jusqu'à 21.00

18.30 **Série animée : Batman.**
18.55 **Le Top.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Magazine : Nulle part ailleurs.**
20.30 **Le Journal du cinéma du mercredi.**
21.00 **Cinéma : Solo pour deux.** □ Film américain de Carl Reiner (1984).
22.25 **Flash d'informations.**
22.35 **Cinéma : Les Anges de la nuit.** ■ Film américain de Phil Joanou (1990) (v.o.).
0.45 **Cinéma : Pleure pas la bouche pleine.** ■ Film français de Pascal Thomas (1973).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
17.55 **Chronique : Le Dessous des cartes** (rediff.).
18.00 **Documentaire : Histoire parallèle** (rediff.).
19.00 **Magazine : Rencontre.** Herlinde Koebl/Uno Kier.
19.30 **Documentaire : Portraits.** D'Alain Cavalier. La Souffleuse de verre.
19.45 **Documentaire : Terra X.** De Jochen Richter. Les énigmes des civilisations disparues. *La vallée des volcans sacrés, au sud du Pérou.*
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **La Roue.** Portrait d'Abelardo Rondon.
20.45 **Musica : Variété.** Concert-spectacle de Mauricio Kagel. *Des numéros de cirque audacieux, une musique composée par Mauricio Kagel, une mise en scène de Werner Herzog.*
21.40 **Documentaire : György Ligeti.** De Michel Follin. *Un portrait du compositeur d'origine hongroise.*
22.40 **Concert : Atmosphères.** De Ligeti, par l'Orchestre du Südwestfunk de Baden-Baden sous la direction de Michael Gielen.
22.50 **Documentaire : L'homme qui marche.** De Philippe de Pierpont.
0.10 **Musique : Montreux Jazz Festival.** Les grands moments du festival (rediff.).

M 6

15.30 **Magazine : Fréquenstar.** Pierre Palmade.
16.30 **Magazine : Nouba.**
17.05 **Variétés : Multitop.**
17.35 **Série : Rintintin Junior.**
18.00 **Série : L'Homme de fer.**
19.00 **Série : Deux flics à Miami.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo, Mode 6.**
20.00 **Série : Cosby Show.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6.**
20.45 **Téléfilm : Le Paradis d'Angela.** De Joe Napolitano. *Une étudiante trouve la mort dans un accident de voiture. Arrivée au purgatoire, elle est chargée d'une mission sur Terre...*
22.30 **Série : Mission impossible.**
23.30 **Magazine : Vénus.**
0.00 **Six minutes première heure.**
0.10 **Magazine : Etat de choc.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Antipodes.** Spécial Maroc.
21.32 **Communauté des radios publiques de langue française.** Hergé.
22.40 **Les Nuits magnétiques.** Avignon 1993 : tours de rôle (2).
0.05 **Du jour au lendemain.** Avec Georges Périlleux (Stig Dagerman).
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Concert** (donné le 20 octobre à Vienne) : Symphonie nº 2 pour cordes et trompettes, d'Honegger ; Jack in The Box, de Satie ; Le Bœuf sur le toit, de Milhaud ; Agon, de Stravinsky ; Symphonie nº 5, d'Honegger, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski.
22.00 **Concert** (en direct de Montpellier) : Le Barbier de Séville, opéra en quatre actes, de Morlacchi, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. Maurizio Barbacini ; sol. : Ewa Malas-Godlewska, soprano, Natale de Carolis, baryton, Mario Zeffiri, ténor, Romano Franceschetto, baryton, Danilo Rigosa, basse, Jean Delescluse, ténor, Hervé Hennequin, basse, Mirella Giardelli, pianoforte.
1.00 **Bleu nuit.** Festival de Montpellier. Le Trio de Laurent de Wilde, pianiste.

Après avoir perdu la majorité à la Diète

Le Parti libéral-démocrate japonais souhaite sacrifier M. Miyazawa pour former un gouvernement de coalition

Les manœuvres pour choisir le successeur de Kiichi Miyazawa ont commencé avant même que ce dernier ait formellement annoncé son intention de renoncer à ses fonctions, ce qu'il ne semble pas pressé de faire. Le Parti libéral-démocrate (PLD), qui, bien qu'ayant perdu la majorité à la Chambre basse, demeure la première formation politique, semble souhaiter le départ du premier ministre afin de faciliter des alliances, désormais nécessaires, avec les nouveaux partis conservateurs. Bien qu'aucune date n'ait été arrêtée, la Diète devrait se réunir à partir du 2 août pour élire le nouveau chef du gouvernement.

TOKYO

de notre correspondant

Le PLD a le choix entre un cabinet minoritaire et la formation d'une coalition. Une troisième hypothèse, plus problématique, serait une alliance des forces anti-libérales démocrates, à l'exception des communistes. Ces différents scénarios donnent lieu à d'intenses marchandages. Le président du Keidanren (patronat), Gaichi Hiraiwa, s'est déclaré favorable à une coalition autour de l'ex-majorité.

La configuration tripolaire qui ressort du vote du 18 juillet rend complexe la reconstitution d'un équilibre politique, ce qui incite certains commentateurs à avancer l'hypothèse de nouvelles élections d'ici à la fin de la l'année . Face au PLD est apparu un premier groupe, formé de ce que la presse nomme les forces anti-PLD *(hijimin)* réunissant le Parti socialiste (PSJ), le Parti de la renaissance (PR), le Komeito, les sociaux-démocrates (PSD) et la minuscule Union sociale-démocrate (USD).

Les états d'âme du PSJ

Ce rassemblement a en commun la même hostilité au PLD, mais paraît hétéroclite sur le plan des options politiques et n'a aucun programme commun, sinon de présenter, éventuellement, un candidat unique lors de l'élection du premier ministre. Un troisième groupe est composé du Nouveau parti du Japon (NPJ) et du Parti pionnier (PP), qui viennent de constituer un groupe parlementaire unique à la Chambre.

Aucun de ces blocs ne dispose d'un nombre suffisant d'élus pour espérer gouverner seul. Les «forces anti-PLD» ne rassemblent que 191 députés : il leur en manque donc une soixantaine pour arriver à une majorité de gouvernement. Même en ce qui concerne l'élection du premier ministre, la coalition anti-PLD ne peut espérer l'emporter seule sur les libéraux-démocrates. Le tandem NPJ-PP (48 députés) est par conséquent en position-charnière. Les deux camps ont besoin de son appui et le courtisent. Pour l'instant, il a annoncé qu'il ne s'engageait dans aucune alliance; un attentisme qui lui permet de faire monter les enchères.

Dans l'hypothèse où il se porterait du côté des forces anti-PLD, la «coalition» ne rassemblerait que 239 députés et aurait besoin d'une quinzaine d'indépendants. Les communistes ne participeront en aucun cas à une coalition qui leur semble témoigner d'un opportunisme contestable de la part des socialistes. Le choix du PSJ de participer à la coalition anti-PLD dans laquelle le PR serait l'autre élément porteur suscite une vive opposition dans ses rangs, accentuée par sa déroute électorale. L'ex-présidente du parti, Takako Doi, a demandé un réexamen des projets de coalition.

S'allier à des hommes dont le seul mérite est d'avoir quitté le PLD, mais dont certains étaient les acteurs des manœuvres les plus contestables qui s'y déroulaient, paraît à nombre de socialistes une erreur tactique qui leur aliènerait un peu plus l'opinion. Il semble difficile d'imaginer que Mme Doi soutienne la candidature de M. Hata, président du PR. D'autant moins qu'il est possible qu'au cours du procès, qui s'ouvre le 22 juillet, du parrain Shin Kanemaru, ex-secrétaire du PLD, le rôle dans différents scandales d'Ichiro Ozawa, stratège du PR, se précise.

PHILIPPE PONS

Une expulsion « musclée » dans le Val-de-Marne

Des familles squattant un immeuble d'Alfortville sont délogées par un commando

Un commando composé d'une dizaine de «gros bras», protégés par des chiens, a expulsé, lundi matin 19 juillet, les six familles qui occupaient illégalement un immeuble vétuste d'Alfortville (Val-de-Marne). Cette opération a été conduite en dehors de tout cadre légal, puisque aucune ordonnance d'expulsion n'avait été prise à l'encontre des occupants de ce squatt décrit comme *«paisible»* par les policiers.

Ni les membres du commando ni leur commanditaire n'avaient, mardi matin 20 juillet, été identifiés. Un vigile appartenant à une société privée de gardiennage a toutefois été interpellé sur les lieux et placé en garde à vue. Mais il semble que cet homme n'ait pas participé à l'opération et que son rôle se soit borné à empêcher le retour des occupants de l'immeuble dans leurs chambres saccagées par le commando.

Les familles expulsées *manu militari* – vingt-six personnes dont une dizaine d'enfants en bas âge – étaient pour la plupart d'origine malienne et maghrébine. Un couple de Français, qui affirme habiter régulièrement ce bâtiment depuis un quart de siècle, a aussi été délogé. Situé à deux pas de la Seine, l'immeuble est voué à la démolition dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) «Quartiers de Seine» concédée à une filiale de la SEERI Ile-de-France, qui est propriétaire du bâtiment.

René Rouquet, maire (PS) d'Alfortville, a jugé *«inacceptables»* ces méthodes qui *«ne règlent rien»*. La municipalité a trouvé un abri provisoire pour les familles expulsées. Mais le maire estime que, s'étant récemment installées dans un immeuble voué à la démolition, elles ne peuvent bénéficier d'un relogement prioritaire par rapport aux centaines de demandeurs inscrits sur les listes d'attente de sa ville. M. Rouquet affirme avoir relogé tous les habitants des immeubles de la ZAC appelés à disparaître, qu'ils soient locataires, ou occupants sans titre mais résidant sur place depuis longtemps. *«Le problème est sans fin*, commente-t-il. *A peine a-t-on relogé les habitants que d'autres familles viennent occuper les lieux. Il n'est pas question de reloger des squatteurs qui se sont installés dernièrement.»* Le maire d'Alfortville, comme la direction de la filiale de la SEERI, «SNC Quartiers de Seine», affirme tout ignorer du commanditaire de l'expulsion.

Plus de soixante-dix morts en deux jours

Les affrontements entre séparatistes kurdes et l'armée turque se poursuivent

Plus de soixante-dix personnes ont trouvé la mort en Turquie, dimanche 18 et lundi 19 juillet, victimes du conflit de plus en plus meurtrier qui oppose les séparatistes kurdes du PKK et les forces gouvernementales. Dans la province de Van, vingt-six personnes, dont quatorze enfants en bas âge et huit femmes que la transhumance estivale avait amenés à camper avec leur bétail sur le plateau montagneux de Sündüz, ont été tués sous leurs tentes, apparemment par des militants du PKK. Un survivant a affirmé que les assaillants avaient réuni les nomades pour un discours de propagande séparatiste avant d'ouvrir le feu. La branche armée du PKK, l'ARGK, a rejeté toute responsabilité dans cette attaque.

Plusieurs raids contre des villageois ont eu lieu au cours des dernières semaines, dans des circonstances similaires, dans le sud-est anatolien.

Ailleurs, dans la région où les forces de sécurité ont lancé une vaste opération militaire qui pourrait les amener à franchir prochainement la frontière irakienne, trente-trois combattants kurdes ont été tués au cours de violents affrontements qui ont également coûté la vie à plusieurs membres – dix au moins – des forces de sécurité.

Le gouvernement turc a décidé de protester officiellement auprès des autorités iraniennes qu'il accuse de soutenir les combattants du PKK. L'ambassadeur iranien, convoqué lundi, ne s'est pas présenté au ministère des affaires étrangères.

Le nouveau gouvernement de Mme Ciller, qui n'a pas encore formulé de politique cohérente à l'égard de la minorité kurde, a pour l'instant donné carte blanche à l'armée. Mme Ciller a cependant lancé le débat à l'Assemblée nationale sur l'éducation et la télévision en kurde, des suggestions qui lui ont valu des protestations véhémentes de toutes parts, en particulier des membres de sa propre formation, le Parti de la juste voie (PYP).

NICOLE POPE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 20 juillet 1993 a été tiré à 472 684 exemplaires.

« Arts et Spectacles » : les architectes et la ville

Les architectes se remettent à l'urbanisme. Dix équipes exposent au pavillon de l'Arsenal, à Paris, leurs projets d'aménagement des abords de la gare d'Austerlitz. Une autre travaille à la restructuration de la Plaine Saint-Denis, tandis qu'une étude à été commandée à Dominique Perrault par la ville de Bordeaux.

Les difficultés de la presse

Le SPP et le Livre parisien CGT signent un avenant à leur accord de juin 1992

Le syndicat de la presse parisienne (SPP) et le comité intersyndical du Livre parisien CGT ont signé, lundi 19 juillet, un avenant à leur accord-cadre du 26 juin 1992. Cela va permettre l'ouverture de négociations entreprise par entreprise sur la base du plan social annoncé le 13 juillet par le ministre de la communication, Alain Carignon (*le Monde* du 15 juillet). Le texte de cet avenant indique notamment : *«Les parties ont confirmé la nécessité de la poursuite maîtrisée de la modernisation ainsi que l'évolution, d'une part, des organisations du travail, et, d'autre part, des compétences professionnelles des ouvriers et cadres du Livre.*

»Afin d'adapter les personnels à la poursuite de la modernisation et à la modification des procédures de fabrication, l'aménagement des minutes catégorielles devra être mené régionalement d'ici au 31 décembre 1993.

»En particulier, afin de répondre tant aux impératifs de l'intégration pleine page des textes et des illustrations qu'aux problèmes technologiques et humains en découlant, il est d'ores et déjà acquis que la mise en commun des compétences professionnelles des photocompositeurs et des photograveurs constituera une nouvelle qualification – pouvant aller, en fonction des modes opératoires choisis par les entreprises, de la maquette écran à la sortie pleine page noir et couleur – qualification qui s'exercera soit en atelier, soit au sein de la rédaction sous la responsabilité de celle-ci.

»Par ailleurs, sur les bases énoncées dans le présent avenant, des négociations doivent s'engager ou se poursuivre dans les entreprises.

»Pour ce qui concerne l'accompagnement social de ces évolutions, il est nécessaire de reconduire au plan régional, pour les années à venir, les plans de départ en AS/FNE à 55 ans, et, comme le prévoient les accords-cadres, de permettre aux entreprises, en fonction de leurs besoins, de recourir à l'ensemble des solutions sociales qu'ils définissent et notamment à des départs anticipés, prolongés par des conventions AS/FNE au-delà de 55 ans.

»Pendant toute la durée du plan, la commission paritaire permanente de l'emploi continuera d'assurer la bonne exécution des dispositions prévues dans l'accord-cadre du 26 juin 1992.»

Rencontre entre M. Mitterrand et M. Kohl

François Mitterrand et Helmut Kohl devaient se rencontrer mardi 20 juillet à Friedrichshafen, sur les bords du lac de Constance, pour des entretiens informels.

Le président de la République et le chancelier se sont déjà vus à trois reprises ces deux derniers mois : lors du sommet franco-allemand de Beaune début juin, au Conseil européen de Copenhague les 21 et 22 juin et il y a dix jours au sommet des Sept à Tokyo.

□ **TADJIKISTAN : des dizaines de morts à Tavil-Dara.** – Des combats entre forces gouvernementales et groupes armés rebelles ont fait *«des dizaines de morts, dont neuf soldats gouvernementaux»* dans la région de Tavil-Dara, a annoncé, lundi 19 juillet, le ministre tadjik de la défense, le général Alexandre Chichliannikov. Les rebelles continuent cependant à bloquer la seule route menant, par Tavil-Dara, vers le Pamir tadjik. – *(AFP.)*

□ **Premier lancement réussi d'une fusée Atlas après une série d'échecs.** – Les Américains ont lancé avec succès, lundi 19 juillet, depuis Cap Canaveral (Floride), une fusée Atlas porteuse d'un satellite de télécommunications militaires. Ce nouveau tir était particulièrement attendu par le constructeur de cet engin concurrent de la fusée européenne Ariane, la société General Dynamics Corp, qui a essuyé deux échecs en un an avec ce lanceur, en août 1992 et en mars 1993. La même mésaventure s'était produite, en 1991, avec une autre fusée Atlas.

Pour la première fois depuis la fondation de l'hebdomadaire en 1941

Une grève à «Témoignage chrétien»

«Contraints et forcés» : ce n'est pas vraiment de gaieté de cœur que les salariés parisiens des Editions du Témoignage chrétien (ETC) ont fait grève, lundi 19 juillet après-midi, pour la première fois dans l'histoire de leur hebdomadaire, fondé en 1941. C'est justement parce qu'ils sont attachés à leur journal, «militants» en quelque sorte – ont-ils expliqué – qu'ils en sont venus à cette extrémité, après un premier préavis fin juin, puis l'échec d'une commission de conciliation le 13 juillet. Ils contestent le plan d'économies préparé par leur direction, comprenant notamment cinq licenciements, parce qu'il organise selon eux la *«récession»* sans négociation et surtout sans perspective d'avenir.

Témoignage chrétien, qui tire à 45 000 exemplaires, et en vend les deux-tiers, essentiellement par abonnement auprès d'un lectorat lui aussi militant, perd de l'argent. Jusqu'à présent, l'imprimerie d'Yvetot, qui fait partie de la même SARL ETC, dont le gérant est Georges Montaron, éditorialiste et directeur de la publication, comblait ces pertes.

Réformes éditoriales

Mais la concurrence forte sur le marché de l'impression, les difficultés générales de la presse d'opinion et l'érosion du lectorat de «TC» – comme on appelle ce journal des chrétiens de gauche – accentuent les pertes (1 million de francs sur 51 millions de chiffre d'affaires de la SARL en 1992).

Personne ne conteste donc que la situation soit grave. Mais pour les salariés parisiens (un tiers environ des 78 employés) et la CFDT, seul syndicat représenté, le plan récemment annoncé est incohérent et insuffisant, et *«ne fera qu'affaiblir le malade avant de le conduire à la mort lente»*, car la crise n'est pas seulement conjoncturelle. Ils réclament donc des réformes éditoriales et structurelles, comme l'ouverture du capital aux rédacteurs, aux lecteurs (qui ont déjà envoyé 1,5 million de francs à la souscription de soutien lancée en mai dernier), ou à des partenaires extérieurs.

Ils dénoncent aussi *«l'absence de concertation, les méthodes employées»* – menaces de licenciement, manque de transparence, affirment-ils – qui contrastent, à leurs yeux, autant avec les positions traditionnelles du journal qu'avec les déclarations de la direction lors d'un séminaire de réflexion récemment tenu à Dourdan. Ils proposent, enfin, une série de mesures, pour une meilleure coordination des services, une amélioration des méthodes et de la promotion du journal. En filigrane, mais nettement, c'est l'autorité de Georges Montaron et de son directeur délégué qui est mise en cause, avec l'idée que *«l'avenir du journal est l'affaire de tous et ne sera pas assuré par un seul»*.

A la demande de concertation, le directeur délégué, Jean-Paul Ferrand, répond qu'il faut *«aller au bout des négociations, mais que l'ouverture du capital, c'est l'affaire des associés»*.

M. C. I.

Le rachat des « Dernières Nouvelles d'Alsace » par le groupe Hersant

Le PDG d'«Ouest-France» : «choquant»

Le président-directeur général du quotidien *Ouest-France*, François-Régis Hutin, a estimé, mardi 20 juillet, sur France-Inter, que le rachat des *Dernières Nouvelles d'Alsace* par le groupe Hersant (*le Monde* du 20 juillet) était *«choquant parce que cette entreprise est en bonne santé et que la presse est considérée comme une marchandise quelconque, où l'argent règne en maître»*. *«C'est choquant*, a-t-il ajouté, *parce qu'un seul homme dispose de 35 % de la presse parisienne et 26 % de la presse de province, soit vingt-neuf titres sur soixante-dix. (...) Une concentration pareille risque de devenir dangereuse par son monolithisme et tout cela n'est en rien favorable à la démocratie.»*

D'autre part, la fédération du Bas-Rhin du Parti socialiste a exprimé des inquiétudes, lundi 19 juillet, dans un communiqué : *«La rapidité et la faible transparence de l'opération ne sont guère rassurantes et les craintes des salariés des* DNA *sont légitimes et justifiées.»* Elle a souhaité que le quotidien de Strasbourg continue à *«se faire l'écho de la diversité d'opinion»*.

